Digitized by the Internet Archive
in 2026 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/lemulation42unse

L'EMULATION

REVUE MENSUELLE FONDÉE EN 1874

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

(UNION PROFESSIONNELLE RECONNUE).

INAUGURATION DU MÉMORIAL BAUCQ ET BAEKELMANS

AU LOCAL DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

DISCOURS DU PRÉSIDENT M. PAUL BONDUELLE

Messieurs,

Votre Comité, conscient du vœu unanime de tous les architectes, a poursuivi l'édification du mémorial que nous avons aujourd'hui la satisfaction de voir incrusté dans la muraille de notre local.

Comme dernier acte de notre gestion, nous vous remettons, gravé dans le métal impérissable, le profil des deux héros dont nous sommes fiers à juste titre.

Ils nous rappelleront qu'au-dessus des intérêts professionnels, au-dessus de l'amour de l'Art, il existe quelque chose de plus impérieux, l'amour de la Liberté, l'amour du Pays.

A cet idéal supérieur, Baucq et Backelmans ont sacrifié leur vie.

Il importait que leur souvenir restât vivace parmi nous, que nous soit rappelée d'une manière tangible la page tragique qu'ils ont écrite.

Certes, et je me plais à le constater, durant les années que j'ai eu l'honneur de présider notre belle société, nous avons travaillé sans jamais avoir en vue un intérêt égoïste.

Si contrairement à toute prévision, il devait jamais en être autrement, il nous suffirait de lever les yeux, et nous puiserions dans la vue de la belle œuvre du maître Puttemans, une splendide leçon d'altruisme.

Chers confrères d'Anvers, la juxtaposition de ces deux images, de Baekelmans qui fut vôtre, de Baucq qui fut notre ami, est le symbole de l'amitié qui ne doit pas cesser de nous unir comme elle est le symbole de l'unité qui doit lier tous les architectes pour la défense d'un idéal commun : Faire une Patrie toujours plus belle.

Nous avons peu connu Baekelmans, mais Baucq était un bon camarade et nous nous souvenons avec émotion de nos années de camaraderie.

Nous nous rappelons ses débuts à l'Académie des Beaux-Arts. Il était tailleur de pierres. Ne possédant qu'une instruction rudimentaire, travaillant pour subvenir à ses besoins, on devine les prodiges de ténacité qu'il dut accomplir. Élève du regretté maître Ernest Acker, dont l'enseignement était tout en nuances et en distinction, Baucq aurait pu se sentir mal à l'aise dans ce milieu où sa rude et robuste nature ne pouvait se développer comme il l'eût fallu. Néanmoins, sans une défaillance, avec une volonté que nous admirions, il persévérait, et Acker avait fini par prendre en estime ce travailleur acharné.

Malheureusement il ne suffisait pas d'apprendre avec frénésie, encore fallait-il vivre, et Baucq fut géomètre, arpenteur, expert, surveillant de travaux. Aucune besogne, si ingrate fût-elle, ne le rebutait, pourvu qu'elle lui permît de marcher vers le but qu'il s'était fixé.

Enfin, après de longues années de gêne et de luttes pour assurer son existence et celle de la petite famille qu'il s'était créée tout jeune, l'avenir s'éclairait; sa probité, la connaissance de son métier, son travail assidu lui avaient amené une clientèle; son nom commençait à être connu lorsque survint la guerre.

Dès ce moment, le confrère que nous aimions se révèle comme l'expression la plus haute des vertus de notre race.

Délaissant son art qu'il aime, risquant l'avenir des siens, conscient du danger, délibérément il se donne

tout entier à la défense de son pays. Laborieux et tenace, il consacre désormais tout son labeur, toute sa tenacité à l'œuvre de délivrance. Inlassablement il conduit à la frontière ceux qui veulent rejoindre les armées alliées, et lorsque les pieds en sang, exténué par ses marches nocturnes, il rentre dans la petite maison de la chaussée de Roodebeek, c'est pour collaborer avec sa compagne au « Mot du Soldat ».

Ce n'est pas encore assez pour cet infatigable; il propage la « Libre Belgique ». Certaines semaines plus de huit mille numéros partent de chez lui porter le réconfort aux bons citoyens et un défi goguenard à l'oppresseur.

Baucq n'est pas riche; c'est non seulement le danger qui plane sur sa tête et celle des siens; c'est aussi la gêne qui, sournoisement, vient ajouter ses mille tracas à la grande angoisse.

Qu'importe, Baucq ne veut pas y songer.

Messieurs,

Après l'armistice la Fédération des Prisonniers politiques nous avait prié de prononcer quelques paroles lors d'une manifestation organisée à la mémoire de notre noble ami.

Nous disions alors :

« Pour la gloire de notre pays on écrira la vie du héros que nous magnifions; on mettra en pleine lumière toute la mâle beauté de cette grande figure.

» Pour nous, qui savons quelle réserve d'énergie il possédait et combien il eût été utile dans l'œuvre de la reconstruction, nous nous contenterons de souligner la perte que l'ennemi nous a infligée en l'assassinant. Car si la guerre monstrueuse et meurtrière est finie, une autre, moins tragique mais cependant bien dure est commencée. Il faut refaire, matériellement et moralement, ce pays dévasté et démoralisé,

le débarrasser des semences vénéneuses que l'Allemand y a semées à pleines mains et qui germent un peu partout.

» Pour collaborer à cette grande œuvre, c'est un rude artisan qui n'est plus. Pour le dur labeur qui nous attend, nous sommes privés de sa haute conscience d'artiste et de patriote. Tout au moins pouvons nous évoquer, pour nous soutenir, son noble exemple ».

. . . . . .

Hélas, Messieurs, aujourd'hui nous ne pourrions plus prononcer ces paroles où il y avait de l'espoir.

Baucq, Baekelmans, chers disparus, si un ennemi féroce vous avait épargnés, vous auriez subi, comme nous, la vague de laideur et de mercantilisme qu'une administration incapable laisse déferler sur notre malheureux pays. Vous auriez, la rage au cœur, vu s'abattre sur le Sol Sacré, ravagé par les armées ennemies, une autre armée qui, moyennant de plantureux subsides, a jeté bas nos ruines historiques; vous auriez vu les guinguettes et les carrousels se dresser sur les charniers.

Vous auriez vu nos chers villages que nous avions rêvé de reconstruire pieusement, se relever avec le seul souci de satisfaire les appétits les plus méprisables.

Si vous n'avez pas connu l'enivrement de la victoire, vous ne connaîtrez pas non plus les déceptions que nous ressentons.

Chers Martyrs,

Si malgré ces déceptions nous pouvons croire quand même en l'avenir, c'est à vous, c'est à tous ceux qui comme vous ont fait l'ultime sacrifice pour la défense d'un idéal, que nous le devons.

Lorsque, dans ce local, les discussions s'aigriront devant les misères du moment, nous lèverons nos regards sur vos mâles figures, nous évoquerons votre exemple; nous revivrons votre calvaire, nous assisterons à votre mort affreuse, dans le petit matin blafard, là-bas, contre un talus désolé du Tir National, et nous penserons : lorsqu'un pays a de tels enfants, c'est un grand pays; on n'a pas le droit d'en désespérer.

L'ART ARCHITECTURAL SOUS ALBERT ET ISABELLE & LES RÈGLES DU CONCILE DE TRENTE [1]

L'arrivée de l'Archiduc Albert dans les Pays-Bas espagnols, le 11 février 1596, marque une date importante dans l'histoire de l'Art.

Albert, alors encore Cardinal, y vient après les troubles et les guerres de religion qui y avaient entravé l'introduction des règles établies par les vingt-cinq sessions du Concile de Trente (1545-1563).

Avec celui-ci avait fini la Renaissance,

> Cette période d'enthousiasme qui fit revivre
> Ce langage sonore aux douceurs souveraines
> Le plus beau qui soit né sur des lèvres humaines

et depuis sa séance terminale, un autre âge était né. A l'art des Renaissancistes succédait celui de la Contre-Réforme, avec tout son cortège de grands artistes qui allait s'étendre depuis les décrets apostoliques de 1546 et de 1563 jusqu'au XVIII^e^ siècle, depuis Trente jusqu'à l'encyclopédie méthodique de d'Alembert, de Diderot, de Condorcet et enfin jusqu'à la Révolution.

L'Art qui naît sous les Archiducs, au début du XVII^e^ siècle, n'est pas l'héritier direct de la Renaissance. Il est l'art de l'Église catholique romaine triomphant de la Réforme. Il n'est plus simplement humaniste, il devient le fidèle observateur des règles édictées par le Concile pour la représentation des figures divines et saintes.

Adieu alors à l'Art réaliste des XV^e^ et XVI^e^ siècles. Adieu aux représentations naïves des saints et des saintes sous les atours des contemporains, aux figurations populaires du saint vénéré dans le cos-

1. Cette remarquable étude a paru dans *La Revue Latine* du 20 janv. 1922; (n° consacré au Règne des Archiducs Albert et Isabelle). L'auteur a bien voulu nous autoriser à le reproduire ici.

tume adéquat à sa situation civile ou militaire. Tout cet art réaliste disparaît devant les Canons du Concile. Et il en fut de même du théâtre des mystères religieux. Là aussi l'esprit des sentences de Trente s'exerça par le ministère du zélé Archiduc qui, le 15 mai 1601, interdit les jeux et comédies indécents, les mystères plus ou moins orthodoxes, tout le réalisme des représentations des saints d'après les procédés simplistes de la mise en scène d'alors.

Précisément dans sa dernière session, le Concile avait décidé que toute image religieuse doit être approuvée par l'évêque, qu'on doit éviter toute impureté, tout attrait provoquant aux figures saintes. C'est ainsi que le Véronèse eut à répondre d'un chien qu'il avait, sans penser à mal, placé au-devant de ses *Noces de Cana*. Les artistes devaient être guidés, éclairés sur leurs obligations.

Aussitôt des commentateurs du décret se présentent. Ce sont, en Belgique, Jean Molanus, professeur à l'Université de Louvain qui, dès 1570, fait paraître son *de picturis et imaginibus sacris*, puis, en France, René Benoist (1564) et enfin, en Italie, en 1577, le Cardinal Charles Borromée lui-même, archevêque de Milan, qui publie ses *Instructiorum fabricae ecclesiasticae*, formant un véritable traité de la construction, de l'ameublement et de la décoration des églises.

L'élan est donné, l'Église, par ces traités qu'elle approuve, donne le signal de la Contre-Réforme de l'édifice du culte et ce que l'on a nommé l'art baroque succède au romanisme des humanistes. L'imitation de l'antiquité n'est plus le but, il s'agit au contraire d'employer les formes antiques pour solenniser le triomphe de l'Église et les artistes n'ont plus qu'à obéir aux instructions approuvées par Rome.

On voit par là combien profondément et pieusement chrétiens, catholiques et romains sont ces autels du XVII^e^ siècle que la mode, l'inflexible mode qui s'exerce à la sacristie comme au salon, fait proscrire de nos églises sous prétexte de soi-disant caractère païen.

L'Archiduc Albert entre dans le mouvement : il promulgue (1613) des *règlements pour la réparation des églises* et il entreprend de construire quantité de nouveaux édifices cultuels conformes aux idées du Concile.

L'évolution de l'Art des Pays-Bas était à ce moment complète.

Nous voyons, dit Rubens, en 1622, *des hommes de goût introduire au grand honneur et embellissement de la Patrie, cette architecture (italienne) qui possède la vraie symétrie, celle qui se conforme aux règles établies par les anciens Grecs et Romains.* Et le grand artiste se réjouit de *voir avec plaisir vieillir et disparaître peu à peu ce style d'architecture que l'on nomme barbare ou gothique* [1].

Les hommes de goût dont il parle, les ennemis de l'Art médiéval de nos provinces, les protagonistes de l'Idéal artistique, religieux et catholique que Rome patronnait triomphalement et qui était comme le *surge et ambula* que les Papes donnaient aux artistes, c'étaient les architectes WENSEL COBERGHER, le père d'AGUILON, le frère HUYSSENS, de la Compagnie de Jésus, Jacques FRANCQUART, c'étaient tous ceux qui avaient, chez nous, le goût des formes et des proportions plantureuses de la Contre-Réforme. Ils ont largement puisé aux mamelles de l'Art italien, le goût des décors amples, et guidés par les enseignements de l'Église de Rome, par les exemples des Papes, par les Règles du Concile de Trente, ils répudièrent le passé médiéval pour adopter les enseignements nouveaux.

Mais ils le firent sans perdre leur personnalité; ils restent des artistes Celto-Germains sensibles, certes, aux spéculations philosophiques, mais aimant les réalités plantureuses et la solidité robuste d'un art sain et réaliste.

En adoptant l'Art de l'Italie, ils se montrent, suivant la juste expression de TAINE, capables de manier la forme sans servilité et la couleur sans barbarisme.

Au Romanisme des flamands de la fin du XVI^e^ siècle, ils opposent un Art qui prouve la puissance

1. P. P. RUBENS, *Palazzi di Genova*, Antwerpia, 1622, Préface.

Cette opinion du grand peintre n'était pas isolée. Karel VAN MANDER, dans la biographie de Pieter Koeck, dit que c'est de l'Art de Rome que « procède la vraie manière de bâtir et l'adoption du style moderne. Il est seulement regrettable que l'on tente d'introduire l'ordurier style moderne à l'allemande dont nous nous débarrasserons difficilement, mais que les Italiens n'adopteront jamais ». VAN MANDER, *Le Livre des peintres*. Trad. annotée par Henry HYMANS avec tant de science et d'érudition; I, p. 187.

M. Michel ANDRÉ, *Hist. de l'Art. Conclusions sur la Renaissance*, V. p. 497, a fort bien mis en lumière l'attraction qu'exerçait Rome sur les artistes de ce temps, *Rome, l'incomparable reine des cités, la séductrice* tant ornée d'œuvres d'art qu'on la dirait créée par les peintres. Il nous montre les artistes flamands allant *quand même* en Italie, Hubert GOLTZIUS, à l'insu de sa femme, sous prétexte de se rendre à Cologne, un autre à cause de ses charges de famille, ne pouvant y aller, tombant dans une noire mélancolie, l'enthousiasme du turbulent VAN ORLEY pour l'Art italien...

de leurs aptitudes originelles. Leur génie, plein de force et de santé, aime la vie plantureuse, les agapes somptueuses de l'existence. Ils répudient les figures tristes, douloureuses, écrasées par le poids de la conscience ou le remords du péché qu'aimait l'Art médiéval.

Comme leurs figures divines et saintes revêtent la santé et la joie de vivre, leur thème architectural et décoratif participe à cette fête éblouissante de la vie.

Comme le sang abondant et riche que l'on voit couler sous les carnations de RUBENS, la sève circule ample et féconde dans leurs décors. Ils amplifient la force, la joie de cet art vigoureux, et les débordements de la chair libérée marquent avec les guirlandes de fruits et de fleurs, les mascarons et les amortissements, la mâle et vigoureuse vigueur de la race [1].

Aux éblouissantes fêtes de la couleur données par RUBENS, VAN DYCK et tutti quanti, COEBERGHER, FRANCQUART et leurs élèves ou émules, les CORTVRIENDT, les FAIDHERBE, les GERBIER, les DE WITTE, les VAN NERVEN, les VOORSPOEL opposent leurs décors truculents.

A la blancheur neigeuse des chairs, aux rouges éblouissants des draperies, aux miroitantes harmonies des soieries froissées, à tout le débordement des couleurs s'opposant en un tout harmonique et en un plantureux régal de tons, nos architectes répondent par leurs compositions où le marbre rouge royal se marie au noir de Dinant, aux bleus belges et aux Sainte-Anne, où le Saint-Remy et le Rance opposent leurs tons admirables à la blancheur du Carrare que le temps recouvre d'une patine dorée.

Tous ces artistes sont lettrés, savent les langues anciennes, sont curieux de science; ils ont le rêve de l'Italianisme, mais la race en eux toute puissante les fait créateurs d'un Art qui, quoique méridional d'origine, est bien à eux et constitue l'éternelle gloire de nos pays fortunés.

C'est parmi ces artistes, admirablement doués pour ces réussites des Arts et de la Beauté, que les Archiducs se forment une Cour qu'ils complètent par des savants [2], des lettrés et qui fit, du Palais de Bruxelles, un grand centre de production artistique de par le monde !

Faut-il voir dans les pages qui précèdent l'expression d'une admiration sans bornes pour les œuvres de cette époque? Certes non !

Les temps étaient passés des œuvres si étonnamment expressives de la mystique médiévale et de la Renaissance. L'Art de la Contre-Réforme ne peut être mis sur le même rang.

Certes, des œuvres prestigieuses virent le jour, mais, malheureusement, le brillant, le pompeux et le grandiloquent du décor enlèvent à l'élément architectural son rôle logique et rationnel. La structure même de l'édifice n'est plus conçue en raison mais seulement en vue du rôle décoratif que le goût du temps fait prédominer sur la vérité de la conception architecturale.

L'architecte flamand, dans ce milieu, perdit les qualités de robuste logique des constructeurs de sa race. Il en rapporta le goût du brillant et de l'emphatique, où le sens du décor masque mal l'indigence de la conception.

C'est ce qui explique la répulsion très justifiable de certains esthètes pour l'Art de ce temps, comme Pierre GAUTHIEZ, par exemple, qui le passe sous silence et a écrit à son sujet des pages outrancières parce qu'il l'a vu sous l'angle de vision du mysticisme de saint François d'Assise, de sainte Catherine de Sienne, de saint Bernardin et de Jérôme SAVONAROLE [3].

Voilà l'erreur de M. GAUTHIEZ qui voit avec un esprit prévenu, sous un angle différent de l'esprit

1. L'art de ce temps est, suivant l'expression si juste de M. PIRENNE, tout à la recherche de l'expression; le sentiment l'emporte sur la raison, l'emphase et la fougue de la décoration marquent cette époque de restauration monarchique et religieuse. La grande figure de Pierre-Paul RUBENS donne à ce mouvement sa plus haute expression et tout le cortège de grands artistes, émules, élèves ou admirateurs du Maître contribue à la splendeur de cette époque hors pair. Le Maître est nommé peintre des Archiducs dès l'année de son retour d'Italie (janvier 1609). Les lettres patentes de sa dignité sont du 23 septembre 1609. Voir GACHARD, *Partic. et doc. inédits sur Rubens*. Brux. 1848. MICHIELS, *Rubens et l'Éc. d'Anvers*. Paris, 1854, p. 102.

2. Ils font venir d'Augsbourg Georges MULLER, en 1603, pour construire une machine hydraulique, puis, en 1605, Wolf REINART, également hydraulicien. HENNE et WAUTERS. *Hist. de Brux.*, vol. III. Ces auteurs disent à tort que Georges Muller vint en 1601. Les lettres patentes sont du 30 décembre 1603. Avis en finances. Liasse 609.

3. Pierre GAUTHIEZ, dans *Milan* (Villes d'Art célèbres). Paris, H. LAURENS écrit (p. 112) :

« Il faudrait parler du genre baroque. Je ne puis ni ne veux le faire dans un livre qui traite d'art. Aille voir, revoir, qui voudra ces temples du Borrominisme ! Pour moi, je ne saurais toucher à ces infamies architecturales (sic), admirées par les Allemands de Krähwinkel qui les envient à l'Italie. Carcasses de feu d'artifice, thèmes rebâchés d'école en décrépitude, buffets macabres et qui seraient les pires de toutes si telle église verte et blanche, à Venise, n'existait point, ou tels sanctuaires de Rome !

» O temples du pharisaïsme et du paillon, lieux de brocante et de parade, asiles de ceux que Jésus chassait à coups d'étrivière, nous nous souvenons par bonheur que nous entrons dans le pays de saint François d'Assise, etc..., etc... »

du XVII^e siècle, l'Art issu du Concile de Trente.

Ce n'est pas là de la saine critique historique. Que dirait-on d'un biologiste qui, sous prétexte que certains êtres le dégoûtent, ne porterait pas sur eux les investigations de la science? Le catholicisme de saint Charles BORROMÉE doit être vu par les historiens de l'Art avec l'impartialité que veut l'appréciation d'un temps qui a produit des RUBENS et des BERNIN, sans compter les autres géants de l'Art dont le génie veut être respecté.

Nous avons dit le désir des Archiducs de s'entourer d'une Cour d'artistes, de savants, de lettrés venant se grouper autour des princes et de leur chroniste et historiographe Juste Lipse dont les lettres patentes sont du 14 décembre 1595 [1] et par conséquent antérieures à leur règne.

Citons Antonio de Vane [2], brodeur, qu'il ne faut pas confondre avec Antoine van Varen qui broda les côtes pour le roy d'armes et les hérauts à la Joyeuse Entrée d'Albert et d'Isabelle [3], François Pourbus (1600) [4], Libert Waterloos [5] (1600), orfèvre, Henri Meerte (1601) [6], Mathieu et Silvain Boullin (1603) [7], Colyns de Nôle (1604) [8], Salomon de Caus (1605) [9], dont nous mentionnons les travaux dans le parc de Bruxelles, Wenceslas Cobergher (1605), Octavio Van Veen (Otto Venius) [10], peintre, Jean-Baptiste Gramaye, historiographe, Henry van de Putte (Ericius Puteanus), historiographe (1612), Jean Moretus-Plantin (1600), imprimeur, Denis Van Alsloot [11], peintre, de Clerck [12], peintre, Jehan Breughel, peintre (1610) [13], Pierre Lepoivre (1610), architecte, artiste et géographe [14], Michel Zirk ou Pirck, peintre et ingéniaire [15], Arnoul Florent Van Langren, sphérographe (1611). On les voit aussi subventionner Aboudk-Dkakn, du Caire [16], devenu Joseph Barbatus ou Abudacnus, S. J., qui enseigna les langues orientales à Louvain (1595-1616), Pierre-Paul Rubens [17], Jean-

1. La place de Chroniste et d'Historiographe fut faite pour JUSTE LIPSE, le 14 décembre 1595. Il eut comme successeur ERICIUS PUTEANUS, de 1612 à 1646; GASPAR GEVAERTS, de 1644 à 1666; PIERRE GALART du 18 décembre 1676; le P. BERNARD DESIRANT, Augustin, du 11 avril 1689; GÉRARD KERCKHERDERE, du 20 juillet 1708 à 1742. Le poste resta vacant, puis LÉON NATALIS PAQUOT, à partir de 1762. État et Audience, liasse 1249[4].

2. La commission de brodeur avec pension de 3 patars par jour pour DE VANE, brodeur, est du VII septembre 1598. Papiers d'État et de l'Audience, liasse 1153.

3. Antoine VAN VAREN, brodeur, fait les 5 côtes pour les Roy d'armes et quatre hérault de LL. AA. SS. aux armes de celles-ci de Bourgogne, Brabant, Flandre, Artois (1597) et la côte aux armes de feu l'Archiduc Ernest (1600), que l'on mit sur son tombeau. F° 73, 1195. Etat et Audience.

4. Le 27 juin 1600, les Archiducs donnent à Franchois POURBUS 620 livres de 40 gros *pour paincture qu'il nous a faict.*

Idem, publié par Alex. Pinchart.

5. Libert WATERLOOS était le neveu de Jacques Jongelincx. Il était orfèvre à Bruxelles et reçut des lettres patentes pour l'aider, le 31 août 1600.

État et Audience 1294[4].

6. Henri MEERTE était, depuis 1601, directeur des ouvrages de la Cour des Archiducs. C'est lui qui eut à appliquer le mode d'exécution des travaux de la Cour de Bruxelles que nous avons trouvé dans les archives de la Cour brûlée, « à Henri Meerte, directeur des ouvrages de la Cour des archiducqz en la ville de Bruxelles, au pays des villes frontières de Leurs Altesses et de tous aultres lieulx et places ou besoing et commande luy en sera faite et en la part d'Icelles mesmes aussi en l'art de géométrie, la somme de trois cents livres. » (Livre des gages, f° 244). Reg. 45-872. Arch. gén. du Royaume, f° 255. Cour des Comptes. Reg. 45.872. Voir aussi Arch. gén. de Lille, VI, p. 33.

En 1594, Henri MEERTE, sculpteur à Anvers, avait présenté, avec Pierre Lepoivre de Mons et Corneille Floris, un projet de jubé pour Sainte-Gudule à Bruxelles. Voir De Bruyn, *Les églises de Bruxelles*, 1882, p. 53.

Des lettres patentes de Bruxelles, 27 juin 1616, accordent à Henri MEERTE, architecte, 500 l. de Flandre pour services qu'il nous a faict.

Papiers d'État et d'Audience, liasse 283.

7. En 1603, le 18 novembre, les Archiducs nomment Sylvain BOULLIN à la charge *d'assistant à la direction des ouvraiges de la Cour en la ville de Bruxelles aux gaiges de 220 livres de Flandre* par an.

Papiers d'État et de l'Audience, liasses 1165/66.

Sylvain BOULLIN, *ingéniaire à Bruxelles*, fait en 1606/7 *le pourtraict exactement la copie du modèle de bois de la navigation de Vitry à Douay.*

p. 122. Invent. des Arch. de Douai.

8. En 1604, ils nomment, le 24 mars, Robert COLYNS de Nôle, sculpteur et tailleur de marbre, allebâtre, bois et semblables matières de notre hôtel. Papiers de l'État et de l'Audience, Liasse 1166. Pinchart, *Arch. des Arts*, II, p. 303. Ce grand statuaire avait fait le maître-autel de l'église Saint-Bavon à Gand, tout en marbre, orné d'un grand nombre de figures d'anges, de sept grandes figures. Acheté en 1721 par l'église Saint-Gommaire de Lierre, il a été démoli de nos jours, sans souci de l'illustration de son auteur ! Voir, sur cet artiste, la notice de Génard, *Rev. d'hist. et d'archéol.*, I, p. 326 et dans la *Dietsche Warande*, 1896.

9. Voir DUVIVIER, *op. cit.*

10. Audience, correspondance, liasse 451. DUVIVIER, *op. cit.*, p. 441. *Arch. de Lille*, V. p. 382.

11. *Invent. des arch. de Lille*, VI, p. 86.

12. *Invent. des arch. de Lille*, VI, p. 86.

13. Audience, correspondance, liasse 451, publiée par Ch. DUVIVIER, *Revue d'hist. et d'archéol.*, II, p. 440. Il s'agit de BREUGHEL DE VELOURS (1568-1625). Voir H. HYMANS, *Van Mander*, dans le *Livre des peintres*, I, p. 305.

14. Pierre LEPOIVRE, né à Mons (1546-1626), fut nommé maître artiste du Roi le 1^r juillet 1610, comme artiste et géographe. Il avait succédé dans ce poste, le 20 octobre 1593, à Jacques du Breuck. Il dressa les plans du Parc royal de Mariemont et ceux de l'hôtel de Croy-Arschot à Bruxelles. Arch. d'Aremberg. Biogr. Nat., XI, p. 890.

15. Michel ZIRCH ou PIRCH, peintre et ingénieur, demande, le 9 juin 1626, un supplément à sa pension de 50 Florins.

C. de la Faille appuie sa demande, Papiers d'État et d'Audience, liasse 1635.

16. Joseph BARBATUS, natif de Memphis, aultrement le « grand Caire », dit qu'il fut nommé à Louvain en 1595. Papiers d'État et de l'Audience, liasse 1636, contiennent une curieuse requête dressée par lui et montrant l'étendue de son savoir linguistique.

17. *Arch. de Lille*, VI, p. 53. Au traitement de 500 Livres, depuis le 23 septembre 1609, le grand peintre entrait au service de LL. AA. PINCHART, *Arch. des Arts, Sc. et Lettres*. II, p. 170,

Jacques Ghifflet, médecin botanographe ou herbiaire (1616), Jacques Francquart (1619) [1], sans oublier le peintre Michel de Bordeaux dont aucun biographe ne fait mention et qui fournit les peintures de la chapelle de Mariemont en 1616 [2].

Ce qui marque le caractère de ces nominations, ce sont les renseignements que les Archiducs demandent, à propos de Wensel Cobergher ou Van Oberghen, à leur ministre auprès du Saint-Siège, Philippe de Mortau [3].

Car Cobergher est l'aîné de tous les artistes que les Archiducs vont employer; il a acquis, en Italie, une telle réputation d'artiste et d'archéologue que sa gloire a retenti jusque sur sa terre natale, car c'est lui qui sera l'inspirateur artistique de leur Cour jusqu'à l'arrivée de Rubens, et même après son influence perdurera. Il y a plus : c'est à Cobergher que la Compagnie de Jésus devra la transformation de son architecture [4].

Cobergher est né vers 1560, tandis que les naissances du Père d'Aiguilon (4 janvier 1567), du Frère Huyssens (6 juin 1577), de Jacques Francquart (1577), de P. P. Rubens (29 juin 1577), du Fr. Guillaume Hesius (11 juin 1601), sont de beaucoup postérieures.

Lorsque Cobergher revient de Rome, en 1604, ses émules sont de tout jeunes gens et il arrive avec tout le prestige que lui valaient ses succès en Italie et la science acquise pendant le long séjour qu'il y avait fait. On comprend alors, comment les ordres religieux augustin et jésuite se hâtent d'appeler le novateur à la construction de leurs édifices. On peut même expliquer de cette façon la transformation du style des édifices de la Société de Jésus qui se marque entre l'architecture gothique du frère Hoeimaker à Tournai, Mons, Gand, etc., du frère Johannes du Blocq à Luxembourg, Arras, Saint-Omer, etc., et l'architecture en style baroque des églises de la Compagnie à Bruxelles, Anvers, Louvain, Liège, Namur, Malines, Cambrai, etc... [5].

Admettons tout au moins que l'influence de Cobergher y a été pour quelque chose et que Rubens, revenu dans sa patrie en 1609, fait allusion à la transformation amenée par son aîné lorsqu'il constate le changement des idées artistiques.

Pendant son séjour en Italie, Cobergher a travaillé sous l'inspiration des architectes alors en honneur là-bas. Il a dû admirer les œuvres de ses contemporains, Carlo Maderna (1556-1629), Scamozzi (1551-1610), Onorio Lunghi (1561-1619), Girolamo Rainaldi (1570-1655), et Flaminio Ponzio (1575-1620).

Au Palais de Bruxelles, il succédera à un autre architecte puisqu'il ne revint en Belgique qu'en 1602. Ce n'est, en effet, pas Cobergher que nous trouvons à la direction des travaux d'architecture du Cardinal Archiduc Albert au début de son règne.

En 1598, c'est un *ingéniaire*, Harduin ou Harduino qui dirige ses travaux [6] à titre d'architecte, puisque c'est lui qui fait les plans et conduit les ouvriers sous le contrôle des Seigneurs du Conseil des Finances.

Cobergher n'arrivera que six ans plus tard.

Paul SAINTENOY,
Président de la Société Royale belge d'Archéologie et d'Histoire.

dit que c'est en 1610; c'est à tort. GACHARD, *Histoire pol. et dipl. de P. P. Rubens*, Bruxelles, 1877, donne la date du 23 septembre 1609.

1. Voir notre notice sur Francquart (en préparation).

2. Je, Michel de Bordeaux, painctre, confesse avoir receu de Ambroise van Oncle, Conseiller et Receveur général des Finances de Archiducqx, la somme de 312 Livres du prix de 40 gros m. de Fl. la livre, que à l'ordonnance de LL. AA. il m'a baillé et délivré comptant en diverses espèces d'or et d'argent, selon la permission de LL. AA. et ce, pour l'achat de moy faict de certaines pièces de painctures pour service en la chapelle de LL. AA. à Mariemont à l'Aultel de leurs domestiques... tesmoing mon seing manuel est miz le quatriesme jour de juillet 1616. Michel de Bordeaux.

L'ordonnance de paiement, signée Albert (d'Autriche), contresignée de Noyelles, de Robiano, de Ayala et d'Ennetierres, est du 25 juin 1516 en faveur de *notre painctre résidant en notre ville de Bruxelles.*

Papiers d'État et d'Audience, nº 1235.

3. Voir PINCHART, *Arch. des Arts, Sciences et Lettres*, Art. Cobergher.

4. DUVIVIER, *Revue d'hist. et d'archéol.*, II, p. 101. *Arch. de Lille*, VI, p. 127, 131, 169, 204.

5. BRAUN, *op. cit.*, p. X.

6. D'autres ingénieurs travaillaient pour le Cardinal Albert, à ce moment, notamment Thierry de Mol, dont la *commission* est du 28 mars 1597 au faict des fortifications, desseingz, pourtraictures et patrons (Papiers d'État et de l'Audience, liasse 1150) et Passio de Passy qui reçoit, le 6 juillet 1598, un don de « mil livres » pour dix ans de travail, ce qui indique que sa nomination datait de 1588. (*Idem*, liasse 1153).

JURISPRUDENCE

7 décembre 1921.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BRUXELLES
TROISIÈME CHAMBRE

Président : M. Michelet; *Référendaire :* M. Janssens.

(X..., demandeur, — contre Y..., défendeur et demandeur en garantie, contre Z., défendeur en garantie.)

I. Seuls les travaux dont le mauvais état mettrait en péril la solidité de l'immeuble construit et pourrait faire craindre un écroulement partiel ou total des parties maîtresses de l'édifice peuvent donner lieu à l'application des articles 1792 *et* 2270 *du Code civil.*

Ne sont pas considérés tels les plafonnages qui ne sont pas absolument nécessaires à la solidité d'un immeuble et dont on peut se dispenser sans inconvénient à cet égard, comme cela se fait notamment dans la plupart des bâtiments à la campagne et dans les fabriques. La réception de ces ouvrages met fin à la garantie de l'entrepreneur.

II. Les ouvrages entrepris à prix unitaires ou bordereau de prix sont soumis comme les ouvrages entrepris à forfait, à l'application de l'article 1792.

Quant à la demande principale :

Attendu que le défendeur a été chargé de la construction d'un immeuble pour compte du demandeur; que la réception définitive en a été faite le 30 juin 1911;

Attendu que le demandeur signale que le plafond du vestibule s'est effondré et que d'autres plafonds menacent de tomber et il attribue ces accidents à des vices de construction;

Il demande qu'en conséquence le défendeur soit condamné à démolir et à refaire tous les plafonds de son immeuble et à lui payer une somme de 5,000 francs à titre de dommages-intérêts, sa responsabilité étant engagée aux termes des articles 1792 et 2270 du Code civil.

Attendu que le défendeur se refuse à intervenir dans les réparations réclamées par le demandeur en faisant valoir que la réception définitive des travaux exécutés par lui pour compte du demandeur a eu lieu le 30 juin 1911 et que la responsabilité découlant des articles 1792 et 2270 du Code civil ne s'applique qu'aux travaux qualifiés « gros ouvrages » parmi lesquels ne figurent pas les plafonnages qui constituent un travail de parachèvement;

Attendu que seuls les travaux dont le mauvais état mettrait en péril la solidité de l'immeuble construit et pourrait faire craindre un écroulement partiel ou total des parties maîtresses de l'édifice, peuvent donner lieu à l'application des articles 1792 et 2270 du Code civil;

Il ne peut en être ainsi des plafonnages qui ne sont pas des travaux absolument nécessaires à la solidité d'un immeuble et dont on peut se dispenser sans aucun inconvénient à cet égard comme cela se fait notamment dans la plupart des bâtiments à la campagne et dans les fabriques;

Ne doivent être compris dans les travaux dont un architecte ou un entrepreneur peut être rendu responsable, aux termes des articles 1792 et 2270 du Code civil, que : l'établissement des fondations, des murs de la construction, des gîtages, de la charpente, du toit avec sa couverture;

Ils peuvent également être rendus responsables en vertu des mêmes articles, de l'écroulement partiel ou total provoqué par un vice du sol, parce qu'il leur appartient d'en vérifier l'état avant d'établir les fondations, ou par un vice du plan;

Attendu en conséquence que l'action telle qu'elle est intentée doit être déclarée non recevable;

Quant à l'appel en garantie :

Attendu que le défendeur à l'action principale a mis en cause l'appelé en garantie pour s'entendre condamner à intervenir dans l'instance principale et à le garantir de toutes les condamnations qui pourraient être prononcées à sa charge à raison de ce que c'est lui qui en qualité de sous-entrepreneur a exécuté les travaux de plafonnage dans l'immeuble du demandeur X;

Attendu que l'appelé en garantie soutient que l'article 1792 du Code civil ne lui est pas applicable parce qu'il n'a pas exécuté pour compte du demandeur un travail à forfait, mais un travail à la mesure qui a été vérifié et payé; qu'il est en droit d'invoquer l'article 1791 du Code civil qui l'exonère de toute responsabilité dans le cas où l'ouvrage exécuté a été payé;

Attendu que l'appelé en garantie ayant entrepris pour compte du demandeur moyennant un prix unitaire de base tous les travaux de plafonnage de l'immeuble du demandeur à l'action principale, il se trouvait vis-à-vis de Y. dans la même situation que celui-ci vis-à-vis du maître de l'ouvrage; il doit être considéré comme entrepreneur pour la partie qui lui était confiée. L'expression « à prix fait » contenue dans l'article 1792 du Code civil ne doit pas s'entendre uniquement dans le sens du prix global indiqué pour

1. Nous devons la communication de cet intéressant jugement à l'obligeance de notre Conseil, Me Henry Botson, avocat près la Cour d'appel. Nous l'en remercions bien vivement. C'est un jugement de principe, bien motivé, qui intéresse les architectes et les entrepreneurs.

l'ensemble du travail mais peut se comprendre également dans le sens de prix unitaire arrêté entre parties.

Ainsi notamment le maçon qui s'est chargé d'élever les maçonneries d'une maison moyennant un prix fait par mètre cube peut être rendu responsable pendant dix ans des vices de construction aux termes de l'article 1792 du Code civil (Appel Liége, 19 février 1902. *Pasicrisie* II, 1902, p. 249. — *Beltjens*, art. 17,799, p. 571. — ARNZT, t. IV, n° 1226. — GUILLOUARD, *Contrat de louage*, deuxième part., p. 374, n° 862);

L'action ne peut donc être déclarée non recevable pour le motif que le prix accepté par les parties serait un prix unitaire de base;

Attendu toutefois qu'ainsi qu'il a été dit plus haut la demande principale doit être écartée parce que non recevable dans la forme où elle a été intentée;

Il en découle nécessairement que l'appel en garantie intenté contre Z. est devenu sans cause pour le moment;

Par ces motifs, le Tribunal,

Joignant comme connexes les causes inscrites sous les numéros 294 et 467 du rôle et statuant par un seul jugement,

Déclare l'action principale non recevable en la forme présentée sous réserve de tous droits pour le demandeur;

Déclare l'appel en garantie non recevable parce que sans cause mais également sous réserve de tous droits pour le demandeur pour la suite. Et attendu que l'appel en garantie a été motivé par l'action principale intentée par X., condamne ce dernier à tous les dépens en ce compris ceux relatifs à l'appel en garantie dirigé contre Z., taxés à ce jour à fr. 47.74.

COMMUNICATIONS

Le directeur de l'École centrale de Service Social prie nos confrères de lui envoyer, soit à titre de prêt, soit à titre définitif, des plans ou photos.

L'École centrale de Service Social a pur but de former des directeurs et directrices d'œuvres sociales (Œuvre de l'enfance, Œuvres industrielles, Écoles spéciales, Homes, Foyers, etc.) Cette institution voudrait, pour rendre son enseignement plus concret, disposer de plans et de dessins très divers, relatifs à différentes œuvres, tels que :

Plans d'habitations à bon marché, Usines, Bains-douches, Cantines, Foyers, Hôpitaux, Sanatoria, Crêches, Œuvres de l'enfance, Bibliothèques, Cités-jardin, Plaines de jeux, etc. etc.

Ces plans et dessins seront placés dans les différentes salles de conférences et de cours. En dessous de chaque plan une carte portera, en plus du nom, toutes indications complémentaires indiquées par l'architecte.

L'École centrale de Service Social est visitée par un public nombreux; de nombreuses conférences y sont données chaque semaine; une population permanente de 200 élèves la fréquente; un enseignement fait dans ces conditions peut donc avoir de très bons résultats dans le double intérêt du public et des architectes.

Les envois peuvent être faits à M. le Directeur de l'École centrale de Service Social, 11, rue de la Reinette.

LE NOUVEAU COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE.

Le renouvellement partiel du comité (art. 13 des statuts) a eu lieu à la séance générale du 17 janvier. L'élection portait sur les mandats des confrères suivants :

Bonduelle, président sortant non rééligible comme président;
Van Ysendyck, vice-président, démissionnaire du comité;
Callewaert, secrétaire rééligible, non-candidat;
Neirynck, trésorier rééligible;
Martin, bibliothécaire, démissionnaire du comité;
Maukels, délégué du comité de défense juridique, rééligible;
Dewin, conseiller rééligible;
Devos, conseiller rééligible;
Simon, conseiller suppléant rééligible, non candidat.

Le nouveau comité est ainsi constitué :

J.-B. Dewin, *président;*
A. Puissant, *vice-président;*
A. Roosenboom, *secrétaire;*
E. Neutens, *secrétaire-adjoint;*
F. Neirynck, *trésorier,* administrateur de L'Émulation;
E. Dryepondt, *bibliothécaire;*
G. Maukels, *délégué du Comité de défense juridique;*
S. Mayné, *délégué de la section de Tracé des villes;*
E. Dhuicque, *secrétaire de la rédaction de* L'Émulation;
P. Bonduelle, *conseiller;*
P. Devos, *conseiller;*
H. Derée, *conseiller;*
H. Van Montfort, *conseiller suppléant;*
J. Van Neck, *conseiller suppléant.*

CONCOURS

Anvers.

La Société royale des Architectes d'Anvers organise un concours ouvert à tous les architectes belges.

Il s'agit de l'élaboration du plan d'une bibliothèque publique destinée à une ville de 30,000 habitants.

La récente loi sur l'institution obligatoire d'une bibliothèque publique dans toutes les communes et villes belges rend ce concours particulièrement intéressant.

Pour obtenir le programme, s'adresser au secrétariat de la société, 5, rue Saint-Joseph, à Anvers.

Société centrale d'Architecture de Belgique.

Concours d'esquisses (Année 1921).

Passage souterrain reliant deux blocs d'un grand magasin.

RAPPORT DU JURY

Le nombre des projets soumis à l'examen était de neuf.

Étaient présents : les confrères Roosenboom, Hebbelynck et Neutens.

Il a été procédé, comme d'habitude, par voix d'éliminations successives. Après le premier examen, le jury écarte les projets de MM. De Grendele, De Meyer, Schmitz et Van de Vyver.

Au second tour, sont éliminés les projets de MM. Parentini et Roggen, pour les raisons suivantes :

M. PARENTINI : plan renfermant des qualités, toutefois sans recherches décoratives; multiplication exagérée des points d'appui isolés; la coupe se ressent de ce défaut et fait preuve d'une certaine indigence.

M. ROGGEN : disposition de plan assez heureuse. Il est regrettable que l'escalier manque d'ampleur, tout au moins dans ses éléments; il est d'un accès difficile. La coupe manque un peu de recherche et constitue une redite de choses connues.

Trois projets restent en présence. A l'unanimité le jury décide de classer : 1er : M. Colassin; 2e : M. Puttemans; 3e : M. Coppe.

Le projet de M. COLASSIN est celui qui se rapproche le plus de l'esprit du programme. La coupe se présente bien, a grande allure et contraste un peu avec la physionomie étriquée des plans. Les accès ne sont pas suffisamment importants. Les escaliers, un peu majestueux, manquent de la souplesse et du charme qui sont de mise dans pareil problème. Les volées sont trop étroites, les ascenseurs trop nombreux et trop réduits. Le sous-sol est encombré de points d'appui et n'est pas suffisamment utilisé pour l'agencement des vitrines.

Les critiques de détail faites, le jury reconnaît au projet de très sérieuses qualités de composition et de présentation.

Avec des qualités moindres, le projet de M. PUTTEMANS révèle néanmoins un sérieux effort à représenter, sous une forme plus attirante et plus origniale, un point essentiellement moderne de nos constructions.

Le plan montre une certaine raideur qui se traduit dans la coupe. Aux sous-sol, les dégagements entre les escaliers et les vitrines sont insuffisants. Les ascenseurs sont trop écartés et hors de la vue.

Quant au projet de M. COPPE, classé troisième, on doit lui reprocher d'avoir recherché des solutions compliquées et demesurées là où s'imposait une simplicité de construction relevée d'éléments de richesse et d'élégance.

Les accès souffrent de la présence des escaliers trop rapprochés de la voie publique. Il s'ensuit une perte de dégagements et de vitrines en un point où ils sont des plus nécessaires.

L'élévation exagérée du sous-sol oblige le concurrent à disposer des escaliers à trois volées dont l'ascension serait pénible. Ces défauts apparaissent encore plus manifestement dans la coupe.

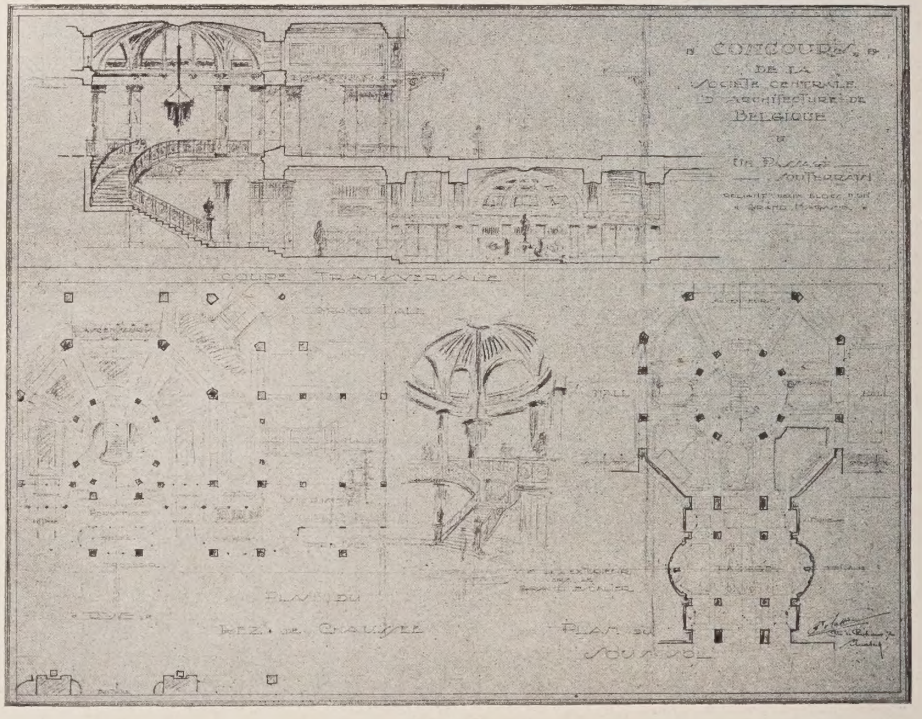

Concours de la Société Centrale. Esquisse de M. Colassin (1er prix).

Le classement s'établit donc ainsi :

M. Colassin obtient le premier prix de 100 francs, une plaquette en argent et un diplôme.

M. Puttemans, le second prix de 50 francs, une plaquette en bronze et un diplôme.

M. Coppe le troisième prix, une plaquette en bronze et un diplôme.

Il se dégage du concours une impression très favorable; un gros effort a été fait pour solutionner un problème difficile et particulièrement complexe.

On peut regretter toutefois que, dans l'ensemble des projets, la jonction souterraine n'ait pas été assurée d'une manière moins perceptible.

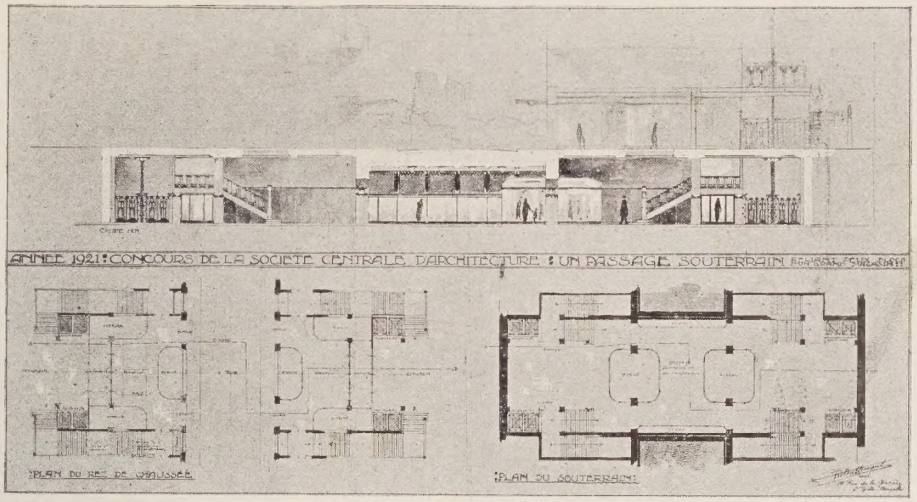

Concours de la Société Centrale. — Esquisse de M. Robert Puttemans (2e prix).

Pour le jury composé de MM. Bonduelle, *président*, Derée, Lambot, Mayné, Moenaert, Neutens et

Hebbelynck, *rapporteur*

Ixelles.

Construction au cimetière communal d'un monument commémoratif et d'une nouvelle entrée.

Rapport du jury.

En exécution des clauses du programme, nous avons constitué le Jury du concours public pour la construction au cimetière communal d'un monument commémoratif et d'une nouvelle entrée. Chacun de nous avait la qualité indiquée ci-dessous, savoir :

MM. Blyckaerts, Échevin des Travaux publics d'Ixelles, *président;*

Delbove, architecte;

Delune, architecte, conseiller communal d'Ixelles;

Vauthier, artiste-peintre, conseiller communal d'Ixelles;

Vinck, directeur de l'Union des Villes, conseiller communal d'Ixelles;

Mayné, architecte, délégué de la Société centrale d'Architecture de Belgique;

De Rudder, sculpteur-statuaire, désigné par le Conseil communal d'Ixelles;

Lagae, statuaire, délégué de la Province de Brabant;

Bonduelle, architecte, désigné par les concurrents;

Baetes, statuaire, désigné par les concurrents;

Dewert, ingénieur en chef, directeur des Travaux d'Ixelles, *Secrétaire;*

Boelens, architecte communal d'Ixelles, *Secrétaire-adjoint;*

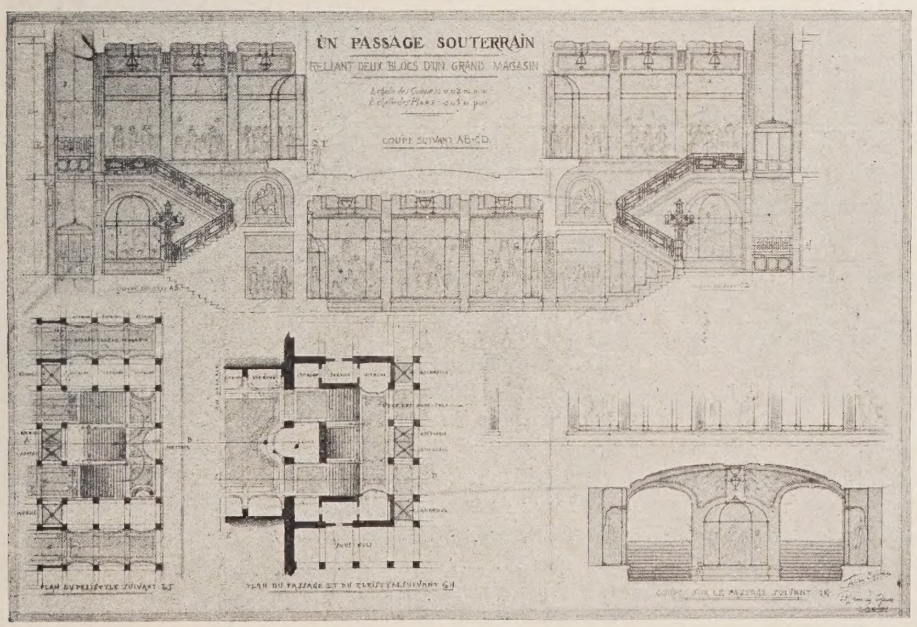

Concours de la Société Centrale. — Esquisse de M. Vital Coppe (3e prix).

(M. Demeuldre, qui était Échevin des Beaux-Arts d'Ixelles lors de la constitution du Jury, a demandé, au cours des opérations, à ne pas être considéré comme membre de ce Jury.)

* * *

Pour la première épreuve, il a été déposé vingt-six projets pour le concours du monument commémoratif et vingt et un projets pour le concours de la nouvelle entrée.

Nous avons procédé à l'examen de ces projets au cours des séances des 15 et 22 avril 1921, et arrêté les termes du jugement de la première épreuve, le 6 mai suivant.

Tous les membres du Jury étaient présents à cette décision, sauf M. Vinck.

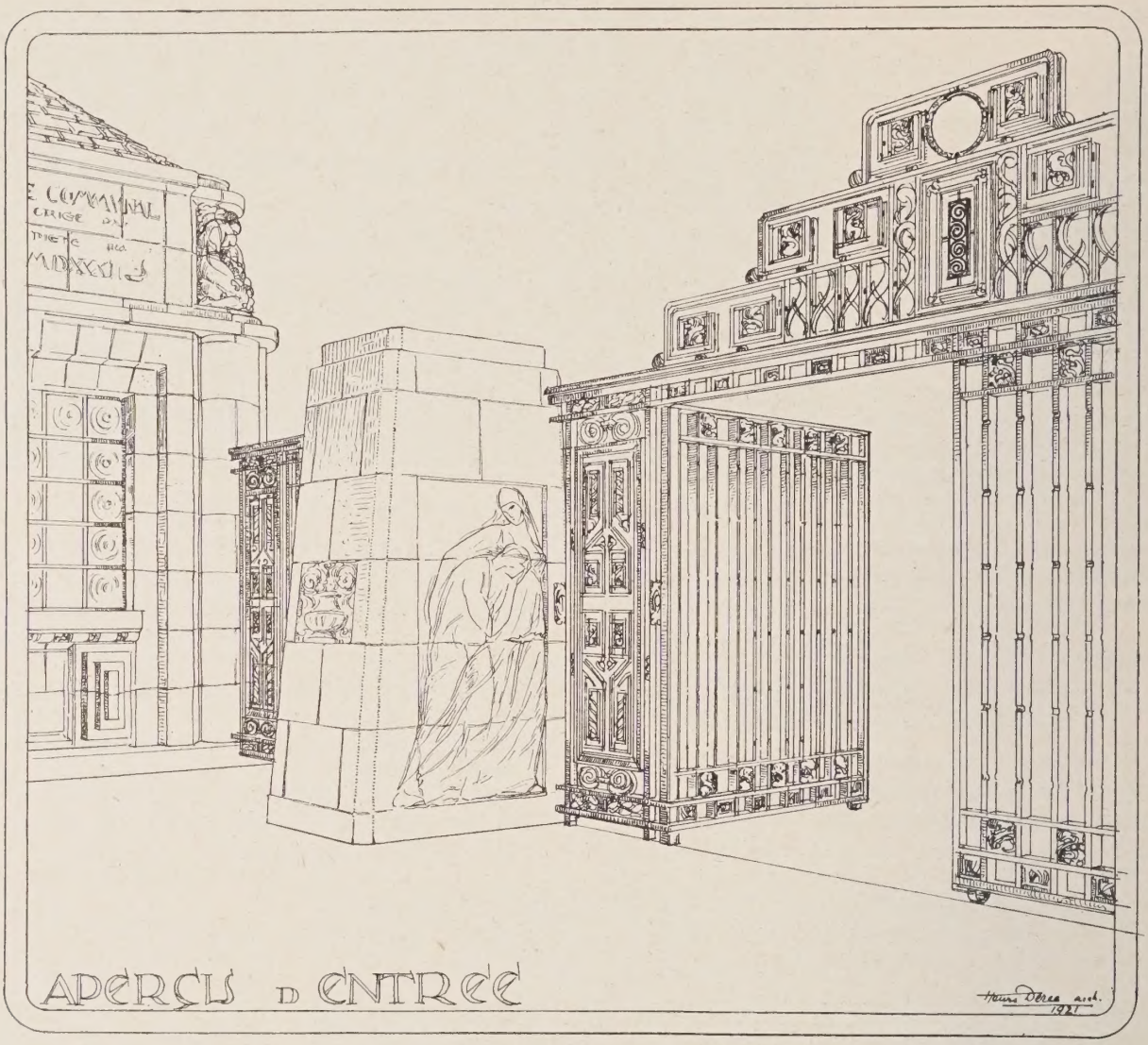

Concours d'Ixelles. — Entrée du Cimetière, H. Derée, architecte.

Après un examen détaillé de chacun des projets, nous avons décidé de ne pas rappeler au concours en deuxième épreuve, pour conception architecturale ou sculpturale insuffisante, les projets suivants :

A. Pour le monument commémoratif :

1° *Ad Valorem ;*
2° *Feuille de lierre dans deux circonférences concentriques ;*
3° *Deux circonférences entrelacées ;*
4° *Pro Patria ;*
5° *Chauve-souris dans un losange ;*
6° *Pax ;*
7° *Deux circonférences traversées de deux lignes parallèles sur fond rouge ;*
8° *Jamais le souvenir de vos faits héroïques etc. ;*
9° *Croix bleue dans un cercle ;*
10° I *dans un cercle ;*
11° *Passant, arrête-toi, etc. ;*
12° *Epée et bouclier ;*
13° *Té et compas ;*
14° *Fusils croisés et écusson dans un cercle ;*
15° *Studio.*

B. Pour la nouvelle entrée.

1° *Ad Valorem ;*
2° *Un jour viendra ;*
3° *R. I. P. ;*
4° I *dans un cercle ;*
5° *Équerre, té et compas ;*
6° *Mausolée du plus beau faubourg de Bruxelles ;*
7° *XL ;*
8° *Trois barres coupées dans un cercle ;*
9° *Deux équerres entrelacées ;*
10° *Cœur orange dans un cercle ;*
11° *Pax X. L. ;*
12° *Trois circonférences ;*
13° *Epée et bouclier ;*
14° *Studio.*

Ont été écartés ensuite :

A. Les projets pour le monument commémoratif portant les devises ou signes ci-après :

1° *Le Sacrifice.* — La partie sculpturale du monument n'est pas dépourvue de caractère, mais la figuration des différents éléments constructifs est peu nette et peu précise.

2° *Abnégation.* — Projet bien présenté, mais le caractère de l'ensemble ne convient pas au cadre qui lui est réservé.

3° *Gisants.* — L'ordonnance adoptée dans les différents éléments de l'ensemble du monument n'est pas à préconiser.

4° *Souvenir.* — Même remarque que pour le projet précédent.

5° *Mausolée pour le plus beau faubourg de la capitale.* — Dispositions générales du plan peu heureuses. Accès à la crypte trop tourmentés.

6° *Campo santo.* — S'écarte totalement des données du programme. Le plan ne donne aucune indication au sujet des 280 caveaux dont l'existence emporte la priorité sur toute autre donnée.

7° *Casque sur fond or.* — Les dispositions d'ensemble du plan ne s'adaptent pas au tracé des allées à respecter. Les caveaux sont fort dispersés.

B. Les projets pour la nouvelle entrée portant les devises ou signes ci-après :

1° *Campo santo.* — L'entrée forme un ensemble indivisible avec le projet du monument du même auteur, qui a été éliminé. Sa forme asymétrique en condamne la réalisation isolée.

2° *Abeille sur fond jaune.* — L'architecture de la façade n'a pas le caractère répondant à la destination.

3° *Equerre rouge traversée d'une épée.* — Même remarque que pour le projet précédent.

Ont été retenus pour l'épreuve définitive :

A. Les projets pour le monument commémoratif portant pour devises :

1° *Pax.* — Nombre de caveaux insuffisant. Le nombre exigé est de 280 (voir article 3 du programme).

2° *Lampe romaine rouge.* — L'aspect d'ensemble de la partie décorative du monument proprement dit gagnerait, pensons-nous, par la suppression de la figure de femme qu'entoure le trophée de drapeaux. Les accès à la crypte et à ses différents compartiments sont trop étriqués.

3° *Collectivité.* — L'existence de verrières ou de vitraux n'est pas heureuse. Par leur suppression, l'effet gagnerait en austérité.

4° *Le Sacrifice.* — La configuration générale du plan est intéressante. Il est à signaler toutefois que la disposition en retrait des caveaux étagés par deux, blesse le respect que nous portons aux morts parce que les dessus des caveaux serviraient de chemins d'accès au public.

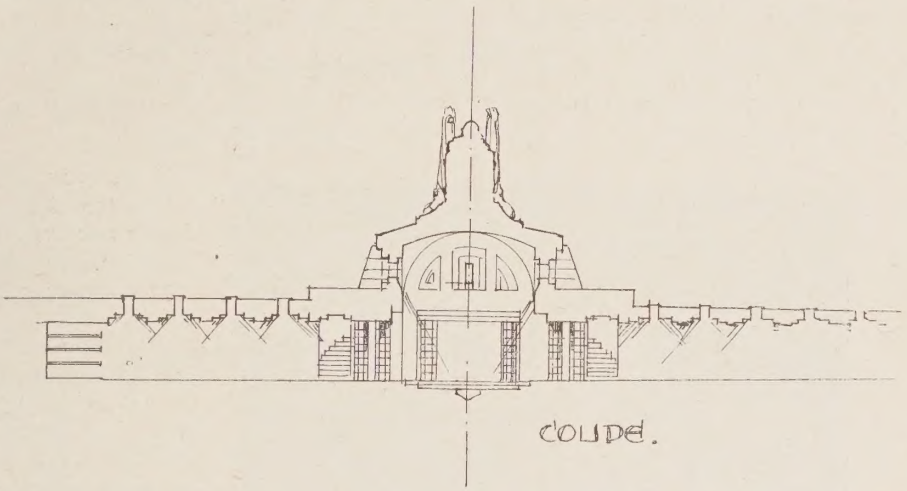

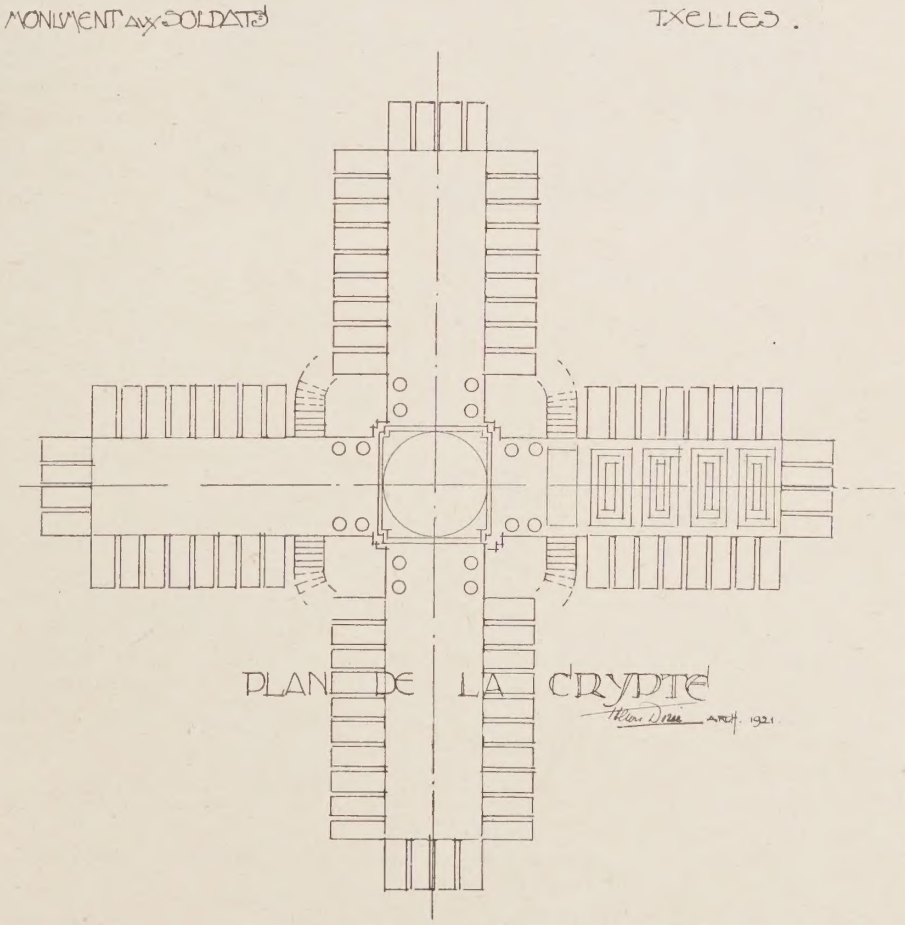

Concours d'Ixelles. — Monument commémoratif, H. Derée, architecte.

De plus, cette disposition nécessiterait des frais d'entretien onéreux par suite de l'action nuisible des intempéries.

B. Les projets pour la nouvelle entrée portant pour devises :

1° *Pax.* — Les deux pavillons sont trop rapprochés. La grille n'a pas l'ampleur voulue.

2° *Lampe romaine rouge.*

3° *Le Sacrifice.*

4° *Destin.* L'aménagement dans la voirie, en face de la nouvelle entrée, est très bien conçu.

Nous nous sommes ralliés au choix de l'emplacement réservé par le programme du concours, à la nouvelle entrée, à la condition que la commune en agrémente les

Concours d'Ixelles.
Monument commémoratif, H. Derée, architecte.

abords par des massifs d'arbustes à haute végétation qui auraient pour but d'atténuer l'effet déplorable produit par la vue du château d'eau aux formes massives et écrasantes. Nous avons décidé d'appeler l'attention des concurrents sur les niveaux de la voirie avoisinant le cimetière et sur la nécessité de concevoir les ouvrages de manière à les rendre visibles de l'avenue de la Couronne dans le prolongement de l'allée du cimetière aboutissant à l'entrée nouvelle; la Commune aurait à faire l'aménagement entre l'avenue de la Couronne et le cimetière de manière à assurer, du point ci-dessus indiqué, la vue sur la dite entrée.

Nous avons décidé, en outre, d'accord avec l'Administration communale, que le nombre de caveaux à construire avec le monument commémoratif devra permettre l'inhumation non seulement des soldats belges et alliés morts pour leur Patrie et inhumés à Ixelles, mais aussi celle des militaires tombés au front, dont la famille réclamerait la jouissance d'un caveau. Le nombre de cases serait à porter dans ce but de 280 à 340.

Les concurrents admis à prendre part à la seconde épreuve reçurent une note leur donnant ces indications générales et, pour chaque projet séparément, nos observations et desiderata.

Appelés à examiner les travaux déposés pour la seconde épreuve le 17 octobre, nous avons, après examen de chacun des projets, et à l'unanimité de tous les membres du jury, sauf MM. Delune, retenu au Sénat et Vinck, absent, décidé ce qui suit :

A. Pour le monument commémoratif :

1° d'allouer le premier prix de 5,000 francs au projet *Lampe romaine rouge.*

2° d'allouer une prime de 4,000 francs au projet *Pax.*

3° d'allouer une prime de 3,000 francs au projet *Le Sacrifice.*

4° d'allouer une prime de 2,000 francs au projet *Collectivité.*

B. Pour la nouvelle entrée :

1° d'accorder le premier prix de 2,000 francs au projet *Lampe romaine rouge.*

2° d'allouer une prime de 1,100 francs au projet *Pax.*

3° d'allouer une prime de 1,100 francs au projet *Le Sacrifice.*

4° d'allouer une prime de 800 francs au projet *Destin.*

C. — En raison des qualités exceptionnelles que présentent les projets auxquels sont attribués les premiers prix de ces concours, nous avons émis le vœu de voir attribuer à leur auteur le reliquat de 6,000 francs de la somme à répartir entre les auteurs des projets primés du monument commémoratif.

***

Les enveloppes contenant les noms des auteurs ont été ouvertes et leur contenu respectif fut reconnu être le suivant :

1° *Lampe romaine rouge.* — Henri Derée, architecte, rue de Rotterdam. L'auteur indique, en outre, le nom de M. le sculpteur Van Asten, qui serait chargé éventuellement de l'exécution de la statuaire du monument;

2° *Pax.* — Jules Vandenhende, architecte, à Gand, boulevard du Château, 225;

3° *Le Sacrifice.* — G. Hendrickx, architecte, 109, rue Émile Banning, et Marcel Rau, sculpteur, avenue Guillaume Macau, à Ixelles;

4° *Collectivité.* — Frans Vandendrift, architecte, 13, rue Massaux, à Bruxelles;

Léo de Waegh, architecte, 176, rue Joseph II, à Bruxelles;

Clément Piret, sculpteur, 58, rue Froissard, à Bruxelles;

et Marcel Désir, sculpteur, 94, rue de Louvain, à Bruxelles;

5° *Destin.* — Raymond Legraive, architecte, rue Antoine Bréart, à Saint-Gilles-Bruxelles, et Juan Bury, sculpteur, 8, rue Clémentine, à Ixelles.

Les Membres du Jury :

(s.) Delbove, Bonduelle, Vauthier,
Lagae, Derudder, Baetes,
Mayné.

Les Secrétaires : *Le Président :*
(s.) J. Dewert, *(s.)* Louis Blyckaerts.
A. Boelens.

HOTEL AVENUE DE LA TOISON D'OR. 26. BRUXELLES.

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE DES DÉPENDANCES.

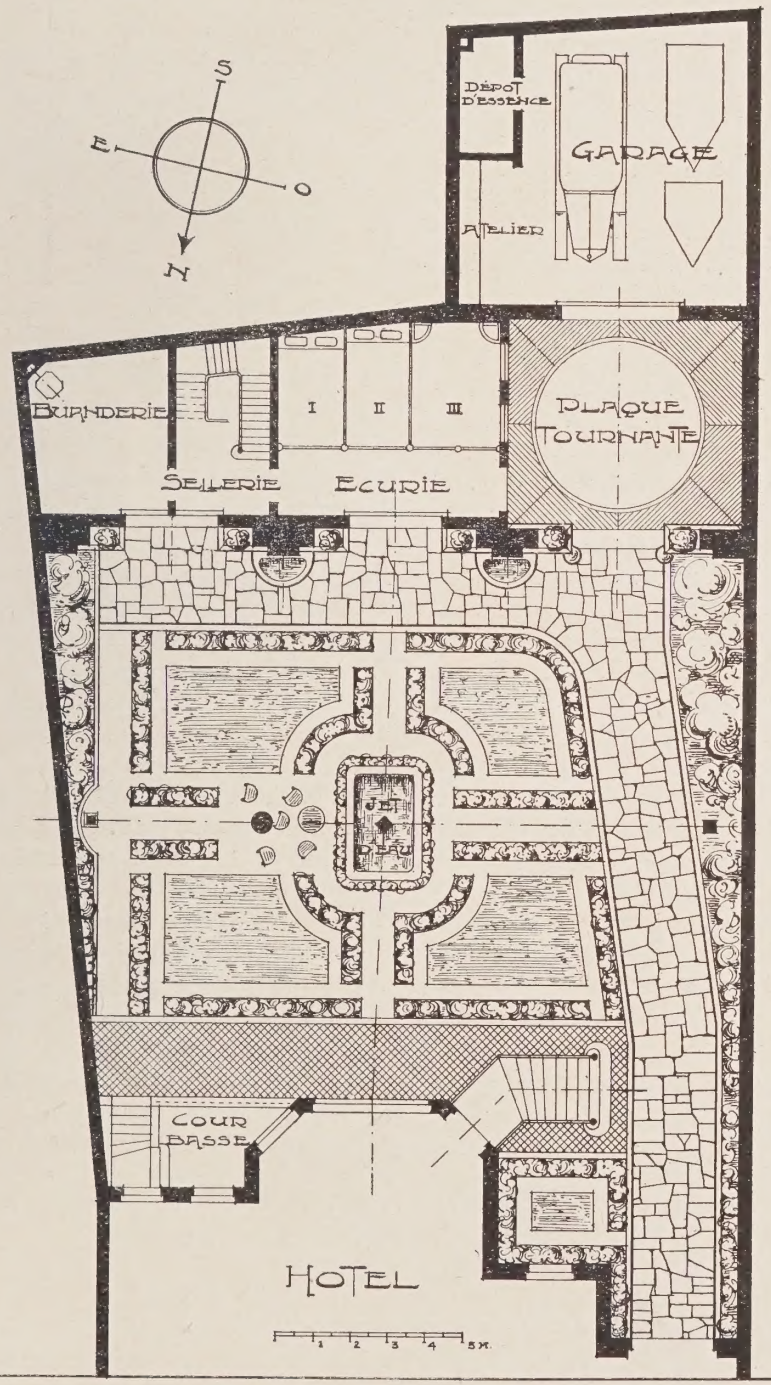

S. Mayné, architecte.

NOS PLANCHES

PLANCHES 1 et 2. *Porte et grille de balcon d'un hôtel particulier, 26 Avenue de la Toison d'Or, à Bruxelles.* — PLANCHE 3. *Dépendances du même hôtel.* M. Servais Mayné, architecte.

Il s'agit ici d'un hôtel particulier de construction déjà ancienne, et dont la façade , sans caractère architectural, a été remaniée et rajeunie par notre confrère Servais Mayné. La disposition générale de cette façade n'a pas changé; les éléments essentiels ont été maintenus et seul un étage en attique a été ajouté. C'est donc par le détail que l'architecte s'est efforcé d'atténuer la monotonie de l'ensemble et de lui donner un intérêt architectural. Problème difficile et ingrat dont il s'est d'ailleurs tiré avec tact et talent.

Le remaniement a été conçu dans une note classique très sobre, que rehausse l'étude des fers forgés décoratifs. La planche 1 représente la porte d'entrée, dont l'encadrement de pierre a été refait. La planche 2 donne un détail de la grille d'appui du balcon. Malgré la recherche très poussée de ces motifs décoratifs en fer forgé, la lecture du parti reste claire, tant à la porte qu'à la grille d'appui; grâce à l'emploi simultané de fers de sections fort différentes, la grande ligne de la composition en fers épais se trouvant constamment soulignée par le jeu des fers plats et minces qui accentuent le mouvement général sans l'alourdir. C'est là une source très heureuse d'effets à laquelle les ferronniers des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles ont relativement peu puisé. Et c'est aussi ce qui donne à ces compositions, malgré leur parti classique, un caractère moderne.

La planche 3 donne la façade des dépendances vers le jardin de l'hôtel. Nous reproduisons ci-contre le plan à rez-de-chaussée de ces annexes, qui contiennent des écuries et un garage. La disposition du jardin a été dictée par un gros marronnier qui a fixé l'axe transversal, tandis que l'axe longitudinal se trouvait déterminé par celui de la salle à dîner de l'hôtel. L'arcade de droite s'ouvre sur un porche qui contient une plaque tournante pour le mouvement des automobiles. Les approvisionnements en fourrages se font par une trappe s'ouvrant dans la voute du porche.

La maçonnerie est en briques de Zandvoorde et en pierre blanche d'Euville; les pans de bois du bahut et les lucarnes en vieux chêne.

Il nous paraît équitable et utile de citer ici les divers entrepreneurs dont le travail, particulièrement soigné, figure à nos planches.

La porte et le balcon en fer vers l'avenue ont été exécutés par le ferronnier Alexandre, dont on connaît l'habileté. Les ferronneries de précision et la plaque tournante sont de M. Albert François; la pierre a été fournie par la maison Soille frères et la menuiserie par M. Peeters; les couvertures en tuiles plates ont été exécutées par Benoît Gérard et les plomberies par Léon François. Enfin le gros œuvre a été confié à MM. Edouard François et fils, ce qui revient à dire que l'exécution en est parfaite.

Tous les travaux ont été entrepris en 1914 et terminés aussitôt après la guerre.

PLANCHE 4. *Monument aux morts à ériger au cimetière communal d'Ixelles.* Vue perspective d'ensemble. Henri Derée, architecte, lauréat du concours.

Le concours ouvert à cette occasion était double, ayant pour objet le monument même, d'une part, et d'autre part une nouvelle entrée pour le cimetière. Vingt-six projets ont été présentés pour le monument et vingt et un pour l'entrée. Nous publions dans ce fascicule le rapport du jury.

Deux croquis schématiques ci-contre donnent le plan et une coupe de la crypte du projet de notre confrère Derée. Nous publions également un aspect de la nouvelle entrée, telle qu'il l'a projetée. Nous nous en reportons à l'appréciation très élogieuse et d'ailleurs pleinement justifiée du jury sur ces deux œuvres. Les réglementations sur la translation des corps des soldats tombés au front semblent compromettre la réalisation de ces projets. Ce serait là chose d'autant plus regrettable que parmi les nombreux monuments commémoratifs édifiés depuis la guerre, celui dont il s'agit ici révèle une compréhension malheureusement trop rare de l'architecture funéraire. Nous osons espérer que la commune d'Ixelles, qui se doit de commémorer le souvenir de ses morts, ne voudra pas se priver d'une œuvre susceptible de l'honorer grandement, quitte à apporter dans l'exécution des projets de l'architecte Derée, les modifications de détail imposées par les circonstances.

E. Dh.

A PROPOS DU CONGRÈS INTERNATIONAL D'HISTOIRE DE L'ART

Notre confrère français, *L'Architecture*, parlant du Congrès international d'Histoire de l'Art qui s'est ouvert à la Sorbonne, le 26 septembre dernier, s'étonne qu'il n'ait pas eu, malgré son importance, le retentissement qu'il méritait. La Belgique ne s'en était pas désintéressée, puisqu'elle y avait délégué les personnalités les plus qualifiées du monde artistique; et pourtant, la même observation peut être faite quant à la répercussion de cette manifestation chez nous. Or, il faut bien reconnaître qu'un congrès de ce genre n'a pas atteint un but proportionnel à l'effort qu'il représente, lorsqu'il ne touche que les spécialistes, les savants, les érudits, les critiques notoires, qui certes peuvent puiser dans l'examen des communications discutées d'utiles inspirations, de précieuses directives, mais qui, cependant, d'une manière générale, semblent précisément être ceux pour qui il offre le moins d'utilité pratique. Espérer du grand public la curiosité nécessaire pour prendre intérêt aux vastes questions que soulève un pareil congrès, serait évidemment se faire illusion; aussi n'est-il pas surprenant que si la presse française en a fait à peine mention, la presse belge l'ait totalement ignoré. Mais la corporation des architectes — je n'ai pas à m'occuper ici des autres groupements artistiques ou scientifiques — comporte cependant une élite qui, elle, représente une sélection. Or, il est indéniable que cette élite devrait être directement bénéficiaire de travaux analogues. Un congrès international d'histoire de l'art n'a pas seulement pour but de resserrer les liens qui nuissent les artistes et les savants du monde entier, en leur fournissant l'occasion d'un aimable échange de travaux d'érudition. Il conviendrait qu'une leçon s'en dégageât et que celle-ci eût une répercussion pratique dans nos méthodes d'enseignement et de travail. Il conviendrait qu'un effort aussi considérable de pensée ne restât pas stérile à une heure où nos écoles d'art offrent le plus lamentable spectacle d'impuissance, où la jeunesse cherche en vain des directives, où notre art lui-même semble incapable de trouver sa voie et oscille entre les tendances les plus contradictoires, où la question si importante de la conservation de notre patrimoine monumental s'attarde en des méthodes surannées dont le moindre mal est de compromettre à tout jamais la valeur scientifique et éducative des derniers témoins de notre passé.

Il est donc bien regrettable que le Congrès de Paris, dont la seule section d'Enseignement et de Muséographie reçut trente-sept communications, n'ait point rencontré plus d'attention dans nos groupements d'artistes et n'ait trouvé aucun écho dans nos périodiques d'art et d'archéologie.

Il faut se féliciter cependant que les délégués belges soient parvenus, en fin de session, à faire admettre que le prochain Congrès d'Histoire de l'art se tiendra à Bruxelles. C'est là un grand honneur auquel nous ne saurions rester insensibles. Et j'aime à croire que la Société centrale d'Architecture voudra, cette fois, participer directement à ses travaux, y prendre une part active, et saisir cette occasion pour donner un nouveau témoignage de la manière dont elle comprend sa mission.

Notre distingué confrère E. Mayeux, résumant ses impressions, a noté les remarques qu'il a cru pouvoir dégager de ce Congrès. Ces remarques nous sont si directement applicables en Belgique que je ne puis résister au désir de les exposer succinctement ici, encore que, à mon sens, elles ne me paraissent pas aussi justifiées, en France, que M. Mayeux s'attache à le prouver.

Voici la première de ces remarques.

A côté de l'Histoire de l'Art, science du passé suivant la conception française — dit-il — l'étranger nous oppose l'Histoire analytique de l'Art, source féconde pour l'avenir. « L'étranger a créé presque partout des écoles et des cours d'art comparé où, en dehors de toute question archéologique, sont examinés les procédés de conception, d'exécution, de composition et d'adaptation aux besoins de l'époque, pour tous les styles. Et du résultat de cette analyse est tiré un enseignement pouvant guider les élèves à trouver des conceptions

*

nouvelles, sans s'engager dans des voies que l'expérience du passé peut faire présager sans issue ou rétrogrades. » En France, rien de semblable. Aussi l'art français s'est-il « nettement séparé en un classicisme qui piétine sur place et un modern-style outrancier ». Pas de milieu entre l'anarchie et la stérilité. « Dans un article paru dans le nº 19 du Bulletin de la Société des Architectes diplômés, et modestement signé A. L. — poursuit-il — je relève cette phrase qui traduit exactement ma pensée : « Nous sommes les produits d'une longue évolution que nous ne pouvons pas ignorer, et il faut une forte dose de naïveté pour croire que dans l'art de bâtir un monument ou une société, on peut ne pas tenir compte du passé... N'ignorez pas les beaux exemples du passé, négligez les exemples médiocres et tâchez, sans forcer votre talent, d'être aussi modernes que vous pourrez, je veux dire d'adapter exactement l'architecture aux besoins actuels. C'est encore le seul moyen de créer des monuments que nos lointains descendants jugeront peut-être originaux. »

La seconde remarque vise l'enseignement du respect des choses du passé dans les écoles primaires et secondaires.

La troisième est relative à l'enseignement du clergé trop prompt — quelques rares personnalités exceptées — à mutiler de vieilles églises pour y placer de déplorables accessoires, ou bien, ce qui est pis, à n'étudier la valeur des reliques d'autrefois que pour pouvoir les céder à leur juste prix. Il faut donc que les séminaires, comme les écoles normales, aient des cours d'archéologie et de conservation des monuments.

Notre éminent confrère me permettra de faire, sur sa première remarque tout au moins, les plus expresses réserves.

Il n'est pas de pays au monde où l'art architectural resplendisse d'un plus noble rayonnement qu'en France. Il n'est pas de pays où les innombrables problèmes que les besoins nouveaux proposent à la recherche des architectes, aient trouvé des réponses plus claires et plus larges, alors même que ces problèmes augmentent chaque jour de complexité. L'École de Paris ne demeure-t-elle pas le foyer où le Nouveau Monde tout entier vient chercher des leçons de logique, de mesure et de clarté? Comment pourrions-nous admettre que l'adaptation exacte de l'architecture aux besoins de notre époque ne se traduise pas en un art qui, d'une manière générale, demeure dans les grandes traditions de l'art français?

Il est possible que, dans l'architecture privée, l'Angleterre soit parvenue, plus que les autres nations, à conserver l'esprit de ses traditions d'ailleurs suffisamment souples pour suivre l'évolution des goûts et des besoins, pour se transformer sans se perdre. D'autres pays, à leur tour, ont fait de méritoires efforts dont l'ensemble constitue un indéniable mouvement. Mais nous ne saurions admettre, en Belgique, où nous jugeons la France avec le recul nécessaire, qu'en dehors de quelques exemples d'un modern-style outrancier, l'art français piétine en un classicisme suranné.

Cette réserve faite, nous admettrons volontiers que l'enseignement de l'histoire de l'art chez nos voisins soit susceptible d'améliorations, puisqu'une voix plus autorisée que la mienne l'affirme. Nous l'admettrons même d'autant plus volontiers que les remarques de M. Mayeux s'appliquent exactement chez nous. La reconstruction des régions dévastées ne nous fournit-elle pas, notamment, l'exemple des résultats auxquels conduit ce qu'on dénomme ici : respect du caractère local? Que l'enseignement de l'histoire de l'art soit dépourvu chez nous de tout esprit analytique, rien n'est plus certain. Si cette science, suivant la conception française, « n'est qu'une objectivité ne pouvant conduire qu'au plagiat et à stériliser l'inspiration des élèves », ce danger n'est même pas à craindre en Belgique, où ceux qui abordent avec quelque attention l'étude de l'histoire de l'art n'appartiennent généralement pas à la corporation des architectes et ne sont conséquemment pas appelés à traduire dans l'art de bâtir les notions qu'ils se sont assimilées. Il en résulte que, hormis de rares exceptions, ceux qui, dans notre profession, se trouvent en situation de devoir recourir à des éléments d'architecture ancienne, comme la restauration des villes endommagées par la guerre y contraint fréquemment, ne possèdent aucun fond et s'abandonnent à des parodies qui n'ont même pas la valeur de consciencieuses copies.

Ce n'est pas d'hier que cette lacune fondamentale dans l'enseignement de l'architecture en Belgique a été signalée. Dans une étude parue en 1912 sur la transformation du cours d'architecture médiévale à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, cours qui avait pour objet l'étude des éléments d'architecture médiévale et la composi-

tion d'ensemble... en cette même architecture, j'écrivais moi-même, m'excusant de me citer ici : « L'expérience n'a fait que mettre en évidence les impossibilités ou les contradictions sur lesquelles s'appuie ce cours, et ce serait le vouer à une stérilité définitive que de vouloir le maintenir sur ses bases actuelles... Les nécessités de l'architecture moderne sont trop impérieuses pour que l'on puisse paralyser la composition par des considérations archéologiques. Si cette conception archaïque de l'architecture a pu tenter parfois la virtuosité d'un artiste sans produire toutefois des résultats très encourageants, elle ne saurait en tout cas se poser dans l'enseignement sans risquer de voir un professeur imposer à ses élèves, non l'essence d'un style qu'il est chargé de leur apprendre, mais son interprétation personnelle de ce style dans son adaptation à l'architecture contemporaine. »

Les communications présentées au récent Congrès international de l'art apportant dans cet ordre d'idées de judicieuses suggestions, on doit donc déplorer que ces suggestions soient demeurées lettre morte pour nous, en ce sens que la propagande du Congrès n'a pas touché ceux qui ont quelque pouvoir pour combler les lacunes dont souffre notre enseignement.

❧ ❧

Il nous appartient de signaler une autre lacune qui nous est particulière parce qu'elle tient à l'organisation administrative du pays. La direction des Beaux-Arts n'a pu centraliser en Belgique comme en France le service des monuments historiques. Toutes les villes de quelque importance ont conservé, en raison de notre formation politique et historique, une autonomie communale que les plus grandes villes françaises ont perdue depuis de longs siècles. Chacune de nos villes, maîtresse chez elle, possède un service d'architecture qu'elle charge de l'entretien, de la restauration, voire éventuellement, de la reconstruction des édifices qui lui appartiennent. La Commission royale des Monuments ne jouit que d'un pouvoir purement consultatif. La loi spéciale sur l'adoption par l'État des communes sinistrées lui a même retiré tout pouvoir dans les localités adoptées qui sont précisément celles où son intervention eût été le plus utile. La situation s'est donc aggravée depuis la guerre. Or, le diplôme spécial d'architecte des Monuments historiques n'existant pas plus, en Belgique, que le diplôme pur et simple d'architecte, il s'ensuit que de vénérables édifices se trouvent livrés à l'incompétence de fonctionnaires ou d'architectes privés, dépourvus de toute aptitude ou de toute préparation spéciales pour s'occuper de travaux aussi délicats, et dans la désignation desquels la valeur professionnelle n'est trop souvent qu'un facteur d'intérêt tout à fait accessoire.

L'insuffisance trop générale de notre éducation en matière d'histoire de l'art permet que de véritables méfaits s'accomplissent ainsi sans qu'une protestation se fasse entendre. Et si, de temps à autre, une voix isolée s'élève contre l'une ou l'autre profanation, elle demeure sans écho et s'éteint dans l'indifférence. Il est plus que temps que notre corporation s'émeuve, et qu'elle comprenne, en dehors de toute considération scientifique, le rôle éducatif des témoins de notre passé conservés dans leur intégralité. Et cette fois encore, quelle utilité les échanges de vues du récent Congrès de Paris eussent-ils pu présenter pour nous !

Dans l'impossibilité où nous nous trouvons d'analyser ici les diverses communications comportant un enseignement direct, il nous paraît nécessaire de fixer la haute signification de ce Congrès, en reproduisant le discours prononcé par M. Paul Léon, directeur des Beaux-Arts, à la séance inaugurale. Ce discours définit, avec une rare élévation de pensée, le rôle fécond de l'histoire de l'art monumental dans l'éducation artistique.

Eug. DHUICQUE.

DISCOURS DE M. PAUL LÉON

DIRECTEUR DES BEAUX-ARTS DE FRANCE, A LA SÉANCE INAUGURALE DU CONGRÈS D'HISTOIRE DE L'ART

Le Ministre de l'Instruction publique, retenu par d'autres devoirs, m'a chargé de vous présenter ses excuses et ses souhaits de bienvenue. C'est un grand honneur qui m'échoit de vous saluer en son nom, en vous remerciant d'avoir bien voulu répondre à l'appel que vous adressait la Société de l'histoire de l'Art français. Votre nombre imposant, la diversité de vos origines nationales, la longue liste des travaux soumis à vos délibérations attestent mieux que tout discours, l'importance de l'histoire de l'art dans les pays de l'Europe, de l'Orient et du Nouveau-Monde. Ses assises paraissent aujourd'hui aussi solidement fondées que celle des sciences les plus anciennes. Et pourtant, on peut douter qu'elle ait droit aux honneurs du centenaire, si l'on voit en elle une branche des sciences historiques modernes qui s'est détachée lentement, au cours du XIXe siècle, de l'arbre qui la portait.

Le jour où l'histoire a cessé, selon la forte parole d'Augustin Thierry, « de suivre la fortune des princes pour s'attacher à la destinée des hommes qui vécurent et souffrirent comme nous », ce jour-là la connaissance des documents figurés est devenue indispensable à toute étude rationnelle des siècles et des sociétés passées. Nul ordre de recherches ne permet un contact plus immédiat avec l'âme d'une race et l'intimité de sa vie. L'art n'apporte pas seulement le témoignage exceptionnel du chef-d'œuvre, il demeure à travers les productions infinies des métiers et des artisans, le clair et fidèle miroir des civilisations éteintes. Ce sont là des documents directs, permanents, sensibles, affranchis du doute qui s'attache à la véracité des écrits. Dans ce perpétuel interrogatoire qu'est la recherche historique, quelle est la pièce à conviction? La geste de Philippe-Auguste ou la robe de pierre de Notre-Dame, la chronique de Charles V ou la statue des Célestins, les mémoires d'un Saint-Simon ou le médaillon de cire à la tête du lit royal? C'est la vision des monuments qui révèle à Michelet sa conception de l'histoire, alors qu' « errant sous les voûtes des Augustins, de salle en salle et d'âge en âge » il croit voir s'éveiller « ces pesants dormeurs de marbre étendus sur leurs tombeaux ». Par la voix de Victor Hugo, l'École romantique proclame que l'architecture est le grand livre où toute pensée humaine a sa page. En même temps que s'ouvre l'École des Chartes, les galeries du Louvre accueillent la sculpture du Moyen Age. En prescrivant la publication des « Documents inédits », Guizot ordonne l'inventaire général des monuments. L'histoire de l'art devient, au même titre que l'histoire elle-même, une institution nationale.

Tandis qu'elle apporte à l'étude du passé un concours qui désormais apparaît indispensable, elle subit à son tour, dans la recherche de ses fins propres, l'influence des méthodes historiques nouvelles, largement inspirées elles-mêmes de l'étude des êtres vivants. Les formules de dogmatisme esthétique tombent en désuétude. Le Beau devient une donnée relative. L'œuvre d'art s'explique par le milieu et le moment, comme un mot obscur s'éclaire par le texte qui l'entoure. L'architecture des châteaux forts s'étudie à travers l'organisation de la chevalerie féodale; celle de nos grandes abbayes a sa source dans la connaissance des cartulaires. De même, l'œuvre de Poussin s'apparente à la tragédie classique et l'« Embarquement pour Cythère » n'est que la transposition sur la toile d'un marivaudage villageois. Taine professe que l'état de l'esprit et des mœurs d'un temps demeure la cause primitive et l'explication dernière des œuvres d'art, et son déterminisme historique n'hésite pas à les ranger par familles comme les animaux d'un muséum ou les plantes dans un herbier.

Un demi-siècle a passé. Si l'histoire de l'art a pris conscience d'elle-même, sous la vivifiante influence des sciences historiques modernes, elle a su d'autre part s'affranchir de leur tutelle, délimiter son domaine, créer ses instruments de recherche. L'utilisation des documents qu'elle met en œuvre soulève des questions nouvelles et singulièrement délicates. Un édifice ne se conserve pas comme un manuscrit ou comme un livre qu il suffit de numéroter sur les planches d'une bibliothèque. L'entretien des monuments et des œuvres d'art a nécessité dans tout pays une législation protectrice; leur restauration, leur étude analytique posent de multiples problèmes à la sagacité des architectes, des archéologues, des muséographes. Un enseignement s'est créé, déjà riche en résultats, plus riche encore en promesses.

En même temps que s'étendaient les moyens d'investigation, un changement profond s'opérait dans les méthodes générales. Le document d'archives n'était plus qu'un élément accessoire, le véritable objet d'étude devenait l'œuvre d'art elle-même, envisagée dans sa technique spéciale, son sens intime, sa vie propre. Si la cathédrale s'explique historiquement par l'élan religieux d'un peuple ou par son aspiration vers les libertés politiques, c'est pourtant de la solu-

tion d'un problème de maçonnerie qu'est sortie la magnifique floraison de l'art gothique et son expression dans le monde. L'historien d'art apprend à déchiffrer sa propre langue non plus sur le parchemin, mais sur la toile ou le marbre, à lire des formes et des lignes, comme on lit des lettres ou des monogrammes. A l'interprétation des témoignages succède l'observation directe. Dès lors se multiplient ces enquêtes méthodiques, ces monographies critiques, ces revues spécialisées, ces groupements d'études locales, dont vous avec défini, Monsieur le Président, tout l'effort et tout l'idéal, en inscrivant au fronton de votre magistrale histoire de l'art, cette maxime toujours actuelle depuis Fustel de Coulanges, « une vie d'analyse pour une heure de synthèse ».

Votre enseignement a formé une génération d'érudits initiés à la technique et à la pensée des maîtres. Ils sont bien loin de nous, ces écrivains d'autrefois « récitateurs et déclamateurs pompeux parés des travaux d'autrui », dont Léonard de Vinci réprouvait les usurpations indiscrètes et pour lesquels, en son temps, Gœthe émettait cet aphorisme : « l'Art est là pour qu'on le voie et non pas pour qu'on en parle. » Et tandis qu'unis dans un même labeur, les savants de chaque pays appliquent leur pénétrante analyse à définir le caractère individuel et original des œuvres, le rapprochement même de leurs travaux ouvre un nouvel horizon. Les grandes synthèses, nées d'abord de l'intuition qui éclaire les précurseurs et inspire les découvertes, se précisent et se confirment. Des rapports insoupçonnés se révèlent entre de lointains pays. On peut suivre désormais ces grands courants d'art mondial, dont Courajod, dans ses leçons, essayait de tracer la carte et qui « portent leurs effluves et leurs haleines attiédies, sans savoir quels peuples habitent les rivages qu'ils vont baigner ». L'illustre historien verrait dans votre Congrès la claire manifestation du caractère international de l'art qu'il revendiquait l'honneur d'avoir, le premier, enseigné. Les rapports qui vous sont présentés témoignent d'un fréquent échange d'idées et d'œuvres entre des pays éloignés que l'on eut pu croire sans lien.

Beaucoup d'entre vous, Messieurs, ont bien voulu mettre en lumière la diffusion de l'art français aux différentes époques de l'histoire. Si nous sommes fiers de cet hommage rendu à notre pays, croyez bien que nous n'en tirons aucun orgueil national. Nous ne prétendons pas qu'on nous admire, encore moins qu'on nous imite; nous souhaitons que l'on nous connaisse avant que de nous juger. Demain, nous vous ouvrirons nos musées, nos palais, nos cathédrales, et les plus riches collections de nos grands amateurs d'art. Nous vous convierons au pieux pèlerinage de Reims, sanctuaire deux fois sacré par le martyre et par la gloire. Aujourd'hui, nous avons voulu vous accueillir tout d'abord dans cette antique Sorbonne qui enseigna, dans le passé, aux nations groupées autour d'elle, la somme du savoir humain et sur les murs de laquelle le génie d'un grand artiste évoque, en traits immortels, la solidarité spirituelle des siècles.

JURISPRUDENCE

HONORAIRES DES ARCHITECTES

Une circulaire ministérielle du 13 avril 1921 prescrit aux commissaires d'État, près des Tribunaux des dommages de guerre, de requérir pour la fixation des indemnités à accorder quant au paiement des honoraires de l'architecte chargé par le sinistré de diriger la reconstruction d'un immeuble, l'application d'un taux d'honoraires de 5 % de la valeur du bien détruit — en 1914 — et multiplié par le coefficient 3. La sixième chambre du Tribunal des dommages de guerre de l'arrondissement de Liége, par jugement rendu le 29 novembre 1921, a repoussé la thèse de l'État, et accordé les 5 % *pleins* sur la valeur totale.

L'État avait interjeté appel de ce jugement.

La Cour des Dommages de guerre de Liége — 2e chambre — par un *arrêt du 20 janvier* 1922, a confirmé le jugement frappé d'appel en affirmant l'absolue indépendance du pouvoir judiciaire. Le dit arrêt déclare la circulaire ministérielle « lettre morte » à son égard; et accorde les honoraires pleins de 5 %, pour les motifs que la dite circulaire ministérielle ne tient pas compte de la responsabilité de l'architecte qui porte sur la valeur tout entière de l'immeuble reconstruit; que la reconstruction d'un immeuble détruit impose à l'architecte un supplément de travail; que le remploi des vieux matériaux lui porte déjà préjudice dans la détermination du montant de ses honoraires; que le coût de la vie, les frais de bureau, ne justifient aucunement la réduction de la base de calcul des honoraires; que l'État fait percevoir les droits de succession, d'enregistrement, les honoraires des notaires sur la valeur actuelle des immeubles et non sur la valeur 1914, même affectée du coefficient trois.

Voici d'ailleurs les attendus du dit arrêt :

N° 3528. En cause : 1) Massel Valérie-Henriette-Hubertine, s. p., née à Liége, le 19 mai 1861, y domiciliée rue Gaucet, n° 2;

2) Massel Joséphine-Alice, épouse Goethals Henri,

s. p., née à Liége, le 31 janvier 1865, domiciliée à Forest (Bruxelles), élisant domicile rue Gaucel, nº 2, à Liége;

3) Houbiers Jean-Pierre-Hubert-Maurice, marchand de fruits, né le 24 février 1886 à Mouland, y domicilié, intimés, le troisième intervenant comme cessionnaire des droits à réparation des dommages de guerre d'un immeuble sinistré sis à Mouland et ayant été acquis des intimées citées aux nos 1 et 2 ci-dessus indiqués.

Contre :

L'État Belge représenté par son commissaire appelant.

La cause appelée à l'audience publique du 6 janvier 1922, ouï M. le Commissaire de l'État en ses conclusions et Me Stasse, avocat à Liége, en ses explications pour les appelants, la Cour remet l'affaire au 20 janvier 1922, auquel jour après délibération elle rend publiquement l'arrêt suivant :

Vu le jugement du 29 novembre 1921 de la 6e chambre du tribunal des dommages de guerre de Liége;

Vu l'appel interjeté contre ce jugement le 5 décembre 1921 par Me Libois, commissaire de l'État à Liége et l'appel interjeté par le même contre le même jugement le 13 décembre 1921;

Attendu que le premier grief articulé contre le jugement a quo repose sur ce que dans la détermination des indemnités accordées par le premier juge, celui-ci n'aurait pas suffisamment tenu compte de la moins-value du chef de vétusté;

Attendu que ce grief ne peut être retenu; qu'en effet l'expert commis par le tribunal était un architecte expérimenté; qu'il a fixé la dépréciation du chef de vétusté à 10 % et qu'il n'appert d'aucune circonstance que cette évaluation ne serait pas en rapport avec la dépréciation résultant de l'âge et de l'état de l'immeuble détruit;

Attendu que le deuxième grief formulé par l'acte d'appel à charge du jugement a quo, a pour cause le fait que le tribunal a alloué comme indemnité complémentaire de remploi la valeur de la reconstruction moins la valeur réalisable de 1914 au lieu de déduire la valeur neuve : qu'en effet, d'après la loi du 6 septembre 1921 le montant de la dépréciation pour vétusté doit rester à charge du sinistré; qu'ainsi, la prime de remploi doit être ramenée à fr. 87,878.93 moins 17,309.11 soit fr. 70,569.82;

Attendu que l'appelant reproche en troisième lieu au jugement a quo d'avoir alloué à l'architecte des honoraires calculés sur la totalité de la reconstruction moins la valeur réalisable de 1914 au lieu d'être établi au taux de 5 % mais seulement sur trois fois la valeur de l'immeuble neuf 1914 comme l'indique la circulaire ministérielle du 13 août 1921;

Attendu que le taux des honoraires des architectes n'est établi par aucune loi, que le taux de 5 % a été appliqué par analogie avec le tarif fixé par un arrêté du conseil des bâtiments civils près le Ministère de l'Intérieur en France en date du 12 pluviôse an VIII; qu'en Belgique le taux des honoraires de l'architecte était fixé par l'usage à 5 %;

Attendu que la circulaire ministérielle du 13 août 1921 adressée à MM. les Commissaires d'État, leur prescrit de requérir pour la fixation des honoraires des architectes l'application d'un maximum de 5 % sur trois fois la valeur 1914 de l'immeuble détruit;

Attendu que ce barème est l'objet de critiques; qu'on fait remarquer que la circulaire ministérielle ne tient pas compte de la responsabilité de l'architecte qui porte sur la valeur de l'immeuble reconstruit tout entier; que la reconstruction d'un immeuble détruit impose à l'architecte un supplément de travail; que le remploi des vieux matériaux lui porte déjà préjudice dans la détermination de ses honoraires; que le coût de la vie, les frais de bureau ne justifient aucunement la réduction de la base de calcul des honoraires; que l'État fait percevoir les droits de succession, d'enregistrement, les honoraires des notaires, sur la valeur actuelle des immeubles et non sur la valeur 1914 même affectée du coefficient 3;

Attendu qu'en prenant en considération ces objections il y a lieu de fixer le montant des honoraires dus à l'architecte comme suit : Valeur de réparation de l'immeuble, fr. 17,309.11 — 10 % de vétusté soit 15,578.20. Prime de remploi, 87,878.93 — 17,309.11, soit fr. septante mille 569.82. Total : fr. 86,148.02 × 5 % = quatre mille 307.40.

Par ces motifs :

La Cour, conclusions en partie contraires, reçoit l'appel et y faisant droit émendant le jugement a quo, dit que la prime de remploi doit être ramenée à fr. 70,569.82 et les honoraires de l'architecte à fr. 4,307.40; confirme pour le surplus le jugement a quo.

Ainsi fait et prononcé par la Cour des dommages de guerre de Liége, deuxième chambre, à l'audience publique du vingt janvier mil neuf cent vingt-deux où étaient présents MM. Leduc, président; Doflein et Nagelmaekers, assesseurs; Dor, commissaire de l'État; Lepère, greffier-adjoint. *(s.)* LEPÈRE.

Nous ne pouvons que nous féliciter de voir l'application de nos honoraires respectée par des magistrats, à une époque où l'influence néfaste des bureaux ministériels nous traitent, en exception, parmi les professionnels, en essayant d'imposer un taux arbitrairement réduit de nos honoraires.

Voilà un arrêt qui fera certes « jurisprudence » tant pour les architectes, que pour les malheureux propriétaires sinistrés; et, j'engage tous les confrères à en tenir compte et à s'en servir comme piédestal de leurs revendications tant pour leurs clients sinistrés que pour eux-mêmes. Pierre DEVOS.

LA QUESTION DU DIPLOME

Nous publions ci-dessous, à titre documentaire, une lettre faisant suite à nos précédentes revendications en vue de l'obtention du diplôme. Elle témoigne à la fois du but que nous poursuivons et des inlassables efforts de notre dévoué confrère Gustave Maukels pour y atteindre.

Bruxelles, le 20 juillet 1922.

Cher Monsieur,

Merci pour votre aimable lettre qui me dit tout l'intérêt que vous portez à une question qui tient au cœur de tous les bons architectes : le diplôme consacrant de longues années d'études, sa reconnaissance légale et le droit de porter le titre et d'exercer la profession réservé aux seuls diplômés pour l'avenir.

Sans doute l'objection sur laquelle vous appelez mon attention : la difficulté d'obtenir des Chambres et du Gouvernement de réserver aux seuls architectes diplômés le droit de construire, — ne m'a pas échappé. Dans le cours de nos discussions cet argument a été produit et si nous l'avons écarté, c'est que nous considérons que ce droit de construire constitue non pas un privilège, mais une charge qui ne peut être exercée à la satisfaction de l'intérêt général que pour autant que le titulaire soit en possession de toutes les connaissances que nous avons énumérées.

Car, que l'on veuille bien l'observer, ce n'est pas uniquement comme un privilège réservé à une élite qui a donné des preuves de talent relevant de l'art et de savoir résultant de la connaissance des sciences exactes indispensables, que nous réclamons le diplôme ; c'est aussi pour établir une barrière qui arrête les incompétents et les empêche de nuire à l'intérêt général. Ah ! je comprendrais que l'on refuse un privilège à une catégorie d'artistes, si intéressante qu'elle soit, mais dès que l'on réfléchira que l'intérêt général est en jeu, j'ai l'espoir que l'on reconnaîtra la barrière légitime, que l'on décrétera le diplôme légal et réservera le droit de bâtir aux seuls diplômés.

Le procès de la situation actuelle n'est plus à faire ; il est de notoriété publique que la profession d'architecte est envahie par une quantité de non-valeurs qui, n'ayant pas réussi dans une autre carrière, viennent ici trouver asile, et, de même que l'ivraie étiole la moisson, viennent étouffer l'éclosion du talent et du savoir. Il est notoire que ce titre d'architecte, qui devrait être réservé à ceux qui seuls ont fait preuve de talent et de savoir, est aujourd'hui porté par de nombreux apprentis ayant acquis quelque habileté de dessin, mais n'ayant ouvert que la première page du livre ; par d'autres, plus nombreux encore, n'ayant qu'une connaissance rudimentaire du dessin et complètement ignorants des sciences positives qui complètent le talent de l'artiste habile.

Et l'on voit des constructions s'élever, dont l'indigence dénote tout de suite l'incapacité de celui qui s'était chargé de leur sort, où chaque collaborateur a mis ce qu'il sait pour justifier ce qu'on lui paie ; cet assemblage hétéroclite fait sauter aux yeux des moins clairvoyants le manque d'unité.

On ne peut plus méconnaître aujourd'hui que pour être architecte, il faut être artiste, il faut savoir construire, il faut connaître les règles de l'hygiène de la construction, il faut connaître la législation de la propriété, il faut savoir administrer le budget destiné au bâtiment. Et ne deviendra bon architecte que celui qui aura témoigné de maîtrise dans son art et dans toutes les sciences qui obligatoirement doivent l'accompagner.

Nous le constatons aujourd'hui avec plus d'acuité que jamais. Le pays doit réédifier des villes et des villages détruits par la guerre ; il faut reconstruire des édifices publics, des établissements hospitaliers, des écoles, des maisons, des fermes. Est-il nécessaire de montrer que le concours d'une pléiade de bons architectes serait prépondérant pour cette tâche immense ; faut-il dire que la charge de reconstruire ne va pas toujours à celui qui est apte à le faire? Ne voit-on pas avec quelle plus grande sécurité le Gouvernement aurait abordé cet énorme travail si la règle que nous demandons depuis quarante ans avait été établie ; n'apparaît-il pas de manière lumineuse qu'il aurait trouvé dans la corporation des architectes légalement organisée, un conseil judicieux pour la répartition des travaux, équitablement et selon les compétences?

Le Gouvernement organise la lutte contre la tuberculose. Ne voyons-nous pas les savants, qui s'adonnent particulièrement à l'étude des moyens les plus efficaces pour combattre le fléau, déclarer que les dépenses énormes que l'on s'impose pour l'édification de sanatoria, ne donneront comme résultat qu'un soulagement à ceux qui sont atteints et une atténuation des ravages qu'il produit par l'éloignement des malades porteurs de germes, mais que le seul moyen d'attaquer le mal à sa racine, c'est la construction de logis salubres? Pour atteindre ce but il faut le concours de bons architectes entièrement conscients de la tâche qu'ils assument, et comme on construit et que l'on construira toujours dans toute l'étendue du pays, c'est la corporation entière des architectes qui doit être consciente de sa tâche.

Il n'est donc pas permis d'émettre un doute.

Lorsque l'on accepte de dresser les plans et de diriger la construction d'un édifice, on doit être maître dans

l'art de construire, on doit être « architecte »; l'enseignement qui permet de posséder cet art est défini; le diplôme prouve qu'on le possède; ce diplôme doit être légal pour donner toutes garanties.

Et maintenant se pose la question:

Faut-il réserver aux seuls architectes diplômés le droit de construire?

Et je n'hésite pas à répondre oui, car cette obligation seule sauvegardera l'intérêt public, l'intérêt général.

Pour ce qui concerne les édifices et les habitations des particuliers, certains objectent que le propriétaire qui fait appel au concours d'un bâtisseur incompétent, ne peut s'en prendre qu'à lui-même si le choix malheureux qu'il a fait lui donne une construction mal ordonnée et insalubre, si le budget a été mal administré et dépassé, si l'exécution a donné lieu à des procès avec les entrepreneurs, avec les voisins. Cette objection pourrait avoir sa valeur si celui qui par son choix maladroit, peu ou pas raisonné, était seul à en souffrir; mais c'est que les siens en souffrent aussi; c'est qu'il ne bâtit pas pour lui seul; le public en souffrira avec lui; l'intérêt général est en jeu.

Pour les édifices publics, pour les établissements hospitaliers, pour les établissements collectifs, pour les habitations construites par les pouvoirs publics ou à l'intervention de ceux-ci pour les classes besogneuses, les autorités ont le devoir de s'adresser à des architectes compétents; elles ont certes le souci de remplir consciencieusement ce devoir, mais combien de fois ne voyons-nous pas que par suite de recommandations non justifiées, par suite d'influences locales, on confie le sort d'édifices considérables à des architectes inexpérimentés?

Le diplôme, même légal, ne pèsera pas dans la balance davantage que les recommandations ou les influences locales, si l'art de bâtir reste libre.

Les services de contrôle des administrations communales en ce qui concerne les travaux particuliers, les Collèges supérieurs, qui aident les pouvoirs publics de leurs conseils, ne peuvent malgré toute leur vigilance, toute leur bonne volonté, suppléer à l'insuffisance de l'auteur d'un mauvais projet; celui-ci, malgré tout ce qu'on lui dira, ne conduira pas l'œuvre à bonne fin, si son instruction ne l'a préparé à la tâche qu'il a assumée, s'il est inconscient.

C'est la loi qui doit écarter celui qui est inapte, c'est la loi qui doit éviter au citoyen comme aussi aux autorités publiques le danger de se trouver en but aux sollicitations des incompétents.

Jusqu'aujourd'hui le législateur de droit civil, dans les articles 1792 et 2270 seulement, a prévu le correctif pour ceux qui ne bâtiront pas solidement; il les rend responsable du gros œuvre pendant dix ans; mais il n'a prévu aucune sanction contre ceux qui édifient des habitations insalubres, et cependant on peut affirmer que le dommage causé par celles-ci, à la santé publique, lentement et continuellement, est plus grand que le mal causé par les édifices dont le gros œuvre, par défaut de solidité, provoque la ruine totale ou partielle, seule passible de la sanction citée ci-dessus. Et je crois pouvoir affirmer sans craindre d'être contredit, que la loi aura des effets considérablement plus efficaces pour le bien de l'intérêt public, si elle ordonne les mesures qui empêcheront les incompétents d'entreprendre des œuvres pour lesquelles ils ne sont pas préparés, au lieu de se borner à édicter les peines dont elle frappe ceux auxquels elle laisse toute liberté de faire le mal. Punir quelques fautes isolées n'apporte aucun remède à la situation; empêcher que la faute puisse se commettre sera plus efficace. Les sanctions se comprendront bien mieux si elles sont appliquées à celui qui a été instruit pour construire, car la négligence est encore à craindre, plutôt qu'à celui qui n'a pas reçu cette instruction et à qui on a laissé la liberté de construire : il n'était pas conscient.

Et si l'on veut y réfléchir un instant aussi, on apercevra tout de suite la répercussion que l'obligation du diplôme aura sur les études du jeune architecte. Actuellement, nombreux sont les élèves qui s'échappent des bancs de l'école dès qu'un embryon de connaissances leur permet de trouver une rémunération pour leur faible savoir; voyant que l'exercice de l'art de bâtir est librement ouvert à tous, ils espèrent acquérir, par la pratique, ce qui leur manque pour pouvoir, eux aussi, le plus rapidement possible, entrer dans la carrière; ils feront comme tant d'autres, ils grossiront les rangs des incompétents. Moins nombreux sont ceux qui reconnaissent le prix des connaissances qu'ils acquièrent à l'école et qui y consacrent volontairement le nombre d'années nécessaires.

Le diplôme est inscrit comme consécration des études aux programmes de plusieurs écoles et l'on voit de rares élèves vouloir conquérir ce grade. Il ne sera postulé que pour autant que la loi réserve aux seuls diplômés le droit de porter le titre et d'exercer la profession. Alors seulement les élèves fourniront l'effort nécessaire pour conquérir ce titre qui leur assurera des prérogatives qu'ils envient.

Nos confrères français, adversaires de toute contrainte, se sont émus cependant des nombreux abus qui se sont révélés dans les régions dévastées : n'importe qui peut s'emparer du titre d'architecte, et sous le couvert de cette qualité, offrir au public confiant des services qu'il est incapable de rendre.

Une proposition de « loi tendant à réprimer l'usurpation des titres professionnels » vient d'être déposée par M. le député Liouville et plusieurs de ses collègues.

Mais ce projet de loi qui vise uniquement à sauve-

garder la dignité professionnelle puisqu'il limitera le droit de porter le titre d'architecte, ne sauvegardera qu'imparfaitement l'intérêt public, parce qu'il laisse à chacun la liberté de construire sous sa responsabilité.

Tout ce que nous avons dit démontre qu'il faut aussi limiter le droit de construire si l'on veut faire une loi d'intérêt général.

Aussi c'est avec la confiance la plus absolue dans l'efficacité de la réforme réclamée depuis quarante ans que je forme le vœu de voir enfin nos législateurs s'attacher à sa réalisation.

Croyez-moi, je vous prie,

Votre bien dévoué,

G. MAUKELS, Architecte,
Membre de la Société centrale d'Architecture de Belgique.

REVUE DE LA PRESSE

Désireux de donner à nos lecteurs un aperçu des diverses publications traitant d'architecture ou des questions qui s'y rapportent, nous avons résolu d'étendre cette rubrique dans la mesure des possibilités. Nous prions nos confrères de vouloir bien nous signaler les ouvrages ou les articles sur lesquels il conviendrait d'attirer l'attention, et lorsqu'il s'agit de journaux quotidiens, de nous en adresser des coupures en ayant soin de spécifier le titre et la date du journal dont elles sont extraites. Nous les en remercions d'avance.

La Construction moderne, (Paris) nº 10, du 4 décembre 1921.

La Standardisation dans le bâtiment, p. 73. — Les idées émises dans cet article par M. Alph. Gaillard nous semblent d'une impeccable logique au point de vue de l'économie; mais au point de vue art... quel résultat et « qu'irions-nous faire en cette galère!!!... »

Supprimer les architectes serait encore un moyen que nous nous étonnons de n'avoir pas encore vu préconiser; cette économie (!) serait évidemment accueillie avec joie par l'État, les propriétaires... mais surtout par les entrepreneurs !...

Monument commémoratif de la Victoire, à Saint-Lô, p. 76. Planches 37 et 38.

Brasserie Malterie. Planches 39 et 40.

Hangar en béton avec entrée extérieure, p. 76.

Revue de la Presse, p. 78.

Le Recensement des Experts, p. 78. Un exemple à suivre chez nous.

Le titre d'Architecte, p. 78. Encore et aussi la question du diplôme, homologation des fonctions exercées par un homme de métier. Décidément les architectes sont bien mal considérés !!!...

Un immeuble original, p. 79. A part les caves se trouvant on ne sait pourquoi au troisième ou quatrième étage, le dernier règlement sur les bâtisses de l'Union des villes nous conduit à la même disposition, et dans vingt ans tous les immeubles se termineront en pointe au grand dam des aviateurs et pour le plus grand bonheur des Prussiens...

Nº 11, du 11 décembre 1921.

Études théoriques sur l'art des Jardins, p. 81. Suite à l'article paru dans le nº 7 du 13 novembre 1921.

Magasin de vente des Établissements Kellner, p. 84. Planches 41 et 42.

Écoles Primaires à Puteaux, p. 84. Planches 43 et 44.

Le chauffage central électrique d'une école, p. 84.

Nº 12, du 18 décembre 1921.

Fermes de Combles. Charpentes en bois, p. 89.

Une maison de campagne, p. 91. — Planches 45 à 48.

Revue de la Presse, p. 92.

Les Maisons de rapport à Paris.

Urbanisme, p. 93. — Programme du cours de l'École des Hautes Études urbaines.

Concours, p. 95. — Abattoir Industriel pour la ville de Paris.

Académie des Sciences, p. 95. — Action corrosive des plantes sur les marbres. Altération des vitraux d'église par les lichens.

Bibliographie, p. 96. — *Habitations à bon marché du Département de la Seine*, par M. Sellier. — Cités-jardin et maisons ouvrières.

Nº 13, du 25 décembre 1921.

Cinéma. Planches 49 et 52, p. 97. — L'architecture cinématographique.

La crise du logement, p. 99. — La crise ne pouvant que s'aggraver, ainsi que le démontre l'auteur, il étudie la politique à suivre pour arriver à porter remède à ce mal. La suggestion est ingénieuse et pourrait marquer un pas nouveau vers la solution, et c'est à retenir si l'on veut éviter des troubles sociaux qui auraient pour effet une législation draconienne contre la propriété bâtie.

Nul doute que c'est à l'État à intervenir pour mener à bien cette solution, qui consiste à créer une *Caisse de Péréquation de la Propriété bâtie*.

Nous croyons que cette suggestion mérite toute notre attention.

Le chauffage central électrique d'une école, p. 100. Suite à l'article paru dans le nº 11.

Revue de la Presse.

L'usurpation du titre d'architecte, p. 102.

Concours, p. 103. — Ville de Belgrade. — Urbanisme.

Nº 14, du 1r janvier 1922.

Considérations générales sur les habitations à bon marché, p. 105.

Planches 53 et 54 et 49 à 52, p. 107. Cinéma.

Étude intéressante sur les conditions auxquelles doit

répondre une bonne salle de cinéma, qui n'est d'ailleurs que la description du cinéma donné par les planches :

Planches 55 et 56, p. 110. — École normale de Jodoigne.

Revue de la Presse. — Bulletin de la S. A. D. G.

La protection du titre d'architecte. A la veille de notre grand Congrès, l'opinion de M. Louvet, président de la S. A. D. G., sur l'usurpation des titres professionnels vaut la peine d'être pris en considération.

Concours, p. 111.

Ville de Vichy. — Monument aux Morts et à la Victoire.

Jurisprudence, p. 2 des annonces.

Responsabilité de l'architecte dans le cas où le montant des travaux dépasse les crédits mis à sa disposition.

N° 15, du 8 janvier 1922.

Crise du logement, p. 113.

Examen et discussion du rapport présenté au Congrès de Bruxelles par M. Lassale, secrétaire de la F. N. B.

Retenons les conclusions de cet exposé, elles sont d'une lumineuse clarté et fixent en quelques lignes la situation réelle dans laquelle nous nous trouvons par suite de la guerre, en même temps qu'elles clouent au pilori toutes les « solutions » proposées qui ne sont qu'errements ou faux-fuyants.

« Une situation prospère de l'industrie est la conséquence de l'équilibre harmonique des échanges de services qui constituent la vie économique, et non le produit de l'intervention d'une force extérieure et artificielle. A plus forte raison en est-il de même du rétablissement de cet équilibre et du retour à la vie normale.

» La désorganisation actuelle est l'effet direct de l'action arbitraire de l'État s'exerçant dans le domaine économique au cours de la guerre : seule la suppression de cette action et la substitution de celles des forces sociales directement intéressées et sainement orientées, est capable d'y remédier d'une façon satisfaisante. »

Le Chauffage central, p. 115. — Les chaudières.

Le Mobilier au Salon d'automne, planches 57 à 60, p. 117.

Le Transport et le prix des matériaux, p. 117.

A noter en même temps et en corollaire à cet article la délibération de la Fédération nationale du Bâtiment et des Travaux publics, p. 119.

N° 16, du 15 janvier 1922.

Habitations à bon marché, p. 121 (suite).

Théâtre en plein air, planches 63 et 64, p. 124.

Revue de la Presse, p. 124. La leçon des loyers.

N° 17, du 29 janvier 1922.

Habitations à bon marché, p. 137 (suite).

Une laiterie coopérative, p. 140, planches 69 à 72.

Chauffage central, p. 141 (suite). Les combustibles.

Concours. Plan de la nouvelle cité balnéaire de Baule-les-Pins, p. 143.

Jurisprudence, p. 3 des annonces.

Valeur due par la ville au cas d'expropriation pour nouvel alignement. E. Dr.

L'Architecture, (Paris) n° 1 du 10 janvier 1922.

La Salle des Cariatides au Palais du Louvre, par Henri Verne.

Nos voisins ont le goût des reconstitutions dans des cadres historiques. Ils sont servis, pour les réaliser, par un incomparable tact. Mais aussi, quelle abondance de souvenirs, et de quels décors prestigieux ne disposent-ils pas ! Le tricentenaire de Molière leur a fourni l'occasion de désaffecter momentanément une des salles du Musée du Louvre, la salle fameuse des Cariatides, pour en refaire, ce qu'elle fut jadis : une salle d'apparat. Des tapisseries aux murs, pour dissimuler la froideur des parements de pierre, une triple rangée de lustres à cristaux à la grande route elliptique, et une petite estrade; tel fut l'aménagement. Mais pour donner à cette reconstitution sa signification historique, M. Truffier, sociétaire de la Comédie française, fut chargé de rappeler les faits dont ces murs furent témoins.

C'est toute cette histoire tragique, anecdotique, mais toujours infiniment mouvementée, que rappelle *L'Architecture*.

Le Congrès de l'Histoire de l'Art, par Charles Dupuy. Quelques réflexions sur la portée générale du Congrès et son utilité pratique; le discours de M. Paul Léon, directeur des Beaux-Arts, que nous croyons indispensable de reproduire intégralement d'autre part.

La Taille de la pierre devant la Série des prix et la standardisation, par A. Vaillant.

Réponse à un article paru dans *L'Architecture* du 25 octobre 1921.

La question ne nous intéresse peut-être pas directement en Belgique, puisqu'elle touche à la « Série des prix » qui n'existe pas chez nous. Au surplus, l'article s'en réfère à un travail publié par la Société centrale des Architectes de France, travail que nous ne possédons pas, et qu'il serait utile (soit dit entre parenthèses) que notre Société demande à nos confrères français. Enfin, l'auteur de l'article, M. Vaillant, n'est point d'accord avec son contradicteur M. Dupuy, sur la position même de la question.

Pour ce dernier, le point à trancher est simple : Il existe une classification des pierres de taille inscrite à la Série. Des numéros de taille ont été établis pour déterminer, d'après la nature ou la dureté de chaque pierre, le temps que met un ouvrier à tailler un mètre de parement. Ce facteur entrant pour une large part dans la valeur de la pierre, il importe que ces numéros soient exacts. Or, la Série, établie il y a plus de quarante ans, ne mentionne pas toutes les pierres en usage actuellement et en mentionne certaines qui ne le sont plus. D'où nécessité de la reviser. Enfin, il convient aussi d'établir une liste des équivalences dans le cas de substitution d'une pierre à une autre. C'est le travail dont s'est chargée une sous-commission des pierres naturelles et artificielles instituée au Ministère du Commerce.

Notre confrère M. Vaillant pense au contraire que la Série doit être revisée sur des bases plus scientifiques et c'est l'objet de son travail : « Essai de théorie pratique des roches calcaires naturelles ». Il a inventé de plus un appareil, le « Sciamètre », qui permet de mesurer la résis-

tance des pierres à la scie. Ce que l'on paye à l'entrepreneur, dit-il, ce n'est pas le temps du manouvrier qui exécute une taille, mais une synthèse économique des ouvrages *ad valorem*, qui représente ses charges, ses risques et sa responsabilité. D'où nécessité de comprendre le mot « classement » des pierres comme devant rendre compte des origines, des différenciations et des qualités des roches.

SUPPLÉMENT.

Le nouveau bureau de la Société Centrale des Architectes se compose de MM. Ch. Girault, président; A. Richardière, H. Delaage, M. Brinçourt (de Vernon), vice-présidents; A. Bruel, secrétaire-général; G. Cailleux, premier secrétaire adjoint; M. Chrétien Lalanne, deuxième secrétaire adjoint; P. Lafollye, trésorier; C. Wallon, archiviste.

Proposition de loi tendant à limiter le droit de porter le titre d'architecte.

Nous avons publié le texte de cette judicieuse proposition dans le nº 10 (octobre 1921) de l'*Émulation*.

Vice du sol dans les régions libérées.

Curieuse question qui peut se poser en Belgique dans les régions occupées par les armées pendant la guerre. Une maison reconstruite se fissure brusquement. Après recherche on découvre une ancienne sape mal comblée dans le terrain « voisin ». Qui est responsable? L'architecte et l'entrepreneur ont pris, en ce qui les concerne, toutes précautions et procédé à l'examen minutieux du sol sur lequel ils ont assis la bâtisse. Le voisin? Celui-ci, attaqué, se retournera contre l'État. Nous connaîtrons plus tard la solution que donnera la justice à ce curieux différend; mais ceci prouve en tous cas avec quelle prudence il faut travailler dans un sol bouleversé par la guerre.

Planche : Salle des Cariatides, au Palais du Louvre, aménagée pour le tricentenaire de Molière (18 janvier 1922).

Nº 2, du 25 janvier 1922.

A propos du Salon d'automne.

Le concours Godebœuf à l'École des Beaux-Arts, par Ch. Risler. Sujet : Le salon d'une cabine de grand luxe, destinée au chef de l'État ou de hautes personnalités politiques ou militaires chargées de mission. — Matériaux à employer : bois naturels, marqueteries, incrustations. Reproduction des trois premiers projets primés.

L'Église de Cormicy (Marne). 3 vues.

A propos du Congrès de l'Histoire de l'art. M. E. Mayeux expose l'enseignement qui, selon lui, se dégage de ce congrès. Nous revenons d'autre part sur cet intéressant article.

SUPPLÉMENT.

Revue de la Presse.

La crise du logement. Divers moyens pour y mettre fin.

Comment fut résolue en Hollande la question du logement de la classe moyenne.

La maisons démontables belges.

La Cité, nº 1, janvier 1922.

La construction des Fermes dans les Régions dévastées. Lettre de la Société Nationale de Laiterie au ministre des Affaires Économiques, exprimant combien la reconstruction des fermes en Flandre Occidentale laisse à désirer. Cette lettre est suivie de quelques remarques qui tendent à prouver que l'État ne saurait être rendu responsable de ces reconstructions faites en dépit du sens commun... et des règles les plus élémentaires de l'hygiène.

Données pratiques relatives à la construction des fermes. (Suite et fin de l'étude parue dans le nº 8, IIe année, de *la Cité*). Manuel rédigé par notre confrère Gras pour l'Office des Régions dévastées. — Écuries. — Porcheries. — Clapiers. — Poulaillers. — Chèvreries. — Bergeries. — Fosses a fumier, fosses à purin. — Locaux intermédiaires. 6 planches.

L'Habitation à Bon marché, nº 1, janvier 1922.

L'aspect extérieur des Habitations à bon marché, par A. PUISSANT.

Quel doit être l'aspect extérieur des habitations? Le mot façade ne convient pas, puisque toutes les faces sont également vues. Simplicité, mais non pauvreté ni sécheresse. Traduction sincère de la disposition intérieure. Des pignons, lorsque le plan en demande. Dans un groupement, ne pas craindre de répéter la même disposition extérieure; cependant dans les « bandes » de maisons, attacher de l'importance à celles des bouts. Pas de pignons aveugles aux extrémités, ou de pignons percés de trous sans utilité. Plutôt une maison conçue pour cet emplacement spécial avec face latérale bien accusée. Enfin deux conseils : les boiseries, châssis et volets, peintes en tons très vifs; l'emploi de la verdure à profusion.

Voyage d'études en Allemagne. Réflexions par R. MOENAERT.

Ces réflexions font suite à celles de notre confrère Puissant dans l'article précédent. Notre confrère Moenaert les illustre de quelques exemples pris en Allemagne. Les Allemands, dit-il, s'efforcent de n'employer que des matériaux qui ne doivent pas être cuits, le prix de revient de matériaux cuits se trouvant forcément influencé par l'emploi du charbon. C'est donc la brique Schwemmstein qui se trouve actuellement en faveur. On la recouvre d'un enduit, parfois teinté, et on relève la monotonie du tout par les couleurs vives des boiseries. Les Allemands employent des types identiques, avec des alignements réguliers dans les groupes; ils évitent les retraites en dents de scie, procédé puéril. Pour les plans, nous n'avons guère à apprendre chez eux. Toutefois ces plans sont conçus de manière à laisser une certaine liberté aux occupants dans l'emplacement des meubles. Ils admettent le corridor dans lequel se développe l'escalier et c'est là une tendance qu'il sera bon d'admettre chez nous, la maison y gagnant en aisance.

L'architecture s'oriente vers la simplification. Plus de recherche de pittoresque voulu, mais adaptation très heureuse des groupements aux mouvements du terrain.

Le Concours de la Cité-Jardin de Schaerbeek, par H. DERÉE. Article paru dans l'*Émulation*.

La question des Habitations à bon marché au Sénat.

Hôtelleries populaires. La ville de Liége va — paraît-il — en réaliser. C'est chose faite depuis longtemps à Paris notamment. Ce projet n'est donc « neuf » que pour ... la Belgique. E. DH.

X^E CONGRÈS INTERNATIONAL DES ARCHITECTES

Sous le Haut Patronage de S. M. le Roi Albert et du Gouvernement.

BRUXELLES 4-11 SEPTEMBRE 1922

Programme sommaire du Congrès.

Lundi 4 septembre.

10 heures : au Palais d'Egmont, conférence des membres du Comité permanent international des Architectes.

14 heures : au Palais des Académies, ouverture solennelle du Congrès.

Mardi 5 septembre.

10 heures : Palais d'Egmont, ouverture des Expositions internationale et nationale rétrospective de l'Art architectural.

SÉANCES DE TRAVAIL. Palais d'Egmont. Salle I (1^er étage).

De 14 à 16 heures. Thème I : de la responsabilité des Architectes.

De 16 à 18 heures. Thème II : barème des honoraires des Architectes.

Salle II (1^er étage).

De 14 à 16 heures. Thème III : le recrutement des Architectes fonctionnaires de l'État et des Municipalités.

De 16 à 17 heures. Thème VI : la Femme architecte.

19 h. ½ : représentation de Gala au Théâtre Royal de la Monnaie. (Habit et cravate blanche.) — *Manon*, opéra de Massenet.

Mercredi 6 septembre.

SÉANCES DE TRAVAIL. Palais d'Egmont. Salle I (1^er étage).

10 heures. Thème IV : le Droit d'auteur des Architectes.

Salle II (1^er étage) :

10 heures. Thème V : la profession de l'Architecte; ses devoirs et ses droits.

Salle I (1^er étage) :

14 heures. Thème IX : les Habitations à bon marché.

Salle II (1^er étage) :

14 heures. Thème VIII : le Tracé des Villes.

17 heures : réception par l'Administration communale à l'Hôtel de Ville de Bruxelles.

21 heures. Hôtel Ravenstein, rue Ravenstein. Thème X: l'Influence du Régionalisme en Architecture.

Une lanterne de projections est à la disposition des orateurs qui désirent traiter cette question.

Jeudi 7 septembre.

EXCURSION AUX RÉGIONS DÉVASTÉES DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

Bruxelles. Départ gare du Nord : 7 h. 8. — Visite de la ville d'Ypres.

A 14 heures : départ en auto pour les régions dévastées.

Arrivée à Bruges vers 18 heures;

Dîner et logement *ad libitum*.

Vendredi 8 septembre.

EXCURSION A BRUGES.

Les Congressistes qui n'auraient pas pris part à l'excursion dans les régions dévastées peuvent quitter Bruxelles-Nord à 7 h. 48 *(autorisation spéciale)*, un wagon-restaurant est attaché au train.

9 h. 1/4 : réunion des Congressistes place du Bourg, devant l'hôtel de ville.

10 heures : réception par l'Administration communale à la Salle Gothique de l'Hôtel de Ville.

Samedi 9 septembre.

EXCURSION A ANVERS.

Départ en chemin de fer Bruxelles-Nord : 8 h. 43.

10 heures : réception des Congressistes au Cercle Artistique par la Société Royale des Architectes d'Anvers.

2 heures : réception par l'Administration communale; visite de l'Hôtel de Ville.

4 heures : promenade sur l'Escaut; un thé sera servi à bord.

Dimanche 10 septembre.

BRUXELLES.

10 heures : Hôtel Ravenstein, rue Ravenstein. Thème XI : la Conservation des Monuments historiques, sa conciliation avec les exigences économiques, hygiéniques et sociales des villes.

Une lanterne de projections sera mise à la disposition des orateurs qui désireraient traiter cette question.

19 heures : banquet à l'Hôtel Métropole, place de Brouckère; habit et cravate blanche.

Lundi 11 septembre.

BRUXELLES.

10 h. ½ : Palais d'Egmont, Salle I (1^er étage) : séance de clôture du Congrès.

N. B. — Le Vade-Mecum des Congressistes qui sera remis à tous les adhérents au secrétariat du Congrès, au Palais d'Egmont, contiendra les détails complémentaires.

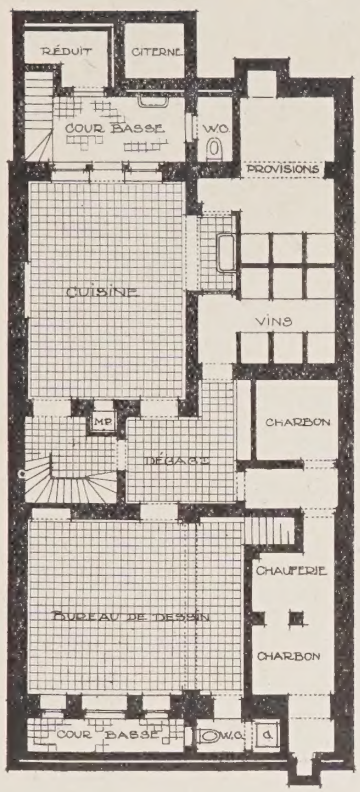

SOUS-SOL

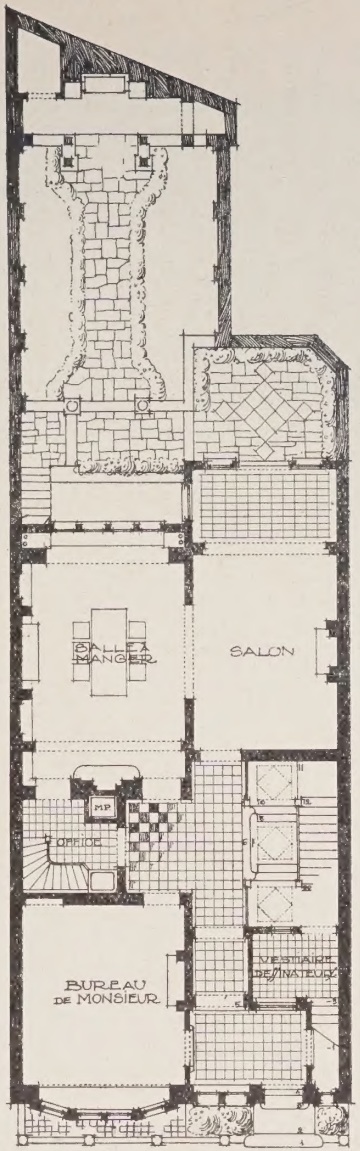

REZ-DE-CHAUSSÉE

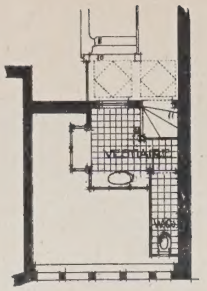

ENTRE-SOL

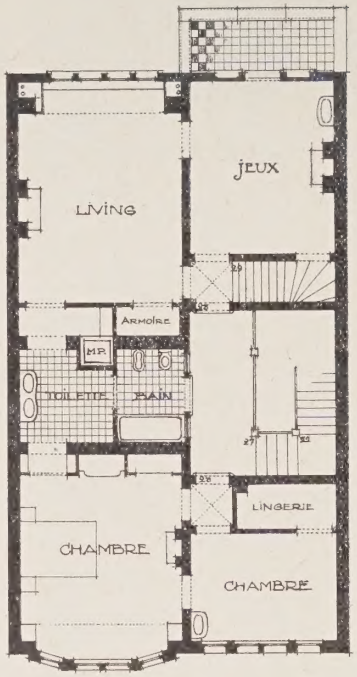

ÉTAGE

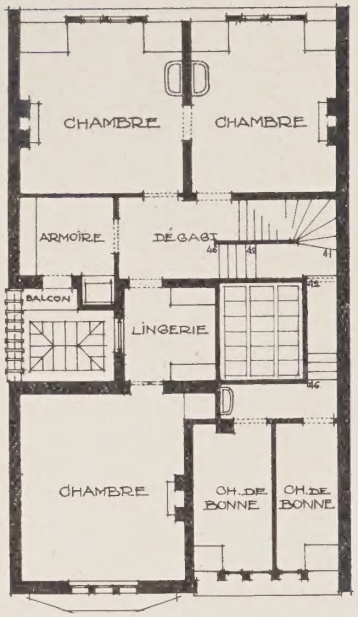

SECOND ÉTAGE

Fernand Petit, architecte.

HABITATION PARTICULIÈRE, RUE EDMOND PICARD, A IXELLES.

NOS PLANCHES

PLANCHES 5, 6, 7 et 8. *Habitation particulière*, 41, *rue Edmond Picard*. Fernand Petit, architecte.

Il s'agit ici d'une habitation d'un caractère fort spécial, d'une étude très fouillée, et que pour cette raison, nous avons cru intéressant de reproduire en détails. Les documents publiés sont d'ailleurs en nombre suffisant pour permettre de juger la valeur de l'œuvre et l'agencement général de l'habitation. Nous n'en parlerons donc que pour noter quelques particularités.

La porte d'entrée s'ouvre dans un petit porche voûté dont le lambris est formé de carreaux anciens. Il n'y a pas d'interposition de porte entre ce porche et le hall, de telle sorte que, dès l'entrée, on se trouve introduit dans l'atmosphère de la maison. Cette disposition offre, en outre, un avantage pratique appréciable : de l'intérieur du hall, cœur de l'habitation, la porte de

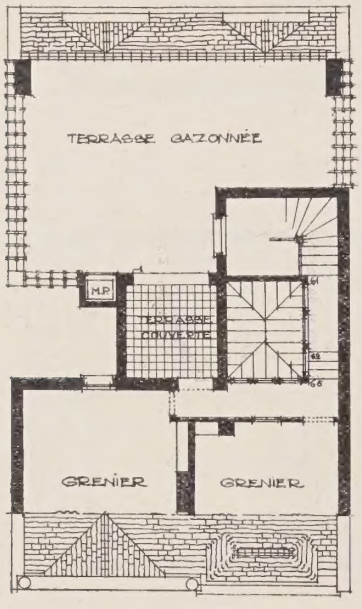

COMBLES

Habitation particulière, rue Edmond Picard, à Ixelles. (Fernand Petit, architecte.)

rue n'est pas visible, et l'intimité générale s'en trouve accrue.

Le bureau des dessinateurs — puisque c'est une maison d'architecte — est disposé en sous-sol et prend jour sur une cour anglaise. On y accède par un escalier débouchant directement dans le porche d'entrée. Le vestiaire de l'habitation — ce qui ne se voit pas aux plans — occupe le même emplacement que le vestiaire des dessinateurs auquel il se superpose. L'on y accède sous la volée de l'escalier. Il prend jour au-dessus des voûtes du porche, par les petites baies carrées qui se voient en façade.

La salle à manger se prolonge vers le jardin par une sorte de loge, portée sur un arc qui surplombe la cour de la cuisine. De la salle à manger, la vue ne plonge donc pas dans cette cour dont les divers accessoires restent ainsi dissimulés. C'est là un dispositif ingénieux et une solution heureuse à l'un de ces multiples et menus problèmes, si rarement résolus, que posent nos maisons de ville.

Au-dessus de l'office se place le cabinet de toilette. Celui-ci s'éclaire par un plafond vitré. Le parquet de ce cabinet est lui-même percé de dalles lumineuses, de manière à assurer l'éclairage de l'office.

Le principe de « l'appartement » se trouve fort bien respecté à l'étage; la simple lecture du plan suffit pour s'en convaincre. Les quatre chambres, entourant l'escalier, se dégagent isolément sur celui-ci et communiquent néanmoins entre elles.

La disposition du second étage offre aussi une particularité intéressante. Le grand escalier s'arrête au premier. L'escalier vers le second se subdivise au premier tournant : une volée passe au-dessus du plafond du grand escalier et donne accès direct à deux chambres de bonnes, vers la rue; une seconde volée conduit aux chambres d'enfants. De cette manière, le quartier des sujets, quoique situé au même étage, se trouve entièrement isolé, ce qui présente d'incontestables avantages.

L'air et la lumière parviennent partout en abondance.

Au point de vue artistique, nos lecteurs apprécieront le caractère que notre confrère Petit a su donner à cette habitation. Il est indéniable que le style des façades et des intérieurs s'apparente à la tradition. Il n'est pas jusqu'à la taille fruste des pierres, même dans les intérieurs, et à l'emploi de vieux chêne et de très authentiques poutres qui ne décèle le souci d'envelopper cet ensemble de l'atmosphère d'autrefois. Et pourtant, nulle part les considérations archéologiques n'ont paralysé la recherche. On ne se trouve pas là devant des détails « déjà vus », ou bien, s'ils sont connus, du moins sont-ils présentés de manière à éveiller l'intérêt. La décoration murale du hall et de l'escalier, faite de branchages peints sur l'enduit ocré des murs, est sous ce rapport, d'une heureuse fantaisie.

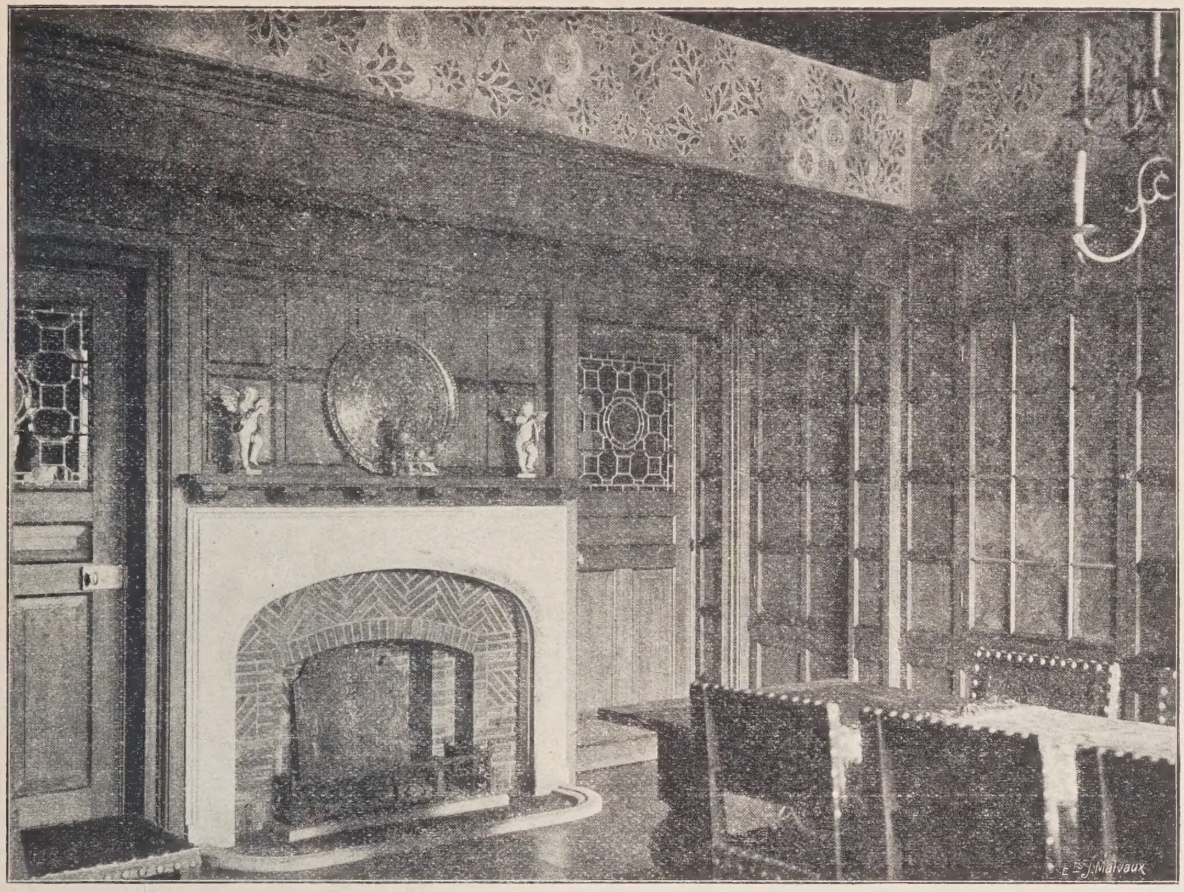

Photo Duquenne. Fernand Petit, architecte.

Habitation particulière, rue Edmond Picard, à Ixelles. — Salle à manger et Chambre à coucher.

Photo Duquenne. Fernand Petit, architecte.

Habitation particulière, rue Edmond Picard, à Ixelles. — Jardin.

Cette maison comporte enfin une autre originalité qui souligne son caractère intime : la façade vers jardin ne se présente pas sous l'aspect d'annexes cubiques enduites au ciment et qu'accompagnent les tuyaux de cheminées escaladant les toits et les terrasses. Lorsqu'on possède, en ville, un jardin d'un quart d'arpent, il faut apprécier cette faveur, tandis que nous ne nous trouvons point encore parqués dans les compartiments superposés des boîtes à loyers. Il est donc logique d'ordonner le jardin et les murs qui l'entourent, parce que c'est là le cadre intime de la vie familiale. Et sous ce rapport encore, l'habitation de notre confrère Petit est bien traditionnelle et bien moderne à la fois, car il y a bon temps que cette conception du jardin a disparu de nos habitudes. Il n'est pas sans originalité de l'avoir fait revivre. E. Dh.

LA PLACE ROYALE A BRUXELLES

Les hommes, la plupart, sont étrangement faits!
Dans la juste nature on ne les voit jamais.
La raison a pour eux des bornes trop petites.
En chaque caractère ils passent ses limites;
Et la plus noble chose, ils la gâtent souvent
Pour la vouloir outrer et pousser trop avant.
(MOLIÈRE.)

Le bulletin de la S. C. A. B. publiait dans son numéro de novembre 1920 un plaidoyer par lequel nous nous efforcions de faire admettre le principe de la démolition des éléments inscrits dans les arcades du rez-de-chaussée des immeubles bordant la place. Dans notre esprit, ce plaidoyer devait convaincre plus particulièrement la Commission royale des Monuments et des Sites de l'utilité de cette modification et des avantages qui en résulteraient.

La Commission nous fit l'honneur de discuter la question et nous adressa une lettre accompagnée d'un rapport signé par l'honorable membre de la Commission, notre confrère l'architecte Saintenoy.

Ce rapport, heureusement, ne reflète pas l'opinion unanime de la Commission et bien des personnes ont trouvé dans notre premier article des raisons justifiant la mesure que nous préconisions.

Nous avons cru intéressant de publier ces deux documents ainsi que les conditions stipulées dans les lettres-patentes de Marie-Thérèse dont il est question dans l'un d'eux et que l'on trouvera en annexe à cette nouvelle étude [1].

COMMISSION ROYALE
DES
MONUMENTS ET DES SITES

Bruxelles, le 7 février 1921.

Monsieur,

Comme suite à votre lettre du 26 novembre dernier, nous avons l'honneur de vous communiquer les réflexions de notre distingué collègue M. Saintenoy, au sujet de votre proposition de modifier l'ordonnance actuelle et obligatoire des bâtiments de la place Royale, à Bruxelles.

Nous tenons à vous faire remarquer que les proportions des arcades de la place Royale, à Bruxelles, ne sont pas comparables à celles des arcades de la place Vendôme, à Paris. Si l'arrangement de celles-ci peut être admis à la rigueur, il n'en saurait être de même pour celles de notre place Royale, les proportions de chacun des deux types d'arcade étant tout à fait différentes.

L'originalité, que vous poursuivez en vertu de l'esprit nouveau, a de la valeur, sans doute; seulement, ce n'est point ici le lieu de la rechercher. Le bon sens le prouve surabondamment.

Agréez...

Le Secrétaire, (s.) J.-H.-E. HOUBAR.

Le Président, (s.) LAGASSE DE LOCHT.

L'aménagement du rez-de-chaussée des hôtels de la Place Royale à Bruxelles. Rapport à la Commission royale des Monuments et des Sites.

Messieurs et chers Collègues,

La brochure de M. Hebbelynck, *la Place Royale à Bruxelles,* que vous m'avez demandé d'examiner, repose sur une énumération d'idées dont pas une seule ne tient compte des contrats passés entre l'État et les acquéreurs des terrains de cette place. Ceux-ci même sont restés inconnus à l'auteur, à tel point que je n'hésite pas à dire qu'il les ignore totalement, car je ne puis croire qu'il les ait négligés de parti-pris.

Dès la première phrase on pressent l'ignorance des faits : *l'amour des choses anciennes,* dit-il, *ne peut pas conduire, sous prétexte de conservation, à une intransigeance préjudiciable aux intérêts de la collectivité.*

Ainsi l'amour des choses anciennes serait seule en cause !

Ignore-t-il qu'il y a un contrat passé entre le Prince et chaque acheteur, contrat établissant une servitude perpétuelle? L'État vend, d'une part, et l'acquéreur achète avec une servitude bien spécifiée et dûment acceptée. Il s'engage, en outre, à vendre toutes les autres parcelles dans les mêmes conditions. Donc chacun des acquéreurs a partie liée avec le Prince qui, lui-même, est lié par ses autres contrats. L'acquéreur acquiert dans le domaine royal, il bâtit dans le quartier de la Cour à côté des grandes habitations, des Seigneurs de l'ordre religieux et de l'ordre séculier dans un quartier dont le tiers-ordre, le négoce, le commerce sont éloignés puisque le contrat de vente a soin de spécifier (art. 18) que les enseignes et inscriptions commerciales sont proscrites sauf celles au-dessus des portes cochères de la place Royale.

Dès lors, le Prince, c'est-à-dire son ayant-droit, l'État belge, ne peut se dégager des contrats qu'il a signés.

Vérifions les faits et nous verrons qu'il en est ainsi.

Le Conseil des finances s'inspire, le 26 août 1775, du précédent de la vente des terrains, à Bruxelles, de la Blanchisserie, actuellement la place des Martyrs, et fait un premier projet de contrat de vente inspiré par les conditions prévues par la ville de Bruxelles. Mais d'autres conditions plus étudiées encore intervinrent ensuite.

Le 19 juin 1776, l'abbé de Grimberghe acheta le pre-

1. Malgré l'intérêt de ces documents, nous nous trouvons dans l'impossibilité de les publier, eu égard à l'importance de cette étude et des documents graphiques et photographiques y annexés. Nous nous réservons de les publier ultérieurement si la demande nous en était faite.

*

mier terrain entre l'hôtel du comte de Spangen et la rue Royale. Dans le contrat de vente, l'État s'oblige *à des dégrèvements fiscaux, à des exemptions d'impôts* et, d'autre part, l'acquéreur et les ayant-droit futurs admettent formellement que les terrains vendus sont et demeurent affectés et *hypothéqués envers l'Etat* tant pour sûreté du paiement du prix d'achat *que pour l'accomplissement parfait de chaque article* des présentes conditions pour être à défaut de l'exécution totale ou partielle de chacun des dits articles, le *terrain et les dits matériaux confisqués au profit des vendeurs*, les États de Brabant, c'est-à-dire son ayant-droit actuel, l'État belge.

Cette première vente effectuée, le Conseil des finances mit en adjudication les autres terrains en vertu des lettres-patentes de la Souveraine des Pays-Bas, en date du 1er juillet 1775, et les ventes se firent d'après les conditions expresses et pour chaque lot avec un plan de façade annexé. En achetant chacun des lots et en jouissant de cette subvention d'argent, l'acquéreur saisit donc parfaitement que si l'État l'exemptait par l'article 9, des droits de lots et ventes ou *pontpenninghe* et des vingtièmes durant le terme de vingt années à dater du jour de la vente, à condition que les façades soient complètement achevées endéans deux années à dater du même terme, l'État prenait hypothèque sur le bien.

Répétons-le, l'État a de cette façon acquis par cette subvention, par ce subside, par cet avantage très appréciable, une hypothèque sur tous les terrains et leurs constructions, l'exemption des droits et de l'impôt ayant ce corollaire.

Par conséquent, tout l'édifice établi par M. Hebbelynck sur des considérations d'esthétique, s'écroule sans qu'il en reste rien, toutes ses considérations s'évanouissent devant ce fait que les acquéreurs ont hypothéqué leurs biens à perpétuité et que l'État ne peut dégager leurs ayant-droit de leurs obligations.

Ce fut le 19 juin 1776 que des lettres-patentes approuvèrent la vente consentie par le Conseil des finances à l'abbé de Grimberghe.

Le 17 janvier 1776, le sieur Philippe Prooft avait acheté le terrain de l'hôtel de Belle-Vue, et un peu après Henriette-Joseph Scockart, épouse de Jean Galena, marquis d'Arconati-Visconti, passa contrat suivant les mêmes conditions pour la reconstruction de son hôtel devenu la Banque de Bruxelles actuellement.

Ce ne fut que le 26 mai 1780, qu'une convention intervint entre le métier des Brasseurs et le Prince pour bâtir l'hôtel des Brasseurs, actuellement celui de la Compagnie Gresham, tandis que dès 1777, l'administration du Lotto, c'est-à-dire de la loterie avait acquis, toujours sous les mêmes conditions, le terrain de ce qui fut jusqu'en ces dernières années l'hôtel de l'Europe. Mentionnons enfin les ventes des hôtels du comte de Spangen (Old England et Cour des Comptes) du 28 février 1777 et n'oublions pas les conventions passées avec l'abbé du Coudenberg, suivant le même contrat ou convention.

***

Aujourd'hui les propriétaires de ces hôtels, dans un esprit de *lucre et de spéculation*, ont transformé ces hôtels seigneuriaux en des maisons de commerce, de brocante ou de finance.

Et ils se retournent envers l'État qui les a subventionnés, car enfin 5 % pendant vingt ans constitue un subside payé par l'État en vingt annuités et représente beaucoup plus que la valeur de leurs immeubles, l'État qui a acquis par ce sacrifice d'argent le droit de conserver cet ensemble monumental à travers les siècles, et ils lui demandent de les exonérer de leurs obligations. Et cela pourquoi? Parce que, dit H. Hebbelynck, à Paris, place Vendôme, on a percé des baies et fait des vitrines là où Mansard voulait des fenêtres ! Mon voisin commet un crime, mettons une erreur et l'honorable auteur en prend texte pour excuser celui qu'il souhaite voir commettre chez nous. Voyons les faits :

Louis XIV avait conçu l'idée d'une place consacrée aux ambassades, aux Académies, à la Bibliothèque du Roi, et, secondé par Louvois, fit acheter, en 1685, les terrains nécessaires. Les malheurs de la France à cette époque firent que les terrains furent rétrocédés par l'État à la Ville de Paris qui en fit la vente à des particuliers, à condition d'élever les hôtels prévus par Jules Hardouin Mansard.

La Ville de Paris voulut faire ce que le maréchal de la Feuillade avait fait en 1684 pour la place des Victoires, mais on voit immédiatement la différence de ces données avec celles de la place Royale. Là, la ville, ici l'État. Cela a produit pour la place Vendôme, des modifications que la Ville de Paris déplore, ayant été impuissante à les empêcher de la part de l'État.

Je me souviens des paroles de mon éminent confrère Louis Bonnier, architecte en chef de la ville de Paris, qui, au Congrès de l'Art public de cette ville, déplorait ces fautes de goût et l'impuissance de l'Administration municipale, l'exemple venant hélas ! de l'État français. A la conférence de Town planning de Londres, 10-15 octobre 1910, l'éminent architecte parisien revint sur ces observations et il constate que vers la fin du siècle dernier (XIXe siècle), le caractère des anciennes demeures de la place Vendôme a disparu peu à peu pour faire place aux hôtels à voyageurs et aux installations commerciales, *dont quelques-unes ont, malgré l'Administration* (municipale) *défendant les termes des contrats*, installé sur les balcons et en diverses places, des enseignes qui dénaturent le caractère général de l'architecture.

Et, depuis 1910, le mal s'est étendu aux vitrines ! C'est cependant sur ces empiètements regrettables que M. Hebbelynck s'appuye pour que l'État belge en autorise autant sinon plus, à la place Royale de Bruxelles.

In fine, il dit qu'il revient à la Commission royale des Monuments et des Sites, sage gardienne de nos trésors artistiques, de concilier son mandat avec les nécessités de l'heure présente, et il persiste à croire que le bon sens est resté une qualité nationale et que les pouvoirs publics la possèdent au plus haut point.

Somme toute, d'après M. Hebbelynck, il s'agit de savoir si l'État va sacrifier la place Royale, le quartier du Parc « aux nécessités de l'heure présente ». Résumons ses arguments !

Les commerçants ont succédé aux grands seigneurs !

Ils ont acheté très cher des immeubles grevés d'une hypothèque perpétuelle, ils veulent en être dégrevés. Ils sont gênés dans leur négoce, nous en sommes tout à fait d'accord. Mais l'État a acheté le droit de les gêner, leurs ayant-droit ont empoché les livres sonnantes et trébuchantes. Enfin, leurs marchandises se trouvent mal placées derrière les croisées où l'on voyait les robes à panier des marquises et les portes cochères qui laissaient passer jadis les carosses des belles dames.

Que l'État n'en ait cure ! Ce n'est pas lui qui a modifié les termes du contrat; ce sont les commerçants. Ils ont acheté des hôtels de grands seigneurs et non les boutiques qu'ils rêvent d'avoir !

Il faut conclure ! remercions, Messieurs, l'auteur, de l'hommage qu'il nous rend, mais n'admettons aucun changement au contrat.

Toute modification « partiaire » admise entraînera la caducité de tout le contrat de 1776, *que les Ministres compétents ne l'oublient jamais*. Une fois une autorisation donnée, toutes les autres ne pourront être que difficilement refusées et l'œuvre de Guimard tripatouillée, tarabiscotée, modifiée, à chaque génération, suivant « les nécessités de l'heure présente », disparaîtra pour jamais !

Voilà le bon sens que réclame M. Hebbelynck et qu'il a la bonté de nous reconnaître. Montrons que nous en avons et appuyés sur les faits, donnons à l'État le conseil de conserver à la capitale de la Belgique cet ensemble architectural véritablement monumental. Cet antique quartier de la Cour, dont le décor a été payé par les finances nationales !

Quant aux acquéreurs des terrains, ils ont été remboursés de leurs frais d'achat, à condition de nous conserver à jamais cet ensemble, qui contribue largement à la grandeur et à la splendeur de la Patrie belge !

Bruxelles, le 2 janvier 1921.

Paul SAINTENOY, architecte.
Membre de la Commission royale des Monuments et des Sites et du Comité d'Études du Vieux Bruxelles.

On s'étonne de voir l'architecte, l'artiste, se substituer au contentieux pour conseiller le respect des contrats. On comprend mieux la critique émanant du Président, M. Lagasse de Locht, qui se tient délibérément sur le terrain de l'esthétique. Toute autre considération, telle celle d'ordre juridique, reste dans les attributions des services contentieux de l'État et non dans celles de ses conseillers artistiques. Ne faudrait-il pas attribuer cette attitude à la difficulté de réfuter les arguments que nous avancions?...

Suivons, pour l'instant, M. Saintenoy sur le terrain juridique. Il échafaude toute son argumentation sur le fait que : 1° *chacun des acquéreurs a partie liée avec le Prince qui, lui-même est lié par ses autres contrats ;* 2° que l'acquéreur était exempté du paiement de droits et d'impôts représentant une somme importante. Cet avantage appréciable constituerait pour l'État, reprenant la succession du Prince, une hypothèque sur leurs biens.

Par conséquent, dit-il triomphalement, tout l'édifice établi sur des considérations d'esthétique s'écroule sans qu'il en reste rien !

Il apparaît immédiatement que pour l'artiste, ou l'archéologue, toute condition d'esthétique est subordonnée à la religion des textes ! Où nous conduiront de telles conceptions?...

Cet amour exagéré des vieilles choses et des souvenirs qui s'y rattachent devient ici de l'aveuglement et l'érudit, les yeux pleins des poussières du passé, ne perçoit plus les problèmes économiques des temps nouveaux.

En vérité, l'argumentation qu'on nous oppose est trop simpliste.

Faisons remarquer, tout d'abord, qu'il s'agit non seulement de considérations d'esthétique, mais, en ordre principal, de questions d'intérêt matériel; nous démontrerons ensuite que l'esthétique n'aura pas à en souffrir.

1° *Si de nos jours les propriétaires sont unanimes à estimer que cette transformation est nécessaire, c'est du Prince (ou de l'Etat) que dépend la solution ; il peut leur accorder satisfaction sans craindre de voir l'un d'eux se retourner contre lui ;*

2° Quant à l'hypothèque du Prince, qu'il la réalise s'il ne s'agit que d'une question de gros sous; qu'il frappe d'une taxe l'autorisation de modifier les immeubles.

Nous n'ignorons pas les conditions imposées aux acquéreurs des terrains de la future place Royale, mais nous n'y avons pas trouvé de raisons valables qui s'opposent aux transformations préconisées.

Pourquoi?

L'ayant-droit du Prince, c'est-à-dire l'État, représente-t-il encore les mêmes personnes et a-t-il le même intérêt à conserver l'ancien état des choses?

Nous ne le croyons pas.

L'idée qui domina lors de la création de la place Royale et du quartier du Parc était de faire de cet endroit un quartier princier, *réservé et essentiellement fermé.*

Les arcades et les avant-corps rétrécissant les rues qui y aboutissaient étaient pourvus de grilles. Tout dans cette composition respirait la monarchie; on dressait une barrière infranchissable entre

le commun et certaines classes privilégiées. « Toute modification partiaire admise entraînera la caducité de tout le contrat de 1776 », dit M. Saintenoy. Ce disant, il consacre la caducité de la convention.

En effet, à qui s'adresse cet avertissement? Aux propriétaires des hôtels, pensez-vous, afin de les mettre en garde contre l'interprétation, par trop arbitraire, des conventions par l'État? Erreur! C'est à l'État qu'il s'adresse, à l'auteur responsable de tous les manquements aux conventions, infractions commises sans l'assentiment de l'ensemble des parties contractantes ou de leurs ayant-droit.

Juge-t-il que des modifications nombreuses et considérables n'ont pas été apportées, jusqu'à ce jour, au quartier soi-disant fermé et privilégié?

Pour mémoire, énumérons en quelques-unes : modification du tracé du Parc; suppression d'avant-corps et de grilles dans les rues vers les boulevards et vers la place; toitures d'une banque anglaise et du bâtiment de la Liste civile; adjonction d'un dôme à l'église Saint-Jacques-sur-Coudenberg; érection, au centre de la place, d'une statue de Godefroid de Bouillon; percement de la rue de la Régence et démolition de la colonnade qui la fermait; passage de tramways; suppression des bornes avec chaînes et remplacement par un trottoir, etc.

Estime-t-il que ce ne soit pas suffisant et juge-t-il que les propriétaires bénéficient toujours de la situation initiale, privilégiée et réservée? Au contraire, ils subissent force embarras et ont perdu tous les avantages qui leur étaient reconnus.

Les modifications apportées par les propriétaires des immeubles, sans excepter la Liste civile, surélévation de toitures, couvertures en zinc, portes partiellement murées et transformées en fenêtres, etc., ces modifications, disons-nous, ont été autorisées par l'État régulièrement saisi des demandes d'autorisation de bâtir. Nous en possédons des preuves formelles.

Quelles pauvres choses représentent alors les vœux tout platoniques émis par la Commission royale des Monuments et des Sites et par le Comité du Vieux Bruxelles, s'ils sont incapables de faire rétablir les lieux dans leur état ancien et de fixer, par la même occasion, une jurisprudence régissant les constructions !

Vue perspective de la Place Royale à Bruxelles (vers 1780).

En classant l'église Saint-Jacques-sur-Coudenberg, la Commission des Monuments *a excepté son dôme!* Cela empêche-t-il que ce dôme soit là, crevant les yeux, déparant l'ensemble de la place et altérant son caractère?

Lorsqu'on parle de servitudes au profit de l'État, on néglige la métamorphose subie. Qui soutiendra que la conception de l'État lui-même soit aujourd'hui la même qu'en 1786? Qu'est-ce que l'État, de nos jours, sinon la collectivité? Et qu'est-ce qu'un commerçant, un industriel, un banquier, sinon un élément de la collectivité, élément indispensable à son existence?

L'État et les villes, par leurs arrêtés ou par leurs règlements sur les bâtisses, ont si souvent porté préjudice aux intérêts particuliers, qu'ils seraient mal venus de prétendre réglementer ou bénéficier toujours et n'indemniser que très rarement, ou jamais. Ils peuvent faire parfois l'abandon de leurs droits lorsque l'intérêt général, qui est d'ailleurs le leur, y trouve un profit; or, dans le cas pré-

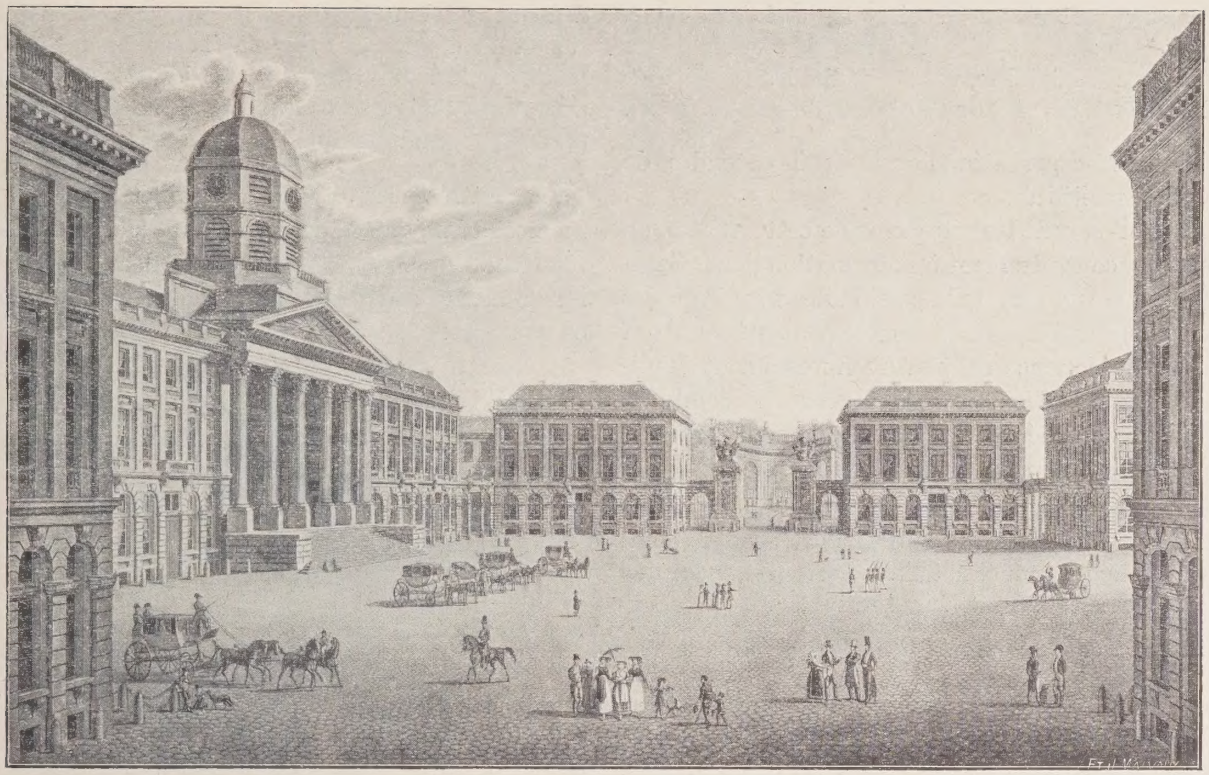

Vue perspective de la Place Royale à Bruxelles.

sent, ils ont le plus grand intérêt à voir briller ce chaînon de la voie commerçante qui va de la porte de Namur à la porte de Flandre, à la croisée de cette autre grande artère allant de la porte de Schaerbeek à la porte Louise. Il représente, pour tous, une source de prospérité. Il semble, qu'au lieu d'en favoriser le développement, l'on ait, sous des prétextes divers, accumulé les obstacles qui s'opposent à l'épanouissement de cet endroit d'élection.

En invitant l'État à se montrer circonspect, on néglige de rechercher à qui sont dues, en définitive, les servitudes d'aspect, car ce point, qui jusqu'ici paraissait bien établi, peut prêter à controverse. On relève dans les rétroactes des conventions concernant la place Royale et ses abords, certains passages plaçant ces lieux sous la juridiction ordinaire du Magistrat de la Ville.

Les intérêts de l'État ne seraient donc pas seuls en jeu. A l'époque de la création de la place Royale la ville de Bruxelles s'imposa de lourds sacrifices : travaux de remblai, construction de trois portiques, pavages, bornes, chaînes, grilles, etc.

Elle a payé cher le droit de faire entendre sa voix et de revendiquer certains avantages.

Souhaitons seulement que le zèle manifesté par les organismes d'étude et de conservation soit tempéré dans ce qu'il a de trop absolu, en tenant compte du progrès et des conditions d'existence primordiales de la Cité.

N'est-il pas injuste, pour ne pas dire plus, de parler de l'*esprit de lucre et de spéculation* qui anime les propriétaires actuels qui transforment les hôtels seigneuriaux en maisons de commerce, de brocante ou de finance? Nous croyions que les archéologues étaient les meilleurs réclamiers des brocanteurs ! Il existe des architectes éminents et considérés qui se sont fait un honneur de travailler pour ces commerçants ou ces financiers, et qui y ont trouvé une source de revenus qui n'est pas à dédaigner.

M. Saintenoy reconnaît que les commerçants ont acheté très cher les immeubles. Ce sont en réalité les premiers vendeurs qui empochèrent les livres sonnantes et trébuchantes et réalisèrent les bénéfices.

Notre contradicteur, en termes alarmés, recommande à l'État de ne pas s'apitoyer sur le sort de ces commerçants :

« Ils ont acheté des hôtels de grands seigneurs et non les boutiques qu'ils rêvent d'avoir... ; leurs marchan-

*

dises sont mal placées derrière les croisées où l'on voyait les robes à panier des marquises et les portes cochères qui laissaient passer, jadis, les carosses de belles dames... *Mais l'État a acheté le droit de les gêner* ».

Nous ne nous attendions pas à entendre de pareilles puérilités.

Lorsqu'on relit les rétroactes de cette affaire, on constate, contrairement à l'affirmation de M. Saintenoy, que la vente ou la cession des terrains à des conditions avantageuses pour les acquéreurs ont été la conséquence du peu d'empressement manifesté par ces derniers; ces faveurs ne semblent avoir été accordées uniquement que pour remédier à une crise qui menaçait de s'éterniser.

« Il paraît que le moment est venu de prendre un parti sur l'aliénation des bâtiments domaniaux dont la propriété infructueuse à Sa Majesté n'entraîne que des dépenses et des embarras inutiles » [1].

Plus loin :

« Un moyen d'engager les particuliers qui possèdent des maisons autour des Bails de la Cour, à reconstruire les façades de leurs bâtiments sur un plan uniforme et donné, est de leur accorder des faveurs propres à les dédommager d'une partie des frais de cette reconstruction et d'y ajouter au même effet la cession de quelque petite partie au bord des rues latérales de la place, pour autant que l'alignement de cette même place le comportera et viendra même l'exiger... » [2].

Les lettres-patentes du 1er juillet 1775, elles-mêmes, témoignent de la volonté de la maison règnante de se débarrasser du fardeau des biens improductifs ainsi que de la charge d'aménager ce quartier :

« ... Qu'il serait du bien de notre royal service et avantageux à nos finances d'aliéner ceux de nos bâtiments domaniaux quelconques, situés en notre ville de Bruxelles, dont la conservation ne serait pas d'une nécessité indispensable... »

A la lumière de ces documents, peut-on toujours soutenir que l'État a été et reste le seul maître de la situation?

La question de savoir s'il est désirable ou non de voir le commerce s'emparer de ce quartier ne se pose pas, ou du moins elle ne se pose plus. L'évolution n'a pas attendu l'avis des archéologues. Le commerce a pris possession du quartier. C'est là

1. Création de la place Royale, t. I. 14 juillet 1773.

2. Création de la place Royale, t. I, fol. 23.

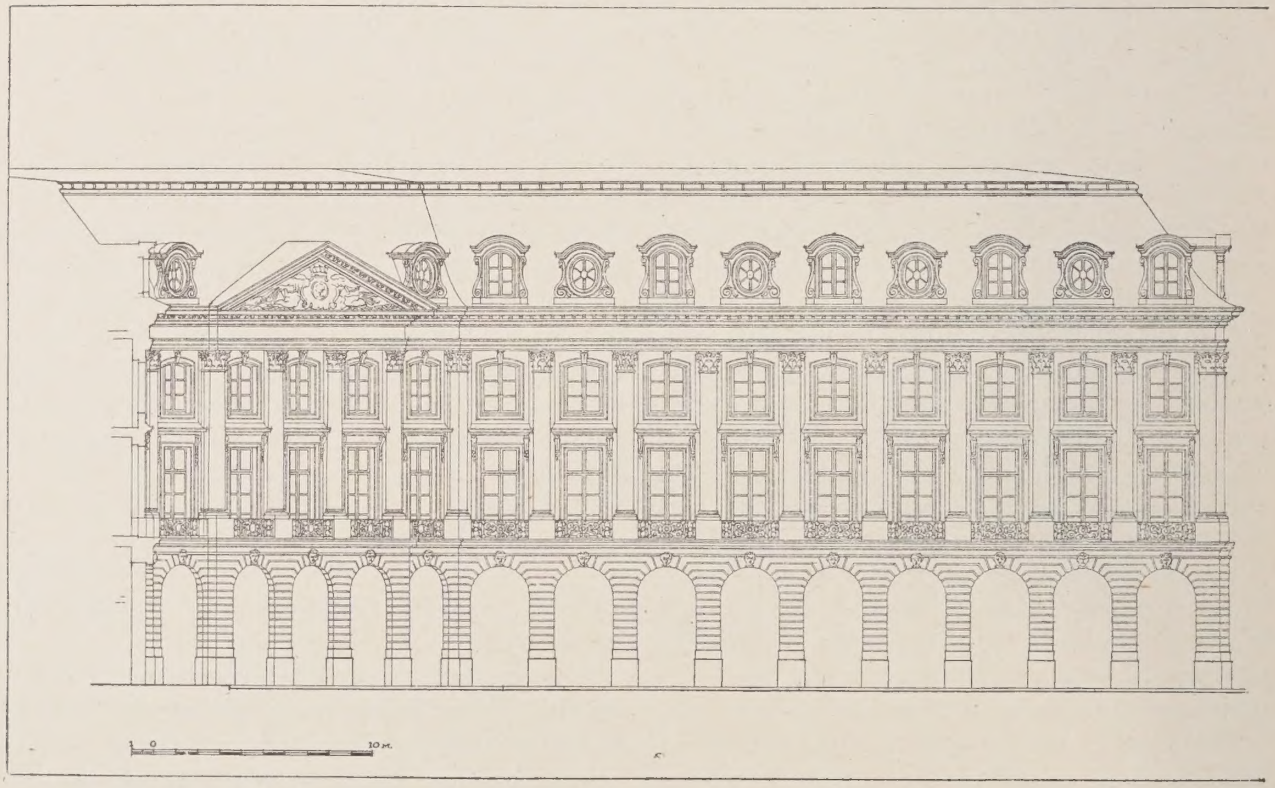

Place Vendôme à Paris. Face vers la rue de la Paix.

un fait. Libre à ceux que la chose délasse, de s'étendre en inutiles regrets. Quant à nous, nous nous contentons d'enregistrer le fait, et plutôt que de tenter de lui opposer des entraves, d'ailleurs parfaitement vaines, nous jugeons plus sage d'étudier dans quelle mesure le souci légitime de conserver un remarquable ensemble s'allie aux besoins nouveaux que les circonstances ont engendrés.

Les arguments d'ordre juridique sont les derniers que la Commission royale des Monuments aurait dû objecter. L'esthétique et la technique sont de sa compétence; il faut avouer que, dans cet ordre d'idées, sa critique est mince, pour ne pas dire inexistante.

Nous avons démontré qu'un nouveau contrat pouvait mettre d'accord État et propriétaires, tout en conservant le principe général des servitudes; nous montrerons plus loin que d'autres, à l'étranger, ont eu la même pensée.

***

Abordons les critiques d'ordre esthétique : ce sont les seules qui valent qu'on s'y arrête, car tout le reste n'est que vaines paroles.

Le président de la Commission des Monuments attribue à notre *souci d'originalité, à l'esprit nouveau*, le désir que nous manifestions de voir se relâcher une règle trop stricte. Nous ne savons sur quoi se base cette remarque. Par contre, on peut reprocher à la Commission des Monuments d'exprimer parfois en usant du poids de son autorité, des avis qui témoignent d'une connaissance insuffisante des choses.

Sans prétendre que la place Vendôme et la place Royale soient identiques, il est possible d'établir entre elles un parallèle et d'examiner si la règle adoptée par nos voisins peut être d'application chez nous.

Trois figures, dressées en géométral et à la même échelle, permettent de se rendre compte de la situation et des analogies existant entre les deux cas. Nous ne craignons pas d'affirmer que l'ouverture des baies accentuerait l'impression de grandeur de la place Royale plus encore qu'elle n'a accentué celle de la place Vendôme, car elle aurait l'avantage d'uniformiser l'ordonnance architecturale, les éléments des passages étant semblables à ceux des bâtiments.

Quant aux proportions de chacun des deux types d'arcades (de la place Royale et de la place

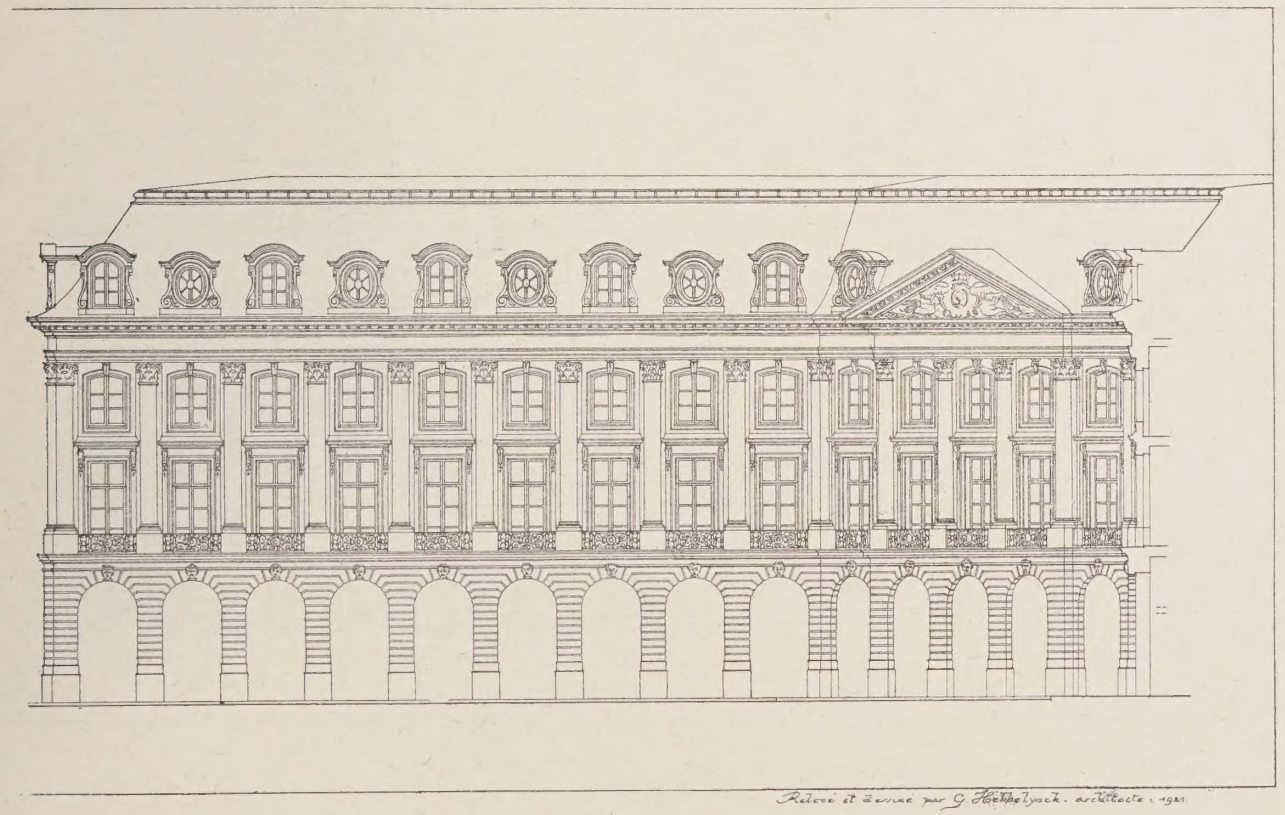

Place Vendôme à Paris. Arcades ouvertes (état actuel).

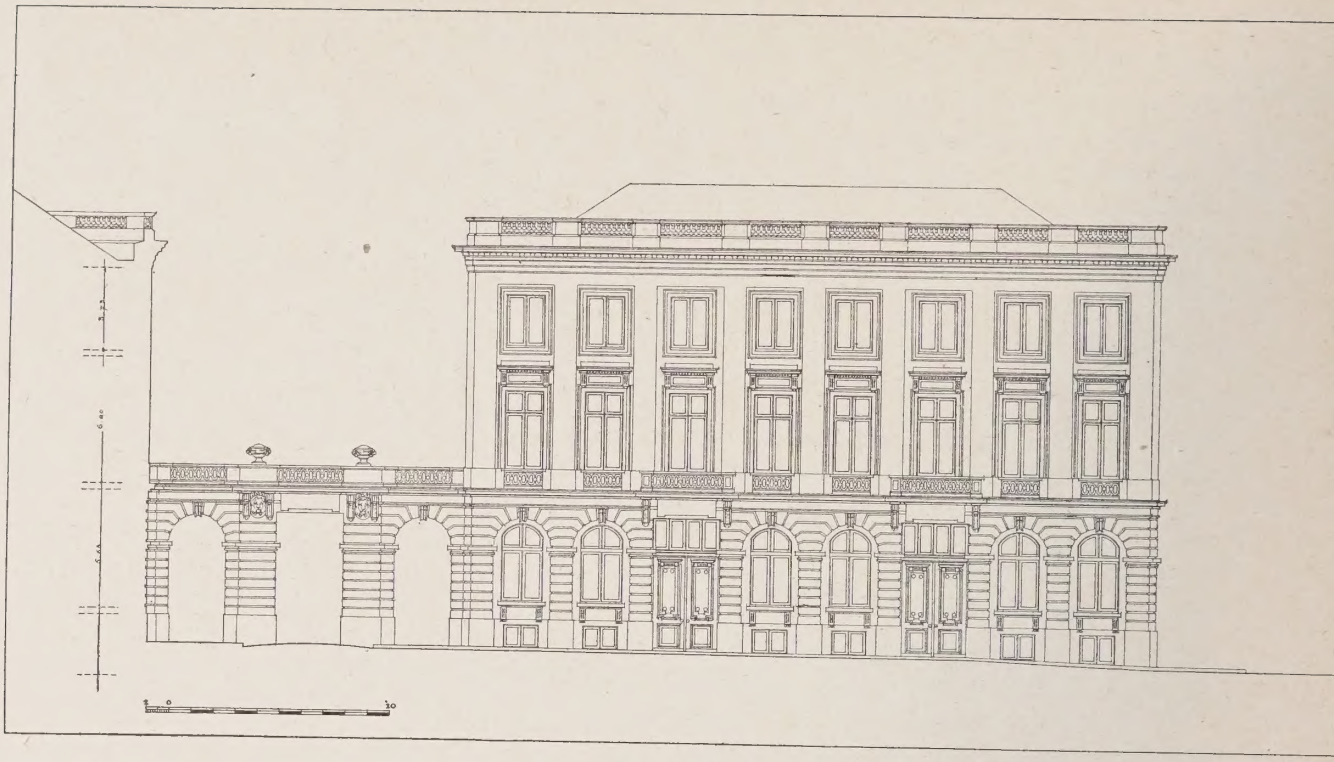

La Place Royale à Bruxelles. Face vers la Montagne de la Cour.

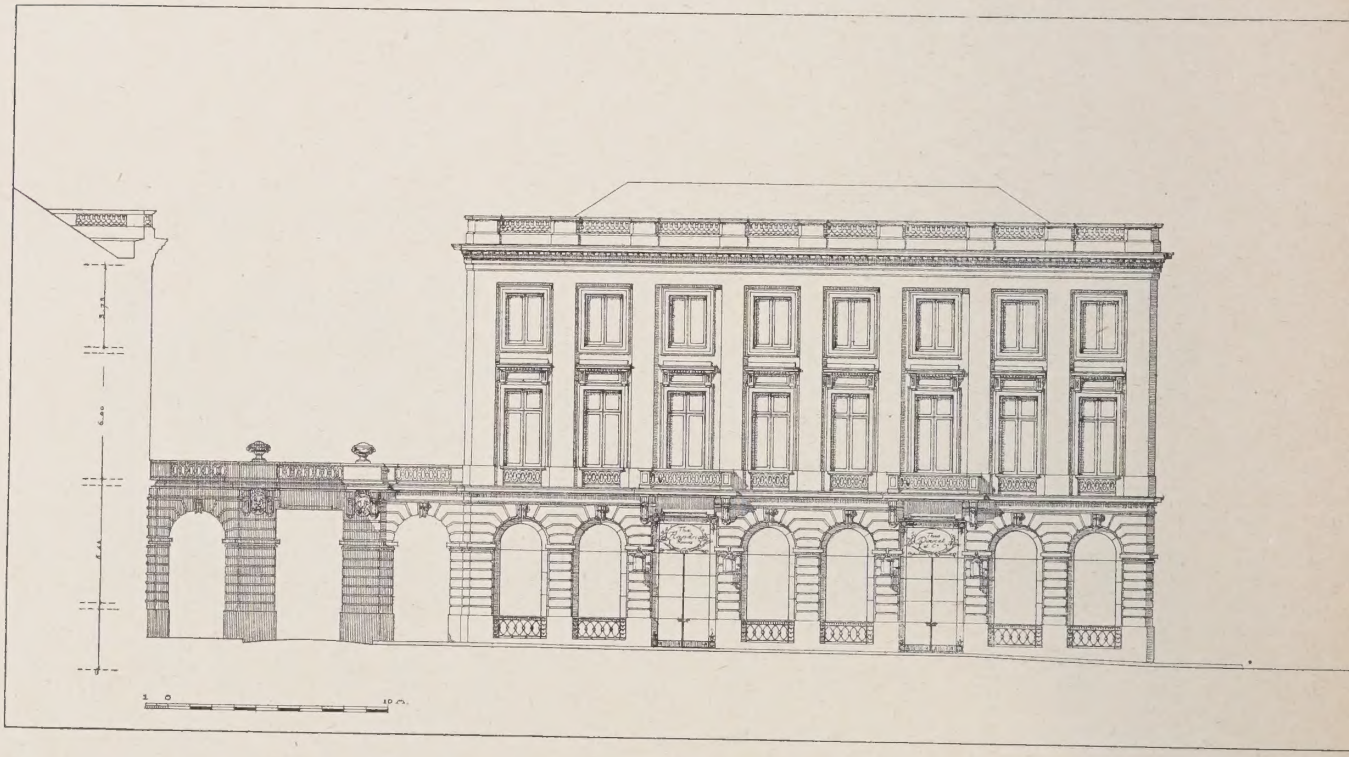

La Place Royale à Bruxelles. Face vers la Montagne de la Cour.

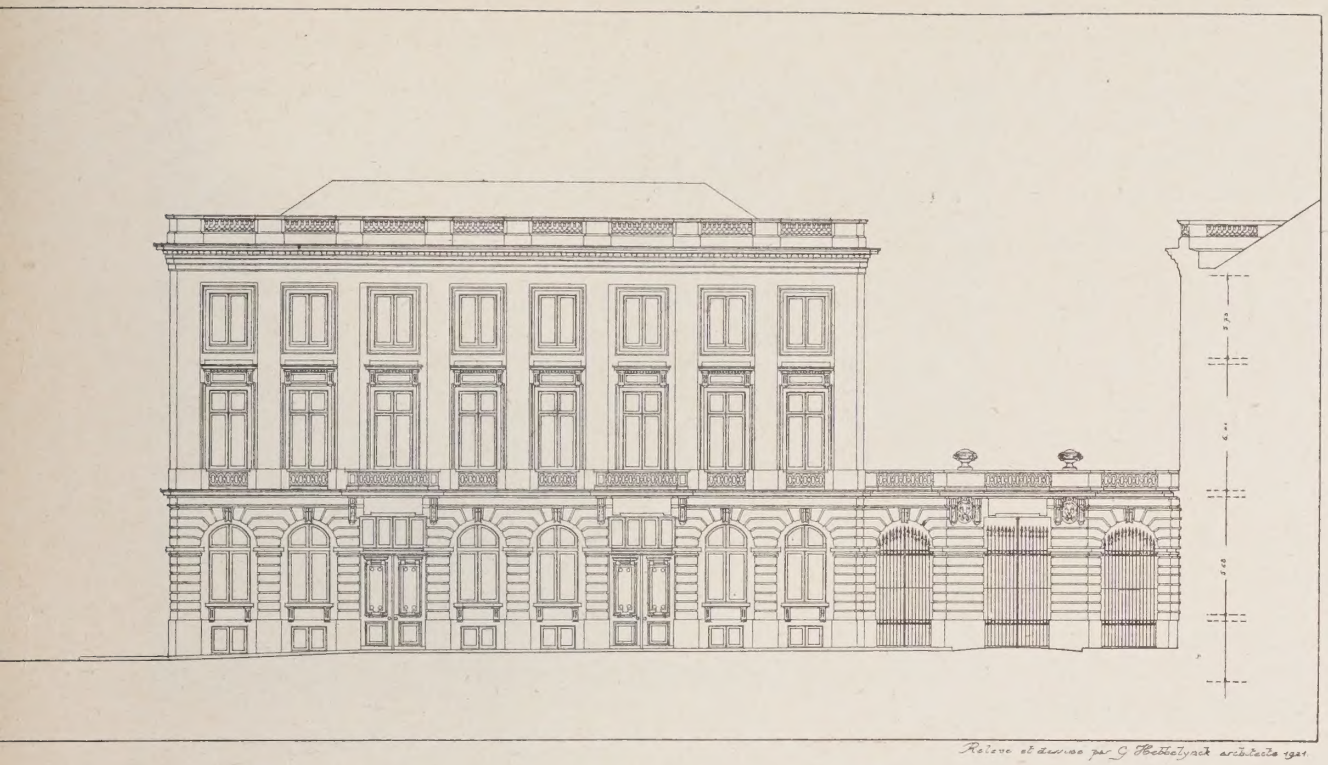

Relevé et dessiné par G. Hebbelynck architecte 1921

ÉTAT ACTUEL.

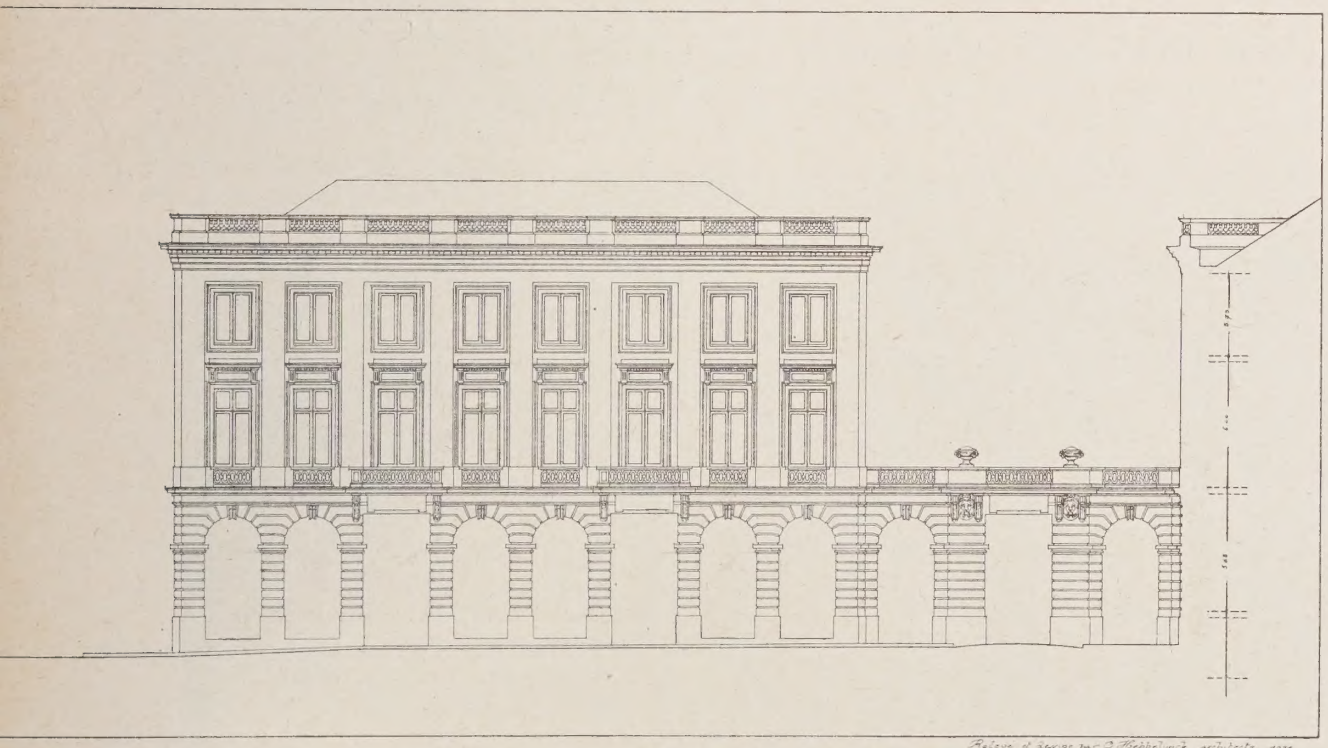

Relevé et dessiné par G. Hebbelynck architecte 1921

PROJET DE TRANSFORMATION, PAR G. HEBBELYNCK, ARCHITECTE.

Vendôme) qui, suivant l'affirmation de la Commission royale des Monuments (voir lettre reproduite ci-devant) *sont tout à fait différentes*, voici ce que donne la comparaison des dimensions :

Place Vendôme :

Largeur des arcades entre piliers	$2^{m}70$
Hauteur des arcades, sous la clef . . .	$5^{m}50$
Largeur des piles	$1^{m}10$ et $1^{m}20$

Place Royale :

Largeur des arcades entre piliers . . .	$2^{m}65$
Hauteur des arcades, sous la clef. . .	$5^{m}50$
Largeur des piles	$1^{m}00$

On ne pourrait, nous paraît-il, trouver plus parfaite similitude, et n'est-il pas permis de se demander, sur la foi de quels renseignements la Commission royale des Monuments énonce de pareilles erreurs?

Convient-il, d'autre part, de qualifier les transformations effectuées à la place Vendôme « d'empiètements regrettables, d'erreur, voire de crime »?

Seuls peuvent parler ainsi ceux qui méconnaissent la beauté et le charme de la place Vendôme telle qu'elle est aujourd'hui. Nous ne pensons pas qu'ils soient majorité :

En effet, le prestige de la place Vendôme est si puissant qu'elle est devenue le centre du grand commerce de luxe. Les firmes les plus considérables de Paris et de l'Étranger tiennent à honneur de s'y installer. La situation seule est une référence. On y vient de tous les points du monde et s'il était possible d'établir le montant des achats qui s'y font, on mesurerait la répercussion du mouvement commercial de la place Vendôme sur le Trésor.

Une telle vogue n'est-elle pas préférable à nos servitudes onéreuses et à l'arrêt de mort dont nous frappons la place Royale au nom de l'archéologie et de textes désuets? L'immense immeuble, naguère occupé par l'hôtel de Belle-Vue et qui depuis plusieurs années attend acquéreur, ne nous donne-t-il pas un avertissement suffisamment éloquent? Un phénomène aussi paradoxal serait-il possible place Vendôme?

Le distingué président de la Société royale d'Archéologie et d'Histoire confond lorsqu'il tente d'étayer sa thèse par l'avis du Maître Louis Bonnier, inspecteur général des services techniques d'architecture et d'esthétique de la ville de Paris

Des lettres datées des 12 et 21 février 1921 qu'il m'adressa, je reproduis les passages suivants :

... « L'effort continu de la ville de Paris, depuis quinze ans, a consisté à supprimer les devantures appliquées *sur les façades dans les abords de la place, vers la rue Castiglione et la rue de la Paix* ».

» Voici les faits en ce qui concerne la place Vendôme.

» Les dessins originaux de Jules Hardouin-Mansard, du 16 avril 1699, qui ont servi de base aux contrats de vente, indiquent nettement les remplissages des arcades tels que les figure votre première planche [1].

1. V. article précédent, *Bulletin de la Société centrale d'Architecture*, nov. 1920. Nous reproduisons cette image ci-dessous.

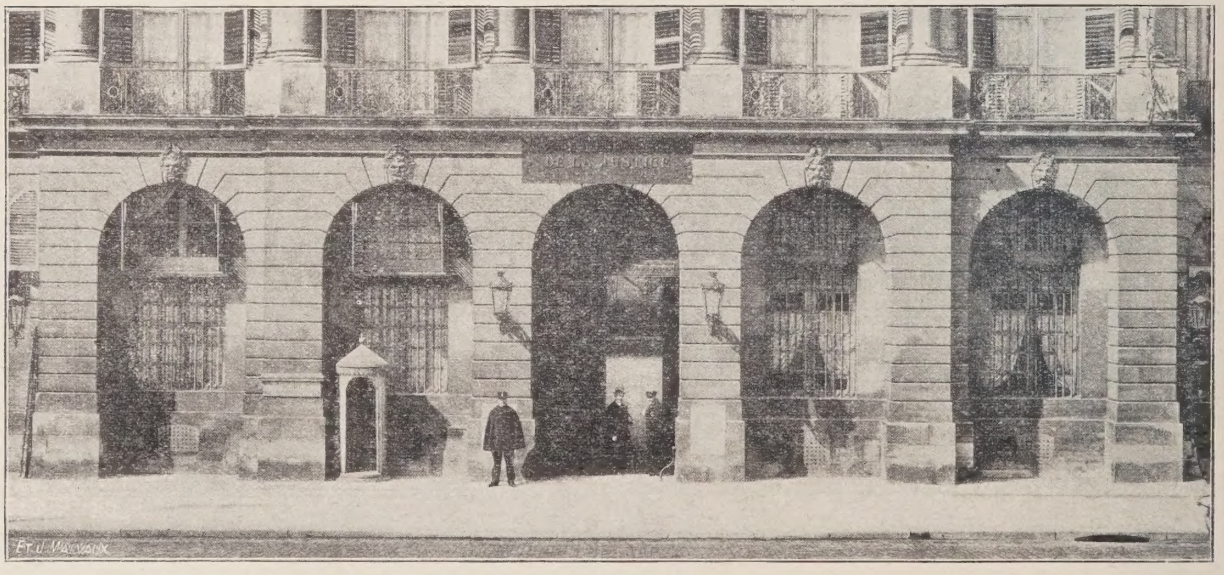

Place Vendôme à Paris. Dispositif ancien des arcades.

Place Vendôme à Paris.
Détail de vitrines (aspect actuel).

Cliché G. Hebbelynck.

» Ils semblent n'avoir jamais été scrupuleusement suivis. Vous savez que, pendant le XVIII^e siècle, **on s'attachait bien plus aux ensembles qu'aux détails** et que le XIX^e sur ses vieux jours seulement a commencé bien timidement à s'en occuper.

» Quoi qu'il en soit, il y a une quinzaine d'années, étant de service dans le 1^er arrondissement qui comprend la place Vendôme, la question s'est posée d'obliger les propriétaires à adopter un type uniforme de remplissage. Mais lequel ? J'en ai trouvé quatorze différents dans le pourtour de la place, appartenant à toutes les époques postérieures, notamment plusieurs arrangements intéressants de la fin du XVIII^e siècle.

» Dans ces conditions, on a estimé que **ce qu'il importait surtout de conserver était la tenue générale** dont l'administration poursuit à mesure des possibilités la récupération. »

Donc, avant « le crime », selon le mot de M. Saintenoy, la place Vendôme possédait déjà quatorze types différents de remplissage ! La place n'en paraissait pas moins belle. Ces remplissages ont aujourd'hui disparu et l'ordonnance des arcades s'est uniformisée. A qui fera-t-on accroire que la place Vendôme est défigurée?...

En réalité, ainsi qu'en témoignent des condamnations récentes à charge de commerçants, seules les enseignes en saillie ont dû être enlevées. C'est elles seules qu'on visait, et il faut admettre que cette mesure est justifiée.

Reste une dernière considération qui pourrait peser d'un certain poids sur nos décisions. Elle a trait au côté technique du problème.

Les maçonneries, inscrites dans les arcades du rez-de-chaussée des immeubles, sont-elles indispensables à la stabilité générale des constructions? En réalité, ce ne sont là que remplissages ne jouant aucun rôle actif et la contribution qu'ils apportent à la solidité des piles est illusoire. Cette remarque est confirmée par l'examen de la structure; en effet, entre les arcades édifiées en pierre bleue et les remplissages des baies, il n'y a aucune concordance de matériaux ni d'appareil.

On pourrait même dire qu'à l'origine, les arcades

Cliché G. Hebbelynck.

Place Vendôme à Paris.
Détail de vitrines (aspect actuel).

Place Vendôme à Paris.
Détail de vitrines (aspect actuel).

Cliché G. Hebbelynck.

étaient toujours évidées; ce n'est que plus tard, au cours des siècles, que certains remplissages sont venus en restreindre l'ouverture. Mais en principe, le remplissage d'une arcade n'est jamais qu'un expédient.

De tout ce qui précède et des documents illustrant la présente étude, il nous paraît ressortir à l'évidence que les modifications proposées n'auront aucunement pour conséquence de « tarabiscoter », de « tripatouiller » l'œuvre de Guimard, expressions qu'il est d'ailleurs étrange de rencontrer dans un rapport officiel. Elles sont, au contraire, on ne peut plus saines et *elles ajouteront plutôt au caractère monumental de la place* (voir fig. p. 40).

Ni l'État ni la Ville n'ont à craindre de voir, de ce fait, dégrader cet « ensemble architectural véritablement monumental », qui n'en contribuera pas moins largement que par le passé, « à la grandeur et à la splendeur de la Patrie belge » !

Mais à la prétention de maintenir ce quartier comme un îlot à l'usage exclusif d'une aristocratie qui, d'ailleurs, l'a abandonné et n'aspire nullement à en refaire sa résidence, nous opposons le souvenir de nos bons Bruxellois qui, pendant les journées de 1830, abreuvèrent la place de leur sang et payèrent ainsi en bonne monnaie le droit de s'y trouver un peu chez eux.

Et cela aussi méritait d'être rappelé.

G. Hebbelynck.

REVUE DE LA PRESSE

La Construction moderne, Paris, n° 19, du 5 février 1922.

Études théoriques sur l'Art des Jardins (suite), p. 145, planches 73 et 74.

Un magasin de confections à Paris, p. 148, planches 75 et 76.

Té à fuyantes perspectives, p. 148, par M. Pigeon, professeur à la faculté des sciences à Dijon.

N° 20, du 12 février 1922.

Jurisprudence, p. 6 des annonces. Boîte aux Lettres.

Enregistrement des procès-verbaux de règlement des mitoyennetés.

Plans consécutifs à un concours d'H. B. M., p. 153.

Le différend soulevé est intéressant car il prouve qu'en France, comme en Belgique, la profession d'architecte est souvent confondue avec celle d'entrepreneur et n'est guère considérée. Il est temps que cela cesse et que l'on nous reconnaisse officiellement en exigeant bien entendu le grade légal. Cela nous classera une fois pour toutes dans les intellectuels ayant profession libérale... et non commerciale.

Un établissement Municipal de Bains avec Piscine de Natation, p. 154, planches 77 à 80.

Le béton armé de bois, p. 155.

Congrès National de l'H. B. M. et de la Petite Propriété, p. 157.

Revue de la Presse, p. 158. L'usurpation des titres professionnels. F. Dr.

L'Architecture (Paris), n° 3, du 10 février 1922.

L'hôtel des Miramionnes, quai des Tournelles, à Paris, par J.-G. Lemoine.

Monographie succincte et alerte d'un des vieux hôtels du quartier Notre-Dame. Cet hôtel qu'on attribue, d'ailleurs sans preuves, à Mansard, est actuellement occupé par la Pharmacie centrale de l'Assistance Publique. Tout ce que l'on sait, c'est qu'il fut cédé en 1670 à la veuve d'un conseiller au Parlement, Mme de Miramion, femme à la vertu altière, selon le mot de l'abbé de Choisy. Celle-ci se consacra à la rééducation morale des femmes débauchées qu'elle entreprit de chapitrer et de faire revenir à la religion. L'expérience réussit; l'argent afflua; le Roi consacra l'institution et Mme de Miramion offrit à la communauté le bel hôtel du quai des Tournelles. Celle-ci le garda jusqu'à la Révolution.

L'article est illustré de nombreuses photographies montrant les détails extérieurs et intérieurs de cette belle habitation qui, entre autres particularités, possède un vaste salon Louis XIV dont le plafond est formé de poutres décorées de peintures et de dorures. Il en est de même, d'ailleurs, dans l'un des salons de l'hôtel Lauzun, et ceci montre combien les traditions du moyen âge et de la Renaissance étaient encore vivaces dans le cours du XVIIe siècle.

La sécurité du public dans les grands magasins, par P. Chenevrier.

Cette étude succincte pose un problème important qui semble ne pas encore avoir retenu jusqu'ici l'attention des pouvoirs publics et surtout celle de l'administration des grands magasins. Or l'incendie des magasins du Printemps, qui s'est heureusement déclaré pendant les heures de fermeture, a fait envisager la catastrophe qui se serait produite si le sinistre avait éclaté pendant une journée de grande affluence. Comment espérer d'une foule affolée composée en majeure partie de femmes et d'enfants, le sang-froid nécessaire pour s'écouler en ordre vers les sorties, alors que celles-ci se trouvent déjà difficilement en temps normal?

L'auteur préconise divers moyens. Les uns sont du domaine de l'organisation même des magasins; les autres relèvent de la prévoyance du constructeur et intéressent donc l'architecte.

Discipliner le personnel; l'alerter tous les mois; impartir à tous les employés une mission définie en cas de sinistre ou de panique; le charger d'aider à l'extinction d'un feu naissant, etc., etc., sont des mesures qui peuvent avoir de l'efficacité, à la condition que le personnel ne soit pas gagné lui-même par la panique. Or, ce personnel est en majeure partie composé de jeunes filles, plus impressionnables que des hommes, et il faut envisager des défaillances compréhensibles et excusables. Multiplier les flèches indiquant les sorties, vaut mieux. Multiplier les sorties elles-mêmes, veiller à ce qu'elles ne soient point encombrées par les rayons et surtout les concevoir avec ampleur est encore préférable et, dès ici, l'architecte intervient.

Il interviendra plus utilement encore, dans l'aménagement des gaines verticales, en maçonnerie, contenant les tuyauteries et munies, à l'intérieur, d'échelles en fer et de paliers d'où les pompiers pourront atteindre directement les foyers d'incendie. Il interviendra aussi dans l'aménagement des réservoirs et des installations spéciales visant à produire des barrages d'eau.

Le terrible incendie dans lequel sombra l'exposition de Bruxelles, le 15 août 1910 a prouvé qu'il est des dispositions générales auxquelles l'architecte doit songer, faute de quoi l'on peut, en moins d'un quart d'heure, se trouver devant un feu d'une telle intensité que plus aucun pouvoir humain n'est susceptible de l'enrayer.

Supplément.

Revue de presse.

Pour augmenter le confort et l'hygiène de l'habitation.

Augmentation de lumière et d'air pour les maisons ouvrières.

Solution nouvelle au problème sanitaire des agglomérations urbaines.

Divers.

L'Habitation à bon marché, n° 2, du 2 février 1922.

La cité-jardin de Saventhem. — Les auteurs de ce travail ne pourront certainement pas se plaindre qu'on les ait oubliés. Malheureusement, *l'Habitation à bon marché* ne reproduit pas d'autres documents que ceux qui ont paru dans *La Cité* et dans *l'Émulation*. Nous regrettons, une fois de plus, de ne pouvoir apprécier d'autres plans que ceux de nos confrères Vander Slagmolen et Verbist.

Les Colonies ouvrières en Rhénanie, par O. Claeys.

Combinaisons financières appliquées à la construction des habitations à bon marché en Rhénanie.

De l'assurance des prêts consentis par les sociétés d'habitations ouvrières au moyen du tarif C. A. 1921 de la Caisse générale d'Epargne et de Retraite.

L'accession à la propriété. Article paru dans le *Pays Wallon*, sous la signature de M. l'abbé Van Haudenard, directeur des œuvres sociales du Bassin de Charleroi.

La Société Nationale a fait valoir déjà les raisons pour lesquelles elle déconseille actuellement l'accession à la propriété qui grèverait les intéressés de charges trop lourdes. Cet article développe ces raisons. Il ne s'agit ni d'étatisme, ni de socialisme. Il s'agit de combler le déficit des logements et les particuliers ne se hasardant pas à le faire, l'État encourage l'initiative des administrations communales.

La question des habitations à bon marché au Sénat.

Les types d'habitations rurales en France, par P. Clerget. (Extrait de la Revue gén. des Sciences pures et appl., 15 avril 1921.)

Curieux article qui se rapporte à deux travaux plus importants : G. Hanotaux : *Histoire de la Nation française*, t. I : *Introduction générale, Géographie humaine*, par Jean Bruhnes (Plon Nourrit, Paris), et Demangeon : *l'Habitation rurale en France. Essai de classification des principaux types.* (Annales de géographie, 15 septembre 1920.)

D'après ces travaux, il résulterait que la forme exté-

rieure de l'habitation rurale et notamment le toit qui lui imprime son caractère essentiel, ne serait pas uniquement la résultante des conditions climatériques. C'est ainsi que le toit plat se retrouve non seulement dans les vrais pays méditerranéens, mais encore dans des régions humides comme la Vendée et le pays basque, en Lorraine et en Champagne. La zone des toits plats correspondrait ainsi à l'avancée de la civilisation méditerranéenne, c'est-à-dire aux régions de la Gaule qui ont été le plus fortement romanisées.

Quant aux dispositions intérieures, elles sont imposées par l'économie rurale de la région qui résulte des rapports existant entre les gens, les animaux et les produits récoltés.

Circulaire du Ministère de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales de France, relative à l'extension des jardins ouvriers. (J. O., p. 9633.)

La Cité. N° 2, février 1922.

Esthétique du Machinisme, par Élie FAURE.

Étude de haute portée philosophique, écrite en une langue puissante et tourmentée, mais que nous ne saurions nous permettre de résumer et moins encore de juger.

Quelques idées à propos de la Construction des Écoles, par J. BORLÉE, architecte. Croquis de dispositions de classes par l'auteur.

E. DH.

NOS PLANCHES

PLANCHES 9 et 10. *Place Royale à Bruxelles. Ensemble de l'angle vers le Borgendael et détail du portique.*

Nous avons saisi l'occasion que nous offrait l'étude de notre confrère G. Hebbelynck pour publier ces deux vues de détail de la place Royale.

Chacun connaît l'historique de la place, tout au moins dans ses grandes lignes. M. G. Des Marez l'a détaillé, quoique de manière succincte encore, dans « Les Monuments civils et religieux » de Bruxelles, t. I, pp. 189 et suivantes. Qu'il nous suffise donc de rappeler que la construction des pavillons fut entreprise en 1776 sur les plans de Barnabé Guimard et achevée vers 1780. Elle n'eut pas le don de plaire à l'empereur Joseph II qui, refusant une distinction qu'on sollicitait de lui pour le conseiller Limpens, lequel s'était occupé des travaux, écrivit à ce propos : « Quant à l'arrangement du Parc et de la nouvelle place, le contre-sens et le mauvais goût qui y règnent, joints aux grands frais que cela a occasionnés, ne méritent aucune considération. » C'est là une opinion que n'a point ratifiée le jugement populaire et moins encore celui des hommes de l'art. La place Royale est incontestablement l'un des ensembles les plus parfaits que nous possédions à Bruxelles, et certains fragments, tel le portique du Borgendael, peuvent, à juste titre, être considérés comme des modèles.

La place ne nous apparaît plus, tant s'en faut, dans son aspect primitif. C'est pourquoi nous avons cru devoir publier ci-dessus, dans le corps même de ce fascicule, deux reproductions de gravures anciennes. L'une de ces reproductions fait voir la statue de Charles de Lorraine qui occupait le centre de la place et fut renversée par les Français, fondue et transformée en monnaie. C'est en 1848 que fut inaugurée la statue de Godefroid de Bouillon, élevée sur un piédestal dû à l'architecte Suys. Ni la statue, ni le socle — et moins encore ce dernier — ne sont conçus dans le caractère de l'ensemble. La seconde gravure fait voir la colonnade en hémicycle qui fermait la perspective du côté de la rue de la Régence. Cette colonnade disparut lors du percement de cette voie, en 1827. Les bornes reliées par des chaînes qui entouraient la place, furent remplacées par des trottoirs au début du XIX^e^ siècle, assure M. Des Marez; mais je pense que cette transformation dut être plus récente, car le regretté M. Buls me déclara un jour avoir connu ces bornes. Or celui-ci est né en 1837.

Quant à l'église Saint-Jacques-sur-Coudenberg, elle fut commencée en 1776 sur les plans de Guimard, Charles de Lorraine en ayant posé la première pierre le 12 février de la même année. Les travaux interrompus presque aussitôt furent repris en 1785, l'architecte Payen (1749-1798) ayant tracé les plans du corps même de l'église. L'édifice fut consacré le 29 octobre 1787 et désaffecté pendant la Révolution. Au début du XIX^e^ siècle, on crut devoir compléter la façade de Guimard par un campanile en bois représenté sur l'une de nos gravures anciennes. Le campanile fut à son tour démoli et remplacé en 1849 par celui qui nous afflige à présent. L'un et l'autre de ces couronnements sont non seulement en opposition avec le projet de Guimard, mais avec tous les préceptes régissant les compositions de ce genre. En effet, un projet ancien, appartenant à notre confrère M. A. Delpy, nous montre un dôme de pierre, porté sur une colonnade cylindrique qui accuse la croisée de l'église. C'est le seul emplacement de dôme qui se puisse admettre, parce que seul il résulte de la structure même du monument. Enfin, c'est en 1852 que le fronton de l'église fut décoré par la fresque à fond d'or de Jean Portaels, qui n'est guère plus dans le caractère de l'ensemble que le dôme et la statue du premier roi de Jérusalem.

Il faut reconnaître en outre que la conservation d'un tel cadre comporte certaines considérations visant

ses abords immédiats. La servitude de hauteurs qui frappe les immeubles de la place de l'Étoile à Paris, s'étend dans un rayon fort étendu, puisqu'elle atteint un hôtel à voyageurs édifié à l'angle de l'avenue des Champs-Élysées et de la rue de Presbourg, œuvre conçue non point par un architecte de nationalité allemande, comme il a été dit bien à tort, mais bien par M. Rives, architecte parisien, lequel, d'ailleurs, ne s'est point écarté du caractère de la plupart des constructions du Paris moderne. Malgré ces considérations, la ville de Paris a décidé de démolir les rotondes couvertes de dômes qui flanquent les angles de ce bâtiment.

Or, en se désintéressant du voisinage de la place Royale à Bruxelles, les pouvoirs publics ont permis l'érection de vastes constructions en fer et fonte, à l'entrée de la Montagne de la Cour, bâtisses qui par leur hauteur seulement, portent gravement atteinte à l'impression d'ensemble de la place.

Il faut isoler l'œuvre de Guimard de ces transformations et de ces mutilations successives pour l'apprécier dans la sévérité de son ordonnance première. C'est ce que nous avons tenté de faire dans les deux photographies jointes à ce fascicule et prises spécialement pour l'*Émulation*.

PLANCHES 11 et 12. *Maison « In de Pekton » à Malines. Relevé et projet de reconstruction.* Alfred Minner, architecte.

Cette curieuse maison fut atteinte, lors du bombardement de Malines, par un projectile qui perfora sa couverture et fit voler en éclats les planchettes recouvrant son ossature. En effet, les constructions en bois flamandes, dont il nous reste malheureusement si peu d'exemples, se différencient nettement des constructions en bois de Wallonie, de France, d'Angleterre et d'Allemagne. Dans ces dernières, la charpente du pan de bois est apparente; les poutres maîtresses, les poteaux, les sablières, les décharges, les tournisses, les croix de Saint-André, les liens et les goussets restent apparents et constituent, au point de vue architectonique, les éléments du décor. Les remplissages sont hourdés en pisé, petits moëllons, briques ou carreaux de terre cuite, enduits ou non, formant compartiments dans l'enchevêtrement des bois. Tout au contraire, le pan de bois des villes flamandes est destiné à recevoir un recouvrement de bardeaux jointifs, posés verticalement, et dissimulant complètement l'ossature même de la construction. C'est là une différence fondamentale sur laquelle il convient de retenir l'attention.

Les constructions de bois que nous montrent les fonds de tableaux des maîtres flamands sont invariablement constituées de la sorte. Ces grandes surfaces de bois, qu'interrompaient seules les saillies des divers étages posés en encorbellement les uns sur les autres, étaient fréquemment couvertes de peintures rehaussées d'or, représentant des sujets bibliques ou mythologiques. C'étaient là d'incomparables sujets de décor, dont quelques tableaux anciens nous gardent seuls le souvenir.

C'est l'accident survenu à la vieille maison malinoise qui nous vaut la belle étude que nous publions. Notre confrère Minner jugea avec raison l'occasion unique d'étudier un pan de bois flamand dégagé de son revêtement. Malgré l'interdiction des Allemands, il se rendit à pied, seize fois à Malines. Le dix-septième voyage le conduisit malencontreusement dans les cachots de la kommandantur, ce qui lui fournit le loisir de méditer pendant trois semaines sur les conséquences déplorables de la manie archéologique. C'est également le temps que mirent nos doctes occupants pour déchiffrer les carnets qu'ils avaient saisis. Cependant la vieille demeure, mortellement atteinte, achevait rapidement de se ruiner et l'autorité allemande conjura le danger d'un effondrement imminent en la faisant abattre. Les croquis de notre vaillant confrère sont ainsi tout ce qu'il en reste.

La maison dont il s'agit avait pour enseigne « In de Pekton », soit — pour parler français — « A la tonne de poix ». Il est probable que cette habitation se trouvait naguère à front du quai, dont une bâtisse moderne seule la séparait. C'est donc là que les bateliers se seraient ravitaillés en poix dont ils se servent pour leurs cordages. Le tonneau de poix fut cependant employé au moyen âge, et principalement à la Renaissance, comme moyen d'illumination. Juché au haut d'un mat, on y mettait le feu. Plusieurs tableaux du musée ancien de Bruxelles montrent ce dispositif d'illumination; on le voit notamment sur une « joyeuse entrée » des archiducs Albert et Isabelle. C'est sous cette forme que notre confrère l'a figuré au bas de son dessin. L'enseigne de la vieille demeure se rapportait-elle à l'usage du tonneau de poix dans les fêtes de l'époque? Dans ce cas il est possible que la maison n'ait été qu'un simple cabaret. Cependant, la proximité de la rivière rend la première hypothèse plus plausible. Notre confrère croit d'ailleurs avoir retrouvé dans les fouilles la cuve où l'on conservait la poix. Dans ce cas, plus aucun doute ne pourrait subsister quant à l'origine de l'enseigne.

Si l'on possède des indications fort vraisemblables sur la destination de cet immeuble, on en est réduit aux conjectures aussitôt qu'il s'agit d'en déterminer l'âge. La date de 1647 figure dans le recueil « Malines jadis et aujourd'hui », mais rien n'indique sur quelles données s'appuie ce renseignement. Les détails architecturaux du pignon latéral ne fournissent à ce sujet aucune indication. Cependant certaines sculptures assez frustes d'un pignon de bois du quai au Sel,

construction qui paraît contemporaine du « Pekton », semblent indiquer un âge bien antérieur au XVII^e siècle. D'ailleurs il ne paraît pas qu'à cette époque les maisons de bois fussent encore en honneur dans nos villes, et il est plus vraisemblable d'attribuer la construction qui nous occupe au XVI^e siècle, sinon aux dernières années du XV^e.

Les relevés de notre confrère Minner sont trop précis pour qu'il faille longuement les commenter. Qu'il nous suffise de marquer quelques particularités.

Les poteaux sont de fort équarissage variant de 18×15 à 23×19 (poteau central). Les meneaux et les appuis des fenêtres ont également toute l'épaisseur du pignon. Toutefois, les décharges et les liens horizontaux et obliques sont d'épaisseur sensiblement moindre. En effet, le colombage est constitué par deux cloisons d'une demi-brique chacune, avec vide de 7 à 8 centimètres entre elles. Une coulisse formant matelas d'air régnait ainsi sur toute la superficie des remplissages. Le cloisonnement intérieur n'était plus interrompu que par les pièces maîtresses de l'ossature charpentée.

Divers détails montrent avec quel soin étaient exécutés les assemblages. Ils prouvent au surplus que la construction de bois était parvenue au XVI^e siècle à un grand degré de perfection.

Il est donc infiniment regrettable que cette intéressante construction ait disparu. Toutefois l'espoir n'est pas perdu de la voir reconstituée. En effet, l'Œuvre Suisse qui se consacra pendant les années d'occupation à des fins si utiles, accorda un premier subside grâce auquel le soubassement de pierre put être restauré et relevé. L'État et la ville de Malines comptent intervenir à leur tour pour assurer le relèvement de l'antique demeure d'après les relevés si consciencieux et si sincères de notre confrère Minner. Ce sont là de méritoires et louables intentions qu'on souhaiterait voir réaliser sans plus de retard[1].

Mais si l'on peut, en certaines circonstances, préconiser des reconstitutions de ce genre à titre d'exemple et d'enseignement, quoiqu'à tout prendre ceci ne puisse plus jamais être qu'une copie, il est peut-être plus sage encore de préserver de destruction les vieilles maisons qui ont résisté aux intempéries et aux injures des hommes. Le quai au Sel à Malines possède encore trois de ces habitations, défigurées, honteusement profanées par d'ignobles enseignes, et qui attendent vainement, depuis de longues années, qu'on consente à s'apercevoir qu'elles appartiennent au décor d'un vieux quai historique. Faudra-t-il qu'elles s'effondrent pour qu'on s'avise enfin de proclamer leur intérêt et de décréter, à grand renfort de subsides, leur reconstitution savante?

Eug. DHUICQUE.

1. Je me suis opposé en tant de circonstances déjà, et dans de nombreux articles parus dans cette revue même et dans le *Bulletin de la Société Centrale*, à la reconstitution de monuments du passé, qu'il ne me paraît pas superflu de marquer ici ce qui différencie le cas du « Pekton » des nombreux cas dont je me suis occupé.

Un monument historique détruit par fait de guerre, mais dont il subsiste des ruines, n'est pas un monument totalement disparu. Il continue à vivre dans son aspect nouveau et sa mutilation même appartient à son histoire. Cette histoire n'est pas seulement celle de l'édifice; elle se rattache aux annales du pays. Et c'est précisément pour cette raison que les ruines de guerre doivent être respectées à l'égal d'un document.

Quant au « Pekton », sa destruction était totale et sa reconstitution ne peut se défendre qu'en raison de l'extrême rareté des constructions de ce genre qui existent encore, du peu d'importance matérielle du travail, et de la précision exceptionnelle des documents qui nous en restent.

E. DH.

CONCOURS

Commune de Mont-sur-Marchienne.

Concours pour une école pavillonnaire de bienfaisance. — Résultats :

1° Prime de 5,000 francs à M. Paul Rubbers, architecte à Bruxelles, auteur du projet « Simplex sigillum veri ».

2° Prime de 2,500 francs à M. Léon Stenne, architecte à Ensival, et M. Gustave Fache, architecte à Mouscron, pour les projets portant respectivement les devises :

« Cane et Canetons » et « Croix Rouge ».

Académie royale de Belgique.

Plusieurs concours sont ouverts par la classe des Beaux-Arts. Quelques exemplaires de ces programmes sont à la disposition des membres au local de la Société. On peut s'adresser également à M. le secrétaire perpétuel de l'Académie, au Palais des Académies à Bruxelles.

LA JONCTION NORD-MIDI

Les débats organisés sous les auspices de « l'Union des villes et communes belges », à propos de la Jonction Nord-Midi, où la Société centrale d'Architecture de Belgique avait chargé le confrère Bonduelle de la représenter, ont pris une telle importance et ont été si confus, qu'il est vraiment impossible d'en donner un compte rendu suffisamment clair et détaillé. Nous nous contenterons en conséquence de publier l'étude approuvée en assemblée mensuelle du 18 juillet et adressée, par notre confrère à M. Vinck, président de l'Union des Villes. Elle résume l'attitude de notre délégué.

Bruxelles, le 10 juin 1922.

Monsieur le Président,

Tout travail doit répondre à une utilité, utilité proportionnée aux efforts qu'exige sa réalisation. La Jonction Nord-Midi n'échappe pas à cette règle élémentaire.

Il fallait donc, me semble-t-il, commencer le débat en exposant complètement l'utilité du projet, et même, si l'on tient compte de la détresse du Trésor, son impérieuse nécessité.

Il fallait surtout exposer le problème de manière à ce que aucune des raisons de passer à l'exécution du projet ne soit laissée dans l'ombre; à ce que chacune de ces raisons puisse être passée au crible de la discussion.

Or, il n'en a pas été ainsi, et c'est précisément à la fin du débat, alors que la clôture allait être prononcée, que l'exposé le plus complet de la question a été présenté, empêchant toute réponse et laissant à l'auditoire une impression de malaise, devant des affirmations inexactes qui restèrent incontestées.

Cependant, Monsieur le Président, c'est parce que j'avais craint cette attitude des partisans de la Jonction que j'ai insisté, en commençant le débat, pour que tous les arguments en faveur du projet soient exposés tout d'abord, afin que nous puissions les rencontrer.

Puisqu'il n'en a pas été ainsi, je tiens à vous envoyer les arguments que j'aurais voulu donner en réponse au plaidoyer de M. Horta.

La question de l'utilité ou de l'inutilité de la Jonction Nord-Midi constitue le fond même du débat. Dans l'état de nos finances, on n'entreprend pas un tel travail sans une absolue nécessité. Cette nécessité a-t-elle été irréfutablement prouvée?

Les partisans du projet ne l'ont pas même tenté! Pour ma part, je reste convaincu de sa complète inutilité. J'ai essayé de l'établir par des arguments que j'aurais voulu entendre discuter.

« Il est incontestable qu'avant la guerre il y avait engorgement des gares terminus. Il fallait y porter remède. Un des remèdes proposés était la transformation des gares terminus en gares de passage, ce qui a pour conséquence une jonction entre elles. » On s'y est arrêté et on a choisi le tracé à travers la ville.

Mais chaque jour montre mieux combien on a singulièrement surévalué les avantages du travail et sous-évalué ses conséquences.

Quelles améliorations la gigantesque entreprise en cours d'exécution va-t-elle apporter :

1° au trafic des voyageurs de transit;
2° au trafic des voyageurs suburbains;
3° au trafic des marchandises;
4° au transfert du matériel roulant d'un réseau à l'autre?

Voyons successivement ces quatre points, les seuls à envisager.

I

Quel est, dans le mouvement total des voyageurs, la proportion des voyageurs de transit dont le trafic pourrait être simplifié par la transformation des gares et qui en tireraient eux-mêmes quelques facilités?

Il faut d'abord décompter les voyageurs à destination de Bruxelles.

Quel en est le nombre? Pour M. de Smet de Naeyer, sur 100 voyageurs touchant aux gares de Bruxelles, 85 s'y arrêtent. Des statistiques faites à Leipzig et à Stuttgart assurent que 95 % des voyageurs touchant aux gares de ces villes y descendent.

Je suis obligé de m'en rapporter à ces évaluations pour établir un chiffre hypothétique car, — chose incroyable, — aucune statistique officielle ne nous fournit ce renseignement!

Depuis trente ans que s'est posée la question de la Jonction Nord-Midi, personne n'a jamais éprouvé le désir de connaître le chiffre des voyageurs qui l'utiliseraient! Cette incuriosité est caractéristique de la légèreté qui a présidé à la conduite de toute cette affaire! Faute donc de renseignements exacts, et pour rester d'une manière certaine au-dessous de la réalité, j'estime à 90 % du trafic complet le nombre des voyageurs à destination de Bruxelles.

Des 10 % restant, bon nombre n'utiliseraient pas la

*

Jonction. Ce sont les voyageurs des lignes Namur-Ostende, Liége-Ostende, Namur-Anvers, Liége-Anvers, Charleroi-Ostende.

Quant aux autres, quels bénéfices en tireraient-ils? Économie de temps? Économie de peine?

Examinons, par exemple, un train Paris-Bruxelles (Midi)-Anvers, d'après l'horaire ancien.

En partant de la frontière à 0 h., il arrivait à la gare du Midi à 1.2 h. Il en partait à 1.12 h. et arrivait à Anvers à 2.3 h., en utilisant la Jonction actuelle. Admettons que la Jonction centrale soit ouverte au trafic. Il y aurait vraisemblablement un horaire comme suit : départ de la frontière à 0 h., arrivée à Bruxelles (Midi) à 1.2 h., départ à 1.10 h., car il faudra au minimum 8 minutes pour le service des bagages et de la locomotive; arrivée à la gare centrale à 1.21 h., arrivée à la gare du Nord à 1.32 h., arrivée à Anvers à 2.19, soit avec une perte de temps de 16 minutes au moins. » Car les arrêts aux trois gares, obligés par les nécessités des correspondances, ne sont, dans l'horaire ci-dessus, que des arrêts de 8 minutes, ce qui est trop peu pour assurer le service des voyageurs et des bagages d'une ville comme Bruxelles. On prévoit actuellement, à la gare du Midi, des arrêts de 10, 12 et 15 minutes.

L'économie de temps est donc, en réalité, une perte de temps, puisque la Jonction actuelle permet un trafic plus rapide. Reste l'économie de peine pour les voyageurs qui, ayant à changer de train, doivent aller en taxi ou en tram d'une gare à l'autre, ce qui est un très réel ennui.

Mais à qui fera-t-on croire qu'il est impossible d'organiser pour ce nombre restreint de voyageurs un service rapide, simple et commode, de tramways ou de voitures automobiles assurant le contact des gares entre elles? Le jour ou l'on voudra s'en donner la peine, ce service existera et répondra à toutes les exigences.

II

Quel profit peuvent tirer d'une jonction centrale les voyageurs suburbains? Aucun, car « le trafic des voyageurs de banlieue ne se fait guère des environs sud de Bruxelles aux environs nord et inversement. Il se fait presque exclusivement des environs à Bruxelles même.

Étant données les facilités de communication de tramways existantes, il est presque indifférent d'arriver à l'une ou l'autre des gares bruxelloises, qui, on ne saurait trop le dire, sont centrales, et par suite de l'extension de la ville, le deviendront de plus en plus.

Que l'on examine le trafic province du Luxembourg-Quartier-Léopold-Bruxelles (Nord). Quelle proportion de voyageurs reste jusqu'au Nord? Il faut n'avoir jamais accompli ce parcours pour ignorer qu'à la gare du Luxembourg les trains se vident presque complètement.

III

Quant au trafic des marchandises, il n'a jamais été question de lui faire utiliser la Jonction centrale.

IV

Il n'a jamais davantage été question de l'utiliser pour le transfert du matériel roulant d'un réseau à l'autre. D'ailleurs, « les réseaux du Nord étant plats et ceux du sud accidentés, il faut, pour en assurer le service, d'autres types de locomotives. La composition des trains elle-même diffère sur ces réseaux, pour faire face à des besoins différents. Il faut donc les réformer, tant au point de vue de la traction que des voitures dont ils sont composés ».

En résumé, la Jonction centrale Nord-Midi n'est pas justifiée par son utilité au point de vue du trafic des voyageurs de transit; elle est sans utilité pour les voyageurs suburbains; elle n'a jamais été destinée au trafic des marchandises ni au transfert du matériel roulant.

J'avais cru devoir discuter aussi la question du pont-rail de Laeken. Mais les partisans les plus convaincus de la Jonction n'ayant pas soulevé ce point, j'en prends acte. Puisqu'ils se rendent compte eux-mêmes qu'elle ne solutionne rien de ce côté, je n'ai pas à insister.

Je ne retiendrai en faveur de la Jonction qu'un argument : il est plus agréable pour le public d'avoir à sa disposition trois gares que deux; et cet unique argument, je ne le discuterai pas, car chacun peut en apprécier la valeur.

Supposons que, passant outre à son inutilité, on poursuive et achève les travaux. On se heurte alors à des difficultés d'exploitation extraordinaires, entraînant des conséquences inévitables dont on ne peut se refuser à mesurer la gravité.

En premier lieu, elle oblige à détourner la voie Ostende-Liége.

Aujourd'hui, les trains d'Ostende arrivent à Bruxelles-Nord, repartant par Schaerbeek. La gare du Nord étant une gare terminus, le trajet se fait facilement; mais la gare du Nord devenant, par le fait de la jonction, une gare de passage, il devient impossible de procéder de la même manière : on se trouve dans l'obligation de faire passer les trains par une ligne nouvelle en voie d'exécution, partant de Denderleeuw pour aboutir à la gare du Midi.

Cette première conséquence de la Jonction allonge assez sérieusement le parcours et coûtera 66 millions.

En second lieu, la Jonction centrale, comme chacun le sait, exige la construction de trois tunnels parallèles de 1800 mètres.

Il est impossible de songer à faire traverser ces tunnels par des trains à vapeur, *si l'on doit user d'un trafic intensif;* les fumées s'y accumuleraient de telle sorte que les machinistes eux-mêmes refuseraient de s'y aventurer. Cela n'est pas contesté, et l'on a dit, pour cette raison, que l'on remplacerait la traction à vapeur par la traction électrique, sans d'ailleurs, et pour cause, entrer dans aucun détail.

On a décidé que la locomotive à vapeur franchirait la Jonction sans dégager d'acide carbonique, ou le moins possible, et que les tracteurs électriques se mettraient en tête du train pour le remorquer à travers la Jonction. Or, les locomotives venant d'effectuer leur parcours continueront, il faudra en prendre son parti, malgré tous les règlements, à dégager de l'acide carbonique dans le tunnel. De plus, on oblige les tracteurs à remorquer un poids inutile considérable, qui atteindra souvent 130 tonnes pour les trains à simple traction, et 250 tonnes pour les trains, aujourd'hui nombreux, à double traction. Enfin, on oblige à une manœuvre en gare, pour atteler et dételer les tracteurs électriques, dont, soit dit entre parenthèses, les ingénieurs compétents considèrent l'emploi comme une hérésie, si pas une impossibilité.

On éviterait tous ces inconvénients en électrifiant tout le réseau ferré aux environs de Bruxelles.

Solution admirable !

En effet, avec la locomotion à vapeur, tout train qui arrive dans une de nos gares terminus, exige plusieurs manœuvres : 1° d'abord, le train entre en gare; 2° une nouvelle locomotive vient s'atteler à la queue du train; 3° le train ainsi constitué repart; 4° l'ancienne locomotive repart à son tour. Tout cela demande du temps, des voies de garage, du matériel.

Au contraire, l'électrification crée des trains réversibles, ayant un mouvement de navette, avec motrice à l'avant et motrice à l'arrière. De ce fait, un train arrive, débarque voyageurs et bagages et repart immédiatement. Il suffit que le mécanicien passe de la machine de tête à l'autre machine.

Il en résulte, en plus de la suppression des fumées, une grande simplification du service.

Malheureusement, l'électrification du réseau est une utopie en ce moment à cause de l'élévation de son prix. L'électrification de la seule ligne d'Anvers, à quadruple voie, sur une longueur de 45 kilomètres, entraînerait une dépense de 180 millions, matériel compris. C'est donc une folie que d'envisager l'électrification de tout le réseau autour de Bruxelles.

Remarquons d'ailleurs que l'électrification simplifiant les services, permet de réduire très sensiblement le nombre des voies. Et dans cette hypothèse, nos gares, même en prévoyant la progression la plus optimiste du trafic, seraient suffisantes pour faire face à toutes les nécessités, pour un avenir indéterminé.

Cet argument pose un dilemme dont on ne peut sortir :

si la traction à vapeur est maintenue, la Jonction centrale est inexploitable;

il faut donc électrifier, et

si l'on électrifie, la Jonction est inutile.

Il est à noter que les services compétents n'ont jamais déclaré clairement qu'il était possible d'utiliser la jonction d'une façon intensive en conservant la traction à vapeur.

Les partisans de la jonction glissent sur cette question avec une étonnante légèreté. Ils prouvent ainsi ou qu'ils n'en comprennent pas l'importance fondamentale, ou que le parti pris les aveugle.

Pour ne pas allonger cette note, je ne soulèverai pas d'autres arguments (d'ordre militaire, entre autres).

Je ne parlerai pas de la gare centrale, pour laquelle un espace trop réduit, et qu'il est impossible d'agrandir, a été réservé, ce qui pose un second dilemme :

ou la gare centrale doit concentrer le trafic de Bruxelles (253 trains par jour actuellement) avec les nombreux services que suppose un tel trafic, et alors le terrain est manifestement trop petit;

ou le terrain est suffisant, et cela suppose un trafic si réduit qu'il ne légitime pas la construction de la gare.

Quant aux difficultés de construction, elles sont énormes !

Tous les constructeurs savent ce que valent les affirmations rassurantes présentées au cours du débat. Tous savent qu'on ne peut envisager sans une véritable angoisse la percée, à travers une ville comme Bruxelles, reposant sur un sous-sol ingrat, d'une tranchée comme celle qui est prévue? Et il faut être doué d'un optimisme qui frise l'inconscience pour oser ouvrir, sans y être contraint par une nécessité vitale, une telle tranchée à deux pas de la Banque Nationale, dont les coffres-forts ne peuvent sans se coincer, supporter le moindre mouvement de terrain; à soixante mètres de Sainte-Gudule, l'un des édifices les plus représentatifs du passé.

Les malheurs qui, en ces dernières années, ont atteint nombre de constructions, devraient inciter à la prudence. Que faut-il donc pour éveiller, chez certains, la conscience des responsabilités?

Faut-il rappeler le glissement des quais de l'Escaut, de ceux de l'avant-port d'Ostende, de ceux de Tamise? L'écroulement de la Grande Boucherie, l'affaissement, si inquiétant, du théâtre de la Monnaie, menacé lui aussi d'écroulement?

Il y a des causes à ces malheurs, ils auraient pu être évités et à l'avenir on les évitera disent les partisans du projet. Je ne le crois pas; ils sont inhérents aux méthodes administratives; les fonctionnaires d'il y a

quelques années valaient ceux d'aujourd'hui. Les erreurs d'hier seront celles de demain. Qu'au moins les leçons du passé nous incitent à la prudence.

Deux sortes d'arguments doivent encore être envisagés; les uns sont d'ordre pécuniaire, les autres d'ordre esthétique.

Les premiers à eux seuls commandent l'abandon de la Jonction centrale. En ce moment de désastre financier, comment qualifier l'entreprise d'un travail qui ne s'impose en aucune manière et qui sera un gouffre où s'engloutiront les millions, sans qu'il soit possible d'en prévoir le nombre?

Sans doute, il y a des devis; mais nous savons trop par expérience, comment et dans quelles proportions on dépasse les devis, pour ajouter foi aux assurances qu'ils seront respectés. Des affirmations comme celles-là seules suffiraient à rendre suspect les autres affirmations des partisans de la Jonction.

Essayons cependant d'établir une évaluation approximative des travaux de la Jonction et des travaux qui en seront la conséquence.

La gare du Nord doit subir une transformation radicale, et les voies doivent être surélevées de 6 à 7 mètres jusqu'au pont Teichman. Avant la guerre, les travaux d'art nécessaires à ce relèvement étaient *estimés* huit millions. Si l'on y ajoute les travaux de bâtiments dont les études n'étaient pas faites, on peut estimer l'ensemble à quinze millions. Cela équivaut certainement aujourd'hui à une somme de soixante millions.

La gare du Midi doit également être complètement modifiée et les voies élevées de 6 à 7 mètres jusqu'à Forest. La dépense en était aussi estimée à huit millions en 1914. Comme les bâtiments sont moins importants qu'au Nord, on peut modestement prévoir une dépense de cinquante millions au prix du jour.

Ajoutons les soixante-six millions de la ligne de Denderleeuw, quinze millions pour la gare centrale, les soixante-quinze millions dépensés en expropriations et les cinquante-cinq millions prévus pour la Jonction elle-même avant la guerre, et sur lesquels six millions seulement sont exécutés.

Ajoutons encore le prix de l'électrification du réseau autour de Bruxelles.

On n'ose pas conclure !

Sans doute, parmi toutes ces dépenses, il en est qu'il faudra de toute nécessité consentir. Mais, j'attire tout spécialement l'attention sur ce point : ces dépenses pourront s'espacer, se répartir sur un certain nombre d'années et se faire au fur et à mesure des nécessités et selon les ressources du pays. Tandis que, exception faite pour les travaux de la gare centrale, pas un wagon ne pourra pénétrer dans la Jonction avant que tous les travaux énoncés ne soient complètement achevés.

C'est-à-dire qu'il faut une dépense, *officiellement*, de plus de 300 millions (sans l'électrification) et l'achèvement d'un travail gigantesque avant qu'un seul train puisse se servir de la Jonction.

A côté de toutes ces raisons positives, il faut encore faire place à des considérations d'ordre esthétique du plus haut intérêt.

A ce point de vue, la Jonction est un CRIME. Elle est un danger pour notre Collégiale et pour la Banque Nationale. Elle éventre ce joyau qu'est le Jardin Botanique. Elle le coupe en deux, elle exige des modifications importantes des terrasses actuelles et, à ce sujet, je retiens et souligne la protestation de mon éminent confrère Horta.

Elle amènera inévitablement la destruction du Marché-aux-Herbes, rue trop étroite pour servir de débouché au trafic d'une gare. Elle mettra en plein cœur de la vieille ville, tout ce qu'on trouve aux alentours des gares, et il n'est pas besoin d'insister, cela ne constitue pas une attraction ! Elle nous donnera des effets de ponts, de viaducs, de pylônes, etc. dont on peut se faire une idée en allant se promener aux environs de la gare du Midi.

Tout cela (sauf le danger couru par Sainte-Gudule), les partisans de la Jonction ne le nient pas, ils trouvent qu'il n'y a là aucun dommage !

Ici non plus, je n'insisterai pas. Chacun peut apprécier si des modifications importantes du Jardin Botanique et la destruction du Marché-aux-Herbes ne constituent pas un dommage. Chacun peut estimer la valeur des travaux d'art qui s'amorcent à la gare du Midi et se poursuivront jusqu'à l'église de la Chapelle.

Pour moi, dans ce pays mutilé où l'on pleure la disparition de tant de vestiges du passé, il me paraît que nous n'avons pas le droit de poursuivre nous-mêmes, sans raison, et à grands frais, cette œuvre néfaste de destruction.

Je me permettrai, Monsieur le Président, d'ajouter encore certaines impressions.

Je me suis étonné du fait qu'aucun ingénieur des chemins de fer n'ait jugé opportun de venir exposer la question de la Jonction à son point de vue spécial, scientifique. La faiblesse des arguments développés par les partisans du projet m'a fait comprendre la raison de cette abstention générale. Lorsqu'on assume des fonctions officielles, on ne prend pas volontiers la responsabilité de certaines affirmations que l'on pourrait être appelé à prouver.

Je me suis toujours étonné aussi qu'il ait pu se trouver une suite aussi impressionnante de ministres pour approuver le projet et un parlement pour en voter les crédits. Les débats publics et votre aveu, que fort

peu de parlementaires connaissaient la question, m'ont aussi éclairé sur ce point.

Il est d'autant plus intéressant de connaître ce dernier détail que l'on sait qu'il se trouve des adversaires résolus du projet parmi ceux qui avaient pris la peine de se renseigner. Tels étaient MM. Hanrez et de Smet de Naeyer.

Combien se trouve-t-il donc au Parlement de partisans en connaissance de cause?

J'ai cité, dans un des articles que j'ai publiés sur la Jonction Nord-Midi dans le *Bulletin de la Société centrale d'Architecture de Belgique* [1] les passages d'un discours de M. de Smet de Naeyer. Je crois bon de rappeler ici ces passages [2].

M. de Smet de Naeyer fut un détracteur décidé de la Jonction; le fait est d'autant plus remarquable que cet ancien ministre de Léopold II fut un des protagonistes du projet.

« On a organisé, dit-il, un vaste « bluff » autour de ce projet. Mais la confiance du public semble ébranlée et l'opinion s'émeut en considérant la voie dans laquelle on s'engage.

» Si on lançait une entreprise industrielle avec un prospectus qui serait l'exposé des motifs du projet, les signataires seraient passibles du tribunal correctionnel. Comme excuse, ils ne pourraient invoquer que leur bonne foi;

» On a dit : Mais quatre ministres ont successivement étudié et approuvé ce projet. Il est impossible que tous quatre se soient trompés.

» Il y en aurait eu vingt que c'eût été indentiquement la même chose.

» Nourri dans le sérail, j'en connais les détours, et je m'honore, Messieurs, de venir vous déclarer aujourd'hui que je me suis trompé il y a quinze ans.

» Mais l'administration ne se trompe jamais, jamais, jamais, entendez-vous !

» Le conseil des ministres laisse, en règle générale, à chacun des ministres le soin de l'étude des questions de son département. Nous n'avons pas contrôlé d'assez près, et la bonne foi de M. le Ministre des Chemins de fer est hors de doute. On lui a affirmé des choses inexactes. Je suis un peu honteux de n'avoir pas, à ce moment, approfondi quand même l'étude de la question, mais j'ai au moins le courage de venir vous dire loyalement que j'ai été induit en erreur et que je me suis trompé.

» Le projet du gouvernement est mal conçu et le principe en est faux. »

1. *Bulletin de la S. C. A. B.*, 16e année, 1920, nos 13, 14 et 15. Consulter aussi : M. Van Bogaert, *L'électrification du réseau belge*. — M. Renieu, *Le problème des gares de Bruxelles*, auquel j'ai emprunté les passages entre guillemets.

2. *Bulletin hebdomadaire de la Chambre de Commerce de Bruxelles*, 26e année, nos 4, 6, 9, 45 et 51.

Cette courageuse intervention suffira, je l'espère, pour réduire à néant l'argument « d'autorité », et pour prouver que chacun doit se faire une opinion raisonnée, éclairée, personnelle.

Je m'excuse, Monsieur le Président, de la longueur de cet exposé. Je me suis autorisé à lui donner cette ampleur, parce qu'il n'exprime pas seulement mon opinion personnelle, mais aussi celle de la Société centrale d'Architecture de Belgique, qui s'est très vivement intéressée à cet important débat, et qui m'a prié de la représenter aux séances que vous avez organisées.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de toute ma considération.

Paul Bonduelle.

***

Nous croyons devoir rappeler ici, pour répondre d'avance aux partisans de la Jonction lesquels, généralement, se déclarent seuls à connaître le problème, que c'est après étude approfondie, avis de techniciens autorisés et longues discussions, que la Société centrale d'Architecture de Belgique s'est prononcée contre la Jonction.

Il ne nous paraît pas inutile, eu égard à l'importance exceptionnelle du travail, de reproduire ici les conclusions que nous avons publiées déjà dans le fascicule de janvier 1921 de cette revue. Nous rappelons au surplus les études parues dans le Bulletin de la Société, année 1920, nos 13, 14 et 15.

***

La Société centrale d'Architecture de Belgique, réunie en assemblée extraordinaire le 18 janvier 1921, a décidé, à l'unanimité des membres présents, d'envoyer à M. le Président du Conseil des Ministres l'adresse suivante :

La Société et son comité du tracé des villes, après étude approfondie de la question de la Jonction Nord-Midi :

Considérant que l'électrification du réseau est indispensable pour assurer l'utilisation de la Jonction et que cette électrification rend la Jonction inutile;

Considérant les difficultés et les aléas de tous genres que rencontreront les travaux, par suite de la nature du sous-sol dans lequel ils doivent s'exécuter;

Considérant les incontestables dangers que ces travaux feront courir aux édifices comme Sainte-Gudule et la Banque Nationale, moins encore au cours de leur exécution que par les perturbations qu'ils apporteront dans le sous-sol;

Considérant la destruction inévitable des construc-

tions déjà vétustes situées au-dessus des tunnels et à leur proximité;

Considérant l'enlaidissement de la capitale par ce travail, tant en raison de la mutilation de l'admirable Jardin Botanique et de perspectives qui sont le charme de Bruxelles, que par la construction de travaux dits « d'art » dont les spécimens s'étalent place de la Constitution, affligeant par leur laideur tous les artistes;

Considérant que la Gare Centrale nécessiterait tôt ou tard la création de vastes artères de dégagement appelées à dénaturer le cœur de la capitale, qu'il importe, au contraire, de respecter pieusement;

Considérant les dépenses énormes, la consommation formidable de matériaux et de main-d'œuvre qu'entraîneraient ce travail, ainsi que la destruction de logements nombreux, à un moment où le manque d'habitations et la détresse du Trésor revêtent un caractère presque tragique;

Considérant que l'abandon de l'entreprise constituera, par suite du renchérissement de toutes choses — immeubles, terrains et matériaux — non une perte sèche, mais — immeubles et terrains étant acquis — une opération qui peut se liquider sans préjudice;

se réjouit de la décision prise et félicite respectueusement le gouvernement d'avoir proposé l'abandon du projet.

***

Nous croyons devoir publier aussi, à titre documentaire, une lettre adressée par le Bourgmestre de Saint-Josse-ten-Noode, M. Henri Frick, à M. le Sénateur Vinck, président de l'Union des Villes et Communes belges. Cette lettre a été rendue publique au cours d'une des séances.

Saint-Josse-ten-Noode, le 31 mars 22.

Administration communale
de
Saint-Josse-ten-Noode.
1er bureau.

Monsieur le Président,

Je reçois force cartes d'invitation à des séances où seraient exposés les avantages de la « Jonction » Nord-Midi.

Les opposants qui se feraient inscrire à l'avance seraient tolérés. C'est ainsi qu'un nombre respectable d'orateurs se préparent à reprendre un débat que l'on pouvait croire terminé.

Je ne crois pas devoir ajouter une unité à la pléiade des compétences qui vont se rencontrer et se heurter; il est convenu, du reste, qu'un avocat n'est pas à sa place parmi les techniciens. Il doit se contenter de défendre devant les tribunaux les citoyens victimes de travaux géniaux auxquels les profanes ne comprennent rien, si ce n'est les dépenses qu'ils doivent en subir.

Sous ces réserves, je vous soumets ce que je crois être l'avis quasi général des Ten-Noodois, dont j'ai l'honneur d'être bourgmestre.

Je ne peux pas trop parler des gigantesques démolitions qui donnent au centre de Bruxelles l'image d'une cité bouleversée par un bombardement « conscient ». Je veux rester à Ten-Noode : c'est là que je constate combien « notre » Jardin Botanique risque d'être abîmé par l'espèce de « métro » qui doit l'éventrer.

Après ce premier succès, la rue Saint-Lazare, indispensable entre le haut et le bas de la commune, sera transformée en tranchées : force maisons seront démolies, sans pouvoir être remplacées.

A quelques pas, la rue des Plantes sera décorée d'un pont-rail et d'un remblai qui passera sur les ruines de maisons actuellement habitées par de nombreux occupants.

Un viaduc, du genre de celui qui orne si gracieusement le boulevard du Midi et la place de la Constitution, coupera notre rue de Brabant : douce perspective !

De plus, la ligne du nouveau chemin de fer mettra à néant nos projets d'augmentation de voies de communication avec Schaerbeek; des plans fort intéressants cependant se trouvent à notre maison communale; la guerre seule en a ralenti l'étude. La « Jonction » rêve de les inhumer.

En résumé, une commune à population très dense, verra détruire plusieurs de ses artères, les plus importantes, où la vie est intense, et cela au profit d'énormes, coûteux et inutiles bouleversements.

Je les appelle inutiles, d'accord avec le plus grand nombre des fonctionnaires de l'administration des Chemins de fer; je pense qu'une jonction n'est pas indispensable, ni même nécessaire, pour l'agglomération bruxelloise.

Si le néfaste projet Bruneel était exécuté, on dépenserait en pure perte de grosses sommes d'argent, qui trouveraient bien mieux leur emploi dans des améliorations générales du réseau des chemins de fer, bien plus urgentes.

Au point de vue de l'exploitation, il est acquis qu'il y aurait une impossibilité, en ce qui concerne le public et la santé du personnel, à faire passer, sous le tunnel de la Jonction, des machines à vapeur; on ne pourrait pas songer à avoir recours à des trains remorqués par des machines électriques.

Qu'on fasse parler ou qu'on laisse parler les ingénieurs, et l'on sera vite édifié !

Le public, qui ne manque point cependant de bon sens, est déjà édifié.

Je compte sur l'énergie de M. le Ministre Neujean pour faire enterrer cette question qui, depuis trop longtemps, occupe le temps des administrateurs publics au détriment d'œuvres essentielles.

J'émets l'espoir pour ma commune et — j'ose le dire — pour les citoyens de l'agglomération bruxelloise, que le Parlement suivra les sages avis du chef de notre railway et de ses conseillers.

Agréez, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Bourgmestre,
H. FRICK.

UN PALAIS DU PEUPLE A CHARLEROI

L'Union des Coopérateurs, actuellement à Luttre, a organisé en avril dernier un concours entre architectes pour la construction des locaux qu'elle désire ériger à Charleroi.

Ce concours était particulièrement intéressant étant donné la difficulté qu'il y avait à concilier les nécessités des services et l'exiguité du terrain. Il était une démonstration de cette vérité que l'art de l'architecte réside au-dessus de tout et avant tout dans la science du plan; vérité trop souvent méconnue chez nous où l'éducation des jeunes architectes fait presque toujours abstraction des plans pour s'en tenir aux façades et aux détails constructifs.

Le concours fut assez difficile à organiser, mais grâce à la bonne volonté éclairée de l'administrateur délégué de l'U. des C., M. Papart et, disons-le, sans fausse modestie, grâce aux conseils de notre Société qui répondit à l'appel de l'U. des C. et se mit à sa disposition, il eut un plein succès.

Certaines clauses du programme qui ont soulevé quelques discussions parmi nos membres nous paraissent devoir retenir l'attention des organisateurs de concours. Je crois devoir les insérer ci-dessous :

. . . . . .

VII. Une somme de 10,000 francs est mise à la disposition du jury pour être répartie en primes suivant le mérite des divers projets classés.

Cette somme sera distribuée de toute manière, à moins que le concours ne soit mauvais et déclaré nul par le jury.

Aucune prime ne sera prévue pour le concurrent classé premier, il sera chargé de l'exécution de son projet.

VIII. Si le concours n'est pas décisif à la première épreuve, le jury pourra décider qu'il y a lieu d'organiser une seconde épreuve.

Ne pourront prendre part à la seconde épreuve que les concurrents de la première désignés par le jury. Dans ce cas, le jury fera la critique des projets appelés à la seconde épreuve dans un rapport qui sera communiqué aux concurrents.

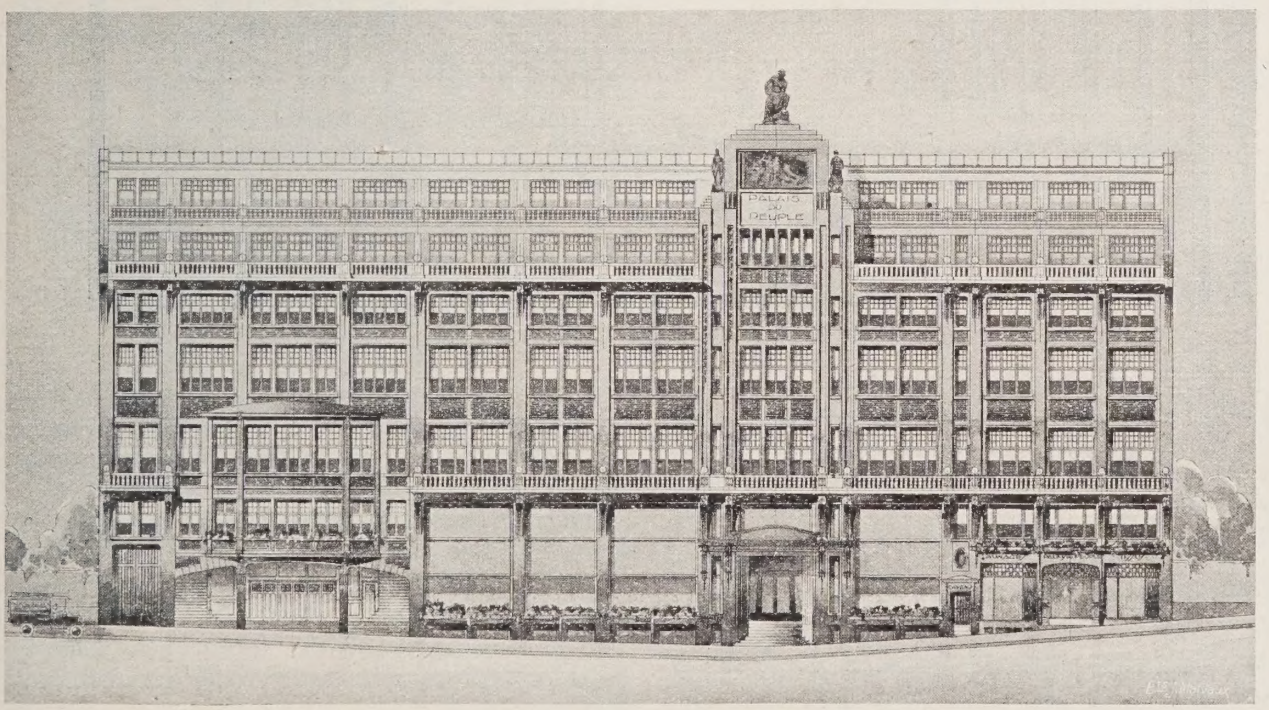

Palais du Peuple à Charleroi, P. Dubail, architecte. — Façade (projet).

IX. L'Union des Coopérateurs se réserve le droit :

. . . . . .

2° De demander au concurrent chargé de l'exécution du travail de s'inspirer de certaines dispositions de détail contenues dans les projets classés.

La Société organisatrice ayant réduit ses desiderata, la seconde épreuve fut plus heureuse.

Nous n'avons pu publier tous les projets classés et c'est fâcheux; on aurait vu l'effort considérable réalisé par les concurrents et le talent que certains y avaient

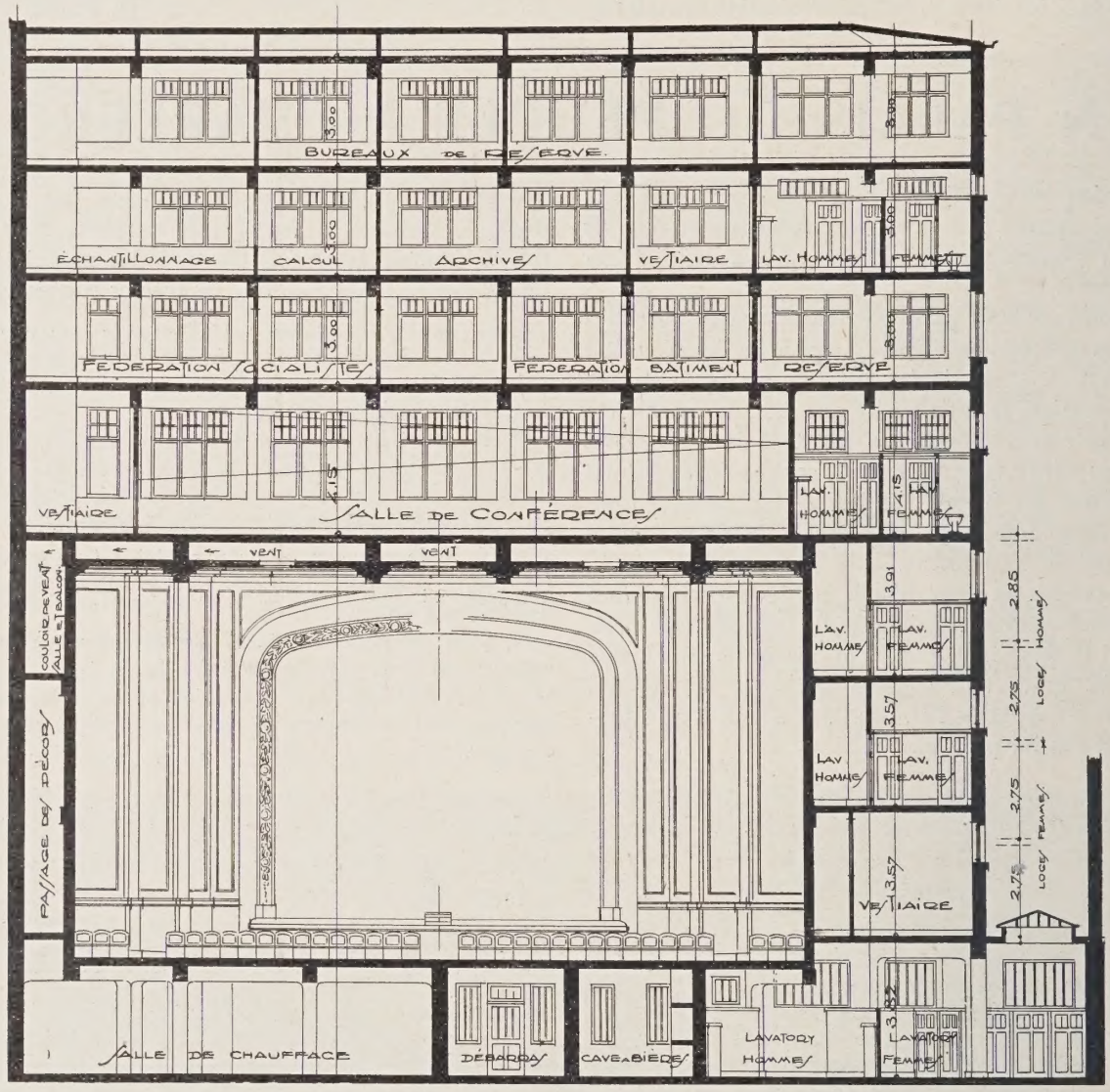

Palais du Peuple à Charleroi, P. Dubail, architecte. — Coupe.

Dans ce cas, les auteurs des projets dont on aurait pris les idées seront indemnisés en plus de leurs primes, dans une mesure qui serait déterminée par le jury.

Les sommes distribuées à ces achats éventuels seront déduites des honoraires de l'architecte chargé de l'exécution.

Celui-ci recevra des honoraires de 5 % sur l'ensemble des travaux.

Les locaux demandés lors de la première épreuve et leurs dimensions jointes aux exigences des règlements sur l'exploitation des salles où se réunit le public étaient telles que la première épreuve ne put aboutir.

déployé. Nous regrettons notamment de ne pouvoir montrer la façade de très belle allure et l'aménagement remarquable du café de M. Hendrickx et les façades particulièrement heureuses de M. Callewaert.

Mais ici, répétons-le, l'utilisation minutieuse du terrain de manière à donner le maximum de rendement et, en second lieu, l'agencement des services primaient toutes les autres considérations.

A ce double point de vue, le projet du confrère Dubail est remarquable et a rencontré les plus vives louanges.

Il ne m'est pas possible d'entrer ici dans le détail

des trouvailles de l'auteur en fait de distribution intérieure. Partout où les autres concurrents donnent péniblement, et souvent grâce à des subterfuges, satisfaction aux desiderata de l'U. des C., M. Dubail y

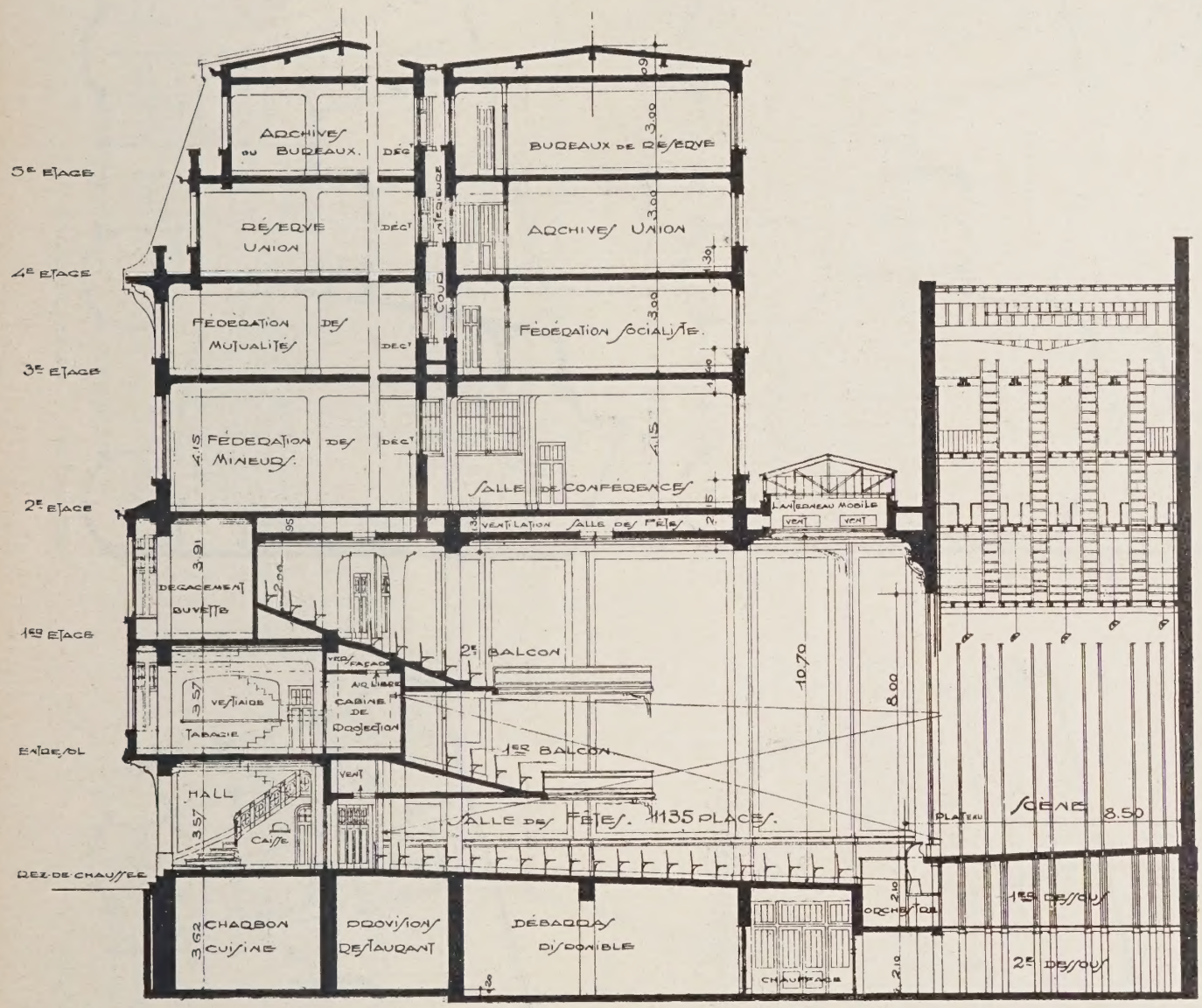

Palais du Peuple à Charleroi, P. Dubail, architecte. — Coupe.

les escaliers conduisant aux galeries sont trop près de la rue, aux étages enfin, se trouve une courette triangulaire de l'aspect le plus malheureux. Guadet pose en principe que la cour la plus petite doit toujours être répond et souvent en donnant plus qu'il ne lui est demandé.

Le projet du confrère Dubail n'est cependant pas sans défauts. Au premier aspect, il est peu séduisant et le rendu trop froid exagère encore ce manque de séduction.

Les plans ne semblent pas prévoir de beaux effets décoratifs — l'entrée de la salle des fêtes n'a pas suffisamment de recul — la salle du café est asymétrique, le dégagement principal qui conduit au grand escalier s'emmanche maladroitement dans le vestibule d'entrée, plus grande que la salle la plus grande. Nous sommes loin de compte.

Cette malencontreuse courette fut d'ailleurs cause que le projet faillit ne pas être classé comme il le fut. C'est en déclarant que la suppression de cette courette s'imposait et qu'il aurait fallu traiter cette partie de la construction en hall vitré, avec balcons au pourtour à chaque étage (comme on a traité le hall triangulaire du Comptoir d'escompte), qu'un des membres du jury a montré tout le parti que l'on pouvait tirer du projet.

PALAIS DU PEUPLE A CHARLEROI. PROJET DE A. CALLEWAERT.

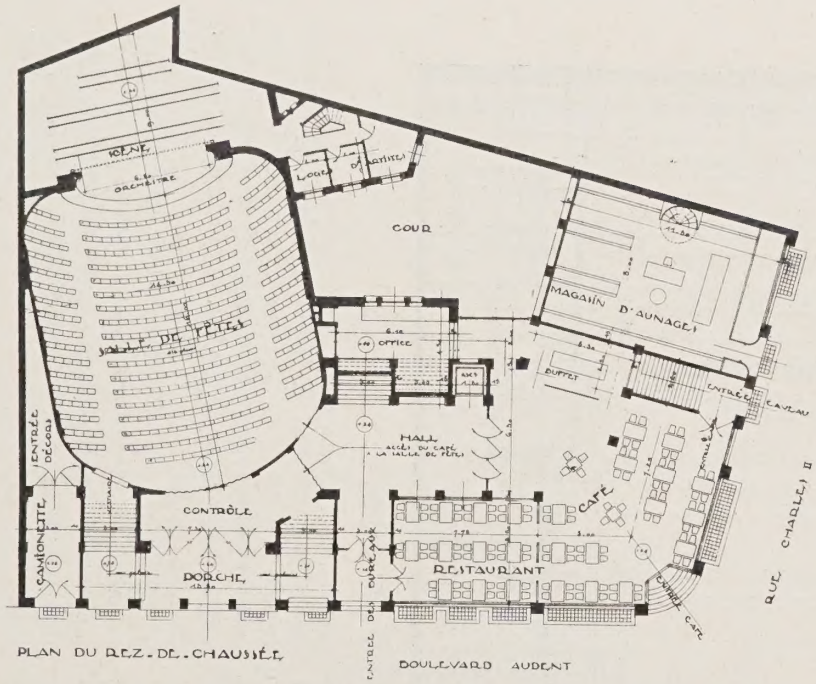

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE.

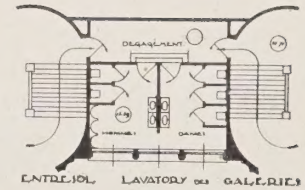

ENTRESOL. LAVATORY DES GALERIES.

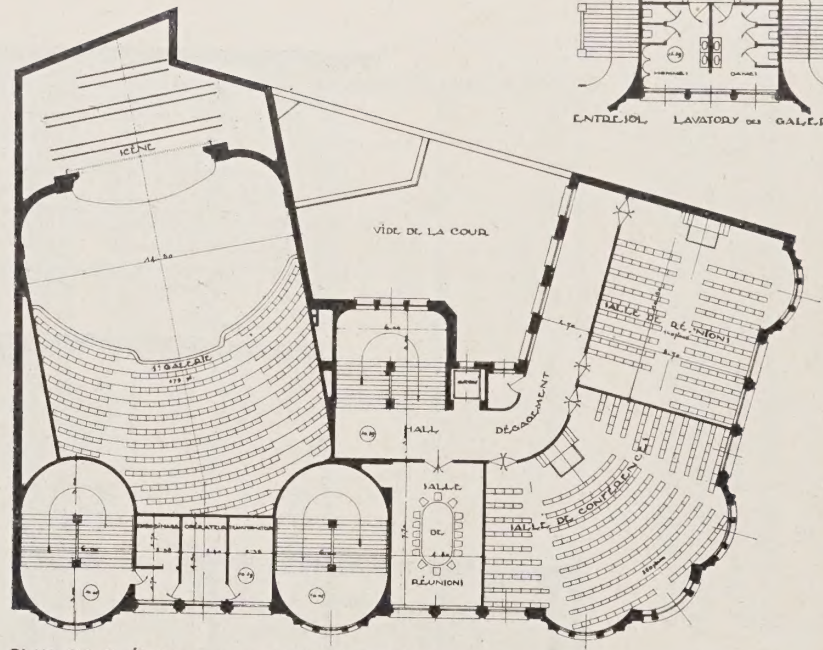

PLAN DU 1er ÉTAGE. SALLES DE CONFÉRENCES.

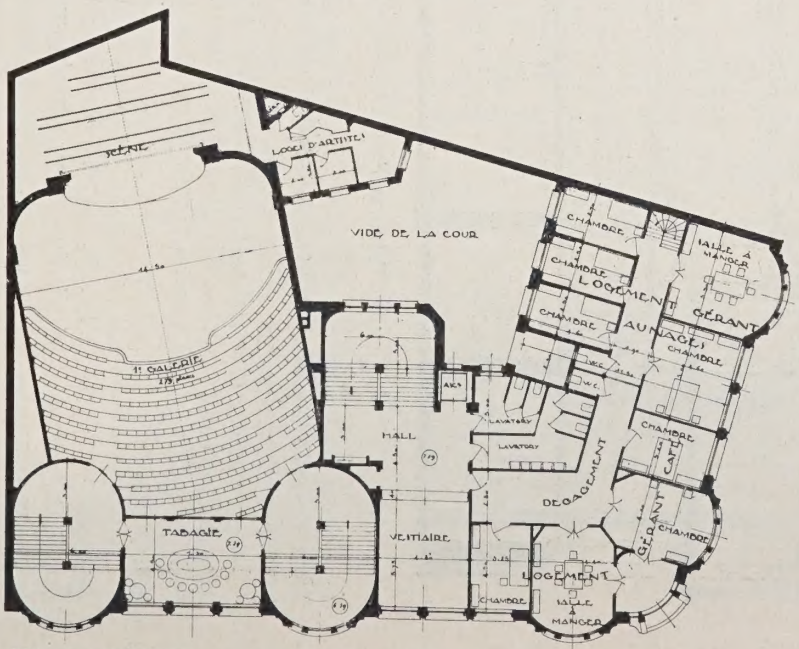

PLAN DE L'ENTRESOL. LOGEMENT DES GÉRANTS.

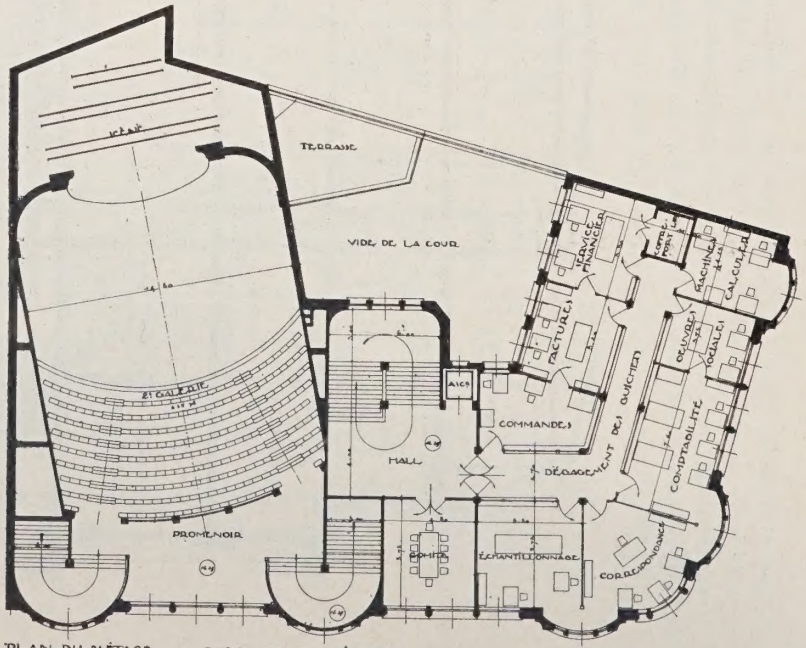

PLAN DU 2e ÉTAGE. BUREAUX COOPÉRATIVE.

La façade n'a pas rencontré tous les suffrages. On lui reprochait l'aspect peu satisfaisant du motif formant l'entrée de la salle des fêtes, on craignait à l'exécution une analogie avec l'architecture teutonne.

Par contre, le jury était très attiré par les façades d'Hendrickx et de Callewaert et il fut longtemps question de fusionner les projets.

C'est devant l'absolue impossibilité de cette fusion que le jury y a renoncé en marquant son regret.

***

Deux conclusions peuvent être tirées de ce concours.

D'abord, et on ne saurait trop le répéter pour ceux qui ne veulent pas se rendre à l'évidence, chaque fois qu'un concours est bien organisé, avec la volonté d'aboutir, il donne de bons résultats. En second lieu, l'examen de ces projets ayant tous des qualités, révèle l'insuffisance et la mauvaise compréhension de l'enseignement.

A ceux qui, comme le projet classé premier, témoignent de belles qualités d'agencement du plan, il manque cette souplesse, cette aisance à surmonter les difficultés, que donnent l'entraînement et les solides études classiques; à ceux qui possèdent ces qualités d'arrangement et d'harmonie entre tous les détails, il manque le sens des réalités constructives et le respect pour les exigences légitimes de ceux qui doivent user de l'immeuble.

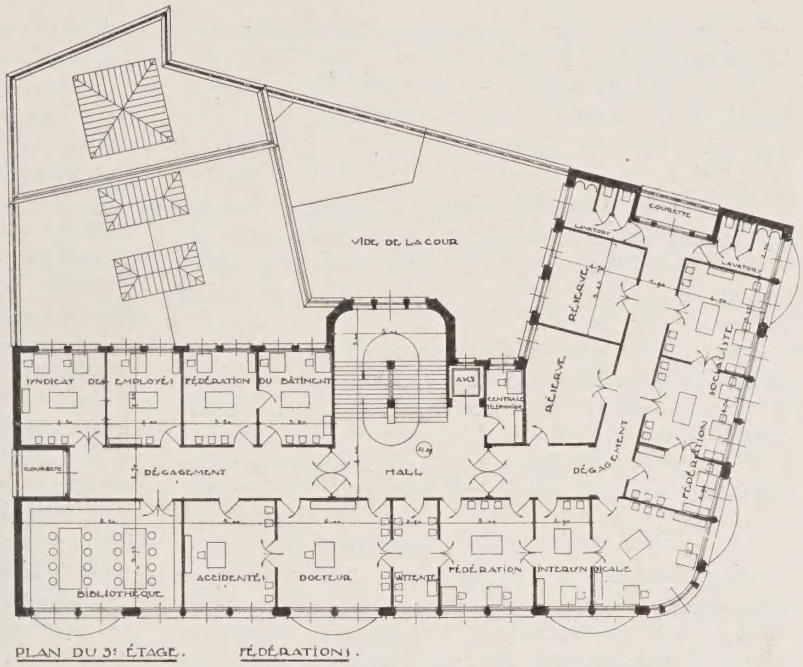

Palais du Peuple à Charleroi. Projet de A. Callewaert.

P. BONDUELLE.

***

Devant l'importance du concours, nous croyons utile de compléter cet exposé par le procès-verbal des délibérations du jury.

Celui-ci était composé de MM. *Bonduelle*, délégué de la Société Centrale; *Dumont*, délégué des concurrents; *Pastur*, député permanent; *Verset*, architecte provincial; *Malchaire*, ingénieur-architecte à Charleroi; *Courtin*, architecte à Morlanwelz; *Bertrand*, *Van Walleghem*, *Léonard*, *Lombard*, *Dubois*, *Vanderwalle*, *Papart*, membres du Comité exécutif de l'U. des C.

Le jury, réuni en séance du 9 juillet 1921, se trouvant en présence de quatre projets déposés à la date du 30 juin, après avoir entendu M. Devos, parlant au nom de la Société centrale d'architecture, décide, étant donné les modifications apportées au premier programme, de ne pas prendre connaissance des projets déposés et d'en reporter l'examen sur la base de l'ancien programme, au 15 août, date fixée pour le dépôt des projets du nouveau programme.

Laisse aux auteurs des projets susvisés la latitude de présenter un nouveau projet.

Cette décision est prise à l'unanimité.

Étaient présents : *Pastur*, *Devos*, *Verset*, *Courtin*, *Malchaire*, *Bertrand*, *Van Walleghem*, *Dubois*, *Vanderwalle* et *Papart*.

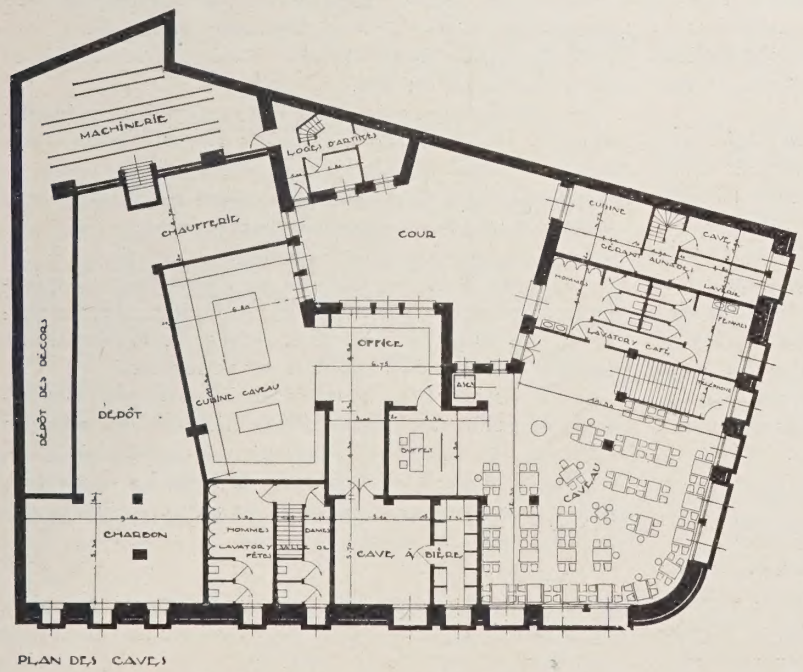

Palais du Peuple à Charleroi. Projet de A. Callewaert.

Le jury, après deux sélections, a définitivement retenu les quatre projets suivants :

1° *Deux Mineurs*, n° 14;
2° *P. O. B.*, n° 16;
3° *Deux Pastilles rouges*, n° 17;
4° *Coram Populo*, n° 19.

Aucun de ces projets ne répond entièrement au désir du jury. Quoique présentant chacun une solution satisfaisante du programme, ils laissent des imperfections sérieuses.

Il en résulte qu'aucun de ces projets ne s'affirme comme nettement supérieur.

En conséquence et vu l'importance du travail, le jury décide d'appeler les auteurs des quatre projets ci-dessus, à une seconde épreuve comme le prévoit le 8° des conditions du concours.

Il remettra à chacun des auteurs la présente notice contenant la critique des projets.

Conditions générales.

En premier lieu le jury signale particulièrement aux concurrents que l'angle de la rue Charles II et du boulevard Audent représente la partie essentielle du terrain, si on l'envisage au point de vue commercial, point de vue considéré comme très important par les promoteurs de l'œuvre. Il faut savoir que la circulation est très intense dans la rue Charles II qui offre une situation d'affaires bien plus avantageuse que le boulevard Audent.

Le café et le caveau restaurant peuvent être considérés, au premier chef, comme « de rapport », le choix de leur emplacement est capital et si les dispositions du plan permettent au public d'y jouir d'une vue agréable et d'y accéder par la rue, leur rapport commercial aura des chances d'être deux et trois fois supérieur à ce qu'il serait si l'entrée se trouvait sur le boulevard.

Il importe en deuxième lieu d'observer que la salle des fêtes dans un Palais du Peuple ne peut pas être réservée exclusivement au cinéma. Elle doit être utilisée pour d'autres objets, notamment pour des représentations théâtrales, des conférences, etc., etc., comme il est spécifié au 33° du programme.

Ces mêmes considérations ont fait dire à la page 6 qu'il fallait établir des communications directes et faciles entre le café et la salle des fêtes ainsi qu'avec les salles de réunion.

Le jury insiste sur ce point, car ce n'est qu'à la condition de s'y conformer que l'on pourra, lors des conférences et réunions, condamner l'entrée principale de la salle des fêtes, pour que le public soit forcé d'y accéder par le café.

Enfin, les dimensions, les dégagements et les accessoires (loges, foyers, etc...) de la scène doivent s'inspirer des remarques faites plus haut à propos de la destination de la salle des fêtes.

Maintenant que les grandes directives sont tracées, examinons séparément chacun des projets retenus.

Projet n° 14. (Devise : *Deux Mineurs.*)

L'auteur s'est particulièrement occupé de la salle des fêtes, sa solution est assez heureuse. Il réussit à placer aisément 1,000 personnes assises, dont 950 parfaitement de face.

Mais les dimensions de l'emplacement du hall d'entrée ont donné lieu à critique.

Ce hall risque de présenter un aspect peu animé en dehors des moments de grande foule.

Il faudrait donc assurer le dégagement de la salle des fêtes d'une autre manière.

Le projet a le défaut de n'offrir aucune communication facile entre le café et la salle des fêtes, en dehors de celle passant par le hall d'entrée.

La forte différence de niveau de ces deux locaux rendra difficile une large communication de l'un à l'autre.

Il serait désirable que la salle à manger ne soit pas dans le café.

Les W. C. communs pour le caveau-restaurant et le café sont insuffisants.

Ceux de la salle des fêtes sont peu convenablement placés. Idem pour le téléphone.

La sortie de secours est à un endroit peu recommandable; éviter les communications entre le magasin de tissus et les autres dépendances de l'établissement.

L'emplacement de la voiturette est discutable; il faut prévoir qu'elle sera toujours remisée au moment des spectacles et qu'elle risque d'encombrer la sortie.

Façades :

Le motif des fenêtres des premier et deuxième étages se prête mal à une répétition aussi multipliée. Le trumeau dans l'axe du pan coupé est franchement malheureux.

Projet n° 16. (Devise : *P. O. B.*)

L'auteur présente une solution du rez-de-chaussée qui répond bien aux directives développées au début de cette notice.

La communication du café avec la salle des fêtes semble suffisante à la condition de ne pas considérer la porte prévue comme sortie de secours.

Au besoin, l'entrée réservée aux bureaux pourrait être supprimée, l'accès s'en ferait aisément par le café.

Le caveau est insuffisamment éclairé, la cave à bières est trop éloignée du café.

La scène est trop exiguë, il serait matériellement impossible d'y faire du théâtre. Pour la sortie de secours, l'emplacement n'est pas recommandable.

La séparation n'est pas établie entre les escaliers de la salle de fêtes et celui desservant les bureaux.

Ce défaut semble facile à corriger.

L'emplacement des bureaux de l'Union des Coopérateurs au premier étage n'est pas à conseiller; il serait préférable de les placer au deuxième étage et de ramener au premier les salles de conférences et de réunions.

La disposition des bureaux de l'Union des Coopérateurs doit subir une légère modification ; le bureau de la comptabilité pourrait facilement prendre la place du bureau pour machines à calculer, de façon à le rapprocher de la correspondance; la vue n'en serait d'ailleurs que plus facile sur les autres divisions.

Façades :

Les façades manquent de liaisons dans l'ensemble, l'aile gauche donnant sur le boulevard Audent semble se détacher du reste de la construction. On a l'impression qu'il s'agit de deux bâtiments accolés.

PROJET N° 17. (DEVISE : *Deux Pastilles rouges.*)

Ce projet offre une disposition assez avantageuse du rez-de-chaussée, qui s'inspire des considérations commerciales déjà rappelées, mais la disposition en porte à faux des étages présente de réelles difficultés constructives.

Si elles ne sont pas insurmontables, elles nécessiteront, en tout cas, une dépense très élevée.

Les points d'appui des poutres sont insuffisants, notamment du côté du mur mitoyen, et la portée excessive de ces poutres rendra leur exécution difficile et leur résistance incertaine.

L'entrée du caveau est très bien située.

Le café pourrait être un peu plus grand, son entrée est alourdie et donne sur un vestibule non éclairé.

Le garage d'autos occupe un emplacement de première valeur commerciale.

Les gérants n'ont ni cuisine, ni salle à manger à proximité de leur exploitation. Leur logement a l'inconvénient d'être dégagé sur le palier des bureaux.

La scène est insuffisante, la salle est, comparativement à la scène, trop large, car les places de devant dans les angles ne voient pas celle-ci; il en est de même aux galeries.

La sortie de secours souterraine paraît peu pratique et sacrifie une partie de la façade qui pourrait être mieux utilisée.

La distribution des bureaux pourrait être plus heureuse, ils sont trop dispersés.

Façades :

L'aspect des façades est assez agréable, pourtant la grande hauteur des toitures a été critiquée.

PROJET N° 19. (DEVISE : *Coram populo.*)

Au sujet de la disposition du rez-de-chaussée, voir les observations générales du début.

La surface totale du café et de la salle à manger ne répond pas au programme, il y aurait lieu de l'augmenter.

Les caves à charbon sont d'un accès difficile.

La scène est insuffisante, même pour la représentation du répertoire courant.

Façades :

La notice jointe au projet est peu explicite au sujet des matériaux employés dans les façades; le caractère monumental qu'il convient de leur donner pourrait être accentué.

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 1921.

Sont présents :

Pastur, Bonduelle, Malchaire, Verset, Courtin, Léonard, Dubois, Bertrand, Lombard, Van Walleghem, Vanderwalle et *Papart. M. Dumont*, retenu à Londres, est absent.

Le jury prend note que des démarches ont été faites auprès de M. Horta pour qu'il assiste à la réunion en remplacement de M. Dumont.

M. Horta étant retenu à un autre jury à Anvers n'a pu assister.

Après examen le jury à l'unanimité décide de classer les projets comme suit :

1° *Deux Pastilles rouges*, chargé d'exécution;
2° *P. O. B.*, avec prime de 5,000 francs;
3° *Coram populo*, avec prime de 3,000 francs;
4° *Deux Mineurs*, avec prime de 2,000 francs.

A l'ouverture des enveloppes renfermant les noms des concurrents, le jury constate que les auteurs de ces projets sont les suivants :

1° M. DUBAIL, architecte, Morlanwelz;
2° M. CALLEWAERT, architecte, Bruxelles;
3° M. HENDRICKX, architecte, Bruxelles;
4° M. LE BON, architecte, Bruxelles.

JURISPRUDENCE

HONORAIRES DES ARCHITECTES

Dans un précédent numéro de l'*Émulation*, j'ai eu la satisfaction de pouvoir soumettre à mes confrères un arrêt de la Cour des Dommages de Guerre de Liége, en date du 20 *janvier* 1922, arrêt, qui, comme le jugement [1] qu'il confirmait, a repoussé la thèse de l'État, qui se basait sur la circulaire ministérielle du 13 avril 1921, prescrivant aux Commissaires d'État, près les tribunaux des Dommages de Guerre, de requérir pour la fixation des indemnités à accorder quant au paiement des honoraires de l'architecte chargé par le sinistré de diriger la reconstruction d'un immeuble, l'application d'une taxe d'honoraires de 5 % de la valeur du bien détruit — en 1914 — et multiplié par le coefficient « trois ».

Le dit arrêt, prononcé par des magistrats conscients de l'interprétation de justice et d'équité qui devait en résulter, tant pour les architectes que pour les malheureux propriétaires sinistrés, a accordé les 5 % *pleins* sur la valeur totale.

Depuis, un nouvel arrêt a confirmé la dite jurisprudence, et je suis heureux de pouvoir aujourd'hui en exposer les attendus, tant du jugement en date du 24 *novembre* 1921 de la deuxième chambre du Tribunal de Dinant, que l'arrêt le confirmant, en date du 13 *mars* 1922, rendu par la Cour des Dommages de Guerre de Liége.

TRIBUNAL DES DOMMAGES DE GUERRE DE DINANT.

I. *Jugement du 24 novembre 1921, à Dinant.*

N° 6403. En cause de : 1° Laduron, Sophie, veuve Lalieu, Gustave, rentière, née à Boninnes, le 21 novembre 1855, domiciliée à Bruxelles, rue De Brackeleer, n° 19; 2° Ronveau, Madeleine, épouse assistée et autorisée de Coulonveaux, Émile, sans profession, née à Anderlecht, le 28 novembre 1897, domiciliée à Dinant, rue Grande

1. Jugement du Tribunal de Liége, du 29 novembre 1921.

n° 45; la première agissant en qualité d'usufruitière et la seconde en qualité de nue propriétaire des immeubles sinistrés, toutes deux représentées par le dit Émile Coulonveaux, avocat, agissant respectivement en qualité de mandataire et d'administrateur légal.

Contre : l'État Belge, en la personne de M. le Ministre des Affaires économiques, représenté par M. Amand, Commissaire de l'État, à Dinant, défendeur.

Vu la demande de réparation relative aux dommages, Catégorie B., de l'import de fr. 41,089.02;

Attendu que le tribunal n'est saisi d'aucune demande d'intervention;

Attendu que les demandeurs ont fourni la justification de toutes les conditions qui leur donnent droit de bénéficier des dispositions de la loi sur la réparation des dommages de guerre;

Attendu que par le jugement du 4 juin 1921 et le jugement rectificatif du 30 juin 1921, une indemnité totale, valeurs de réparation et de remploi comprises, de fr. 204,783.30 a été allouée aux demanderesses pour incendie, par les Allemands, de leurs deux maisons sises à Dinant, rue Saint-Jacques;

Attendu que les dits jugements font des réserves quant aux honoraires de l'architecte et aux imprévus;

Attendu que les demanderesses ne produisent pas de nouvelles demandes quant aux frais imprévus, mais que par contre il y a lieu de fixer les honoraires de l'architecte;

Qu'il y a lieu de calculer ceux-ci *sur la valeur actuelle* des travaux en cours à raison de 5 %, soit sur la somme de 204,783 fr. = fr. 10,239.19 pour le paiement des honoraires de l'architecte.

Par ces motifs,

Le Tribunal, ouï M. Amand, Commissaire de l'État, en ses conclusions, levant les réserves relatées aux susdits jugements, accorde aux demanderesses une indemnité de dix mille deux cent trente-neuf francs dix-neuf centimes pour le paiement des honoraires de l'architecte.

Dit que la dite indemnité sera représentée en un titre payable dans les délais légaux.

Ainsi jugé et prononcé à l'audience publique de la deuxième Chambre du Tribunal des Dommages de Guerre de Dinant, séant à Dinant, le 24 novembre 1921, où étaient présents MM. Vermer, avocat, vice-président; Simon et Cavalier, assesseurs; Amand, Commissaire de l'État; George, greffier adjoint.

Cour des dommages de Guerre de Liége.

II. *Arrêt du* 13 *mars* 1922.

La Cour des Dommages de Guerre de Liége, deuxième Chambre, a rendu l'arrêt suivant :

N° 3640. En cause : 1° Laduron, Sophie, veuve Lalieu, Gustave, rentière, née à Boninne, le 21 novembre 1855, domiciliée à Bruxelles, rue De Brackeleer n° 19;

2° Ronveau, Madeleine, épouse Coulonveaux, Émile, sans profession, née à Anderlecht, le 28 novembre 1897, domiciliée à Dinant, rue Grande, 45, épouse assistée et autorisée de son mari Coulonveaux, Émile, domicilié à Dinant, avocat, la première agissant en qualité d'usufruitière, et la seconde en qualité de nue propriétaire des immeubles sinistrés, intimées.

Contre : L'État Belge, représenté par son Commissaire appelant.

La cause appelée à l'audience publique du 17 février 1922, fut remise au 24 février suivant, à la demande du conseil des intimées. A cette audience, ouï M. le Commissaire de l'État en ses conclusions, et Maître Mottard, avocat à Liége, en ses explications pour les intimées, la Cour remet l'affaire au 13 *mars* 1922, auquel jour, après délibération, elle rend publiquement l'arrêt suivant :

Vu le jugement du 24 novembre 1921 de la deuxième Chambre du Tribunal des Dommages de Guerre de Dinant;

Vu l'appel interjeté contre ce jugement le 13 décembre 1921 par M. le Commissaire de l'État Altenhoven;

Attendu que l'appel fait grief au jugement a quo d'avoir alloué aux intimées une somme de fr. 10,239.19 représentant les honoraires de leur architecte calculés au taux de 5 % sur le montant de la valeur actuelle des travaux de reconstruction de leur immeuble s'élevant à fr. 204,783.80, au lieu de calculer les honoraires conformément aux indications de la circulaire ministérielle du 13 août 1921 au taux de 5 % sur trois fois la valeur neuve de 1914;

Attendu que l'État ne conteste pas dans l'espèce l'utilité de l'intervention d'un architecte; que cette utilité résulte à suffisance de l'importance de la construction à réédifier;

Attendu que l'usage a consacré de longue date le taux de 5 % au moyen duquel les architectes calculent le montant de leurs honoraires;

Attendu que s'il peut se faire que dans certains cas il serait exagéré de faire porter le taux de 5 % sur un total de travaux n'offrant aucune difficulté d'exécution, il y a lieu de remarquer qu'en matière de réparation des dommages de guerre, dans la plupart des cas, le travail de l'architecte se complique de réappropriation des matériaux réutilisables et d'autres besognes qui ne se présentent pas lorsque l'architecte dresse ses plans et devis sur un terrain vierge;

Attendu que la responsabilité de l'architecte est, en outre, en rapport avec la valeur de la construction et qu'il ne serait pas équitable — dans le but de réduire le montant des honoraires de l'architecte, de les calculer sur un montant arbitrairement fixé à trois fois la valeur de la construction en 1914;

Attendu que dans la pratique courante, le taux de 5 % se subdivise en trois catégories, savoir 1 ½ % pour la rédaction des plans et devis, 1 ½ % pour la direction et surveillance des travaux; 2 % aux réceptions, vérification et règlement de compte des ouvrages;

Attendu que la valeur du travail de l'architecte doit correspondre à la valeur de l'ouvrage; qu'il serait illogique de supprimer tout rapport entre le montant des honoraires et le coût de la construction;

Attendu, enfin, que le coût de la vie a eu sa répercussion dans l'exercice des professions libérales et qu'à ce point de vue, à l'échelle ascendante du prix des matériaux doit correspondre une augmentation proportionnelle de la rémunération du travail pour les assembler.

Par ces motifs,

La Cour, de l'avis contraire de M. le Commissaire de

l'État, reçoit l'appel et y faisant droit, confirme le jugement a quo.

Ainsi fait et prononcé par la Cour des Dommages de Guerre de Liége, deuxième Chambre, à l'audience publique du treize mars mil neuf cent vingt-deux, où étaient présents : MM. Leduc, président; Doflein et Nagelmakers, assesseurs; Dor, commissaire de l'État; Lepère, greffier-adjoint.

Une fois de plus nous ne pouvons que nous féliciter de voir respecter l'application de nos honoraires; et il serait souhaitable que les magistrats des divers Tribunaux et Cours des Dommages de Guerre du pays suivent l'exemple équitable de leurs collègues de Liége et de Dinant.

Pierre DEVOS.

REVUE DE LA PRESSE

La Construction Moderne, Paris, N° 21, du 19 février 1922.

Jurisprudence, p. 1, annonces. Boîte aux Lettres.

Des problèmes de la mitoyenneté en cas de reconstruction dans les régions dévastées.

Valeur d'une clause pénale sans réciprocité, p. v. des annonces. Boîte aux Lettres.

Le logement individuel, p. 162, planche 83.

Cité-jardin ouvrière à Flers, p. 163, planche 84.

Habitations à bon marché (suite), p. 163.

Revue de la Presse, p. 166.

La mosaïque industrielle moderne. — Finissage des balustres en agglomérés, p. 167. — Procédés de construction rapide, p. 168.

Concours. Prix Desclers, p. 168.

N° 22, du 26 février 1922.

La Scala à Milan, p. 170, planches 87-88.

La variation du prix de la vie en France et à l'étranger, p. 171.

Extrait et graphique de l'*Illustration économique et financière* du 28-1-22.

Il serait intéressant de tracer sur le diagramme donné la courbe représentant les modifications du prix de la vie en Belgique.

Remède à la crise de logement, p. 172.

L'auteur traite une fois de plus la thèse de la surélévation des bâtiments.

Planche 85. Monument aux Morts, par M. E.-L. BOUCHER.

Revue de la Presse, p. 174.

Projet de stade olympique, par M. FAURE DUJARIC.

Concours. — Hôtel de ville de Péronne, p. 176. Gare d'Oran, p. 176.

N° 23, du 5 mars 1922.

Cours de béton armé, par M. A. MESNGER, p. 177.

Habitations à bon marché, p. 179 (suite).

Agrandissement de la gare Saint-Charles à Marseille, p. 181, planches 89 à 92.

Revue de la Presse, p. 183.

Pour construire à meilleur compte.

Apport de droits à indemnité, p. 183.

N° 24, du 12 mars 1922.

La mitoyenneté dans les Régions libérées, p. 185. Article intéressant par les hypothèses réunies ainsi que la discussion de leur solution.

A propos de la loi sur les loyers, p. 187.

Planches 93-94. Maisons de campagne, p. 188.

Le pisé de mâchefer, p. 188. Étude documentaire sur les matériaux de construction.

Le diplôme des architectes, p. 190.

Nouvelles, p. 192. L'arrasement de l'hôtel « Astoria ».

Bibliographie : L'architecture de la construction pratique par Ramée, mis à jour par Hegelbacher.

N° 25, du 19 mars 1922.

Le village modèle. — L'église, p. 193. Étude retrospective sur l'art de bâtir (documentaire); qui sera suivie d'une étude des moyens pratiques et rapides de construction moderne.

Les Expositions projetées, p. 195.

Planches 99 et 100. Concours pour le prix de reconnaissance des architectes américains, p. 195.

Planches 97-98. Campanile de l'église N.-D. de Dijon, p. 196.

Revue de la Presse, p. 198.

Standardisation des bois de menuiserie.

N° 26, du 26 mars 1922.

Le logement coopératif aux États-Unis, p. 201. Article d'actualité traitant de la propriété coopérative en ce qui concerne l'achat d'appartements à loyers modérés dans la ville de New-York. — Les détails de la combinaison nous semblent d'un grand intérêt, car nous estimons que la propriété coopérative sera le corollaire de l'habitation à bon marché de la périphérie d'une ville. Si, en effet, ces locaux ainsi acquis et construits dans la ville même, ne servaient pas uniquement au logement, nul doute que la combinaison intéresse au plus haut point les sociétés commerciales et industrielles pour l'installation à demeure de leurs bureaux.

Le village modèle. — L'église, p. 203 (suite).

Planches 101 à 103. Cinéma Louxor, p. 204. — 103 à 104. Étude théorique sur l'art des jardins (suite).

Consultations techniques. — Ciment armé, p. 205.

F. Dr.

NOS PLANCHES

PLANCHE 15. *Vieux moulins sur la Marne, Meaux.*

La ville de Meaux possédait une curieuse survivance des temps passés : un groupe de vieux moulins, perchés sur pilotis, et couvrant un ancien pont de pierre sur la Marne. Ces moulins, construits au petit bonheur, entièrement en pans de bois et recouverts d'ardoises, avaient été épargnés par la guerre, les révolutions, les crues de la rivière, et tout récemment, par le canon des journées du Château-Thierry. Ils semblaient devoir survivre désormais à toutes les transformations d'une ville en évolution. Classés comme monument historique, ils appartenaient au domaine de la France pittoresque et la sollicitude des pouvoirs publics veillait sur leurs vieux jours. Le feu vient de les supprimer. Quatre heures d'un furieux incendie ont suffi pour les faire disparaître à tout jamais. Il nous a paru que leur pittoresque intense, l'irrésistible attrait qu'exerçait cette silhouette apparaissant brusquement au coude de la rivière, la valeur de souvenir s'attachant à un dispositif fréquent autrefois mais depuis longtemps abandonné, justifiaient la planche que nous avons réservée dans l'*Émulation* aux vieux moulins détruits.

L'*Illustration française* leur a consacré quelques lignes émues, modestement signées G. C. Nous en extrayons le passage suivant : « Le premier meunier n'avait eu qu'une idée, celle de bien asseoir sa meule gisante pour que sa sœur courante puisse accomplir sa tâche sans accident. D'un meunier à l'autre, le même souci avait présidé à la croissance du moulin, et jamais la grammaire des « maîtres d'œuvre » n'avait été consultée. On avait planté des pilotis, on avait fixé des solives, étendu des parquets, dressé des colombages, on avait posé des toitures; un siècle avait vu naître un corps de bâtiments, un autre des appentis, un autre des tours flanquantes, des poivrières. Tout cela avait pris l'auguste visage d'une forteresse unique de labeur et de bonté... Il n'y avait pas d'arceaux vertigineux, pas de piliers magnifiques, pas de chapiteaux, pas de statues; il n'y avait rien de grandiose; tout était pour l'idéal berceau du travail. Ah oui, en tous lieux le moulin est beau ! Mais où il est merveilleux, c'est quand il est posté au bord de l'eau ! Où il est plus merveilleux encore, c'est quand il est perché au-dessus de la rivière, et quand il est bien vieux. »

PLANCHE 16. *Pavillon de la Belgique à l'Exposition de Rio-de-Janeiro.* Arthur Verhelle, architecte.

La Belgique peut s'enorgueillir, à juste titre, de la période artistique féconde en chefs-d'œuvre qui brilla chez elle aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

Inutile de rappeler ici quel éclat jeta alors la peinture, sous des maîtres tels que Rubens, Van Dyck et Jordaens. A ce moment l'architecture elle-même prit un essor merveilleux, qui, grâce à la richesse de la population et des villes, couvrit le pays de monuments remarquables.

Cette architecture, de par son affinité avec l'art italien, prit le nom d'italo-flamande ou Renaissance flamande, et fit son apparition dans les Pays-Bas dès le début du XVII^e^ siècle.

Quoique les éléments soient empruntés à un art étranger, la ligne architecturale prend immédiatement une orientation nouvelle et un caractère spécial propre à l'art flamand.

Le Pavillon belge à l'Exposition de Rio-de-Janeiro est inspiré de cette architecture, dont les formes riches et décoratives conviennent particulièrement pour abriter les produits de notre industrie. Mais il faut se féliciter tout particulièrement de l'heureuse inspiration qui guida le gouvernement dans le choix de l'architecte, notre distingué confrère Arthur Verhelle. Brugeois d'origine et élève du regretté maître Émile Janlet, qui contribua si largement à la renaissance de notre art national, nul n'était mieux qualifié que lui pour faire revivre dans le pavillon qui représentera notre pays, le souvenir d'une des époques les plus brillantes de son histoire artistique.

L'entrée principale sur l'un des angles du bâtiment est surmontée d'un pignon à volutes découpées, que couronne une statue figurant la Belgique; de l'autre côté, s'élève une tourelle se profilant gracieusement sur le ciel.

La partie centrale est ornée de pilastres qui supportent l'entablement et encadrent de larges fenêtres cintrées. Au-dessus de celles-ci règne une frise de bas-reliefs qui présentent divers aspects du travail industriel en Belgique. Ils sont dus au sculpteur Lagae.

La principale façade latérale est précédée d'une terrasse de forme ovale avec escaliers.

Dès son entrée dans le pavillon, le visiteur pourra admirer deux reproductions d'anciennes tapisseries du XV^e^ siècle, exécutées par M. Lambrechts de Bruxelles; la première représente « Les femmes de Darius offrant des présents à Alexandre », l'autre « Les femmes de Darius libérées ».

Les efforts tentés pour relever cette ancienne industrie à peu près éteinte depuis 1790, ont déjà obtenu de grands succès. Nous assistons à l'aurore de la renaissance d'un art pour lequel les populations belges semblent avoir une aptitude toute spéciale.

UNE VIEILLE MAISON A FURNES

L'HOTELLERIE DE LA NOBLE ROSE

A Madame Victoria French Allen.

L'ORIGINE de la maison actuellement occupée par l'hôtellerie de la Noble Rose semble fort ancienne et bien antérieure, assurément, à la date de 1575 gravée dans le pignon.

Une légende locale, d'ailleurs assez confuse, rapporte que Mathilde, fille du roi de Portugal, douairière de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, vint, après la mort de son époux survenue en 1191, habiter une maison ou palais qui se serait élevée en l'endroit où nous trouvons actuellement l'hôtellerie de la Noble Rose. Mais cette légende ne s'appuie que sur des conjectures. Le chroniqueur Pauwel Heynderickx qui a commenté avec un grand souci de précision les moindres faits dont la ville et la châtellenie de Furnes ont été témoins du XII^e^ au XVII^e^ siècle, rapporte que l'habitation où se fixa la princesse avait antérieurement servi de résidence à Gertrude, veuve de Robert le Frison, comte de Flandre. D'après ses indications, cette demeure se trouvait à l'emplacement de l'ancien couvent des capucins, dont les vestiges existent encore tout proches de l'hôtellerie. Ce logis ou palais fut occupé ensuite par les chevaliers du Temple. Après l'abolition de cet ordre, en 1307, il passa aux chevaliers de Malte, qui l'abandonnèrent en ruines. Faut-il voir dans les substructions de la vieille hôtellerie une dépendance de ce palais? C'est là ce qu'on ne saurait dire.

Le quartier dans lequel elle s'élève porte, il est vrai, le nom de *Kroonhof*, dénomination qui s'applique à l'ensemble des constructions et jardins compris entre l'ancien hôtel de ville — actuellement dit : Pavillon des officiers espagnols — et les vestiges du cloître des capucins. Mais tandis que la tradition attribue la genèse de ce vocable à la résidence de la reine Mathilde, les archives de la ville permettent de l'expliquer d'une manière plus précise.

En 1445, le magistrat de Furnes sollicitait de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, l'autorisation d'édifier un nouvel hôtel de ville en remplacement de l'ancien, qui tombait de vétusté. Celui-ci s'élevait rue de l'Est, entre les rues des Archers et de la Couronne, en face du marché au Poisson. Par lettres patentes, en date du 16 août 1457, le duc fit droit à cette requête; il autorisa en outre le magistrat à vendre l'édifice primitif. Celui-ci fut alors transformé en auberge, qui prit comme enseigne *De Kroon*. Cet établissement fut détruit en 1647 par les troupes françaises alors cantonnées à Furnes, et, à son emplacement, on créa un jardin, qui prit assez naturellement le nom de *Kroonhof*. Ainsi donc la désignation du quartier sous ce titre n'est pas antérieure au XVII^e^ siècle, et il est impossible d'en faire remonter l'origine au souvenir de la résidence de la reine Mathilde. Mais s'il n'est pas douteux que l'enseigne du cabaret *De Kroon* ait été inspirée par la proximité de la rue de la Couronne, il est permis de se demander si l'appellation même de cette rue ne rappelait pas, au XV^e^ siècle déjà, l'ancienne cour de la veuve de Philippe d'Alsace. Cette conjecture correspondrait-elle à la réalité, que nous n'en serions guère plus fixés sur l'origine et la destination des souterrains de l'hôtellerie de la Noble Rose, dont Heynderickx, d'ailleurs, ne parle pas.

Une autre hypothèse [1] met à l'emplacement actuel de la Noble Rose un hôpital fondé en 1325 par Jan Van Dendermonde, chanoine du chapitre de Sainte-Walburge. Cet hospice, tout proche de l'ancien couvent des capucins, s'élevait sur le côté est de la rue du Nord. Le chapitre de la collégiale avait l'administration de cette institution charitable et la conserva jusqu'en 1578. A ce moment, l'édifice saccagé par les gueux se trouvait dans un grand délabrement et les chanoines décidèrent d'abandonner au magistrat de la ville leurs droits sur l'hospice. Cette hypothèse semble contredite par les deux millésimes 1572 et 1575, que porte

1. Cette hypothèse nous a été proposée par le savant archiviste de la ville de Furnes, M. Paul de Grave, qui, depuis de longues années, travaille au dépouillement méthodique des archives communales. Nous lui devons aussi divers autres renseignements historiques et le remercions vivement ici de ses intéressantes suggestions.

*

la maison. Ils situent sa reconstruction et rendent peu vraisemblable la cession consentie quelques années plus tard par le chapitre, au bénéfice de la ville.

Enfin, il n'est pas impossible, eu égard à la courte distance qui sépare l'église Sainte-Walburge de la Noble Rose, que cette maison ait été, autrefois, une dépendance du chapitre. Un acte de 1222 spécifie que ce dernier possédait, à proximité de l'église, un bâtiment qui servait à ses réunions; les évêques et autres personnages de marque y descendaient pendant leurs séjours à Furnes. Mais comment expliquer, en ce cas, que la maison, ni dans ses substructions anciennes, ni dans ses parties refaites à la Renaissance, ne porte trace des armoiries du chapitre, qui étaient d'argent, à une double croix de gueule, coupé de gueule à une croix de vair? Comment expliquer en outre que le chapitre ait aliéné ce bien?

Telles sont les différentes conjectures qu'on peut émettre, sans qu'il soit possible de conclure sur l'origine et la destination du bâtiment partiellement démoli au début de la seconde moitié du XVI[e] siècle et remplacé par le petit hôtel qui nous

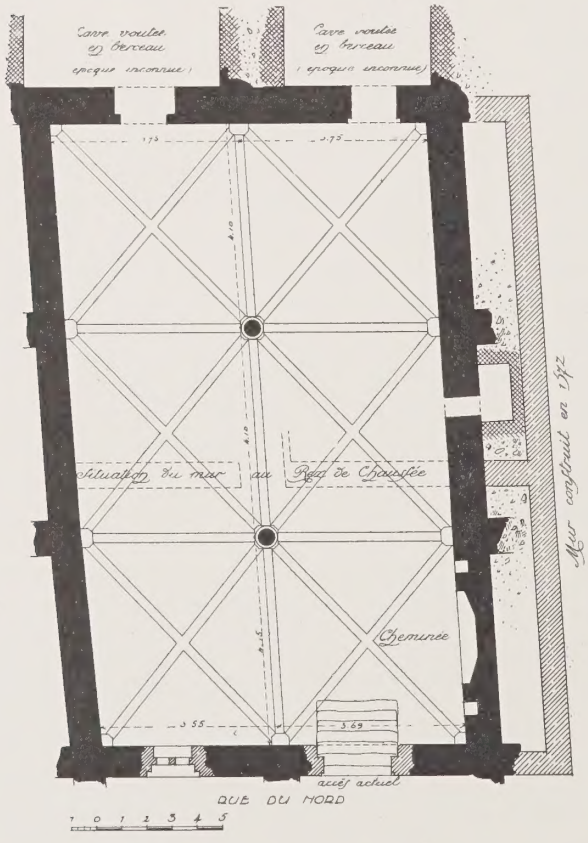

Plan des souterrains.

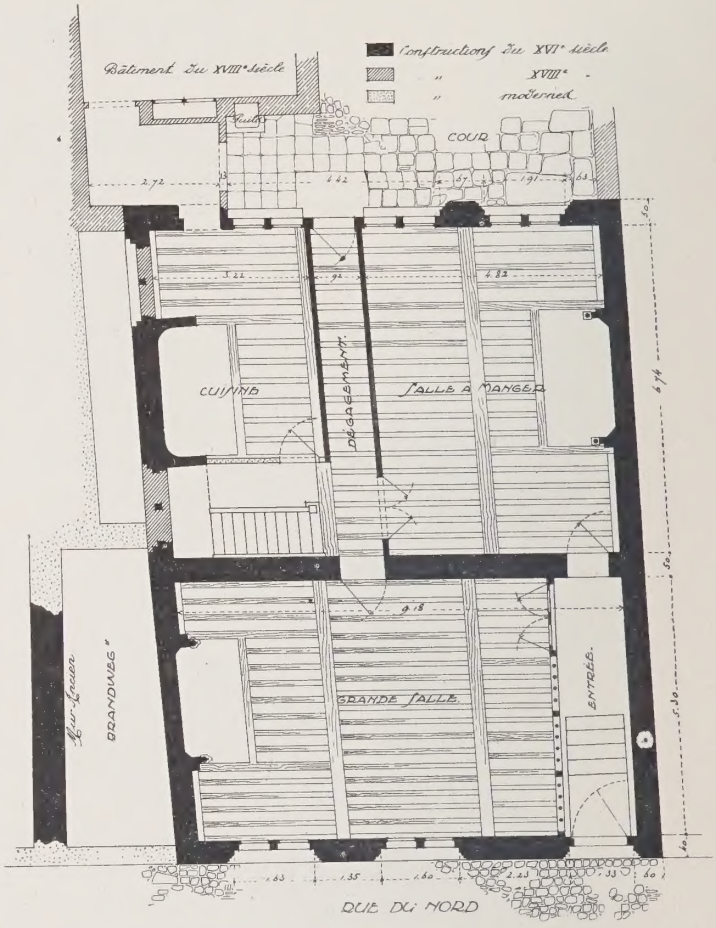

Plan du rez-de-chaussée.

occupe. Quoi qu'il en soit, cette maison dut servir de longue date à des personnes de qualité. Les proportions très nobles de sa façade et le grand souci d'exécution que dénotent ses moindres détails, trahissent, à coup sûr, une destination aristocratique. A défaut de ces considérations, le grand luxe de structure de ses souterrains, soutenus par des piliers de pierre, et les matériaux de réemploi récemment découverts lors de la réfection du pignon, prouvent que ce bâtiment fut construit en briques dès le moyen âge. Or, à ce moment, toutes les habitations courantes s'édifiaient en pans de bois. L'emploi de la brique, dans la construction privée, ne se généralise pas avant la fin du XVI[e] siècle. Furnes ne possède pas d'exemple d'habitation durable antérieure à cette époque. L'hôtel de ville actuel est de vingt ans postérieur à la reconstruction de la Noble Rose et les façades du Marché ne s'élèvent que dans les premières années du XVII[e] siècle. L'étendue du sinistre qui détruisit, au cours du XVI[e] siècle, le cœur de la ville et provoqua la

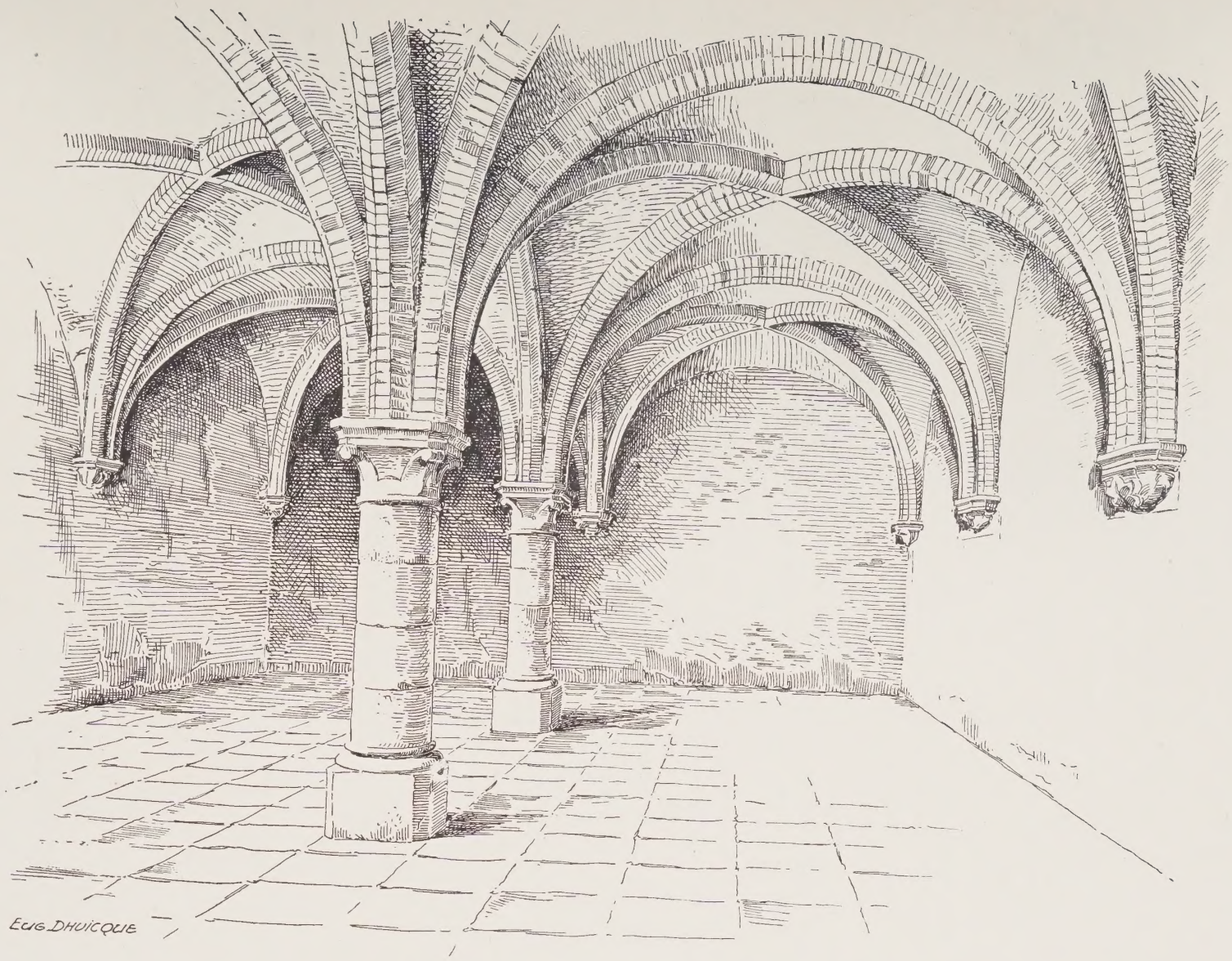

SALLE SOUTERRAINE.

création de la Grand'Place, témoigne de la fragilité des constructions du temps. La situation n'était guère différente dans les autres villes du pays [1], et c'est ce qui permet d'affirmer, qu'en dépit du silence des textes, l'ancien logis transformé à la Renaissance et connu sous le nom d'hôtellerie de *La Noble Rose*, atteste lui-même, par le caractère de sa structure, son importance historique. D'ailleurs le fait seul que plusieurs fois on ait pu, sans invraisemblance, le considérer comme vestige d'une ancienne résidence princière, suffit à démontrer sa valeur architecturale.

Une chose est certaine : bâtie en lisière de ce Marché au décor imposant, face au chevet de l'église Sainte-Walburge, dont la croupe, semblable à une grande châsse, domine l'horizon de la plaine maritime, la vieille demeure a vécu contre le cœur de la cité et en a perçu tous les battements. Témoin des scènes locales tour à tour familières, pittoresques et tragiques, on la sentait chargée d'histoire et presque de légende. L'émotion de la vie l'avait imprégnée. C'était un visage d'ancêtre qui a su conserver toute sa grâce, et garde comme un reflet du bon ton d'autrefois.

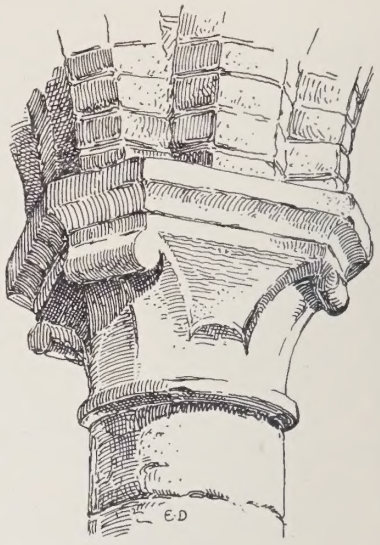

Chapiteau des souterrains.

A l'incertitude de ses origines, nous ne pouvons même pas opposer la période qui suit sa reconstruction, car les chroniqueurs ne la mentionnent pas. Rien ne permet de la distinguer davantage sur la gravure de Sanderus [2]. Après la Révolution, nous la voyons passer de mains en mains [3]. Les temps modernes, si redoutables pour les vieilles choses, la dépouillent, la transforment et la restaurent tour à tour [4]. Puis elle s'assoupit avec la ville même, lorsque les événements de 1914 la tirent brusquement de sa torpeur et l'associent, une fois de plus, au sort de la vieille cité flamande.

***

Il est impossible d'aborder cette phase de sa modeste histoire, sans évoquer l'atmosphère dans laquelle elle va se dérouler.

1. Les anciens tableaux le prouvent. Les gravures qui commémorent l'entrée de l'archiduc Ernest à Bruxelles, en 1594, nous montrent qu'à cette époque la plupart des maisons de la Grand'Place de Bruxelles étaient en bois. Ce n'est qu'à partir de 1640 que l'on entreprend leur remplacement systématique par des maisons de pierre. Cette transformation n'était pas achevée lors du bombardement de 1695. Un tableau de Mostart nous prouve que la situation était identique à Anvers, à la fin du XVI[e] siècle. Cf. aussi : SCHAYES, *Histoire de l'Architecture en Belgique*, t. IV, pp. 30 et suiv.

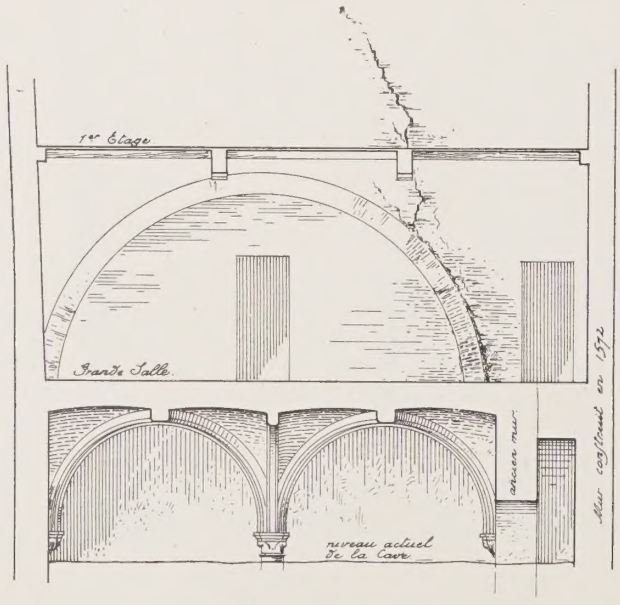

Coupe transversale.

2. *Flandria Illustrata*, édit. 1735, t. III, p. 107.

3. Pendant le cours du XVIII[e] siècle, la maison appartint à la famille Van Grimmingen. A cette époque, la cour fut défigurée par l'adjonction de bâtiments annexes qui existent encore et dans lesquels on découvre cependant des fragments plus anciens. Ces bâtiments ont été complétés et transformés à leur tour.

La maison passa ensuite à la noble famille Vermeesch. Au moment de la Révolution elle appartenait à Jacques-Albert Vermeesch, seigneur d'Allonshove, bourgmestre de Furnes. Celui-ci fut emmené comme otage par les troupes françaises, lors du pillage de la ville, le 31 mai 1793, avec son collègue messire Charles-Antoine De Latre, landhouder et bourgmestre de la commune. Retenus à Cassel puis, ensuite à la citadelle d Lille, ils ne furent remis en liberté qu'en juillet 1794.

4. En 1889, la maison fut achetée, pour la somme de 8,000 francs par M. Caillau, brasseur, lequel vendit les cuirs repoussés qui garnissaient la salle à manger, ainsi que les peintures décorant le dessus des portes, pour 3,000 francs. La ville octroya à M. Caillau un subside de 300 francs pour restaurer la façade, mais elle l'obligea à faire disparaître le perron et à en ramener les degrés à l'intérieur.

L'année suivante, l'hôtellerie de la Noble Rose, sise primitivement au Marché, à l'emplacement actuel de l'Hôtel royal, y fut transférée. En 1895, la maison fut revendue à son propriétaire actuel, M. Henri Brys, qui la fit restaurer à son tour.

« Après la retraite d'Anvers, — déclare un témoin oculaire [1], — les troupes belges arrivaient à Furnes par les routes de Nieuport et de Dixmude, dans l'après-midi du 13 octobre et les jours suivants.

» Le temps était beau, mais la mine des hommes était misérable. Couverts d'une couche épaisse de poussière noire, ils traînaient les pieds, n'en pouvant plus, mourant de fatigue et de faim.

» Les soldats en général étaient tristes et découragés, peut-être désespérés.

» La population furnoise, si calme d'ordinaire, accourait fiévreusement pour les recevoir. Elle voyait, comme dans un miroir, toutes les horribles histoires que de longues files de fugitifs avaient apportées les jours précédents.

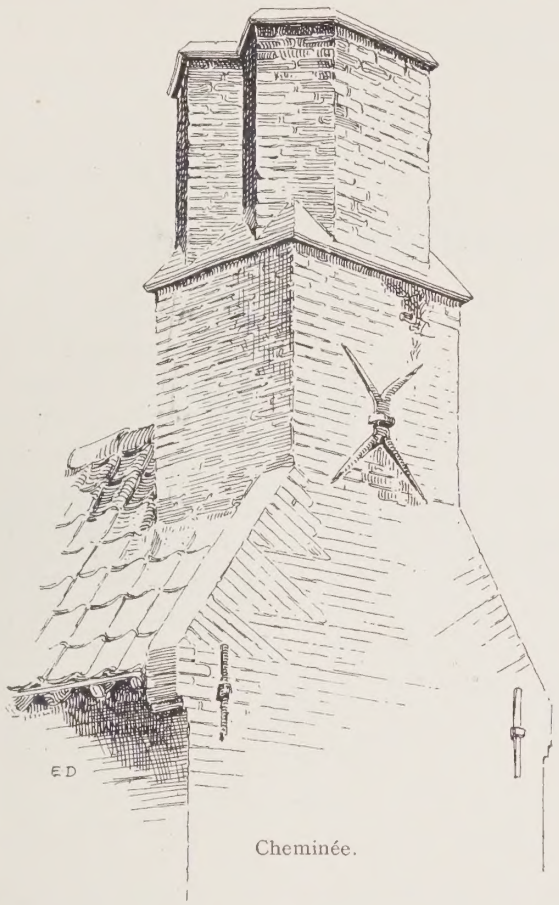

Cheminée.

» Le grand-quartier général réquisitionnait aussitôt l'hôtellerie et y prenait logement, tout en installant ses bureaux à l'hôtel de ville et au palais de justice. »

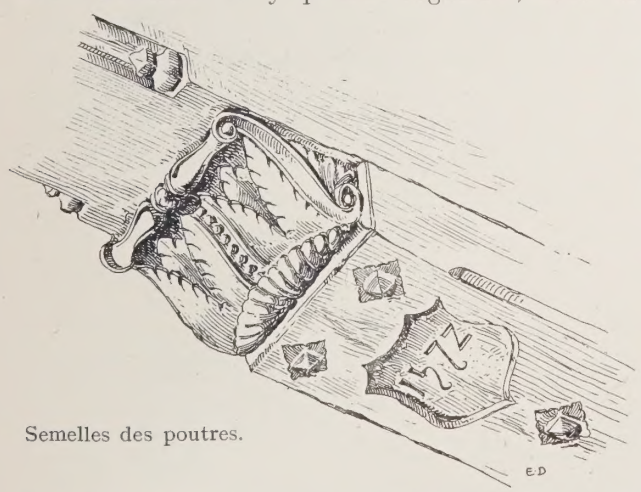

Semelles des poutres.

Le 16 octobre, l'armée allemande entre en contact avec les forces alliées sur l'Yser. Pendant les jours qui suivent, Furnes vivra les heures les plus fiévreuses de son histoire, dans l'angoisse de l'invasion et le grondement de la bataille. Le 31, le gigantesque duel est virtuellement terminé. La ville de Furnes se doute à peine que le sort du monde vient de se jouer à ses portes.

Le commandement allemand mesure déjà les conséquences de son échec. Dès le lendemain, jour de Toussaint, la ville est bombardée. Dans l'après-midi, la Noble Rose est atteinte ; un projectile traversant la toiture et le solivage du grenier, explose à l'étage ; par un curieux effet de ricochet, la tête de l'engin rebondit dans la rue en perforant le mur de façade dans toute son épaisseur. A dater de ce moment, les bombardements se succèdent. Aucun quartier de la ville n'est épargné. La population se terre. Les vastes souterrains de la Noble Rose, dont les arceaux ont défié le temps, abritent des familles entières ; ils accueillent la Croix rouge et les blessés. Les caves de la vieille hôtellerie prennent une renommée nouvelle.

En dépit de la situation tragique, Furnes fait figure de capitale pour ce dernier lambeau inviolé de notre territoire. Elle reçoit les souverains étrangers et les chefs d'États. Elle fête les troupes françaises et coloniales qui viennent renforcer

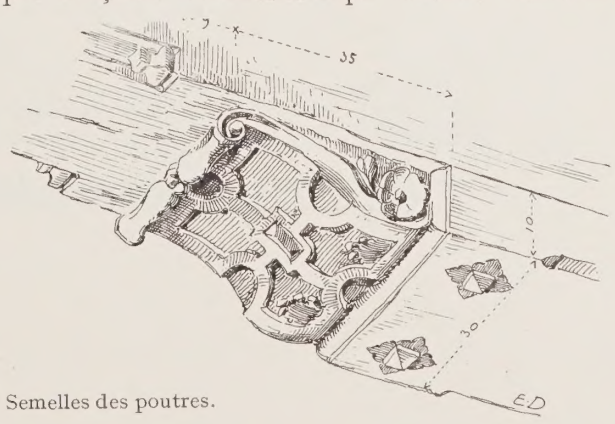

Semelles des poutres.

1. D'un rapport que voulut bien m'adresser en 1918, à ma demande, M. Henri Brys, sur les événements qui se déroulèrent à Furnes pendant la guerre.

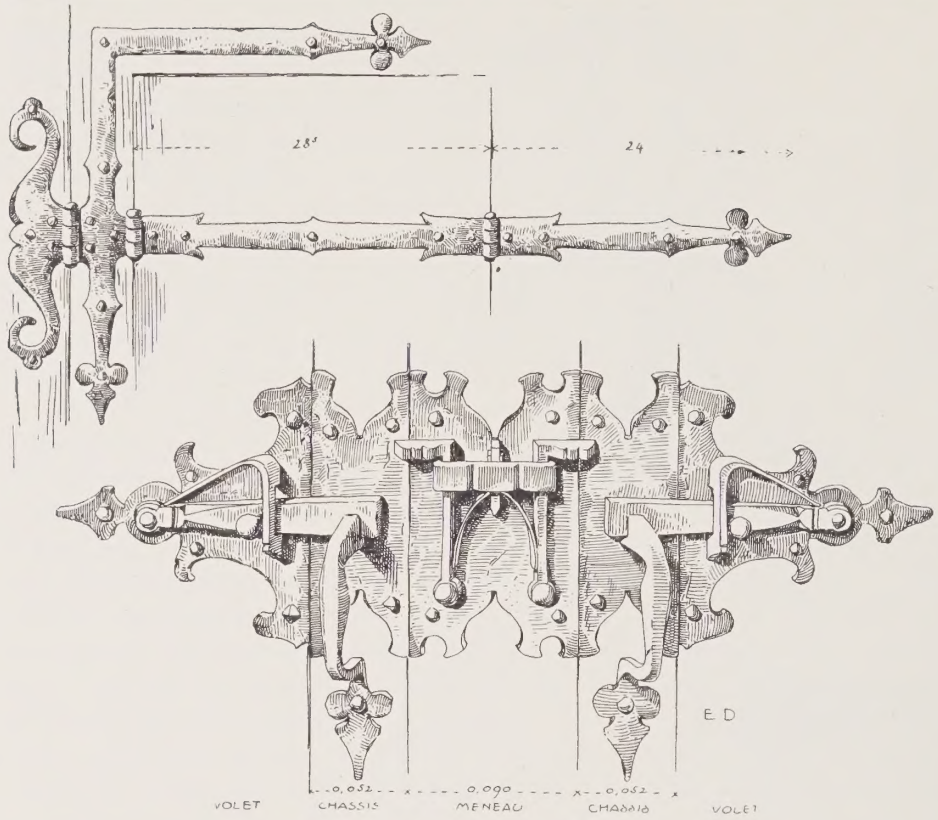

Grande salle. Ferrures des fenêtres.

les nôtres sur l'Yser. Le Grand Marché encadre de son prestigieux décor les démonstrations militaires. La Noble Rose reçoit tour à tour S. M. le Roi, M. Poincaré, et le généralissime Joffre.

Vers la mi-janvier, le Grand Quartier Général quitte Furnes pour se fixer à Houthem [1]. L'exode de la population s'accélère. Bientôt quelques civils, seuls, s'obstineront encore à s'y maintenir, avec les malheureux qui ne savent où se rendre. Le 16 février 1915, la ville est soumise à un bombardement particulièrement sauvage qui fait un grand nombre de victimes. La vieille hôtellerie est atteinte pour la seconde fois. Un projectile fait irruption dans ses combles. La violence de la déflagration est telle que la couverture vole en éclats et que le pignon tout entier, brisant ses ancrages, s'abat dans la rue. Ouverte à tous vents, ses larges brèches à peine obturées par des moyens de fortune, ses plafonds chancelants hâtivement soutenus par de maigres étançons, l'antique demeure, toute disloquée, devait néanmoins traverser, sans nouveaux dommages, les commotions des longues années de guerre. L'intérêt que lui a témoigné l'État dans la personne de M. Jules Destrée, ministre des Sciences et des Arts, et les libéralités du syndicat des hôteliers américains, ont permis de panser ses blessures et de la faire revivre. En lui accordant le titre de monument historique, la Commission royale des Monuments a ratifié le sentiment général qui l'a classée, depuis longtemps, parmi les édifices aux souvenirs les plus expressifs de la vieille cité flamande.

1. Le G. Q. G. a séjourné à la Noble Rose du 14 octobre 1914 au 23 janvier 1915.

Linteau de la porte.

II

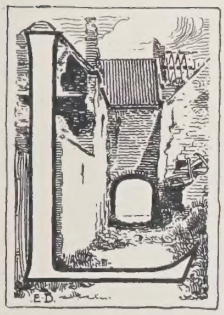

E petit hôtel de la Renaissance, réédifié entre les années 1572 et 1575, repose sur de vastes souterrains, dont nous donnons ici le tracé. Il suffit de comparer ce plan avec celui du rez-de-chaussée actuel, pour se convaincre que ces souterrains ont appartenu à un édifice de dispositions toutes différentes. En effet, si la profondeur de la maison correspond à celle de ses substructions, il n'en est pas de même de sa largeur, le mur latéral de droite ayant été reporté à 1m30 en dehors du mur correspondant des souterrains. De plus, la maison comporte une épaisse muraille de refend qui eût écrasé les voûtes des caves, si ses charges ne retombaient sur un grand arc plein cintre récemment découvert lors du décapage de la salle du rez-de-chaussée; cet arc figure sur la coupe que nous publions [1]. Les voûtes des souterrains retombent sur deux colonnes centrales, isolées. Ces voûtes sont nervées et construites en briques claires de grand format. Les arcs doubleaux forment pleins cintres et les arcs diagonaux, cintres surbaissés; ce tracé révèle les débuts du système de structure gothique. Les chapiteaux des colonnes sont d'ailleurs d'un style plus archaïque que celui des parties anciennes de Sainte-Walburge, bâtie entre les années 1230 et 1280, mais partiellement reconstruite cependant après un incendie qui la ravagea en 1353. Comme à la collégiale, ces chapiteaux et les colonnes sont taillés dans la pierre dure de Tournai. Une ancienne cheminée se voit sur le plan des souterrains. Cette belle salle a été malencontreusement subdivisée par des cloisonnements et son pavement relevé de près de deux mètres, ce qui ne permet plus de juger ses proportions d'ensemble. D'autre part, il n'est pas douteux que le niveau de la ville ait subi, en certains quartiers tout au moins, des modifications considérables. C'est ainsi que les soubassements du portail de l'église Saint-Nicolas, qui remonte à la fin du XIIIe siècle, ont été découverts à plus de deux mètres de profondeur. Si l'on considère que la rue du Nord correspond à la première enceinte du château de Furnes [2] et que la partie est de cette rue, dans laquelle s'élève l'hôtellerie de la Noble Rose et l'ancienne abbatiale de Saint-Nicolas, se trouvait ainsi en dehors des murailles, on peut admettre que la démolition de l'enceinte et le comblement des fossés aient sensiblement altéré la topographie de ces lieux, comparativement à l'époque où furent construits les souterrains qui nous occupent. De cette manière, ceux-ci se seraient trouvés à une profondeur moindre qu'actuellement et la présence de la cheminée que nous avons signalée plus haut — élément peu courant dans une cave — indiquerait que ce local ne fut, à l'origine, qu'un rez-de-chaussée légèrement en contre-bas du sol [3].

1. Nous croyons devoir consigner ici ce détail, parce qu'il est évident que cet arc est un élément essentiel de stabilité de la construction actuelle. Comme on ignorait son existence, de lourdes fautes ont été commises dans les restaurations antérieures et c'est ce qui provoqua dans le mur de refend une lézarde profonde. Il serait à craindre — si des précautions n'étaient prises lors de la reconstruction prochaine de la maison voisine — que l'arc, cessant d'être contre-buté, ses charges se transmettent sur les maçonneries inférieures, les voûtes et les piliers des caves qui, vraisemblablement ne résisteraient pas à la charge; si cette éventualité venait à se produire, la maison tout entière s'effondrerait. Ses propriétaires futurs ou ceux qui seront appelés à y travailler trouveront donc ici un avertissement dont ils auraient tort de mésestimer l'importance.

2. Voir l'étude que nous avons précédemment consacrée à ce sujet : Le dégagement de l'église Sainte-Walburge. *L'Émulation*, nº 3, mars 1921.

3. Cette salle se prolonge actuellement par deux souterrains voûtés en berceau et partiellement comblés. Ces souterrains sont évidemment postérieurs à la construction de la salle, sans qu'il nous eût été possible de définir leur âge.

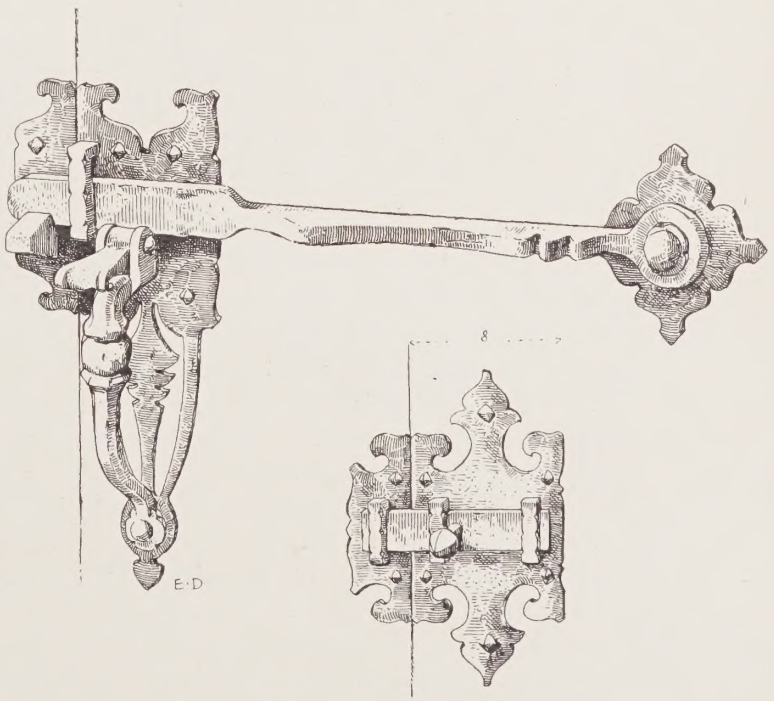

Grande salle. Loquet et verrou.

La légèreté des colonnes qui reçoivent la retombée des voûtes et la finesse des nervures indiquent que l'étage n'était point subdivisé et qu'il formait une salle unique de 7m50 sur 12m50. Un tel vaisseau n'appartient pas à une habitation ordinaire; c'est un élément d'un vaste édifice et il n'est pas douteux que nous nous trouvions ici en présence

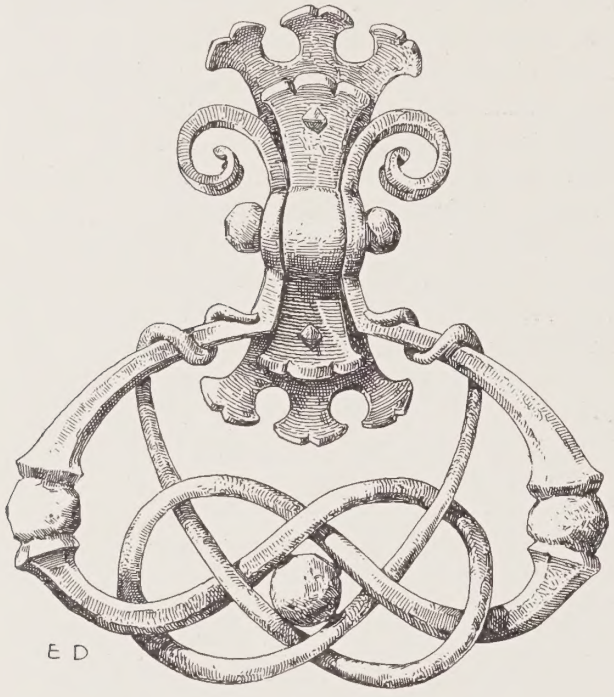

Marteau.

d'un vestige de la résidence princière ou d'un des établissements dont il a été question ci-dessus.

L'habitation réédifiée à la Renaissance comprenait au rez-de-chaussée une salle se développant sur toute la largeur de la façade. On y accédait par un perron extérieur de quelques marches, supprimé, sur l'ordre de la ville, il y a une trentaine d'années. De cette première salle, on passait dans un étroit couloir dégageant, à gauche, la cuisine et, à droite, la salle à manger. Celle-ci possède encore une fort belle cheminée à colonnes de marbre, légèrement postérieure à la maison et dont nous reproduisons une photographie.

Sur la semelle de la poutre maîtresse du plafond, on lit, gravé dans un écusson, le millésime 1572.

Aux étages, on retrouve d'anciens plafonds à solives apparentes, de grandes cheminées en briques malheureusement enrobées dans les enduits et, enfin, la vieille charpente en orme, dont les liens courbes marquent la tradition des constructions navales.

Le long du mur latéral de gauche s'étendait une étroite ruelle. C'était là ce qu'on appelle encore un « brandweg », c'est-à-dire chemin de feu, destiné à isoler, en cas d'incendie, les maisons les unes des autres. On trouve encore des ruelles analogues en différents endroits de la ville; une porte, s'ouvrant sur la rue, y donne généralement accès. Mais ce dispositif curieux est, ici, complètement altéré. La muraille ancienne qui délimite ce couloir est englobée dans la propriété voisine, dont la façade s'adosse actuellement au pignon de la Noble Rose. Le « brandweg » se retrouve à l'arrière du bâtiment; la maison y prenait air et lumière par de belles fenêtres actuellement murées [1]. Des fenêtres identiques, également condamnées, s'ouvraient dans le mur de droite; elles marquent que le bâtiment se trouvait entièrement isolé.

L'escalier à volées droites qui figure au plan du rez-de-chaussée, n'appartient évidemment pas à la disposition primitive du logis. L'examen des gîtages nous a révélé l'existence de travelures anciennes dans l'angle de la grande salle, face à la porte de rue. Il n'est pas possible de situer ailleurs l'escalier du XVIe siècle. L'absence de toute indication sur la forme de cet escalier et les nécessités de l'utilisation actuelle de l'immeuble ont écarté tout projet de reconstituer l'ancien dispositif.

Une autre transformation, tout aussi importante, a d'ailleurs été rendue inévitable. Nous avons dit plus haut qu'un perron extérieur de quelques marches donnait accès au rez-de-chaussée, la démolition de ce perron ayant été ordonnée par la Ville en 1889. Cette décision, que ne justifient guère les besoins de la circulation dans une rue qui possède à cet endroit près de quinze mètres de largeur, eut une double conséquence : elle contraignit à reporter vers l'intérieur de l'habitation les cinq degrés qui se trouvaient primitivement à l'extérieur, et la longueur de la grande salle se trouva ainsi réduite de la largeur d'un vestibule; elle dénatura ensuite le vantail de la porte d'entrée, qui dut être allongé d'un panneau de 0m80 de hauteur et, du coup, perdit toutes proportions.

1. Nous n'oserions point affirmer que la maison réédifiée entre les années 1572 et 1575 ait jamais possédé ces fenêtres ouvertes. Celles-ci paraissent en effet d'un style antérieur à celui des façades. Diverses observations d'ailleurs nous portent à croire que le mur vers le « brandweg » est antérieur à la reconstruction de 1572. Dans ce cas, ces fenêtres seraient un vestige de l'habitation précédente et peut-être ont-elles été murées lors de la construction du logis, à la Renaissance.

PAN DE BOIS. FAÇADE POSTÉRIEURE.

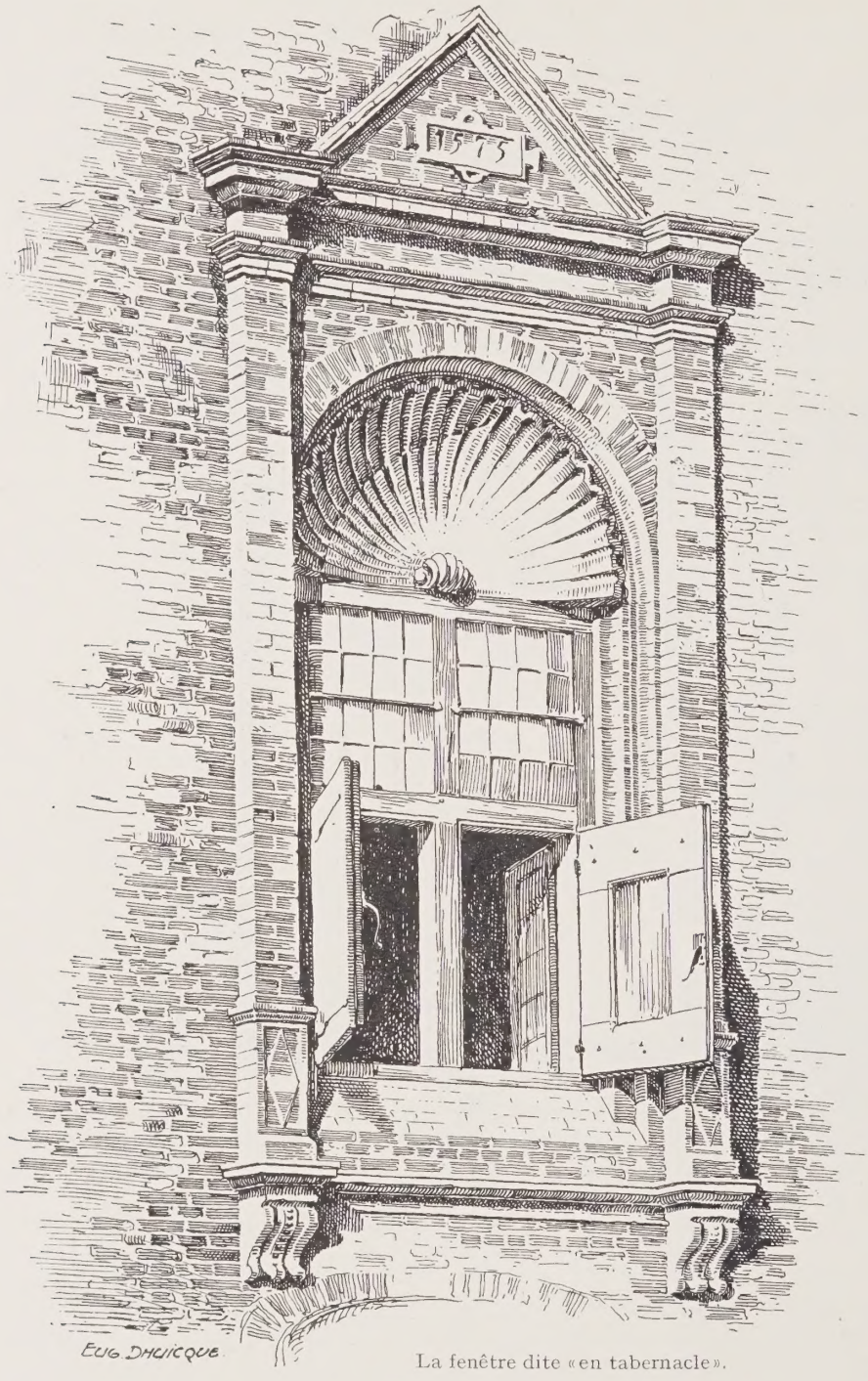

La fenêtre dite «en tabernacle».

Le projet de restauration de la façade prévoyait le rétablissement de l'état de choses antérieur, ce qui offrait le double avantage de rendre à la façade un élément de pittoresque et de permettre le maintien [1] des menuiseries de la porte, refaites à l'époque Louis XV. La Commission royale des Monuments sanctionna ce projet [2]. Le service des Ponts et Chaussées [3] s'y rallia et le ministre des Sciences et des Arts intervint à son tour. Mais en dépit des précédents invoqués, et dont Furnes elle-même offre des exemples [4], les services du Haut Commissariat royal et la Ville ne donnèrent pas suite à la demande. Cette regrettable conclusion entraîna le remaniement complet des menuiseries de la porte et de l'abat-jour dans lesquels nous nous sommes efforcé d'atténuer l'impression de hauteur disproportionnée qu'avait prise l'ouverture par suite de la disparition du perron. Quant au vestibule, dont le maintien devenait indispensable en raison de l'escalier d'entrée, nous remplaçâmes le mur qui le séparait de la salle par une cloison ajourée, formant tribune [5]. Celle-ci fait partie du décor intérieur et se rattache au lambris de la salle; elle a été inspirée par un élément analogue existant encore, à deux pas de là, dans l'une des pièces du rez-de-chaussée du palais de justice. Tout en nous efforçant de rendre à cet intérieur l'atmosphère du passé, nous nous sommes interdit cependant la copie textuelle d'éléments anciens. C'est ainsi que, pour la frise du lambris, nous avons préféré les carreaux modernes, si chatoyants, en grès de Bouffioulx, aux carreaux historiés d'imitation ancienne. La grande salle, d'ailleurs, ne possédait plus aucun élément du temps, hormis les poutres du plafond, lequel avait été enduit

1. Mieux vaudrait dire : la réfection des menuiseries de la porte, car elles se trouvaient, après la guerre, dans un état tel que la conservation de ces anciennes boiseries de sapin n'était plus possible.

2. Voir rapport 9631 de la Commission, en date du 20 novembre 1920.

3. La rue du Nord, classée comme grande voirie, dépend de la direction de ce service.

4. Notamment au pavillon dit des officiers espagnols.

5. Le couloir bas formant tribune vers l'intérieur de la salle était le seul moyen de rendre à l'ancien plafond son unité. C'est la raison qui nous a fait admettre ce dispositif.

et partiellement détruit pendant la guerre. Quant à la cheminée, son emplacement et ses proportions se trouvaient définies par la travelure existante du plafond. Les ferrures des portes, châssis et volets ont été forgées sur le type des garnitures anciennes, sans que nous nous fussions astreint cependant à reproduire des modèles existants.

Au premier étage, vers la rue, tout était détruit, hormis les deux poutres maîtresses du plafond.

Cette partie du vieux logis avait d'ailleurs perdu tout caractère au cours du temps. Nous avons été guidé, dans leur aménagement, par le souci d'offrir au voyageur qui s'arrête à l'hôtellerie, un logement qui ne lui infligeât pas le décor traditionnel des chambres de nos hôtels modernes. Ici encore, les entailles des gros sommiers ont ordonnancé les plafonds et régi les dimensions des grandes cheminées reconstituées. Les hottes reposent sur des pieds-droits en brique, dont nous avons retrouvé le modèle dans la maison voisine, détruite au cours de la guerre. Quant à la décoration murale, nous n'avons pas hésité à employer une tenture d'inspiration toute récente. Son heureux mariage avec les éléments anciens nous paraît indiquer que les bonnes compositions décoratives modernes ne heurtent pas la tradition.

***

La façade avait subi diverses retouches aux XVIII[e] et XIX[e] siècles, car il est rare qu'une œuvre du passé nous parvienne dans sa forme première. Au surplus, la guerre l'avait mise dans l'état où la montre une de nos planches. Fallait-il ou non refaire ce qui avait été? La réponse à cette question ne nous a pas paru douteuse; l'œuvre n'était point détruite et les fragments subsistants offraient trop d'intérêt pour être abandonnés, détruits ou complétés sur un thème nouveau. Quant à l'habitation elle-même, plusieurs pièces restaient intactes. La reconstitution, aussi fidèle que possible, du pignon s'imposait donc. Mais cette reconstitution et la restauration des éléments existants devaient-elles garder la trace des remaniements? Telle est la question éminemment délicate que posent la plupart des travaux de ce genre. L'absolutisme en cette matière, comme en bien d'autres, conduit aux pires erreurs; l'expérience nous en fournit chaque jour de désastreux exemples. De véritables actes de vandalisme ont été commis — et le seront encore — au nom de la doctrine de l'unité de style. Mais il ne s'agissait pas ici d'unité de style et, d'autre part, le respect des choses existantes, fussent-elles anciennes, ne saurait conduire à des absurdités. La direction des Monuments historiques de France n'a pas hésité à faire disparaître les constructions parasites qui avaient envahi les arènes d'Arles, au moyen âge, mais elle s'est gardée d'abattre deux tours romanes édifiées sur les galeries extérieures de l'amphithéâtre. Dans un esprit d'assainissement et de sauvegarde, elle a dégagé quantité d'églises du moyen âge en supprimant les masures qui s'y étaient accolées; mais elle a exigé le maintien d'un groupe pittoresque de maisons en pans de bois, envahies par les lierres,

Cliché Nels. Salle à manger.
Cheminée Renaissance.

Cliché Nels.

Eug. Dhuicque, arch.

GRANDE SALLE

au pied de la tour Saint-Romain de la cathédrale de Rouen.

La conservation et la restauration des monuments du passé est un problème d'architecture moderne — et c'est sous cet angle qu'il doit être envisagé — car aucune époque ne l'a résolu dans le sens où nous tentons de le résoudre. Notre temps pourra revendiquer l'initiative d'avoir pris, vis-à-vis des monuments anciens, une attitude inusitée. La méthode historique et archéologique se faisant chaque jour plus rigoureuse, nous a imposé le devoir de transmettre intact aux générations de demain l'héritage du passé. Cette méthode s'inspire d'un esprit essentiellement documentaire, mais cet esprit n'exclut pas la critique, et c'est en ceci que les travaux du genre sont extrêmement délicats et que l'esprit dans lequel ils doivent se faire aujourd'hui diffère de l'esprit d'autrefois.

On voudra bien excuser, eu égard à l'importance du principe, cette digression qui pourrait paraître disproportionnée avec le sujet de cette étude.

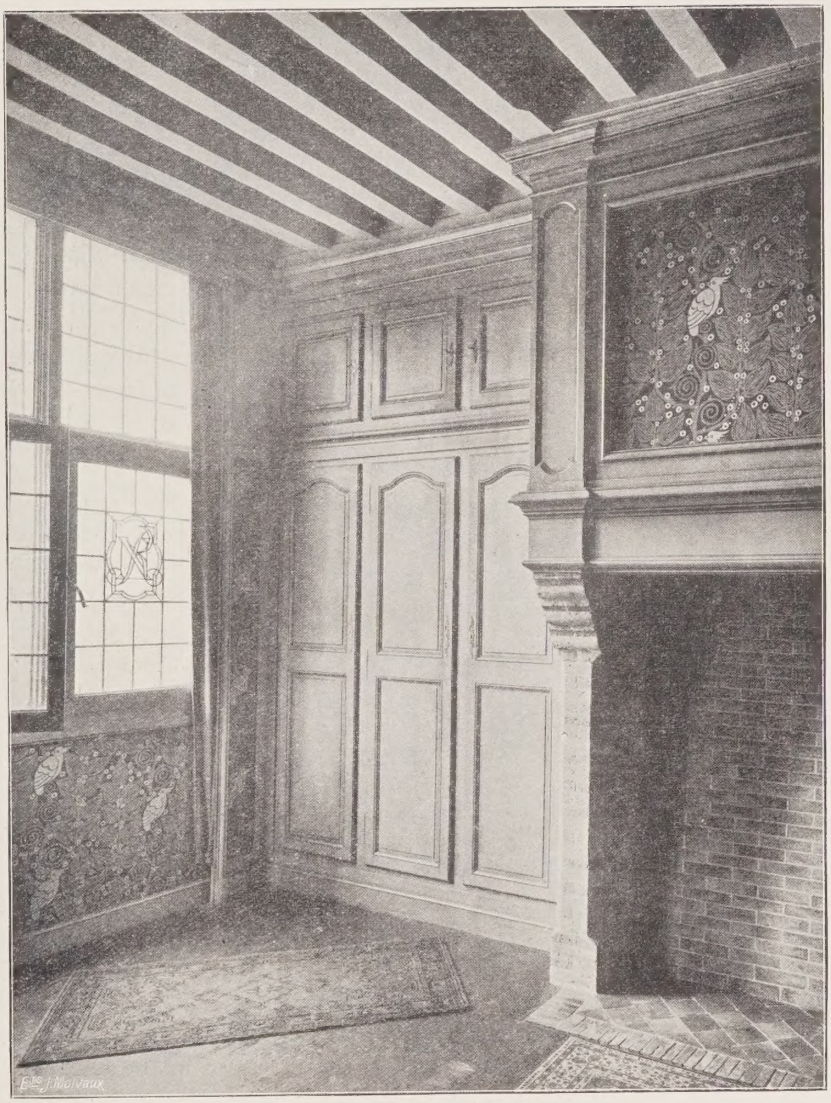

Cliché Nels. Chambre de l'étage. Eug. Dhuicque, arch.

Nous avons donc pensé qu'il convenait de restituer aux fenestrages du rez-de-chaussée les meneaux à doubles traverses horizontales dénaturés au XVIII^e siècle. L'une de ces traverses avait été supprimée, vraisemblablement pour augmenter la surface ouvrante du châssis, mais les montants possédaient encore les mortaises qui révélaient la disposition première. Au surplus, ces meneaux en bois étant consommés, on les avait revêtus de planches moulurées pour dissimuler leur état. Les fenêtres du premier étage, elles aussi, portaient la trace de modifications effectuées dans un but analogue, à la même époque. Le grand glacis de brique, si caractéristique du moyen âge, avait été supprimé et l'appui de la fenêtre abaissé. Le fenestrage en bois qui forme la croisée avait été remplacé et élargi au détriment des moulures d'encadrement taillées dans la brique. Ici encore, nous avons restitué le dispositif initial. Enfin les fenestrages anciens possédaient encore la feuillure destinée au battement des volets, ainsi que les trous de scellements des attaches; mais ces volets n'existaient plus. Nous estimons que la coloration vive de ces panneaux de bois est un élément essentiel du décor de ces vieilles façades flamandes et c'est pourquoi nous n'avons pas hésité à replacer ces volets extérieurs; ceux-ci resteront d'ailleurs le moyen de protection le plus efficace dans les régions du littoral. Quant aux vitrages, dont les résilles de plomb avaient fait place, sous l'impulsion de la mode du XVIII^e siècle, à des baguettes de bois, tout incitait à les refaire comme ils avaient été dans le principe et nous

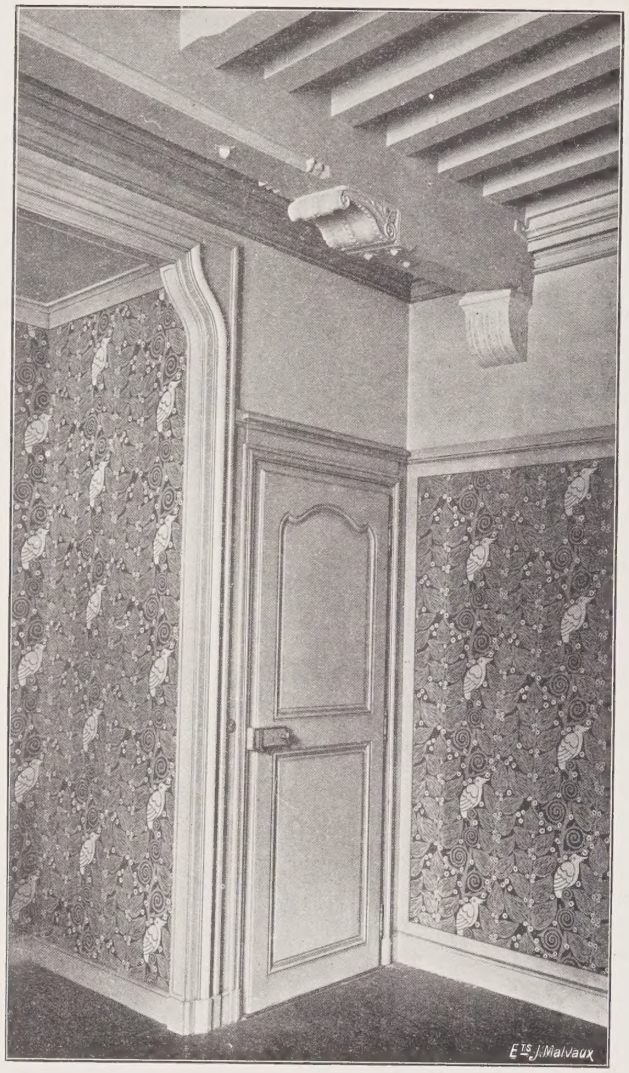

Cliché Nels. Eug. Dhuicque, arch.

Chambre de l'étage.

n'avons pas trouvé de raison, même au point de vue de l'usage actuel, qui militât en faveur de leur abandon.

Quant à la fenêtre dite « en tabernacle » qui orne le gable du pignon, ses diverses moulures saillantes avaient été malencontreusement refaites en pierre, lors de la restauration de la façade, en 1889. On ne saurait évidemment admettre que la pierre ait été employée pour ces éléments dans la construction première, car la décoration des fenêtres de ce genre, tant à Furnes qu'à Nieuport, à Dixmude ou à Ypres, était invariablement faite en briques taillées et sculptées. Cette règle ne comporte pas d'exceptions. La saillie des corniches et bandeaux était alors protégée par des carreaux de terre cuite, posés en pente légère pour faciliter l'écoulement des eaux. La tonalité rouge de ces carreaux souligne ainsi les lignes essentielles d'architecture et forme une harmonie très délicate avec les parements de briques claires. La fenêtre en tabernacle de la Noble Rose étant détruite, hormis un pied-droit, nous avons pensé qu'il convenait de reconstituer en briques cette décoration, tout en suivant les éléments de mouluration retrouvés dans les décombres. Ces fenêtres en tabernacle devaient donner lieu, un quart de siècle plus tard, aux développements les plus riches et les plus variés [1]. Celle de la Noble Rose étant un prototype du genre, nous avons cru intéressant d'en donner ici un détail.

Telles sont les modifications à l'état d'avant-guerre que nous nous sommes permises.

La façade postérieure de la maison garde encore, dans un état relativement bon de conservation, un élégant pan de bois qui en constitue le principal élément décoratif. Nous en donnons également la reproduction.

1. Quatre maisons anciennes à pignon du marché de Furnes possédaient encore des fenêtres de ce genre. L'une d'elles portait le millésime 1602. Trois de ces pignons ont été détruits en 1918. Il en existait aussi deux datant de 1629, rue Longue à Nieuport et celle de l'hôtel de l'Espérance. A Ypres, on en voyait une de 1675 au Marché-au-Bois, deux de 1664 contiguës à la Conciergerie, une de 1629 rue Carton, une rue de Boesinghe, une à la Grand'Place et plusieurs rue de Lille, toutes de la même époque. A Dixmude, on en trouvait une de 1621 au Marché-au-Poisson, et une autre de même année en face du Groot Sint-Joorishof, et celle du cabaret « den Papegaei ». Toutes ces maisons de Nieuport, d'Ypres et de Dixmude n'existent plus. Il semble donc bien que la fenêtre de la Noble Rose ait été la plus ancienne en date parmi celles qui nous étaient parvenues.

III

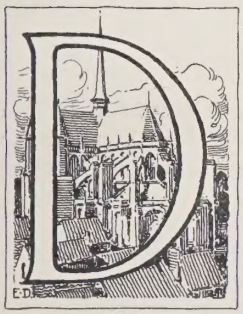

ANS les derniers jours de 1914, M. Ben S. Allen, représentant de l'Associated Press à Londres, puis membre du «Belgium Relief Committee », d'abord en Belgique occupée et ensuite à Washington, parcourut, en compagnie de Mme Victoria French Allen, nos régions dévastées et s'arrêta à la Noble Rose. Il y ressentit toutes vives, la stupeur et l'indignation que provoquait la sauvagerie des premières destructions et fut d'autant plus impressionné, en apprenant, quelques semaines plus tard, l'effondrement de la vieille hôtellerie dont il avait goûté le charme.

Lors de la mobilisation des ressources américaines en 1917, sous l'impulsion de M. Herbert Hoover, une conférence réunissait à New-York les hôteliers américains dont l'énergique discipline allait apporter bientôt le plus précieux concours au grand dictateur des vivres. L'assemblée décida d'enthousiasme l'adoption de l'hôtellerie de la Noble Rose. Un comité se forma sur-le-champ. Il groupa les noms de M. et Mme Herbert Hoover, du docteur et de Mme Vernon Kellogg, de M. et de Mme Ben S. Allen, sous le patronage du baron de Cartier de Marchienne, ministre de Belgique à Washington, et de M. Brand Whitlock, dont le nom reste associé au souvenir de tant d'initiatives généreuses. M. John Mc E. Bowman, président du syndicat des hôteliers américains, qui devait se révéler, pendant la période aiguë de la dernière année de guerre, comme l'un des collaborateurs les plus entreprenants et les plus vigoureux de M. H. Hoover, accepta la direction du groupement et s'assura le concours de M. Albert S. Crokett. Enfin, la Noble Rose trouva en Mme Victoria French Allen une marraine au dévouement inépuisable; par elle, la grâce d'un nom de femme restera associé à la renaissance de la vieille hôtellerie. Peu après l'armistice, le comité faisait parvenir en Belgique le montant de la souscription, soit 85,000 francs, qui furent affectés à la remise en état des intérieurs, afin de restituer, selon la pensée des donateurs, l'atmosphère ancienne de l'antique demeure.

Tel est le geste de solidarité qu'une plaque commémorera dans le vestibule de la Noble Rose.

Quant à la réfection de la façade et aux travaux confortatifs, ils ont été exécutés grâce au subside spécial de l'État, approuvé par le département des Sciences et des Arts, sur la proposition de la Commission royale des Monuments et des Sites. Bien des choses, certes, restent encore à faire et d'autres eussent été souhaitables. Mais l'essentiel était de permettre au vieux bâtiment de se survivre.

Qu'il me soit permis, en terminant, de remercier mes collaborateurs. MM. De Poorter et fils, de Furnes, entrepreneurs de maçonnerie, ont mis dans la réfection des parements en briques anciennes, taillées et moulurées avant pose, la conscience des maçons d'autrefois; toutes les menuiseries et charpenteries intérieures ont été exécutées par M. Benoît De Moyer, de Bruxelles, et le soin qu'il a apporté tant dans le choix des bois que dans la perfection de leur mise en œuvre, ne saurait être surpassé. Les ferronneries ont été confiées partie à M. Alexandre, de Bruxelles, partie à M. Vetters, de Furnes; les peintures ont été exécutées par M. Denys, les vitraux par M. Timmermans, la pierre par MM. Soille frères, le mobilier de la grande salle par M. C. Franssen, la serrurerie par MM. G. et R. Bricard de Paris. Tous ces ouvrages sont en concordance parfaite avec l'esprit des œuvres du passé; c'est le meilleur éloge qu'on en puisse faire.

M. et Mme Henri Brys-Desmet, propriétaires de l'hôtellerie, voudront bien me permettre enfin de m'acquitter ici d'un devoir. Obstinément attachés à la vieille maison, ils s'y sont maintenus, durant les années de guerre, jusqu'aux extrêmes limites des possibilités. C'est aux mesures de protection qu'ils ont prises au cours des hostilités, que le bâtiment, si gravement compromis, doit de n'être point tombé de consomption, sous l'action combinée des intempéries et des commotions. De la meilleure grâce — et je leur en exprime ma gratitude — ils ont consenti, au cours des travaux, à s'effacer devant le praticien et à s'incliner devant les exigences archéologiques de la restauration. Leur nom restera associé à l'histoire du vieux logis.

Eug. DHUICQUE.

REVUE DE LA PRESSE

L'Architecture (Paris), n° 4, du 25 février 1922.

Les survivances gothiques dans l'architecture française du XVII^e siècle, par Louis HAUTECŒUR.

Les manuels ont longtemps enseigné que l'art gothique mourut de consomption à l'époque de la Renaissance et que les modes italiennes abolirent les traditions françaises. D'importants travaux d'érudition ont mis fin à cette légende. L'auteur s'attache néanmoins à prouver — et il appuie sa démonstration de nombreux exemples — que les éléments de l'architecture du moyen âge se maintiennent sous un décor différent dans l'architecture du XVII^e et même du XVIII^e siècle. Le plan des églises varie à peine; les bas côtés surmontés de tribunes, que l'on voit à Notre-Dame de Paris et à la cathédrale de Laon, se retrouvent dans de nombreuses églises jésuites; les voûtes conservent leurs nervures; les arcs-boutants décrivent des courbes nouvelles mais ne disparaissent pas; la conception des coupoles est essentiellement différente de celle des coupoles italiennes et il n'est pas jusqu'aux flèches les surmontant qui ne rappellent celles du moyen âge. L'auteur entre dans de nombreux détails qui, tous, appuient la même thèse. Il se borne à examiner l'architecture religieuse, mais abordera dans la suite de son étude, l'architecture civile, qui n'est pas moins démonstrative à cet égard.

Le travail qu'il limite à l'architecture française pourrait être étendu, avec grande utilité, à l'architecture des provinces belges, moins influencées encore que les provinces françaises par l'art italien. Et le travail aurait pour nous le très grand avantage de nous faire toucher du doigt les véritables sources de notre art national.

N° 5, du 10 mars 1922.

Les survivances gothiques dans l'architecture française du XVII^e siècle, par Louis HAUTECŒUR (suite).

Le château ou l'hôtel français diffèrent essentiellement du palais italien. Ce dernier, avec sa cour centrale, a pour propotype la maison antique. Les premiers gardent le souvenir à la fois de la villa gallo-romaine, moitié ferme, moitié résidence, pourvue d'une cour et de communs, et du château-fort, muni de cours et de fossés.

Dans les châteaux, les éléments de la défense ne disparaissent pas; ils se transforment. Les tours flanquantes deviennent des pavillons. Ceux-ci se réduiront peu à peu en simples avant-corps. Les fossés subsistent pour la joie des yeux. Des ponts à balustrades remplacent les ponts-levis. Des portails remplacent les portes à tourelles.

L'hôtel urbain est copié sur le château. Tous deux comportent un bâtiment central et deux ailes généralement reliées par un mur, une galerie, une grille ou des bâtiments bas.

Les grands toits et les lucarnes se maintiennent. Les pinacles se transforment en pots à feu, en vases. Sur les toits des hôtels de ville se dressent des lanternes, vestige des anciens beffrois (Paris, Reims, Troyes). Le pignon résiste à l'évolution des goûts, surtout dans le Nord. Bon nombre de constructions traduisent dans la pierre les formes de constructions en bois. François Mansart n'échappe pas à cette tyrannie du souvenir (hôtel de la Vrillière à Paris).

Beaucoup de maisons s'élèvent sur des rez-de-chaussée en arcades. Ce dispositif est fréquent dans l'Italie septentrionale, mais il a été employé aussi dans le Nord, contre la pluie, dès l'époque romane. Au surplus, il rappelle les anciens cloîtres.

Les encorbellements sont remplacés par des trompes dont l'emploi se généralise au XVII^e siècle. La disposition de l'hôtel reste asymétrique, comme au moyen âge. Les formes élancées restent en honneur et ce n'est que vers 1660 que l'élément horizontal prédominera dans la composition architectonique.

Cette étude succincte mais substancielle, est illustrée de belles photos, reproduisant le beffroi de Doullens, les cloîtres de la Bourse de Lille et de Redon et les hôtels de ville de Troyes et de La Rochelle.

L'orientation solaire dans l'art de bâtir. La science des plans des villes, par A. AUGUSTIN REY.

La lumière solaire est le suprême facteur de la vie. Pratiquement il faut parvenir à construire la maison de façon à ce que toutes leurs ouvertures soient exposées à la radiation solaire directe, sur chaque façade, toute l'année, pendant la moitié de la journée. Le point essentiel est d'orienter l'habitation en tenant un compte rigoureux de la course du soleil. L'oubli de cette règle fondamentale a été la cause des erreurs sanitaires les plus prodigieuses. Les cours fermées doivent être proscrites et remplacées par des cours largement ouvertes à l'air et à la lumière. L'esthétique de nos rues s'en trouvera profondément modifiée et améliorée. Le fondement de la science des plans de ville est l'orientation solaire de tous les éléments. Aucun règlement ne s'est jamais préoccupé des lois de l'éclairage solaire dans le tracé des voies publiques. Cette constatation peut être faite dans toutes les plus belles villes d'Europe et d'Amérique.

Nous avons classé les bâtiments en trois catégories : 1° Bâtiments de 8 mètres de haut (1 étage); 2° Bâtiments de 15 mètres (3 étages); 3° Bâtiments de 21 mètres (5 étages). Nos formules ont été appliquées à des voies nord-sud; à des voies faisant un angle de 30° avec la direction nord-sud; à des voies faisant un angle de 45°; à des voies est-ouest. La largeur des vues est non seulement fonction de la latitude du lieu, de la hauteur des bâtiments riverains, mais aussi de l'angle que forme cette rue avec le méridien.

De l'orientation solaire dépendra l'hygiène et la santé de toute agglomération. Le soleil est non seulement un puissant générateur de vie, il est aussi l'artiste qui met en valeur les bâtiments. Ainsi la place de la Concorde à Paris, où les monuments sont admirablement orientés, est le type parfait des places monumentales.

LA RECONSTITUTION DES MONUMENTS DISPARUS

Suffit-il qu'un édifice monumental classé soit ruiné pour qu'il faille renoncer à le rétablir dans l'état où il avait été conçu par le maître de l'œuvre? [1]

S'il est une question de grande actualité pour tous ceux qui s'intéressent aux œuvres d'art du passé, c'est certes bien celle-ci.

La ruine d'un édifice, c'est sa disparition pour nos yeux, c'est sa rentrée dans le néant; pouvons-nous faire l'effort nécessaire pour faire revivre l'œuvre?

Le temps, hélas! est un grand destructeur; l'homme lui aussi vient souvent, faut-il le dire, contribuer à faire disparaître l'œuvre édifiée par ses ancêtres.

Parfois, et les exemples ne sont pas loin de nous, le manque de vigilance, ou disons-le, la négligence des autorités auxquelles est confiée la conservation de nos trésors d'art a été la cause d'une accélération dans l'action destructive du temps.

D'autres fois et c'est tout récent, la destruction est voulue, désirée, accomplie par ces mêmes hommes livrés à leurs pires instincts.

La rafale de mort qui s'est abattue sur nos chères contrées n'a pas respecté notre héritage artistique, et nous savons tous le nombre considérable d'œuvres de haute valeur, parmi les plus précieuses que nous possédons, qui ont été anéanties à tout jamais.

Les ruines se sont accumulées comme jamais elles ne l'ont fait; elles couvrent toute une étendue du pays. Que pouvons-nous faire?

A prendre la question dans son sens le plus absolu, j'estime qu'on peut répondre d'une façon catégorique qu'un édifice ruiné ne peut être rétabli dans son état primitif.

Y aurait-il même possibilité matérielle de le faire, qu'on se trouverait alors devant une œuvre essentiellement différente de celle que nous avons connue et qui, depuis le jour où le maître de l'œuvre l'avait conçue, n'avait cessé de devenir plus prenante, plus séduisante, et partant plus belle et plus précieuse. On ne pourrait en effet lui rendre ce que les âges avaient ajouté à son charme primitif; ceci est tout particulièrement vrai lorsqu'il s'agit d'un édifice monumental, quoique s'appliquant d'une façon générale à toute œuvre d'art ancienne.

L'édifice disparaît, le tableau est réduit en cendres, l'œuvre sculpturale en poussière, c'est la ruine totale. Peut-on réellement songer à rétablir dans leur état primitif de telles richesses d'art pour jamais disparues?

On pourra certes en reconstituer des copies, lesquelles ne seront jamais que des copies et non des doubles. Ces reproductions pourront être très fidèles, grâce aux résultats auxquels nous arrivons, à l'heure qu'il est, par l'aide précieuse que peut nous apporter la « science archéologique ».

Certes de telles reconstitutions ont leur valeur et peuvent avoir leur utilité au point de vue des études ou au point de vue documentaire, au même titre qu'une bonne photographie ou qu'une autre reproduction; car, en définitive, ce serait bien là une simple reproduction qui aura une valeur plus ou moins appréciable, due surtout à sa fidélité et à son exactitude dans l'évocation matérielle de l'œuvre disparue.

Et encore faudra-t-il que les éléments de reconstitution soient scrupuleusement précisés, avec leur naïveté et leurs défauts, pour que cette valeur relative soit atteinte.

La question primordiale pourrait donc se poser comme ceci :

L'œuvre détruite ou ruinée peut-elle être remplacée par une copie servile et la plus exacte possible?

On ne peut répondre que négativement. La copie ne remplacera jamais l'œuvre primitive, elle y suppléera tout au plus, elle l'évoquera, on pourra la considérer comme un hommage, mais son édification ne s'impose pas, ce sera toujours un pastiche, un pastiche fidèle, admettons-le, mais un pastiche après tout, un trompe-l'œil, un mensonge.

*

1. Cette question figurait à l'ordre du jour de l'assemblée générale de la Commission royale des Monuments et des Sites du 22 novembre 1920. Chargé d'y répondre, notre distingué confrère J. Caluwaers, membre de la Commission, déposa le mémoire que nous croyons devoir publier eu égard au caractère permanent d'actualité de la question. (Cf. *Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie*, 1920, p. 237.)

C'est dire qu'à mon avis ce serait franchement méconnaître la valeur intrinsèque d'une œuvre d'art que de lui substituer une copie, même dans l'hypothèse où cette copie pourrait avoir toutes les qualités, les qualités qu'il est possible à l'homme de lui donner. Il faut renoncer à vouloir lui rendre les richesses que le temps lui avait octroyées au cours des siècles révolus.

A prendre donc la question ainsi posée, c'est-à-dire dans son sens le plus complet, une seule réponse vient fatalement à mon esprit, elle est négative.

Mais.....

Mais il faudrait tout d'abord bien s'entendre sur les limites de l'expression « édifice » :

Ce qui est construit, ce qui est édifié.

L'édifice peut-il être un ensemble de constructions? Oui, bien souvent.

Nous devons donc aussi envisager le cas d'un tout, d'un ensemble de constructions constituant une œuvre unique, une évocation grandiose.

Si cet ensemble est anéanti totalement, notre réponse sera la même.

Mais il peut se faire qu'un élément de cet ensemble vienne à être ruiné, que cet élément était encadré par d'autres œuvres de la même époque ou d'époques très différentes, mais faisant cependant partie d'un tout harmonieux.

Nous envisageons donc le cas où ce cadre a été épargné de toute destruction.

Supposons, pour mieux faire saisir notre pensée, que dans l'ensemble de l'admirable place de Furnes, le beffroi vienne à disparaître par une catastrophe quelconque.

Nous supposons, bien entendu, une ruine totale et nous reprendrons tout à l'heure l'hypothèse d'une ruine partielle.

La question ainsi limitée doit recevoir une autre solution. En réalité, l'œuvre n'est plus la partie disparue seule, le beffroi, mais l'œuvre est bien l'ensemble dont il reste une partie plus ou moins épargnée.

Les avis sont partagés.

Personnellement, dans tel cas, je suis d'avis que la reconstruction du beffroi disparu, reconstruction la plus fidèle qu'il serait possible de faire, est une solution admissible.

Elle est admissible et défendable et cependant, je ne vous cacherai pas que mes préférences personnelles sont pour l'édification d'une œuvre nouvelle, conçue de telle façon qu'elle ne vienne pas détonner dans le cadre ancien. A toutes les époques, si on n'a pas fait abstraction absolue de l'œuvre du passé, on a cherché toujours à faire œuvre originale. Pourquoi ne suivons-nous pas l'exemple de nos anciens bâtisseurs de villes, qui devant la destruction de leurs monuments n'hésitaient pas à en construire de tout différents, ne rappelant en rien ceux disparus, mais s'adaptant toujours au milieu, au cadre où ils seront édifiés et répondant aux besoins de l'époque.

Prenons un exemple à Bruxelles.

La Grand'Place et ses alentours, c'est-à-dire tout le noyau de la ville, forment incontestablement un ensemble que nul d'entre nous ne cherchera jamais à faire disparaître.

Dans ces derniers temps, la Grande Boucherie, qui avait été bâtie au Marché-aux-Herbes, donc bien proche de la Grand'Place, étant venue à s'effondrer, la question s'est posée de sa reconstruction.

Une boucherie à cet emplacement ne se comprendrait plus guère aujourd'hui, aussi songerait-on à changer la destination du monument. On en conserverait donc seulement l'apparence extérieure dans la copie. Mieux vaudrait, à mon avis, construire la bibliothèque, le musée ou les bureaux d'administration qu'il serait utile ou nécessaire de voir s'élever à cet emplacement, en un mot concevoir la nouvelle œuvre sur un plan tout nouveau, très différent de l'ancien, mais conçu dans le style de la fin du XVII^e^ siècle, commencement du XVIII^e^, et appelée à jouer dans l'ensemble du Marché-aux-Herbes, à proximité de cette admirable Grand'-Place, un rôle semblable au rôle que jouait dans cet ensemble la Grande Boucherie disparue.

Pouvons-nous le faire? Oui, nous devons avoir confiance dans l'esprit créateur des architectes de notre époque ! Nous ne construisons plus, ou plus guère, de cathédrales, de villes fortifiées, de châteaux, mais nos architectes ont eu à édifier de très vastes vaisseaux, des immenses gares, d'énormes magasins, d'importants halls de banque, de vastes salles de réunion de toute nature, et n'ont-ils pas donné, ces dernières années, les preuves dans la conception de ces œuvres, que notre pays possède des artistes créateurs dignes du passé ?

Placés devant un tel problème, ils parviendront certainement à nous créer une nouvelle œuvre très originale mais gardant toutes les qualités de l'œuvre disparue, sa modestie, ses dimensions restreintes à l'échelle des maisons qui l'entouraient, avec sa

sobriété dans la décoration. Ce sera un monument neuf conçu suivant un programme nouveau.

Et nos constructeurs modernes feront certes œuvre de grande valeur s'ils se gardent de rompre l'harmonie de l'ensemble qui les entoure; car on ne peut créer un monument disparate dans un cadre consacré.

Ne puis-je pas affirmer que la maison élevée par feu l'architecte Beyaert, au boulevard du Nord, la maison « des Chats », œuvre originale, détonnerait moins dans l'ensemble du quartier ancien de Bruxelles que les restaurations de certaines maisons de notre admirable Grand'Place? N'est-ce pas là une preuve manifeste que nous pouvons demander à nos artistes une œuvre nouvelle pour remplacer un édifice totalement ruiné?

On respectera avant tout l'œuvre du passé, c'est d'ailleurs la seule directive qui doive nous guider dans la solution de telles questions. Et ce respect doit s'entendre d'une façon absolue : copier pour tromper, réédifier un rappel de l'œuvre équivalant à un simple décor, ce n'est plus une marque de respect.

Mais revenons à notre question.

J'ai dit que l'accord sur cette solution est loin d'être général et je crois bien que cela provient de ce que ceux qui concluent à l'édification d'une copie considèrent la situation comme une destruction partielle de l'œuvre envisagée.

La thèse est soutenable.

Lorsque l'œuvre d'art est partiellement détruite, quelle est la solution qui doit intervenir? Nous sortons évidemment de la question telle qu'elle a été posée au début, mais je crois qu'il est indispensable d'examiner ce cas spécial.

Examinons donc le cas d'une ruine partielle, c'est-à-dire de la destruction de certains éléments constitutifs de l'œuvre.

Cette destruction peut être très peu importante, alors il s'agira de procéder à une restauration, parfois même à une simple réparation.

Tous les monuments que nous avons sous les yeux ont passé par ces phases.

Car quels sont autour de nous les édifices restés intacts depuis le jour de leur construction?

Il peut s'agir, par exemple, de rétablir un motif répété plusieurs fois dans l'édifice, de faire disparaître des dangers d'écroulement dus soit à une malfaçon, soit à la nature défectueuse de certains matériaux. Les éléments principaux étant intacts, une simple réparation, une restauration intelligemment conduite n'est qu'une mesure conservatoire qui s'impose.

Si, cependant, la destruction est telle, quoique limitée, que les réparations viendraient à prendre une importance considérable, capable d'annihiler la valeur de la partie conservée, il faut, à mon avis personnel, et en songeant au respect dû à l'œuvre du passé, il faut, dis-je, agir de telle sorte que la restauration s'efface humblement devant les témoins de l'œuvre primitive.

On rétablira donc dans ses lignes essentielles l'œuvre en partie détruite, mais en marquant les parties reconstituées d'une façon bien nette, sans hésitation, en s'efforçant de conserver à l'œuvre tout son caractère.

L'œuvre du passé doit nous parler et elle parle en effet à tous nos sentiments; elle doit continuer à le faire avec l'autorité qu'elle a acquise au cours des siècles. Et c'est pourquoi nous ne pouvons admettre d'être trompés par des reconstitutions trop habiles, par la reconstruction trompeuse ayant l'ambition de remplacer totalement la portion d'œuvre disparue, ce qui est inadmissible.

Les partisans de la reconstruction fidèle d'un élément dans un ensemble, par exemple, de notre beffroi supposé disparu de la Grand'Place de Furnes, pourraient se prévaloir de ceci :

Ce qui est disparu est une partie d'un tout telle que sans elle ce tout disparaît à son tour.

Oui, c'est une opinion très défendable, si en effet on ne peut parvenir à créer un nouvel élément capable de jouer dans l'ensemble le rôle joué par le disparu. Nous nous trouvons face à face avec notre puissance de conception limitée; nous ne pourrions pas mieux faire que ce qui a été fait jadis. Soit, admettons ceci comme définitif, alors on élévera une copie, une respectueuse copie à laquelle personne ne se méprendra.

On saura toujours qu'à la place du beffroi reconstruit s'élevait jadis un autre beffroi, dont celui que nous avons sous les yeux n'est qu'une évocation la plus exacte qu'il a été possible d'édifier.

Mais on ne pourra cependant pas dire que l'édifice a été rétabli dans l'état où il avait été conçu par le maître de l'œuvre.

La recherche d'une justification de toutes ces opinions différentes, quoiqu'au fond nous soyons tous d'accord pour avoir le même respect des choses du passé, nous a entraîné très loin.

Résumons-nous.

La guerre a semé des ruines dans toute la richesse de notre pays, des œuvres du passé ont pour jamais disparu, complètement disparu ; leur souvenir doit en être conservé.

Ne réédifions pas des pastiches, des simulacres qui ne nous diraient rien et qui seraient même une profanation.

Conservons à toutes les œuvres d'ensemble le caractère qui en fait le charme et la vraie beauté en ne réédifiant les parties détruites qu'avec une respectueuse prudence et en harmonie avec les parties conservées.

Si notre intervention doit aller jusqu'à remplacer la plus grande partie des éléments de l'édifice partiellement ruiné, cette intervention doit être nettement marquée, doit toujours se retrouver, et ne doit jamais être telle qu'elle puisse être confondue, dans un examen superficiel, avec l'œuvre originale. Et si devant la tâche qui nous est dévolue, nous devons nous restreindre à recopier l'œuvre détruite, toute autre solution devant être abandonnée, résignons-nous à le faire, mais ne trompons personne, que l'on sache qu'on a devant soi non un témoin du passé, mais un effort postérieur destiné à l'évoquer.

C'est ici que la tâche de la Commission royale des Monuments s'affirmera par son utile intervention ; respectueuse de l'œuvre du passé, gardienne vigilante de nos trésors d'art, elle peut puissamment aider à panser les blessures reçues par nos édifices en écartant tout ce qui ne serait que remèdes trompeurs.

Enfin si les ruines laissent encore quelques vestiges, on devra les conserver religieusement à titre de souvenir sur les lieux de leur martyre autant que possible, en ne recourant au classement dans les collections d'un musée qu'au cas où toute autre solution ne serait pas possible. L'œuvre d'art au musée perd toujours de sa valeur ; c'est surtout vrai pour les rares vestiges de nos monuments, pauvres pierres souvent classées et reléguées dans des endroits peu accessibles, comme si on voulait le soustraire à nos yeux et les vouer à l'oubli éternel. La plus grande marque de respect pour l'œuvre sublime de nos ancêtres devra toujours être la règle qui doit nous guider dans toutes les manifestations d'art auxquelles nous sommes appelés à participer.

Mais je le répète, marquons notre époque, faisons œuvre originale comme ont fait nos ancêtres, prenons date dans l'histoire en laissant aux temps futurs la trace de nos efforts et les résultats de notre culture d'art.

J. CALUWAERS.

ARCHITECTES ET ANTIQUAIRES

Si un soir de conférence d'avant-guerre, dans le banal décor d'un préau d'école de faubourg, le maître-architecte Horta put, tablant sur plus d'apparentes raisons que de réelles beautés, défendre avec succès toutes les tendances modernes de l'architecture contemporaine, il le fit avec sa fougue habituelle et la rude franchise qui le caractérise. Mais, non content de savourer le plaisir d'un triomphe aisé auprès d'un public déjà converti, sinon averti, il fut férocement cruel pour les desservants attardés des styles révolus en les affublant irrévérencieusement du qualificatif douteux d'antiquaires !

Sans doute n'avait-il pas tout à fait tort, et le mot fit fortune, puisque antiquaire dit bien : « qui est savant dans la connaissance des monuments anciens », mais, pour éviter une confusion possible et malheureuse, le maître du « Modern style » eût été mieux inspiré et plus charitable envers les confrères non touchés de la grâce de l'Art Nouveau, s'il les avait traités plutôt d'architectes-archéologues.

Ce sont précisément la plupart de ces marchands d'antiquités, appelés, eux aussi, antiquaires, devenus, par le snobisme d'une clientèle se piquant de bon ton, les tripatouilleurs patentés de toutes les décorations de style, les saboteurs inconscients de toutes les architectures passées, ce sont eux les ennemis-nés, irréductibles et dangereux de ces maîtres de l'œuvre qui, par hasard, instinct ou tradition, s'obstinent à ressusciter pour des fins inconnues, des modes surannées d'ancien régime.

Il ne faudrait pas en conclure que tous les antiquaires sont d'ignares commerçants ou de peu scrupuleux personnages ; il en est de fort estimables, hommes de goût, de savoir et d'éducation, qu'on s'honore de connaître et qui sont au contraire les

plus précieux collaborateurs des architectes traditionnalistes.

Mais ce sont les autres, trop nombreux : tapissiers-garnisseurs, peintres-décorateurs, menuisiers-ébénistes, marbriers-esthètes, électriciens, fondeurs, voire marchands de tableaux et hauts-couturiers qui, joignant à leur métier un commerce quelconque d'antiquailles, s'imposent, par leur faconde et leur suffisance, à l'admiration bénévole de nos clients subjugués.

Et c'est au seul bénéfice de ces marchands du temple que trop souvent sont sacrifiés, sans beaucoup d'hésitation, tant de nos confrères, des plus talentueux, au moment espéré du couronnement de leurs œuvres.

Car ce n'est jamais que celui qui sait, dont toute la vie fut consacrée à l'étude de son art, qui a fait montre d'expérience et de bon goût, qui se verra honteusement supplanté, pour la partie décorative du travail dont il a conçu tous les ensembles, par un de ces courtiers-marrons, en marge de l'art, dans les coulisses du bâtiment.

Là où l'architecte-artiste n'obtiendra le moindre subside pour une transformation heureuse ou pour un point quelconque de décoration, en complément d'un ensemble rêvé, le premier gâcheur de plâtre venu, s'il a été recommandé par une amie de Madame au tea-room de quelque « Royal Dancing » pourra, d'autorité, chambarder toute une architecture pour la réalisation de ses conceptions décoratives, dont le moins qu'on puisse craindre, c'est qu'elles ne cadreront plus avec le restant de l'œuvre. Et l'architecte, assez fier ou assez riche, pour sauvegarder sa dignité n'aura plus qu'à rendre le tablier, heureux encore si, par quelque procès tendancieux, on ne le prive, pour quelques années, du besoin de recevoir ses honoraires !

Évidemment si beaucoup de ces prétendus spécialistes de la décoration sont parvenus si aisément de nos jours, à balancer, vers la fin de leur mission, tant d'architectes, même de valeur, c'est que ces derniers pâtissent de la réputation fâcheuse faite aux prétendus confrères qui ne se montrèrent pas toujours, on peut bien l'avouer, à la hauteur de leur tâche.

Et puis, il en est de ces architectes, constructeurs avant tout, qui ne parviennent pas à assouplir leur talent de technicien à celui, plus aimable, propre aux savantes harmonies décoratives; d'autres enfin qui, ignorants tout de l'art de bâtir, ne sachant rien des styles, cachent leur totale insuffisance sous une prétendue habileté commerciale, une certaine compréhension des affaires, un bon garçonisme, un talent de se faire valoir, une façon de recevoir qui en font parfois, grâce alors à quelque brillant mariage, les vedettes à la mode, prêtes à toutes les collaborations et faisant figure dans le monde... même architectural. Pour certains transfuges de notre art, en parodiant quelque peu le célèbre pamphlet du poète Gilbert à un encyclopédiste de son temps, on pourrait leur décocher ces quelques vers épigrammatiques :

> Et sous une périphrase étouffant ma franchise,
> Pour un tel architecte admettez que je dise :
> C'est un petit pédant, géomètre-arpenteur,
> Du cabaret du coin, l'oracle et l'orateur;
> Expert, à l'occasion, d'immeubles ou de sinistres,
> Sa planche à dessiner n'est qu'un bureau-ministre,
> Où, préférant la plume au moindre des crayons,
> Il ne fait que signer des autres les cartons !

Enfin, pour en revenir à notre sujet et pour conclure, il est certain que toutes ces fameuses compétences spécialisées, du plus petit tapissier au plus haut couturier, en triturant les anciennes architectures aux nécessités mesquines des arrières-boutiques des pâtisseries, des magasins de mode et des boudoirs, n'ont fait que les galvauder au point de nous les rendre aussi odieux que le Louis XV opitzéen des moulins galopants de la foire.

C'est une déformation du style que ne connaissent pas encore dans leurs œuvres les architectes modernistes, cependant que le mauvais goût des garnisseurs de bazars semble devoir déjà les guetter pour leurs décorations d'intérieurs.

Si dans l'ornementation de nos appartements ce fut, vers 1880, « le triomphe de la peluche » et du capitonné, aurait pu ajouter le vicomte de Voguë, lors de son discours pour la réception de Maurice Barrès, à l'Académie française, ce ne sont aujourd'hui, dans nos homes à la mode, que coussins, napperons, édredons, abat-jour de tous genres, plus hurlants de couleurs qu'harmonieux de nuances, c'est le retour offensif du genre tapissier avec toute sa camelotte de loques et de chiffons.

Albert ROOSENBOOM.

FERME DU DOMAINE DU PACHY
A BELLECOURT (HAINAUT)

Cette ferme répond à un programme spécial :

Dépendance du domaine du Pachy, elle est exclusivement réservée au ravitaillement des châtelains. A proprement parler, ce serait donc plutôt une métairie, si l'exploitation ne se faisait sous la direction et la surveillance du propriétaire. Bâtie sur un point culminant, au milieu d'un verger de cinquante hectares, elle dispose d'une vaste étendue de prairies, mais n'a que cinq hectares de cultures. Le verger se rattache aux jardins dans lesquels M. Jules Janlet, l'architecte paysagiste, déploie depuis quelques années toutes les ressources d'un talent nourri aux meilleures sources. Au centre de ces jardins s'érige actuellement le nouveau château, œuvre de notre distingué confrère Van Rysselberghe. La propriété tout entière s'appuie à un massif boisé, qui barre la vue vers les charbonnages de Mariemont et l'isole ainsi du paysage industriel. Du côté opposé, la ferme clôt l'ensemble que forment le château, les dépendances et les pavillons d'administration.

Les bâtiments qui nous occupent, se développent sur trois faces d'une vaste cour de 42 mètres de largeur sur $53^{m}75$ de longueur. L'habitation du fermier s'élève à gauche et forme pavillon terminal d'une des ailes. Le passage qui le sépare des locaux d'exploitation, s'ouvre sur le chemin qui relie la ferme à la route. Le plan de la maison est conçu de manière à faciliter la surveillance sur la cour, l'entrée et les dehors.

Laiterie. — Immédiatement au delà du passage se trouve la laiterie; la salle principale contient une baratte et une écrémeuse; un local contigu sert de laverie; par un petit escalier, on accède aux souterrains où se font les analyses. Les murs sont revêtus de faïence.

Poulaillers. — Vient ensuite le poulailler. Celui-ci est divisé en deux groupes, un local analogue occupant l'emplacement symétrique dans l'aile de droite, sur l'autre face de la cour. Cette division a pour but de réduire les risques d'épidémies, fréquentes dans la volaille. Le plancher en béton est ici relevé de $0^{m}90$ au-

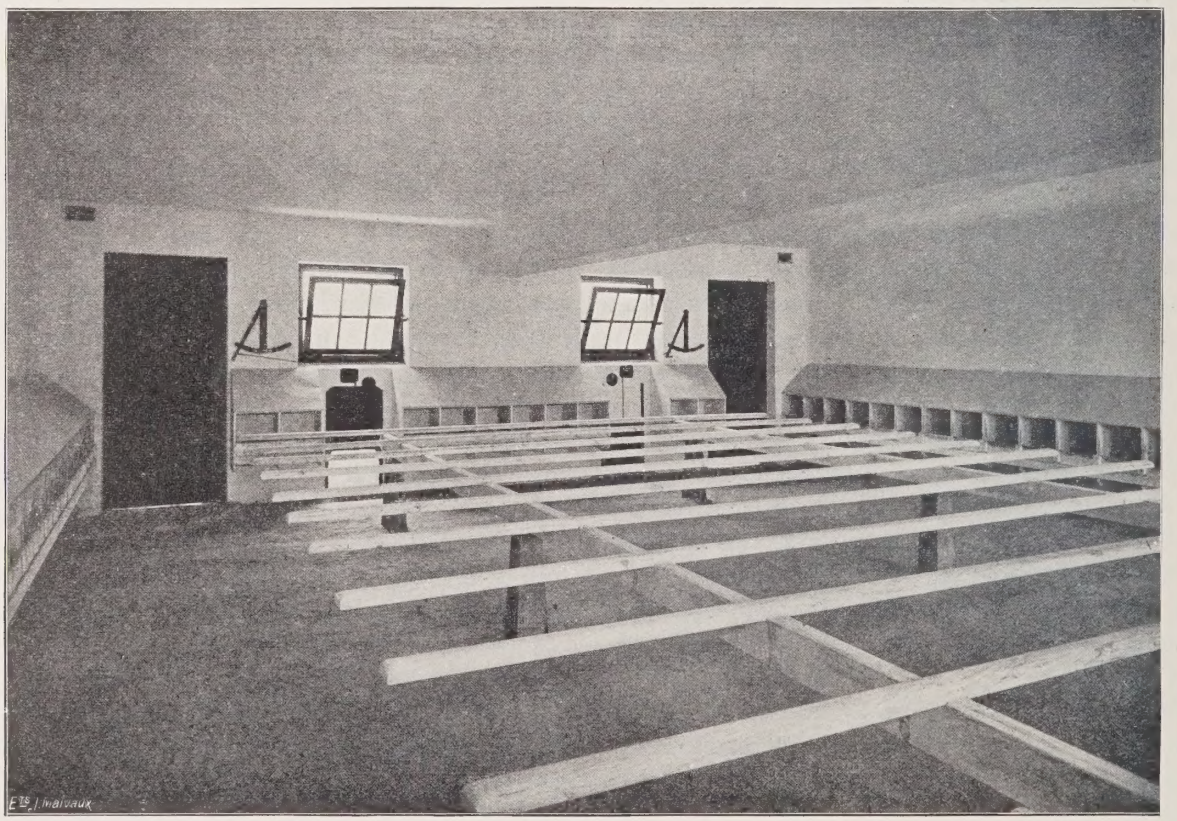

Photo Nels. Ferme de Bellecourt. Poulailler. P. Dubail, architecte.

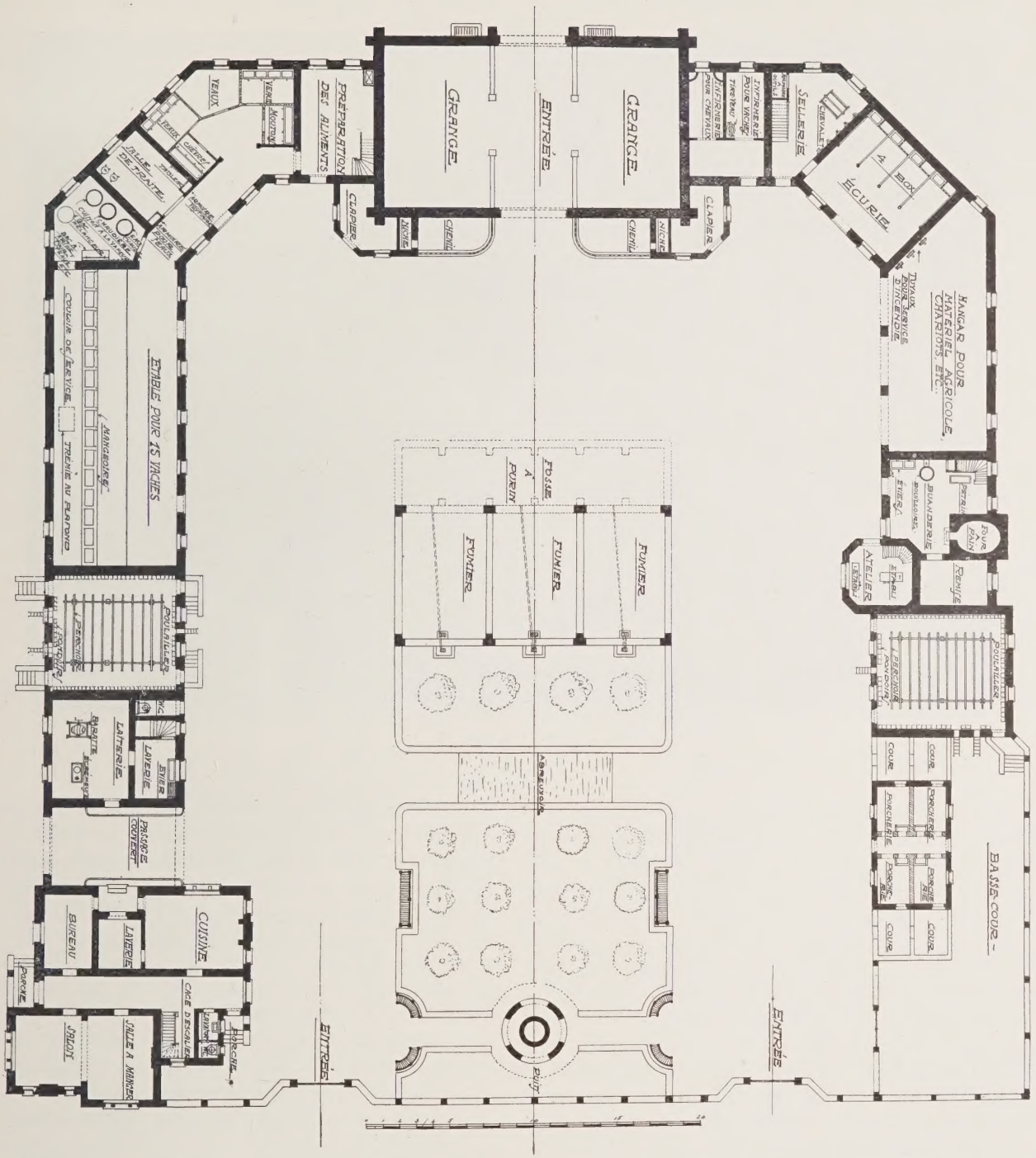

Plan du rez-de-chaussée. P. Dubail, architecte.

FERME DU DOMAINE DU PACHY, A BELLECOURT

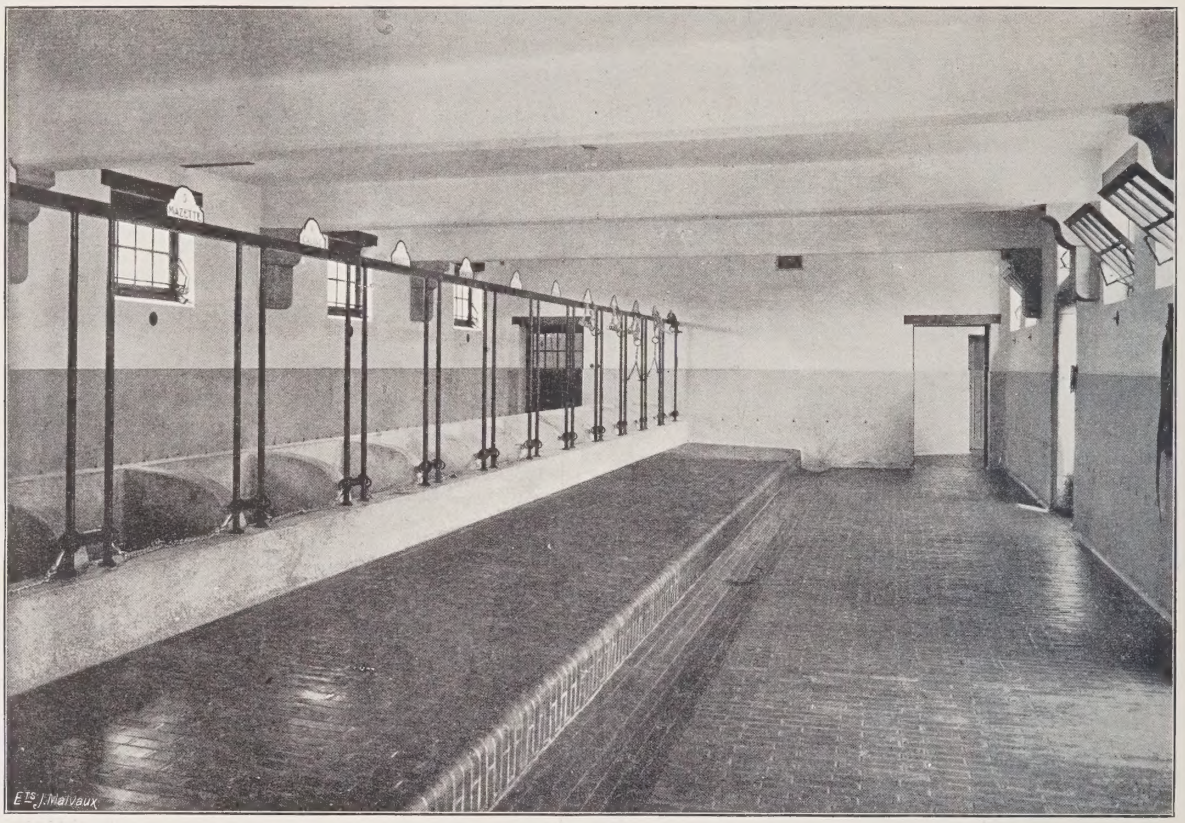

Photo Nels. Ferme de Bellecourt. Étable. P. Dubail, architecte.

dessus du pavement de la cour. L'espace vide sous la salle de ponte sert de refuge aux poules pendant la période de neiges et leur permet de se mettre à l'abri tout en restant en plein air. Nous donnons ici la vue intérieure du poulailler. Le centre de la salle est occupé par les perchoirs; ceux-ci sont constitués par un lattage en bois; les lattes présentent une surface large, légèrement convexe, la station de la poule sur une tige ronde occasionnant à l'animal une fatigue qui se traduit par un fléchissement dans le rendement. Tout autour de la salle sont disposés les pondoirs, dont la couverture est fortement inclinée pour empêcher les poules de s'y tenir. Celles-ci ont accès dans le local par des trappes dont notre photographie montre le fonctionnement. L'aire du pavement est recouverte de sable blanc arrêté par un bourrelet au droit du battement des portes.

Étable. — L'étable est contiguë au poulailler. Nous en donnons également une vue intérieure qui en explique le dispositif. Les crèches sont accessibles au personnel par un large couloir de service qui les sépare du mur de fond. Ce couloir donne accès à la salle de cuisson des aliments. Le plafond est percé d'une trappe munie d'une trémie, placée au-dessus du couloir; le foin et la paille non découpés sont ainsi jetés directement dans l'étable. Un gradin de 1^m75 de largeur court devant les mangeoires; il est disposé en pente et relevé de 0^m25 au-dessus du niveau de la salle; l'animal ne peut ainsi se souiller avec ses déjections recueillies dans un caniveau. Les crèches et lambris sont faits en granito, les pavements en briques dures posées sur champ.

Il convient d'accorder une mention spéciale aux mangeoires. Celles-ci sont garnies d'une devanture métallique constituée, pour chaque récipient, par deux montants verticaux de section ronde, reliés à leur partie supérieure par un fer plat. Des anneaux glissent sur les montants; à ces anneaux sont fixées des chaînes qui attachent le licol. Ce dispositif empêche les vaches de se contrarier les unes les autres et il leur laisse la plus grande aisance, chacune dans l'espace qui lui est assigné. Chaque vache dispose de 1^m20 de largeur; l'étable, conçue pour 15 bêtes, mesure 18 mètres de long sur 7^m50; la hauteur sous plafond est de 3 mètres.

Salle de cuisson des aliments. — Attenante à l'étable et accessible de la cour par un dégagement de service, ce local contient les appareils suivants : une chaudière à vapeur, un bac basculant pour la cuisson par la vapeur, un bac à chauffer l'eau (par la vapeur), un bac mélangeur et un coffre à avoine, tourteaux, etc.

Photo Nels. Ferme de Bellecourt. Cuisine du fermier. P. Dubail, architecte.

Salle de traite. — Les plus grands soins devant être apportés pour éviter la contamination du lait, les vaches sont amenées séparément dans cette salle. On y trouve deux armoires, dont l'une sert de vestiaire, tandis que l'autre abrite les seaux. Les murs sont revêtus de faïences. Dans le pavement s'ouvre un avaloir avec coupe air, pour l'évacuation rapide des déjections s'il s'en produit au cours de la traite. Des robinets donnent l'eau sous pression.

Les quantités de lait obtenues journellement par vache sont notées sur un tableau pendu au mur. Les seaux sont gradués.

Salle des veaux, moutons, chèvres. — Des cloisonnements en granito séparent les animaux, qui sont laissés en liberté dans chacune des loges.

Préparation des aliments. — La salle affectée à cet usage occupe l'extrémité de l'aile gauche. Un monte-charge la met en communication avec les caves situées sous la grange et les greniers. Dans les premières sont disposés les silos pour betteraves, pommes de terre, tourteaux, pulpes, etc., et les appareils coupe-racines, concasseur de tourteaux, etc. Aux greniers se trouvent les hache-paille. Ces divers appareils et le monte-charge sont actionnés par l'électricité. Toutes les mesures ont été prises pour combattre l'humidité dans les silos et préserver les provisions de toute fermentation. De même la ventilation des greniers est assurée en vue de parer au danger de moisissure des pailles et fourrages. Cette ventilation se fait par le haut, toute prise d'air frais au ras des pavements étant condamnée.

Grange. — La grange occupe le fond de la cour, dont elle domine tous les bâtiments. Un large passage donne accès aux dehors. Quatre poteaux soutiennent une haute charpente, dont la structure évoque le souvenir des greniers abbatiaux du moyen âge. Le tracé de cette charpente figure sur l'une des coupes reproduites en planche hors texte. La grange mesure 18 mètres sur $10^{m}55$ dans œuvre. Les chenils et clapiers encadrent la porte d'entrée vers la cour.

Infirmerie, sellerie, écurie, hangar, pigeonnier et porcherie. — Au delà de la grange se trouve l'infirmerie pour chevaux et pour vaches. Celles-ci y sont amenées, notamment pour vêler. Les châssis de fenêtres sont à basculants avec appareils de réglage; les facilités de nettoyage sont ici toutes spéciales.

Puis viennent la sellerie, contiguë à une petite écurie pour quatre chevaux, avec box en chêne, un vaste hangar, une buanderie avec four à cuire le pain et le pigeonnier, dont le rez-de-chaussée sert d'atelier de réparations. La porcherie est installée dans un petit

bâtiment isolé qui prolonge l'aile de droite. Elle se compose de quatre loges séparées deux à deux par un couloir central. C'est par ce couloir que se distribue la nourriture. Les mangeoires, taillées en pleine pierre, se ferment, vers le passage, par un panneau de bois basculant. Un petit parc est attenant à la porcherie.

Sur l'axe de la cour se disposent le fumier, qu'une vaste toiture protège à la fois de la pluie et du soleil, l'abreuvoir, accessible de deux côtés, et un puits que surmonte un chapeau d'ardoises.

Le personnel chargé du service de la ferme loge sous les toits; l'amplitude des charpentes a d'ailleurs permis d'aménager ces logements avec tout le souci de confort et d'hygiène souhaitables.

L'ensemble des bâtiments est ventilé par le système Knapen; partout l'air y circule en abondance.

***

Au point de vue architectural, la ferme du Pachy s'inspire-t-elle des grands bâtiments ruraux que les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles ont élevé dans nos provinces, ou bien de constructions plus anciennes que certaines silhouettes rappelent ici avec insistance? Il n'importe. Les belles constructions des derniers siècles s'apparentent d'ailleurs à celles du moyen âge, par la franchise de leurs partis, la simplicité de leurs dispositifs, la sincérité dont elles témoignent dans l'ordonnance des divers bâtiments, l'étude particulièrement attentive des silhouettes, la juste pondération des masses et l'absence de tout décor superflu. Dans les unes comme dans les autres, on semble n'avoir résolu qu'un problème de construction et d'agencement général. Ces mêmes qualités se retrouvent ici. Rien n'a été sacrifié cependant à l'archéologie. L'emploi du béton est général pour les planchers et il s'accuse avec une grande franchise. Les intérieurs, abondamment éclairés, généralement blanchis, garnis de faïences et de granitos clairs, révèlent un organisme moderne qui s'apparente à la tradition dans ce qu'elle a de bon mais qui ne lui sacrifie rien. Je préfère, quant à moi, cette conception du modernisme à celle qui recherche la nouveauté dans de vaines et inutiles complications. Je la crois plus conforme à nos besoins et plus durable dans ses effets.

Il convient de féliciter M. Guinotte, le châtelain du Pachy, qui l'a ainsi comprise, et notre confrère, l'architecte Paul Dubail qui l'a réalisée avec tant de bonheur. Les bâtiments que nous venons de sommairement décrire, ont été construits par MM. Ed. François et fils; c'est là une référence qui dispense de louer la perfection de leur exécution.

Eug. DHUICQUE.

INFORMATIONS

LES SITES DE GUERRE

Le gouvernement s'est préoccupé d'assurer la conservation de divers sites de guerre. Un projet précédent ne visait que des ouvrages défensifs allemands; on y comprend, à présent, les ouvrages alliés à conserver dans un but militaire ou commémoratif. Aussi l'amendement suivant vient-il d'être déposé au budget des Sciences et des Arts :

« Acquisition de terrains nécessaires pour le maintien et l'usage d'ouvrages défensifs allemands ou alliés conservés dans un but militaire ou commémoratif; travaux destinés à leur entretien, à leur emploi et à leur garde : 1 million 300,000 francs. »

Voici la liste de ces vestiges : 1. Batterie Deutschland (Breedene); 2. Batterie Wilhelm II (Knocke-sur-Mer); 3. Batterie Tirpitz (Ostende); 4. Deux canons (Môle de Zeebrugge); 5. Batterie de Karnak (Oost-Duinkerke); 6. Grand redan de Nieuport; 7. Poste de combat de l'amirauté allemande à Middelkerke; 8. Abri de garde-barrière à Ramscapelle, avec abri pour mitrailleuse; 9. Abri pour mitrailleuse en face de la station de Pervyse; 10. Observatoire de la station de Pervyse; 11. Base de la tour d'Oud-Stuyvekenskerke avec abri voisin; 12. Poste de combat du major de garde au K. 4,400 (chemin de fer Dixmude-Nieuport); 13. Boyau de la Mort, ouvrage du cavalier, tête de sape allemande sur la rive gauche de l'Yser (borne 16) et abris bétonnés de la rive droite de l'Yser (borne 16); 14. Poste de combat du commandant de compagnie à la digue de l'Yser (face au canal d'Handzaeme); 15. Minoterie de Dixmude et série d'abris bétonnés (rive droite de l'Yser jusqu'au chemin de fer); 16. Abri au sud du pont-rail à Dixmude (rive gauche); 17. Redoutes Albert-Élisabeth entre les bornes 19 et 20 de l'Yser; 18. Maison de la Joconde (borne 19,500); 19. Tête de pont de la borne 19 (bois de la presqu'île); 20. Abri du major (borne 19 de l'Yser); 21. Observatoire situé près de l'église de Clercken; 22. Gros canon de Leugenboom (Moere); 23. Hoekske (emplacement sur lequel se trouvent trois pièces allemandes enlisées; 24. Abri du Grand-Père (route Dixmude-Ypres à la borne 12,500); 25. Castel Britannia (borne 12), route Dixmude-Ypres.

C'est fort bien et mieux vaut tard que jamais !

Mais comment se défendre d'un sentiment de stupeur devant cette constatation que le département des Sciences et des Arts porte à son budget la conservation

de vestiges d'ordre essentiellement *militaire*, alors que la conservation des vestiges d'*édifices ruinés* n'a fait l'objet de sa part d'aucune mesure spéciale? Comment expliquer une telle indifférence à l'égard de ruines dont l'éloquence devait saisir les moins sensibles? Comment justifier que l'acquisition de terrains soit possible lorsqu'il s'agit de la conservation d'un abri, mais qu'elle soit inadmissible si ce bout de terre porte le profil déchiqueté d'une de nos tours d'églises? Qu'on ne se méprenne pas ici sur le sens de ma remarque ! Loin de moi la pensée d'adresser la moindre critique à la liste reproduite ci-dessus; je n'ai d'ailleurs pas qualité pour le faire et certes tous ces souvenirs sont sacrés et méritent la vénération des hommes de demain. Mais sont-ils donc les seuls? Les tours de Woesten, d'Elverdinghe, de Vlamertinghe, de Schoore, d'Eessen, de Nieuport et d'Ypres offrent-elles moins d'intérêt?

Qui donc oserait soutenir que les enfants de nos écoles, les générations à venir, l'étranger n'y eussent point lu avec la plus poignante émotion ce que furent la défense du sol et de l'idéal de liberté, enjeu de la guerre? Ce n'est point ici le lieu d'exposer les dispositions qui eussent pu assurer cette conservation; je les ai longuement et minutieusement développées ici même à diverses reprises dans cette revue et précédemment dans le Bulletin de la Société, dans des conférences publiques, dans des mémoires remis aux départements ministériels intéressés, dans des protestations publiées par la presse quotidienne et les revues spéciales, dans des notes et projets adressés au gouvernement. J'ai cité les mesures prises par la France, les exposés de motifs des lois votées par le Parlement français, les dispositions de la loi française sur la Réparation des dommages de guerre. J'ai rappelé les autorités qui se sont prononcées à ce sujet, les appels lancés, chez nos voisins, la volonté unanime qui s'y est exprimée, avec quelle éloquence et quelle spontanéité !

Cet effort est resté vain; la question n'a même pas été inscrite à l'ordre du jour des assemblées générales de la Commission royale des Monuments et bien que je l'y eusse moi-même posée en 1920, elle n'a pas été l'objet de la discussion large, approfondie et généreuse qu'elle méritait à tant d'égards. Bien plus, la Commission centrale a décidé que les monuments atteints devaient être reconstruits et c'est ce que rappelait le vice-président de la Commission, M. Helleputte, dans un récent discours. Une fois de plus, la thèse de la reconstruction à outrance a prévalu, en dépit des considérations historiques, sentimentales, même archéologiques qui imposent le respect d'un document, en dépit de l'intérêt éducatif que nous avions à conserver ces ruines, en dépit de la situation du Trésor, en dépit des aspirations de l'art contemporain que l'on maintient ainsi résolument dans l'ornière des redites, des copies, des reconstitutions, des pastiches, des surmoulages et de l'impuissance créatrice.

Les militaires ont eu une vision plus juste, selon moi, des droits de l'histoire et de nos devoirs vis-à-vis d'elle. Il convient de les en féliciter.

Eug. Dhuicque.

A PROPOS DU PROJET PAUL JASPAR, POUR UN MONUMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE A LIÉGE

La Société Centrale d'Architecture de Belgique, réunie en assemblée générale du 18 juillet;

Ayant pris connaissance du projet de l'éminent maître l'architecte Paul Jaspar, pour le monument commémoratif de la Défense Nationale, à ériger à Liége, projet dressé sous l'inspiration de M. le Sénateur Remouchamps et publié dans l'*Émulation*, organe de la Société;

Considérant que l'idée de donner l'aspect d'un beffroi au monument projeté est particulièrement heureuse, le beffroi apparaissant comme un symbole national d'indépendance et de fierté; que cette idée, si conforme à nos traditions, a cependant dans cette adaptation un caractère d'originalité incontestable et qu'il convient d'attirer l'attention sur ces deux qualités si rares, se rencontrant ici à un degré égal;

Considérant, en outre, l'exceptionnelle valeur artistique du projet en question, l'éclat qui, du fait de son exécution, rejaillirait sur le pays entier et le magnifique exemple qu'une telle réalisation représenterait aux yeux de l'étranger;

Considérant enfin, que le rôle exceptionnel joué par la ville de Liége au début de la guerre doit être commémoré d'une manière exceptionnelle aussi; que le projet du maître Jaspar répond à cette condition et se distingue nettement de tous les monuments commémoratifs élevés jusqu'à ce jour sur un programme analogue;

Émet le vœu de voir les pouvoirs publics faire l'effort nécessaire pour assurer l'exécution d'une œuvre digne à la fois des souvenirs qu'elle perpétuera et de la haute tradition artistique de notre pays;

Décide d'adresser ce vœu à :

M. le Premier Ministre, Ministre des Finances;
M. le Ministre des Sciences et des Arts;
M. le Ministre des Travaux publics;
M. le Gouverneur de la province de Liége;
MM. les Bourgmestre et Échevins de la ville de Liége;
M. le Président de la Commission royale des Monuments et des Sites;
M. le Président de la classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique;
M. l'Inspecteur général des Beaux-Arts,

et à tous les groupements et notabilités susceptibles d'appuyer de leur heureuse influence une réalisation aussi souhaitable.

REVUE DE LA PRESSE

La Construction Moderne (Paris), nº 27, du 2 avril 1922.

Planches 105-106. Concours Rougevin, p. 209. — 107-108, Pavillon à Saint-Brissac, p. 211.

Hygiène pour salles de bains, p. 210.

Le Village modèle. L'église (suite), p. 211, par Ch. H. Besnard.

Nº 28, du 9 avril 1922.

La loi du 31 mars 1922 sur les loyers, p. 1 du supplément.

Le jugement de Bar-le-Duc, p. 217. Mise en cause d'un confrère français pour erreurs commises dans l'établissement de dossiers de dommages de guerre.

Reconstruction rapide et économique, p. 219. Matériaux de couverture. — De leur usage et de leur composition.

Maisons ouvrières, p. 221. — Planches 109 et 110.

Monument aux Morts, p. 221. — Planches 111-112.

Revue de la Presse, p. 222. L'art de bâtir les villes. — Une loi néfaste.

Nº 29, du 16 avril 1922.

Villas à Cannes, p. 226. — Planches 113 à 116.

Les Compagnies de chemin de fer et les logements populaires, p. 229.

Honoraires des architectes. Nous relevons en page 1 sous la rubrique « Boîte aux lettres », deux demandes et réponses intéressant les honoraires de l'architecte et la responsabilité décennale. — Il nous a paru intéressant de donner ce texte in extenso.

Demandes. — Existe-t-il un tarif officiel pour les honoraires d'architectes?

La responsabilité décennale est-elle prorogée de la durée de la guerre?

Réponses. — « Le tarif de la Fédération des Sociétés d'architectes est officiel en ce qu'il a été élaboré par les grandes sociétés professionnelles, mais à moins d'accord préalable avec le client, il ne lie pas celui-ci; éventuellement, un tribunal reste libre d'évaluer souverainement les honoraires dus et, si certaines décisions ont adopté le nouveau tarif, qui peu à peu sera davantage appliqué, la plupart des tribunaux s'en tiennent encore aux 5 % traditionnels de l'édit de Pluviôse, lequel d'ailleurs n'a jamais régi les travaux particuliers mais n'en a pas moins été adopté par l'usage.

« La prescription décennale de l'article 2270 du code Civil n'est pas suspendue dans son cours comme la prescription de droit commun pour des causes personnelles au propriétaire, minorité, interdiction, etc. Paris, 20 juin 1857. — *Manuel juridique de l'Architecte*, p. 458. — En réalité, il s'agit moins d'un délai de prescription qu'un temps d'épreuve de la bonne exécution des travaux et de la solidité des constructions; on en déduit que la période décennale n'a pas été interrompue du fait de la guerre et que la responsabilité n'a pas été prorogée d'une durée égale à celle des hostilités. »

Nº 30, du 23 avril 1922.

La Législation des accidents du travail et les professions libérales, par O. Parmentier. — Cet article étudie la situation de l'architecte vis-à-vis du personnel qu'il emploie. Il nous a paru utile de le signaler à l'attention de nos confrères.

Monument aux Morts, pl. 117-118, page 238.

Revue de la Presse, p. 239. Dispositifs automatiques contre l'incendie.

Nº 31, du 30 avril 1922.

L'apprentissage dans les industries du bâtiment, p. 242.

Une église à Athènes, p. 244. — Planches 121 à 124.

Revue de la Presse, p. 245. Le bâtiment 2 avril 1922. — *Est-ce la fin de la crise?*

Les Sociétés d'Architectes. — M. W.-A. d'Estailleur étudie un article de la « Production française » du 8 avril 1922, ce qu'elles devaient être, ce qu'elles sont et ce qu'elles devraient être. — Les commentaires de la « Construction moderne » nous ont paru intéressants à signaler.

Bibliographie. — L'architecture de la Renaissance en Italie, par G. Gromort, p. 248.

F. Dr.

L'Architecture (Paris), nº 7, du 10 avril 1922.

La Rédaction publie, sous forme d'avis à ses lecteurs, un programme des études et des publications futures. Ce programme pourrait être le nôtre, à l'*Émulation*; il serait bon aussi, croyons-nous, de glaner dans la bibliographie de langue anglaise une infinité de documents ou de renseignements, on ne peut plus profitables en ces temps de recherche passionnée vers plus de simplicité et de bien-être.

Les Fêtes de Versailles et leurs Architectures (1664-1674), par Ch. Maurichéau-Beaupré.

C'est l'histoire des trois grandes fêtes que Louis XIV a données en 1664, 1668 et 1674 dans le parc de Versailles. Versailles ne possède encore que le rendez-vous de chasse de Louis XIII; le roi sembla se contenter du parc, sans cesse plus orné, Le Vau n'ayant eu à commencer ses façades grandioses que neuf ans plus tard. Il se plaisait à y conduire sa Cour, l'exiguïté du château ne permettant pas de l'y recevoir.

Le parc était un cadre naturel pour de grandes fêtes, et Louis XIV, s'il ne pouvait encore éclipser Vaux même, voulait en faire du moins oublier les fêtes. Ces trois fêtes sont comme le premier chapitre de l'histoire de Versailles. Les décors magnifiques de ces divertissements furent l'œuvre de Carlo Vigarani, de Modène; dans l'un d'eux se joua le *Malade imaginaire*, de Molière. Des gravures de I. Silvestre, de Le Pautre et de Le Vau nous en rappellent les splendeurs.

Ces salles improvisées devaient préparer la voie aux réalisations plus durables. La fête de pierre, de marbre et de bronze va commencer, ordonnée par Le Brun et Mansart.

Les mutilations du Petit-Palais, par M. Brincourt.

Notre éminent confrère M. Girault, membre de l'Institut, a publié une protestation contre les transformations d'une utilité discutable, exécutées à l'intérieur du Petit-Palais.

En invoquant les dimensions réduites de certains objets de la collection Dutuit, on a procédé à divers arrangement intérieurs dans la galerie en façade du côté du Cours la Reine, qui ont eu comme conséquence la dénaturation des proportions et du caractère de cette galerie. Les baies vers le Cours la Reine sont coupées dans leur hauteur par de faux planchers ou des voûtes en staf.

M. Brincourt demande comment on a laissé commettre un pareil manque d'égard envers un artiste de la valeur et de l'autorité de M. Girault. Il lui semble qu'il convient de conserver aussi bien le Palais lui-même que les œuvres d'art qu'il abrite. « Mépris du droit artistique, manque de respect, de correction et de courtoisie à l'égard de l'auteur encore vivant ! » C'est bien notre avis.

Monuments historiques. La Chapelle de Notre-Dame de Salagon, par P. Ratonis de Limay. à Mane (Basses-Alpes), exemple des plus purs de l'architecture romane provençale. Classée le 30 janvier 1922.

N° 8, du 25 avril 1922.

Le Papier peint à travers les âges, par Henri Clouzot.

Les Papiers peints modernes, par H. Gaulet.

« Le papier a été créé pour apporter dans les intérieurs modestes un peu de beauté, mais non pour leur donner, sous des apparences trompeuses, un vague aspect de luxe ». L'auteur juge que les matières, papiers et teintes, sont belles par elles-mêmes, qu'il convient de les respecter. Fausses moires, faux bois, faux marbres, cessons d'en user; les artistes modernes tels que Barbier, Dufrêne, Groult, Martine, Gaillard, en France, s'appliquent chaque jour à faire disparaître ces erreurs; le papier peint est enfin non seulement un décor de l'époque, mais encore du papier peint. C'est là son véritable but.

Monument aux Morts de la guerre, à Alger. Classement de la deuxième épreuve.

Première prime et exécution : MM. Landowski et Bigonnet, statuaires, et Gras et Monestès, architectes, S. A. D. G., à Paris.

Nous retrouvons à la place d'honneur le statuaire Landowski, dont l'œuvre sobre, puissante, s'allie si bien aux lignes frustes que requièrent les monuments commémoratifs de la Grande Guerre.

Regrettons, en passant, que les sculpteurs de notre pays ne soient pas encore parvenus à comprendre cet art et à s'en inspirer.

G. Hebb.

NOS PLANCHES

PLANCHES 21, 22, 23 et 24. *Ferme du domaine du Pachy, à Bellecourt.* P. Dubail, arch. (Voir article spécial ci-dessus.)

PLANCHES 25 et 26. *Le château de la Hooghe, à Zillebeke.* A. Puissant, arch.

Le domaine de la Hooghe à Zillebeke, près d'Ypres, comprenait en 1914 une cinquantaine d'hectares de parc entourant un château d'allure très simple, que plusieurs générations de châtelains avaient orné de multiples œuvres d'art [1]. Le château contenait entre autres un salon Louis XV remarquable, que l'on considérait dans la région, si riche pourtant en souvenirs de cette époque, comme un exemple parfait de la décoration intérieure du XVIII^e siècle. Il y a une vingtaine d'années, une aile avait été ajoutée au château par l'architecte Geefs d'Anvers. Ce travail a été publié dans l'*Émulation*.

1. Le bâtiment ne comportait primitivement, vers la fin du XV^e siècle, qu'un pavillon de chasse; il appartenait au prince de Rubempré. Au commencement du XVI^e siècle, il fut acheté par la famille Picquet qui, vers 1680, le céda au vicomte Carton de Winnezeele; cette famille y ajouta deux ailes en style Louis XV et remania le parc. En 1814, les troupes alliées revenant de Waterloo, le pillèrent; les Allemands et les Russes y firent de grands dégâts. La famille de Vinck de Winnezeele, alliée aux Carton de Winnezeele, en hérita et y séjourna jusqu'en 1914.

Le parc, aux arbres centenaires, contenait un étang de plusieurs hectares de superficie qui, avec l'étang du village de Zillebeke formait une réserve à la tenue d'eau des fortifications de la ville d'Ypres.

Le château de la Hooghe fut occupé en 1914 par l'armée belge, puis par les Allemands, puis par les Anglais; lors de la stabilisation des fronts, il fut un des points avancés autour d'Ypres et disparut bientôt sous l'ouragan de mitraille qui balaya ses fondations pendant quatre ans.

Quand, au commencement de 1919, quelques mois après l'armistice, je me rendis sur place avec le propriétaire, M. le baron Gaston de Vinck, plus rien ne rappelait l'ancien domaine; le site lui-même s'était modifié : le grand étang n'existait plus, des étangs plus petits s'étaient formés par la réunion d'énormes trous d'explosion; il fallut laborieusement rechercher les traces du château, que le propriétaire parvint à situer en s'aidant de l'alignement des moignons d'arbres, qui furent des allées séculaires.

Rien ne restait du château,pas même ses fondations, et tout le terrain était un informe chaos où l'on ne pouvait faire un pas sans rencontrer des fils de fer barbelés, des abris de béton, des débris de toutes espèces dans une confusion impossible à décrire. Les Annamites et des prisonniers allemands nettoyaient ce terrain des obus non éclatés; des soldats anglais

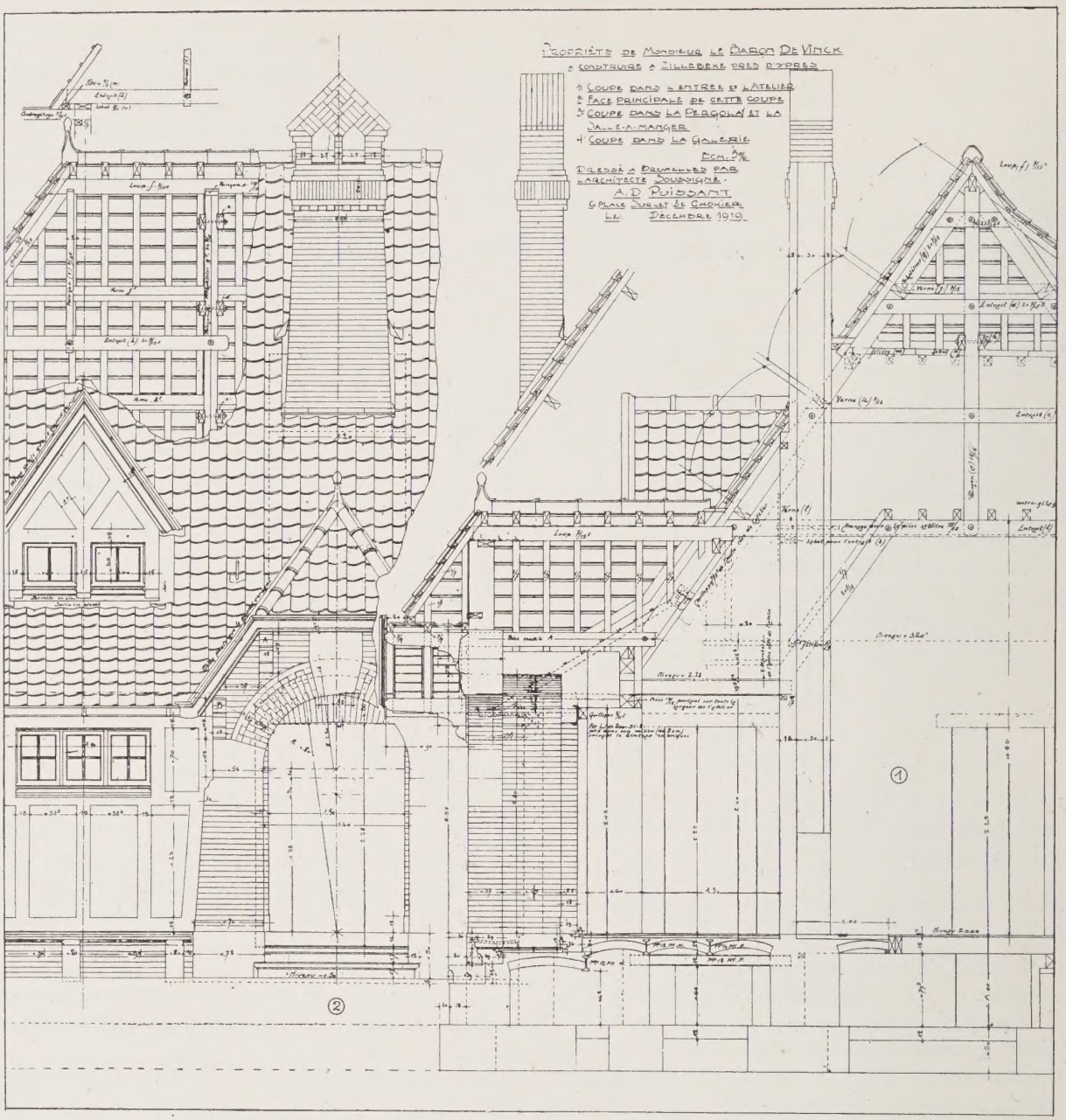

Fragment d'un plan d'exécution. A. Puissant, arch.

CHATEAU DE LA HOOGHE, A ZILLEBEKE.

recherchaient les cadavres d'hommes et de quelque côté qu'on se tournât, la plaine présentait, à perte de vue, l'aspect effroyablement tragique du champ de bataille; à une lieue, les ruines d'Ypres déchiquetaient

allure de ferme, en pans de bois, couvert de chaume, avec une cour intérieure.

Le bois comme principal élément était indiqué; il était le moins rare des matériaux à ce moment, le plus

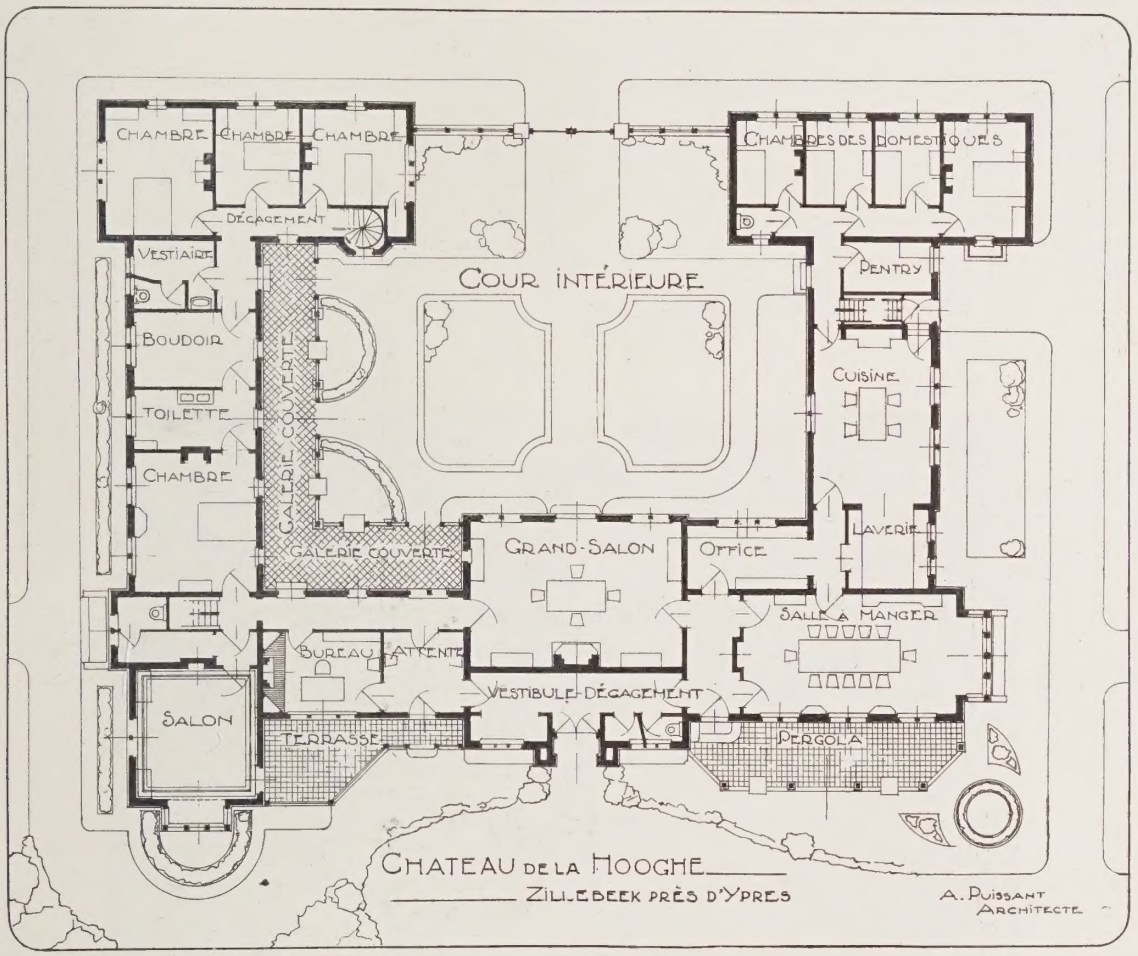

Plan du rez-de-chaussée.

légèrement l'horizon. Le ruban de la route était le seul lien qui reliait cet endroit au monde.

L'entrepreneur Jules De Waele était présent à cette première visite du terrain, et quand le propriétaire nous dit : « c'est ici, Messieurs, qu'il faut bâtir ma maison », nous échangeâmes un regard angoissé. Il paraissait impossible de voir jamais se reconstruire une habitation dans cet enfer et il fallut la tranquille assurance du baron de Vinck pour nous convaincre que, si nous le voulions, nous aussi, nous pourrions à cet endroit édifier à nouveau la demeure des hommes.

Le programme donné pour la construction était relativement simple : une habitation semi-définitive, vaste, sans étage et disposée de telle façon qu'elle puisse — un peu plus tard — lors de la construction définitive du château, devenir les communs de celui-ci. Le premier avant-projet présentait un bâtiment à facile à transporter et pouvait être travaillé à l'usine à Bruxelles; la construction sur place était une question de montage, puis de simple remplissage avec les matériaux que nous pourrions nous procurer le plus facilement. Les premières études admises en principe, il fallut se préoccuper d'adapter le terrain, d'y construire des baraquements, de préparer le chantier, et c'est cette première partie du travail qui fut la plus difficile, la plus laborieuse, la plus longue. Pendant un an, des difficultés de toutes sortes nous assaillirent; c'était l'époque héroïque des tout premiers travaux, et ceux d'entre nous qui ont vécu cette période, se souviendront des efforts qu'il fallait développer pour la moindre chose.

Entre-temps les plans du bâtiment s'élaboraient, en subissant des remaniements dictés par de multiples circonstances. Au commencement de l'année 1920, les

travaux de fondations étaient entamés. Le bâtiment se trouve à cinquante mètres de la route de Menin à Ypres, sur un plateau nivelé en accusant des cratères d'explosion formant au sud-ouest et au nord deux petits étangs. Des vestiges de casemates en béton armé ont été respectés ainsi que la végétation spéciale qui envahit le sol bouleversé; il y aura là toujours des témoins de la grande guerre, et si des végétations nouvelles modifient le paysage, les profondes blessures du sol resteront et pourront répondre à ceux qui les interrogeront.

La construction est faite en pans de bois de pitch-pin avec remplissage d'une brique de Boom d'épaisseur, recouvert d'un enduit rustique; un vide de $0^{m}06$ et une cloison intérieure en masse Voltz de $0^{m}08$ d'épaisseur achèvent la construction. Le vide est ventilé par le haut seulement. Le pan de bois repose sur un soubassement en maçonnerie de ciment. La couverture en tuiles de Pottelberg a nécessité quelques études de charpente un peu spéciales.

Je dois rendre hommage à l'entrepreneur Jules De Waele, qui a su mener à bien ce travail en somme très difficile, étant donné l'époque et le lieu de la construction. Il m'est aussi particulièrement agréable de dire ici combien le baron de Vinck a fait preuve de volonté patiente et tenace pour reconstituer son domaine, pour grouper autour de lui ses anciens administrés, pour faire revivre ce coin du sol des Flandres.

A. PUISSANT.

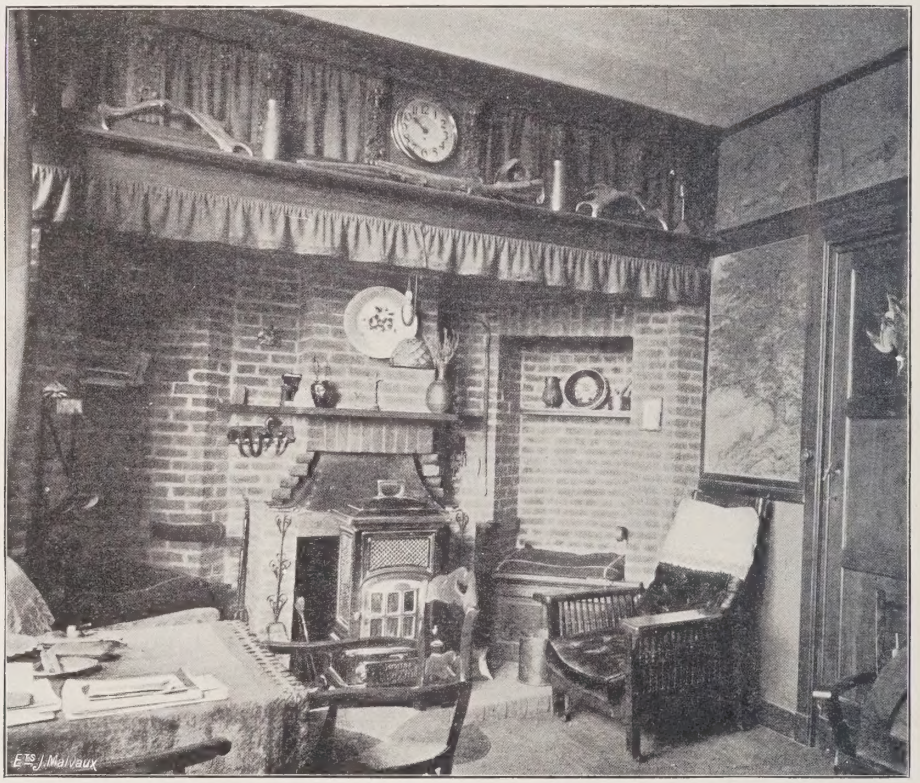

Photo Duquenne. Château de la Hooghe, à Zillebeke. Bureau. A. Puissant, architecte.

AVIS. — Les nécessités de la mise en pages nous ont forcés à publier dans ce fascicule le Château de la Hooghe. Il en résulte que le fascicule prochain (juillet) ne contiendra que deux planches hors texte, celui-ci en ayant exceptionnellement six.

CABINET DU ROI

Palais de Bruxelles, le 23 juin 1922.

Monsieur le Président,

En réponse à la demande que vous avez adressée au Roi, j'ai l'honneur de vous faire savoir que Sa Majesté autorise la " Société Centrale d'Architecture de Belgique „ à prendre le titre de " Société Royale „.

Agréez, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef du Cabinet du Roi,
(s). Comte D'ARSCHOT.

A Monsieur J.-B. De Win, Président de la Société Centrale d'Architecture de Belgique.

*

CINQUANTE ANNÉES D'ACTIVITÉ

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE DE 1872 A 1922

Le vendredi 13 décembre 1872, quarante-quatre architectes bruxellois, répondant à l'appel d'un comité provisoire composé de MM. Édouard Lebœuf, Louis Duwaerts, G. Rion, J. Rosschaert et Valère Dumortier, se réunissaient en un local de fortune et décidaient de former un groupement ayant pour but :

1° La réunion des architectes et dessinateurs en un local permanent afin de faciliter les rapports entre eux et les rendre plus fréquents;

l'établissement d'un bureau de renseignements afin que chaque membre sans place puisse être rapidement informé des vacatures et que ceux qui auraient connaissance de places vacantes en informent le comité;

2° la fondation d'une bibliothèque à l'usage exclusif des membres, d'un journal d'art, mensuel ou hebdomadaire auquel chacun pourra collaborer dans la mesure de ses aptitudes; l'organisation d'excursions en Belgique et même à l'étranger, de conférences artistiques données soit par des membres, soit par des personnes étrangères d'un mérite reconnu;

3° l'établissement d'une caisse de prévoyance en faveur des membres qui, pour cause d'infirmité ou de maladie, se trouveraient dans l'impossibilité de subvenir à leur existence.

Ce programme leur valut des adhésions nouvelles et la liste des membres fondateurs, arrêtée le 1er *janvier* 1873 *porte cinquante-neuf noms ;* ce sont :

Président : M. Valère Dumortier.

Membres : MM. Allard, Baes, Benoît, Bourdon, Bouwens, Capronnier, Claesen, Coryn, De Becker, Delbove, De Jaer, De Cuyper, Dopéré, De la Violette, De Josse, Dewé, Duwaerts, Dusausnoy, Dehaen, Fonteyne, Fierens, Faes, François, Gonthyn, Gentkosky, Haller, Facques, Janlet, Juris, Le Bœuf, Le Fer, Leytens, Libotte, Leclercq, Maillet, Marcq, Mataigne, Mullejans, Neute, Neirynck, Parys, Pelsmackers, Pinchart, Quetin, Raquez, Reinquet, Roelandt, Roschaert, Rion, Segers, Spinette, Van Bolle, Van den Eeckoudt, Van der Straeten, Van Gheluwe, Van Roelen, Van Ryswyck, Van Mansfeld.

Le groupement prit le nom de Société Centrale d'Architecture de Belgique.

Ce titre marquait l'intention des fondateurs de provoquer la création de cercles affiliés dans les principales villes du pays. Il en fut créé à Gand, à Bruges, à Liége. Ces filiales donnèrent naissance, par la suite, à des sociétés locales autonomes. Le but recherché par les fondateurs de la Centrale, d'établir des rapports suivis entre tous les confrères du pays et de resserrer les liens de bonne confraternité et d'entr'aide, fut donc pleinement atteint.

Ces sociétés locales devinrent « correspondantes » de notre groupement; néanmoins, de nombreux confrères de province tinrent à lui témoigner leur sympathie en demandant personnellement le titre de « membres correspondants ». Nous avons ainsi la satisfaction d'en compter aujourd'hui cent et deux qui s'ajoutent à ses douze correspondants étrangers, à ses douze membres honoraires et à ses cent cinquante et un membres effectifs et associés pour étendre son action dans tout le pays et à l'étranger.

Rappelons que parmi les sociétés correspondantes de la S. C. A. B. se trouvent huit sociétés belges et douze étrangères, savoir :

Belgique. — Société royale des Architectes d'Anvers;

Société belge des Ingénieurs et Industriels, Bruxelles;

Association des Architectes de Liége;

Société des Architectes de Verviers et arrondissement;

De Jonge Bouwkundigen, Gent;

Société des Architectes de la Flandre Orientale, U. P. Gand;

Chambre syndicale des Architectes, Bruxelles;

Association des Dessinateurs-architectes et Dessinateurs du bâtiment, Bruxelles.

Angleterre. — Architectural association;

Royal institute of British architects.

Australie. — Institute of Architects of New South Wales, Sidney.

Espagne. — Sociedad central de Arquitectos, Madrid.

États-Unis.—Institute of Architects, Washington.

France. — Société académique d'architecture, Lyon;

Société centrale des Architectes français, Paris;

Société des Architectes diplômés par le Gouvernement, Paris;

Société des Architectes de la Seine-Inférieure, Rouen.

Grand-Duché de Luxembourg. — Association des Ingénieurs et Industriels luxembourgeois, Luxembourg.

Italie. — Société des Ingénieurs et Architectes italiens, Rome.

Mexique. — Société des Architectes mexicains, Mexico.

Pour légitimer son nom, qui est un programme, la S. C. donna d'autres formes à ses efforts de centralisation. Elle décida l'organisation de congrès nationaux.

Le premier, qui eut lieu en 1904, réunit une centaine de confrères. Avant de clôturer cette première session, M. F. De Vestel, qui présidait à ce moment la société, émit l'idée de créer une Fédération des sociétés d'architectes existant en Belgique, suggestion à laquelle il fut donné suite. Le président du congrès de 1905, M. Caluwaers, put y annoncer la création de la « Fédération des Sociétés d'Architectes de Belgique », qui groupait neuf sociétés à l'origine et en groupe seize aujourd'hui.

L'avenir dira si l'idée fut heureuse; elle souleva certaines protestations. Nous avons encore à la mémoire les paroles de regret des plus dévoués de nos membres de province et notamment du confrère De Noyette de Gand qui, en phrases émues, tout en rendant justice à l'idée de fonder une fédération, ne voyait pas sans tristesse se dénouer le lien qui l'unissait à la S. C.

A la Fédération échut désormais le soin d'organiser les congrès nationaux auxquels la S. C. avait su donner d'emblée une belle vitalité.

Vous savez, Messieurs, l'importance de ces congrès. Le dixième réunit à Liége, l'année dernière, plus de deux cents membres. Vous savez aussi la place que notre Société y a prise.

***

Le 18 décembre 1886, célébrant, sous la présidence de M. Dumortier, le quatorzième anniversaire de sa fondation, la S. C. A. B. pouvait constater que les efforts de ses fondateurs avaient été couronnés de succès. Elle était solidement établie; malgré ses modestes ressources, elle avait, au Palais de la Bourse, un local permanent; elle avait jeté les fondements de sa bibliothèque, qui n'a jamais cessé, depuis, de se développer et compte aujourd'hui six cent cinquante-six ouvrages (formés de deux mille cinq cents volumes) dont soixante revues, déposés au local des Bibliothèques collectives des Sociétés Savantes, rue de la Régence. Elle avait enfin réalisé ce miracle de créer un journal d'art. Nous devons à nos aînés de ne pas ignorer quelle énergie tenace, quel dévouement à la cause de l'architecture représente la création de notre *Émulation.*

« Outre beaucoup d'audace et d'énergie, dit M. Dumortier, rapporteur de 1886, il est une chose absolument nécessaire pour fonder une publication périodique quelconque et surtout un journal d'architecture, lequel doit se composer en majorité de planches. Cette chose, c'est l'argent. Or, ce qui nous manquait le plus, c'était l'argent.

» La société disposait d'un avoir de 600 francs; elle en mettait généreusement la moitié, 300 francs, à la disposition de la Commission du Journal.

» L'insuffisance de ce chiffre ne nous fit point hésiter et le 9 janvier 1874, six mois après sa nomination, la Commission (elle se composait de MM. Allard, Baes, Benoît, Neute et Dumortier) déposait, avec son rapport, la première livraison du journal.

» MM. Fonteyne, Vandeveld et Van den Eeckoudt, dont je me plais à rappeler ici le concours désintéressé, avaient dessiné et autographié gratuitement les premières planches; MM. Allard et Benoît en avaient rédigé le texte, auquel M. Wauters, archiviste de la ville, accorda dès le début sa précieuse collaboration.

» Quoique chacun apportât avec un rare désintéressement sa pierre à l'édifice, nous avions dépensé à la fin de 1874, près de 7,000 francs. Nous étions loin des 300 francs mis à notre disposition par la caisse de la Société. Heureusement, nous comptions déjà deux cent cinquante abonnés pour la deuxième année. Quelques-uns nous payèrent d'avance, nos imprimeurs nous firent crédit, et on entama hardiment la deuxième, puis la troisième année. »

A la fin de celle-ci, l'*Émulation* comptait trois cent quatre-vingts abonnés! Elle en comptait près de cinq cents en 1886.

Elle avait depuis 1878 une existence légale grâce à la création d'une Société Coopérative d'Architecture, fondée par vingt-sept membres dévoués de la Centrale, dans le but précis et unique de satisfaire aux exigences de la loi.

Le sort de l'organe de la Société Centrale semblait dès lors bien assuré.

Il fallut cependant, contre toute vraisemblance, d'énergiques efforts pour maintenir entre la Société et son organe le lien étroit de dépendance qui est la raison d'être de celui-ci.

En effet, la Coopérative « l'Émulation » et la S. C. avaient peu à peu formé deux organismes différents par le fait que certains membres de la Coopérative avaient cessé de faire partie de la Société. Ne prenant plus part aux travaux de la Société, ils n'en pouvaient suivre l'évolution et deux tendances contradictoires menaçaient de se manifester.

Notre confrère O. Simon, avec une patience et un tact admirables, tenta de concilier les tendances diverses, mais ne put y parvenir, et il devint évident qu'il fallait trouver une solution radicale sous peine de voir se manifester de regrettables incidents.

Déjà le 4 novembre 1898, approuvant un rapport du confrère Saintenoy, l'assemblée avait émis le vœu unanime de transformer la Société en Union professionnelle.

Des études dans ce sens furent reprises en 1912 et 1913; elles ont abouti à la transformation de la S. C., association libre en Union professionnelle sous l'empire de la loi du 31 mars 1898.

Cette transformation fut étudiée et poursuivie par notre confrère Dhuicque. Approuvée en principe à la séance du 21 octobre 1913, adoptée à la séance générale du 28 avril 1914, elle donnait à la Société Centrale, avec la personnification civile, le droit de régir directement son organe, sans l'intermédiaire d'une coopérative.

Interrompue par la guerre, malgré les difficultés d'une situation plus difficile certes qu'au jour de sa création, l'*Émulation* a reparu en 1921. Nous devons cette renaissance à l'énergie et au dévouement inlassables de nos confrères Dhuicque et Neirynck.

Dans son éditorial de 1921, la Rédaction rappelle le programme des fondateurs :

« Ce programme, dit-elle, n'a pas changé... L'*Émulation* reflétera les efforts de ceux qui veulent voir la reconstruction de nos provinces dévastées entrer dans une voie sagement ordonnée par le savoir, la compétence, le talent et l'expérience. Elle s'arrêtera aux problèmes que pose l'édification des habitations à prix réduits et les édifices d'utilité publique. Elle s'occupera de cette science du tracé des agglomérations que notre Société a inscrite, de longues années avant la guerre et bien longtemps avant qu'il ne fût question d'« urbanisme », au programme de ses études.

» Elle s'arrêtera aux questions si complexes que soulève la conservation de notre patrimoine d'art, de nos édifices anciens, du caractère de nos vieilles cités... L'*Émulation* ne saurait se désintéresser davantage des questions générales dont l'étude est intimement liée au but même que poursuit la S. C. A. B. : la question de l'enseignement, la question du diplôme, les questions techniques et juridiques intéressant la profession, en un mot, tout ce qui est susceptible de servir la grande cause de l'art de bâtir. »

Aujourd'hui comme en 1874, les artisans de l'*Émulation* ne ménagent ni leur talent, ni leur travail. Mais ils doivent, aujourd'hui, comme alors, être soutenus par la foi active de leurs confrères.

***

On ne peut séparer de l'*Émulation* le Bulletin mensuel qui, de juillet 1919 à janvier 1921, en tint lieu et prépara en quelque sorte sa réapparition.

« A ce titre, il doit refléter l'esprit, les tendances, le travail de tous les architectes belges » et doit « aller porter dans le pays et à l'étranger l'image de nos conceptions ».

Ainsi s'exprime le Comité directeur dans le programme placé en tête du premier bulletin paru après la guerre :

«... Il est de notre devoir d'entrer dans l'action dès à présent... Nous souhaitons que notre organe soit vivant, combattif autant que documenté et sérieux. »

Il suffit de feuilleter le *Bulletin* pour voir comment ce programme fut réalisé, pour trouver ce signe évident de notre vitalité : des études sur toutes les questions qui intéressent notre corporation à un titre quelconque; un reflet de toutes les émotions artistiques du pays; un écho de toutes les discussions sur les grands travaux d'intérêt public projetés ou exécutés.

Aussitôt l'*Émulation* reparue, le *Bulletin* reprit

le rôle modeste d'organe d'information qu'il avait à ses débuts en 1902 et dont l'activité de notre Société l'avait fait sortir.

***

En 1897, sous la présidence de M. V. Dumortier, la S. C. A. B. fêtait le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation. A cette occasion fut organisée une exposition rétrospective d'architecture et le quatrième congrès international d'architectes, qui réunit trois cent trente-sept membres.

Faisant connaître à nos confrères étrangers le but et les travaux de notre Société, le président Dumortier rappelait que parmi ses préoccupations les plus constantes se trouvaient les questions de l'enseignement de l'architecture, du diplôme et des concours publics.

Ces questions présentent toujours pour nous le même intérêt.

Déjà en 1882, la S. C. A. B., consciente de l'insuffisance de l'enseignement de l'architecte, avait rédigé un programme complet d'une école spéciale d'architecture. Le rapporteur de 1897 le reproduit in extenso dans sa « Notice historique sur la S. C. A. B. ».

Ce programme proposait comme sanction à l'enseignement l'institution d'un diplôme légal.

La Ville de Bruxelles elle-même sentait la caducité de son enseignement artistique. Elle confia en 1898 la réorganisation des cours d'architecture à notre éminent confrère Acker. Malgré tout son talent, celui-ci ne parvint pas à donner à l'enseignement l'impulsion qui lui manquait. En 1912, l'Administration communale remit de nouveau à l'étude une réorganisation complète des cours d'architecture. Elle confie cette étude à une commission où la S. C. est représentée par son président M. Francotte.

Chacun des membres de cette commission fut chargé de présenter un rapport.

L'*Émulation*, dans ses numéros de mai 1912 à mai 1913 inclus, en a publié les plus importants.

Deux de ces membres, le confrère Dhuicque et le signataire de ces lignes, présentèrent un programme d'études, et la S. C., dans sa séance du 7 septembre 1912, émit le vœu de voir la Ville de Bruxelles ratifier ce programme qu'avaient approuvé notre président d'honneur, C. Buls, et notre président Francotte.

Les efforts tentés par notre Société furent imparfaitement compris, mais ils eurent néanmoins un certain résultat, puisque le principe des ateliers que nous défendions fut adopté à titre d'essai par l'Administration communale en 1916.

Trois de nos membres, les confrères De Vestel, Lambot et Vanneck, furent chargés de l'appliquer. Ce principe, mis en pratique d'une manière incomplète, sans le complément logique des ateliers libres, donne cependant des résultats appréciables, prouvant ainsi son efficacité et témoignant des résultats que l'on peut en attendre si on le généralisait conformément à la conception de ses auteurs.

S'efforçant d'appliquer elle-même dans la mesure de ses moyens son idéal d'enseignement, la S. C. a organisé pendant la guerre des ateliers libres qui ont eu un succès inespéré et n'ont pas été étrangers, vraisemblablement, à la décision prise par la Ville de Bruxelles de créer des ateliers à son Académie.

Malheureusement, ce bel effort ne put trouver auprès des pouvoirs publics l'aide qu'il méritait et il dut cesser faute d'argent pour entretenir un local décent, le chauffer et l'éclairer.

***

Le diplôme constitue la sanction naturelle d'un enseignement supérieur. La Société n'a pas cessé d'en réclamer l'institution et ne cessera pas avant d'avoir obtenu satisfaction.

Le 25 septembre 1883, elle adressait aux Chambres législatives une requête accompagnée d'un exposé des motifs où elle attirait l'attention des législateurs sur l'utilité d'instituer un diplôme, de le rendre obligatoire et, comme conséquence, de créer une école d'architecture où l'on puisse le conquérir.

Cette requête portait la signature du président Dumortier, du secrétaire Delpy et de cent septante-six architectes.

Elle resta sans effet.

Le congrès international de 1897, les congrès nationaux de 1904, 1907, 1908, 1909, 1911 et 1920 ont discuté ou rappelé la nécessité de cette institution.

Malgré les démarches de notre dévoué confrère Maukels, malgré la requête de l'Administrateur-directeur général de la Société nationale des habitations à bon marché, la question n'a pas avancé. M. le Ministre des Sciences et des Arts a déclaré, le 19 août 1921, que, « *faute de projets précis de la part des associations professionnelles*, elle n'a pu

recevoir de solution définitive et qu'il ne prévoit pas la possibilité de la résoudre dans un avenir rapproché » !

M. Maukels établit alors un projet de loi résumant les précisions données à plusieurs reprises. Ce projet a paru dans le numéro d'octobre 1921 de l'*Émulation*. Nous attendons le bon vouloir de nos législateurs. Puisse le Pays n'avoir pas à regretter trop amèrement leur indifférence, lorsque les constructions élevées par les pseudo-architectes, porteront témoignage devant les générations à venir de l'ignorance et du manque de conscience de leurs auteurs ! Puisse le Pays ne pas en souffrir trop lourdement, au cours de sa reconstruction !

***

Si les questions capitales de l'enseignement et du diplôme n'ont pas donné à la S. C. A. B. des résultats proportionnés à ses laborieux efforts, elle a été plus heureuse en ce qui concerne les concours publics, objet de ses constantes préoccupations.

Le rapporteur de 1897 constatait avec satisfaction que la propagande faite par la S. C. auprès des administrations communales avaient abouti à l'organisation de près de cent concours dans l'espace de vingt-deux ans.

Cette propagande n'a pas cessé et nous pouvons enregistrer à notre actif que le principe de la mise au concours, s'il rencontre encore des détracteurs, s'affirme de plus en plus comme le moyen le plus juste, le plus sûr, « le plus pratique d'obtenir, dans chaque cas, la solution la plus heureuse aux divers points de vue des convenances, de l'art et de l'économie et d'aider le plus efficacement à l'étude et au progrès de l'architecture ».

La Société a rédigé un projet-type d'organisation des concours publics, qui constitue un guide pour les administrations désireuses de mettre leurs travaux au concours. Elle répond toujours avec la satisfaction la plus empressée aux demandes de collaboration qui lui sont adressées, — et elles sont nombreuses —, soit pour l'élaboration des programmes, soit pour la participation aux jugements. Elle publie, dans la mesure du possible, les résultats motivés de ses appréciations.

Enfin, pour contribuer à encourager le travail des jeunes architectes, elle a organisé elle-même, en 1908, des concours annuels de composition, dont elle établit le programme sur les données qu'elle préconise et dont elle motive le jugement selon les principes qu'elle défend. Ces concours ont eu une vogue croissante.

En outre, constatant avec regret que la Belgique, si riche en constructions anciennes, ne possédait pas d'archives des monuments historiques, la Société qui, en maintes circonstances, a tenté en vain d'attirer sur la gravité de cette lacune l'attention des organismes compétents et des Pouvoirs publics, a organisé en 1912 un concours annuel de relevés d'édifices et de fragments d'édifices anciens.

Ces relevés sont destinés à constituer dans l'avenir un intéressant répertoire des richesses architecturales du pays.

***

Aujourd'hui, Messieurs, la S. C. A. B. célèbre sa cinquantième année d'existence. Pendant cette longue période, avec un remarquable esprit de suite, une unité de vue impressionnante, elle n'a cessé de travailler à la réalisation des buts proposés par ses fondateurs, elle n'a cessé de lutter pour assurer à l'architecte les avantages moraux et matériels, trop méconnus, auxquels sa mission lui donne droit, et pour constituer elle-même un organisme corporatif pris en considération par les pouvoirs dirigeants et par le public.

Nous pouvons nous réjouir et nous féliciter des résultats atteints ! Le Roi Albert veut bien nous conférer à l'occasion de notre jubilé le titre de « Société Royale ». Cet honneur constitue pour nos efforts la sanction la plus haute et la plus flatteuse. Nous en exprimons à Sa Majesté toute notre gratitude.

Cette continuité d'action si frappante lorsqu'on jette un coup d'œil d'ensemble sur l'activité de la S. C., lui a permis de mener à bien des travaux de longue haleine.

Tels furent la rédaction du cahier des charges-type, que tous les architectes du pays ont admis; le Code des droits et obligations de l'architecte et le barème des honoraires ratifié par toutes les sociétés groupées sous la Fédération et que nous avons la satisfaction de voir appliqué par les tribunaux.

La Société a enfin fondé, en 1892, un Comité de défense juridique. Présidé successivement par MM. Picquet et Maukels, dont la haute compétence et la constante activité forcent les éloges, le Comité de défense juridique, aidé de ses dévoués conseils : Maîtres Brunard, P. Janssens, E. Picard au début, et aujourd'hui Maîtres Botson, père et

fils, C. Beatse, Van der Elst, a donné des avis juridiques innombrables et rendu d'inappréciables services aux architectes et au public. Rappelons seulement la sanction contre un plagiat commis au préjudice du regretté maître Acker, sanction marquant une étape importante pour la reconnaissance de la propriété artistique en matière d'œuvre architecturale, une des revendications à laquelle nous attachons la plus grande importance.

Pour compléter son organisation, persuadée que les fautes commises en matière de confraternité professionelle, de correction ou d'honorabilité ébranlent les sentiments confraternels et jettent le discrédit sur la corporation tout entière, la Société Centrale a créé dans son sein, en 1909, un conseil de discipline.

En 1910, la Société Centrale élargissant le programme de ses aînés, ajoutait aux sections déjà existantes de jurisprudence, de construction, d'art et d'archéologie, une section dite du « tracé des villes », où est étudié tout ce qui se rapporte à l'esthétique des villes, à la technique du tracé des agglomérations, aux projets d'artères nouvelles ou de transformation de quartiers, à ce que l'on nomme aujourd'hui « l'urbanisme ».

M. Buls en fut le président et M. Albert Dumont le vice-président. M. Putzeys, ingénieur en chef de la ville de Bruxelles, et M. Van Bogaert, ingénieur en chef, inspecteur général des chemins de fer de l'État, nous apportèrent leur concours.

Toutes ces éminentes personnalités donnèrent au nouveau comité une autorité considérable.

Malheureusement, ce comité perdit avec ses initiateurs une partie de sa vitalité. C'est d'autant plus regrettable que les événements récents ont valu à cette section de la S. C. une importance toute particulière.

Ces graves événements ont causé à l'activité de notre Société comme à l'activité du pays entier un préjudice incommensurable.

J'entends à son activité officielle, car la suspension de tous les travaux pacifiques ayant donné à ceux de nous qui ne s'étaient pas expatriés ou n'étaient pas au service des armées, des loisirs forcés, chacun les a employés passionnément, avec la volonté de se rendre utile à la cause commune.

Je rappellerai d'abord les efforts faits pour arriver à une reprise du travail, afin de ne pas laisser aux Allemands une apparence de raison aux monstrueuses déportations d'ouvriers; puis, la mise sur pied d'une « Association bruxelloise contre les risques de guerre », qui devait, en offrant à ses membres des garanties de sécurité pour l'avenir, favoriser aussi la reprise du travail. Les Allemands interdirent cette Association parce que, assurer les immeubles de Bruxelles contre les risques de guerre, c'était supposer la possibilité d'un recul des armées allemandes, supposition injurieuse pour celles-ci!

La S. C. collabore à titre officieux à la section des « Abris provisoires » fondé par l'Union des villes », organisme dépendant du « Comité National de Secours et d'Alimentation ». Elle collabore à la « Section agricole du Brabant », qui étudie des types de constructions rurales.

Les rapports de nos délégués à ces organismes, le regretté Albert Dumont et notre actif et dévoué confrère Maukels, prouvent quelle part du travail fourni revient à nos membres. Ils furent secondés par bon nombre de nos confrères, qui « s'occupèrent avec eux de la revision des règlements de bâtisse ou fonctionnèrent dans les Comités consultatifs locaux ».

Sans entrer dans le détail de tous les travaux, dont la plupart sont dus à l'initiative infatigable de celui qui accepta d'assumer jusqu'à la fin de la guerre la fonction présidentielle, M. Maukels, je répéterai avec A. Dumont, rapporteur de la Commission administrative pour la période 1913-1918 : « qu'aucun des problèmes d'intérêt public qui touchaient à notre profession n'a été négligé, et que nous avons toujours réussi » à nous affranchir de l'immixtion de l'occupant.

Pendant que l'activité de la société se déploie, au cours de l'occupation, dans les divers domaines que nous venons de rappeler, c'est un de nos membres, le confrère Dhuicque, président en fonctions au moment de la déclaration de guerre, qui organise et dirige, au front allié de Flandre, le sauvetage des œuvres d'art dans les localités bombardées ou menacées. Bien que ce service soit dû à son initiative personnelle, c'est en qualité de président de la société qu'il en proposa la création au Gouvernement du Havre; c'est aussi à ce titre qu'il rendit compte de son activité, devant la société, en une conférence donnée au lendemain de l'armistice, conférence dont l'illustration photographique devait nous éclairer sur l'immensité du désastre.

Déjà dès le mois de février 1915, notre confrère Dhuicque attire l'attention du Gouvernement du

Havre sur l'étendue des destructions, l'insuffisance manifeste et le manque de méthode des sauvetages abandonnés à l'initiative privée, sur certaines défections même auxquelles on doit imputer d'irréparables pertes. Ce n'est, hélas ! qu'en juin de la même année que le Gouvernement se rend aux raisons invoquées. En septembre l'organisation du service, est un fait accompli. Il est accrédité auprès de l'armée belge et des missions alliées; son personnel, qui compte un autre membre de la société, notre confrère Mayné, est militarisé; il dispose de moyens d'action. Tous les objets susceptibles d'évacuation immédiate sont envoyés à l'arrière, où sont créés de vastes dépôts. Le service ne limite pas son activité aux évacuations. Il opère des relevés d'édifices menacés, il effectue des moulages, il prend les mesures de sauvegarde générale, étançonne des ruines et c'est grâce à lui qu'un dernier pan de la grande façade des Halles d'Ypres parviendra jusqu'à l'armistice. Il jette les bases d'un inventaire général des richesses artistiques de la région et, en prévision de la dernière offensive, il étudie, d'accord avec les missions alliées, les mesures de sauvegarde qui devront être prises.

Il est profondément regrettable que ce service n'ait pu opérer dès la stabilisation des fronts. L'anéantissement des trésors d'art, d'Ypres notamment, eût été moins complet. Cependant, il faut se féliciter des résultats obtenus, et il est intéressant de signaler que c'est un an seulement après l'armée belge, que l'armée française organisa un service parallèle.

***

Après l'armistice, vint l'heure des déceptions. La S. C. avait mis à l'étude les problèmes si graves nés de la guerre : la restauration des édifices publics, la conservation des ruines qui, comme celles de Saint-Martin et des Halles d'Ypres, sont des souvenirs sacrés, la construction des habitations à bon marché, etc.

Elle a publié dans l'*Émulation* en 1921, une étude très complète sur la Reconstruction des régions dévastées.

J'emprunte à l'avant-propos de cette étude les lignes suivantes : « La S. C. A. B. ne pouvait se désintéresser du tragique problème de la reconstruction des régions dévastées.

» Consciente du rôle que la plupart de ses membres ont joué au cours de la guerre; consciente du rôle qu'ils étaient inéluctablement appelés à jouer dans la reconstruction, elle avait attendu que l'on fasse appel à son dévouement pour collaborer à la grande œuvre.

» Après la séance solennelle de l'Union des Villes, tenue à l'hôtel du Gouvernement provincial, en juin 1919, aucune illusion n'était plus possible. La reconstruction était commencée sans l'aide des compétences et de manière à mener le pays aux plus lourds mécomptes.

» Dès ce jour, la S. C. A. B. s'est mise à l'étude. Aussi longtemps qu'elle n'a pas trouvé le remède au mal que l'on constatait, elle n'a pas cru pouvoir élever la voix.

» Aujourd'hui elle croit avoir trouvé des directives de nature à donner au travail immense de la reconstruction, de l'unité et le moyen de relever nos ruines en beauté avec un minimum de dépense; aussi a-t-elle estimé de son devoir de communiquer le résultat de ses travaux aux pouvoirs compétents. »

A cela se borne la participation de la S. C. A. B. au travail immense de la reconstruction du pays !

Que l'amertume de cette constatation ne nous affecte pas ! L'œuvre accomplie par notre Société en cinquante ans nous autorise à garder confiance en l'avenir et en nous-mêmes. Pour ne pas trop allonger l'exposé de cette œuvre, j'ai passé sous silence les distinctions méritées par nos membres, les succès qu'ils ont remportés dans les concours publics; les expositions, parmi lesquelles celle de 1883, a laissé dans les fastes de la Société un souvenir particulièrement brillant.

Je n'ai pas rappelé les nombreuses excursions faites en province et à l'étranger, excursions au cours desquelles se sont nouées avec les confrères qui nous recevaient, ces relations amicales et confraternelles dont nous voyons aujourd'hui l'épanouissement. Je n'ai pas commémoré l'inauguration, en 1911, de notre nouveau local à l'hôtel Ravenstein; j'ai fait encore d'autres omissions...

Pour la même raison, je ne peux malheureusement citer tous ceux qui ont donné à la Société leur temps, leur dévouement, leur talent. D'ailleurs, j'en suis sûr, ils trouvent la meilleure récompense de leurs efforts dans la vue de la saine vitalité de notre œuvre collective.

Mais j'adresse un souvenir ému et un suprême salut à tous nos morts : au grand citoyen qu'était notre premier Président d'honneur, Charles Buls; à ceux des nôtres qui, durant une belle carrière,

ont créé une œuvre durable : les Acker, les Janlet, les Dumont; à ceux qui, plus effacés, n'en ont pas moins été un bel exemple de conscience artistique.

Je salue bien bas nos confrères Baeckelmans et Ph. Baucq; au cours de l'horrible guerre, ils ont accepté de livrer seuls une lutte sans gloire et sont tombés sous les balles du peloton d'exécution.

Rendons hommage aussi aux grands citoyens qui ont bien voulu seconder notre action à la présidence d'honneur de la S. C. : M. le Gouverneur Béco, à la présidence d'honneur du Comité du tracé des villes : M. le Sénateur Vinck.

Rappelons enfin les noms de ceux qui, appelés à la présidence par la confiance de leurs confrères, ont successivement consacré à cette charge le meilleur d'eux-mêmes.

Ce sont : MM. Dumortier, de 1872 à 1876; Hellemans, de 1877 à 1880; Baes, de 1881 à 1883; Dumortier, de 1884 à 1886; Brunfaut, de 1887 à 1888; Acker, de 1889 à 1890; De Vestel, de 1891 à 1892; Picquet, de 1893 à 1894; Horta, en 1895; Bosmans, en 1896; Dumortier, de 1897 à 1898; Maukels, de 1899 à 1900; Govaerts, de 1901 à 1902; De Vestel, de 1903 à 1904; Caluwaers, de 1905 à 1906; Delbove, de 1907 à 1908; O. Simon, en 1909; Caluwaers, en 1909; Francotte, de 1911 à 1912; Dhuicque, de 1913 à 1914; Maukels, de 1914 à 1918; Dhuicque, de 1918 à 1919; Bonduelle, de 1919 à 1922; Dewin, en fonctions.

***

Messieurs, quand on jette un regard d'ensemble sur l'activité passée de notre Société, on ne peut se défendre d'une véritable admiration pour l'indéfectible volonté de ceux qui, au détriment de leur intérêt personnel, malgré le manque de compréhension et le peu d'encouragement, malgré les échecs, inlassablement, ont suivi la ligne de conduite qu'ils s'étaient tracée.

Comme eux, nous croyons que les pouvoirs publics comprendront de mieux en mieux nos justes et légitimes revendications, apprécieront pleinement combien les mobiles qui nous guident sont supérieurs et désintéressés.

La victoire est toujours aux plus tenaces. Nous serons de ceux-là. Notre Société est plus vivante que jamais, elle prend chaque année un peu plus confiance en sa force, en la justice et la beauté de la cause qu'elle défend. Notre persévérant effort finira par triompher de toutes les préventions, pour le plus grand bien de l'Art et de notre beau pays.

Bruxelles, le 4 septembre 1922.

Le Rapporteur,
Paul BONDUELLE.

Diplôme d'honneur de la Société Centrale d'Architecture de Belgique. Composition, dessin et gravure par Jean Baes, architecte.

EXPOSITION INTERNATIONALE DE L'ART ARCHITECTURAL

AU PALAIS D'EGMONT A BRUXELLES (5-15 SEPTEMBRE 1922)

L'exposition consécutive au X^e^ Congrès international des architectes, restera l'une des manifestations les plus brillantes d'art architectural organisées par la Société centrale. L'intérêt que lui a témoigné le public atteste que cette fois du moins l'effort a été compris et qu'il a porté des fruits. Faut-il attribuer ce succès à la qualité et à la variété des œuvres exposées, ainsi qu'à l'absence presque complète de documents abstraits, peu parlants aux habituels visiteurs des exhibitions artistiques et accessibles aux seuls professionnels? Ou bien faut-il y voir la résultante d'un mode de présentation dicté par le local même, mais assurément nouveau, qui permit de grouper les œuvres par sections, et de les répartir en petites salles agrémentées d'une décoration florale pourtant très modeste et, par là même, d'atténuer le caractère maussade et réfrigérant de toute exposition d'architecture?

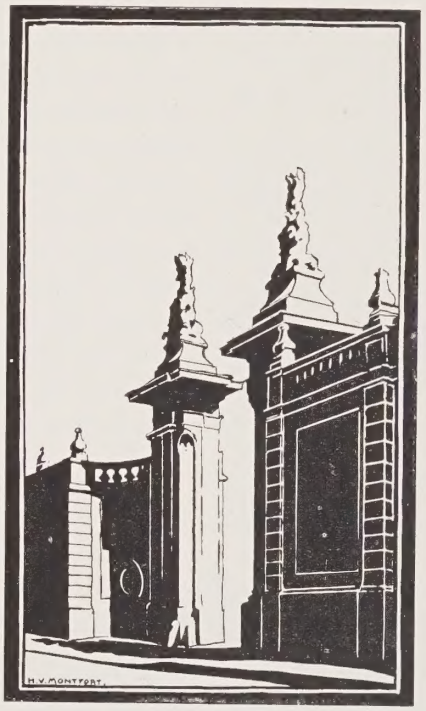

H. Van Monfort.
Affiche de l'Exposition.

Aucun de ces facteurs, sans doute, n'est étranger à la réussite que nous enregistrons, et les organisateurs de nos futures exhibitions professionnelles feront bien d'en méditer l'importance, car une chose est certaine, c'est que jamais exposition d'art architectural ne fut moins que celle-ci conforme au tableau qu'en brossait naguère J.-K. Huysmans dans ses « Salons officiels » : « Des épures : en voici, en voilà. Dans de solitaires salles, l'architecture exhibe ses lavis évoquant l'idée d'une considérable consommation de bols d'encre de Chine... et rien, en somme, parmi ces projets et ces plans, qui puisse laisser croire que les exposants aient même conscience du mouvement déterminé dans l'architecture. » L'exposition du Palais d'Egmont a eu la rare fortune de grouper des œuvres de toutes provenances, d'inspirations et de tendances très diverses. Elle ne s'imposa pas, tant s'en faut, l'utopique objectif d'offrir à ses visiteurs une sorte de tableau synthétique de l'effort architectural de ce moment. Toute réalisation doit se tenir dans les limites des possibilités. Mais il est indéniable que, grâce aux concours qui se sont spontanément offerts et à la large collaboration des confrères de pays alliés, la Société a pu réaliser une manifestation dont la portée est certaine et dont il convient de fixer le souvenir.

Le Conseil de direction a donc décidé de réserver à l'exposition du palais d'Egmont une large place dans cette revue. Si importante que soit la documentation photographique de ces fascicules, une fois encore, il a fallu restreindre les ambitions. Il ne pouvait être question de reproduire toutes les œuvres exposées. Nous n'oserions même qualifier de « sélection » le choix qui a été fait, car bien des documents qui eussent mérité, à tous égards, de figurer dans cette collection, ont dû être éliminés en raison même des possibilités de reproduction, possibilités conditionnées par divers facteurs, tel, notamment, le format même de cette revue. Nous nous sommes donc efforcés de rappeler ici la physionomie de l'exposition, tout en fournissant une documentation variée.

Le présent fascicule rappellera la section rétrospective. Les deux fascicules d'août et septembre seront consacrés à la section française; celui d'octobre, à la section américaine et aux autres sections étrangères. Les fascicules de novembre et de décembre se rapporteront à la section belge contemporaine.

SECTION RÉTROSPECTIVE

« En fêtant le cinquantième anniversaire de sa fondation, la S. C. A. B. a voulu rendre hommage aux maîtres du passé.

» Son hommage s'adresse à tous ceux qui œuvrèrent sur le sol belge et qui donnèrent à notre architecture son caractère particulier.

» Les œuvres réunies à la section rétrospective ne peuvent donner qu'une idée incomplète de l'art architectural belge; nous aurions voulu les voir plus nombreuses.

» D'autres maîtres que ceux représentés à la section auraient pu être rappelés par des photographies ou des dessins; les moyens matériels ont fait défaut pour les réunir et donner une image plus complète de l'art du passé. »

C'est par ces termes que les organisateurs de l'exposition ont préfacé le catalogue de cette section. Nous avons tenu à les reproduire parce qu ils marquent le sentiment qui a inspiré l'exposition et aussi parce qu'ils permettent de faire une constatation véritablement déconcertante. Il y a près de vingt ans, un groupe d'anciens élèves d'Henri Beyaert organisait, dans les locaux des Musées du Cinquantenaire, une exposition des œuvres et principalement des dessins du maître. A l'issue de cette manifestation, le distingué conservateur en chef des Musées royaux émettait le vœu de voir rassembler, au Cinquantenaire, les archives des architectes contemporains. Il attirait l'attention sur l'intérêt que pourrait offrir, aux points de vue les plus divers, cette collection. Malheureusement, dans ce pays où tant d'idées généreuses sont émises, parmi lesquelles si peu sont soutenues, le projet de M. Eug. van Overloop ne fut suivi que d'un vague et timide essai de réalisation. Il en résulte que si nous ne possédons sur les édifices du passé que quelques documents à peine, encore qu'éparpillés, incomplets, approximatifs ou pratiquement inaccessibles, nous ne sommes guère mieux renseignés sur les édifices contemporains. C'est en vain que les organisateurs de l'exposition du Palais d'Egmont se sont efforcés de représenter, à la section rétrospective, des maîtres dont l'œuvre et l'influence sont considé-

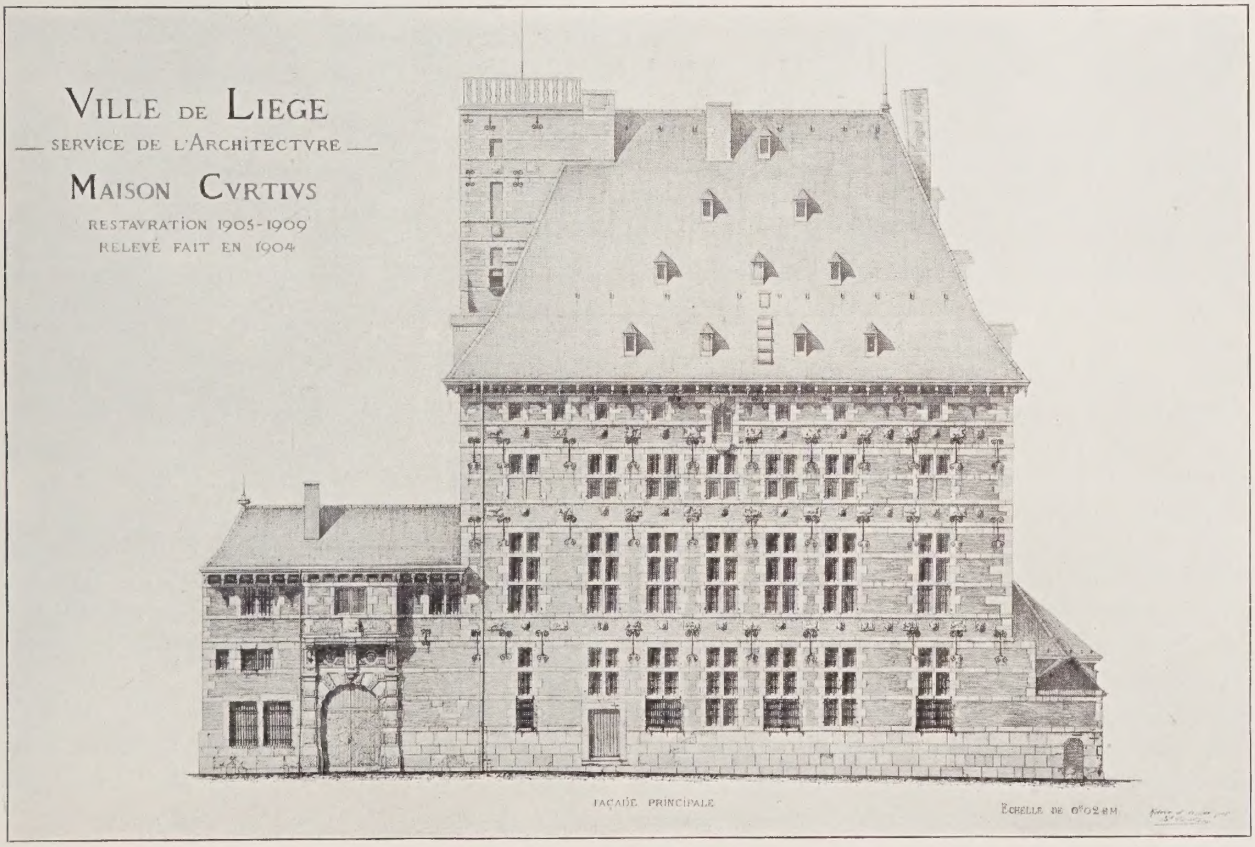

Exposition de 1910. Fragment. E. Acker, arch.

rables, dont les méthodes sont à peine connues et les projets anéantis ou disparus sans qu'il soit possible d'en retrouver la trace. C'est là une lacune éminemment regrettable et qu'il importerait hautement de voir combler dans toute la mesure du possible. Notre époque qui se targue de vouloir reconstituer les monuments du passé dans leur forme originelle plus ou moins hypothétique, agirait sagement et ferait preuve de quelque logique en instituant, sur les édifices contemporains, des archives d'une rigoureuse précision documentaire, lesquelles fourniraient du moins, pour l'avenir, une référence certaine, et permettraient de conserver intacte la pensée des créateurs, leur œuvre restant exposée à toutes les vicissitudes.

Sous ce rapport, il convient de mentionner l'initiative très heureuse de quelques grandes villes du pays. L'administration communale de Liége possède un service spécial qui fait de l'utile besogne.

L'hôtel d'Ansembourg, l'hôtel Curtius, de nombreuses maisons anciennes ont été dessinées avec une extrême conscience et plusieurs de ces documents ont figuré à l'exposition. Nous avons tenu à reproduire l'un d'eux. La ville de Tournai était représentée de même par divers dessins dont certains déjà anciens et relatifs à des édifices disparus. La ville de Louvain nous avait adressé un lot de photographies d'anciens fragments, et la ville de Bruxelles, dont le patrimoine est si riche et si varié, s'était fait représenter par tout un lot de gravures anciennes du plus haut intérêt. Ne pourrait-elle point, elle aussi, par l'organe du « Comité du Vieux Bruxelles », dont l'œuvre déjà est considérable, encourager parmi les jeunes architectes l'étude des monuments anciens et enrichir ainsi ses archives. L'enseignement de l'architecture y trouverait grand profit et certaines destructions ou restaurations ne feraient point disparaître, à tout jamais, de précieux documents. L'envoi des villes se trouvait complété par celui de la ville d'Anvers, que nous regrettons de n'avoir pas trouvé plus marquant.

Parmi les architectes disparus, se trouvaient seuls représentés : Acker, Baes, Beyaert, Blomme, Cluysenaer, Gabriel et Maurice Charle, De Curte, Janlet, Poelaert, Buys et Van Ysendyck.

Nous avons revu avec plaisir, je dirais presque avec émotion, des photographies de l'exposition de 1910, si tragiquement anéantie et dont la perfection d'étude méritait mieux qu'une existence aussi fugace. Nous ne pouvons résister au désir d'en laisser ici un souvenir. Il semblerait qu'Ernest Acker ait été voué aux réalisations éphémères; voici encore de lui cette décoration de la place Poelaert exécutée à l'occasion du LXXV^{e} anniversaire de l'Indépendance, conception de réelle allure que l'*Émulation* publia naguère; alors que chacune de nos cérémonies et de nos fêtes publiques voit ériger, sous prétexte de décoration, des poteaux dont la base plonge dans d'ignobles massifs de plâtre bariolé, les pouvoirs publics s'honoreraient en réalisant, dans le métal indestructible, ces admirables mats, dignes d'orner à demeure n'importe quelle place ou carrefour de la ville. Et devant ces photographies d'hôtels dont plusieurs ont déjà subi des retouches importantes, devant ces études de la Morgue, perdue en un coin à peine fréquenté de la ville, devant ces projets inexécutés, ces croquis élégants, révélant tant de goût, de distinction et de probité artistique, irrésistiblement on songe à la place qu'eût dû tenir Ernest Acker dans notre architecture nationale, place que l'incompréhension générale n'a pas su lui accorder assez tôt, et que la mort stupide devait lui ravir avant même qu'il eût pu s'affirmer par une œuvre durable.

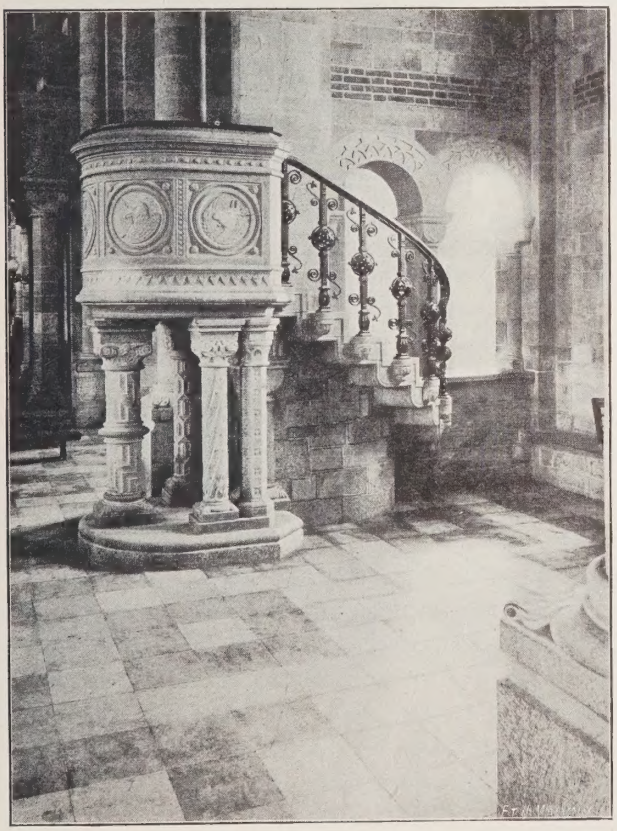

Église de Tombes (Mozet). H Beyaert, arch.

H. Beyaert, arch. Entrepôt de Tournai.

C'est un même sentiment qui nous reporte au douloureux souvenir de Jean Baes. Lui aussi nous laisse une œuvre à peine ébauchée, encore que déjà marquée d'une personnalité puissante, si riche en promesses, s'annonçant si féconde, et inexorablement entravée par le plus affreux destin. Nous avons revu là, entre quelques études révélant une rare science du dessin, quelques fragments du théâtre flamand et toute une série de ces aquarelles qui devaient largement contribuer à faire mieux comprendre le charme et la valeur d'art de ces silhouettes de clochers si spéciales à notre pays. Une immense coupe perspective du Palais de Justice révèle qu'en ce temps-là (1880) le dessin jouissait encore du crédit que tentent de lui faire perdre à présent ceux qui ne le connaissent pas.

Un troisième maître, dont la carrière devait, elle aussi, se trouver trop prématurément interrompue et qui eût exercé, comme Acker et comme Baes, l'influence la plus féconde sur notre architecture contemporaine, n'a pu être représenté à l'exposition. Nous tenons à en consigner notre regret en accordant ici un souvenir ému à Paul Hankar.

Henri Beyaert, lui, a été parmi les favorisés, et rarement une carrière fut à la fois plus variée, plus active et plus féconde. De 1850 à 1860, il s'affirme comme le continuateur respectueux des traditions

léguées par le XVIII^e siècle. Ses œuvres ont, il est vrai, une vigueur et une ampleur peu communes; elles trahissent une certaine gaucherie à s'adapter aux styles qu'il s'efforce de faire revivre. Puis bientôt, il s'oriente vers l'architecture spéciale de nos provinces pendant la Renaissance. Il est le

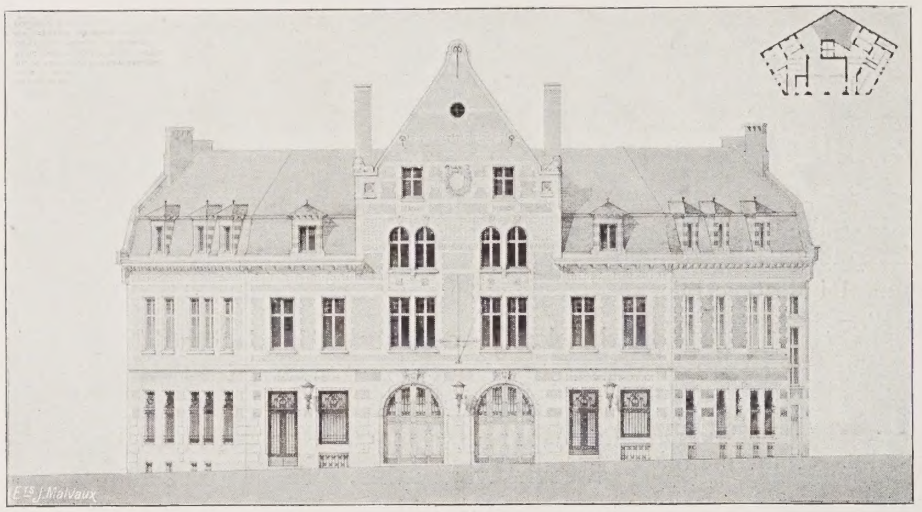

Projet primé pour le commissariat de police à Uccle. Gabriel Charle, arch.

représentant, en Belgique, du mouvement qu'ont créé en France les Viollet-le-Duc et les Labrouste. L'art du moyen âge le séduit par la franchise de ses moyens. Il remet en honneur la brique et la pierre. Son œuvre cependant ne s'astreint à aucune répétition et la personnalité de l'artiste se révèle depuis l'originalité des partis d'ensemble jusque dans les moindres détails. L'évolution de son talent ne se marque nulle part avec plus de netteté que dans la Banque Nationale de Bruxelles, dont les façades faisant face à Sainte-Gudule sont de sa première manière, alors que les bâtiments de la rue de Berlaimont caractérisent la seconde. L'exposition nous montrait notamment l'escalier circulaire en forme de tour, dont la conception s'apparente aux grands escaliers de la Renaissance, tout en s'adaptant ici, avec la plus heureuse ingéniosité, aux besoins d'un bâtiment essentiellement moderne. Dans la Banque d'Anvers l'évolution est plus sensible encore, et, n'en déplaise aux détracteurs systématiques de nos prédécesseurs, c'est là une des œuvres les plus magistrales et les plus puissantes de notre pays. Un dessin pour une cheminée non exécutée de la gare de Tournai, dessin que l'*Émulation* a déjà publié, et les projets du château de Wespelaer, témoignaient que Beyaert fut, lui aussi, un dessinateur d'une rare conscience. Quelques-uns semblent contester aujourd'hui que la virtuosité de dessin soit indispensable à l'architecte. C'est là, évidemment, une thèse fort commode. Nous nous bornerons à constater que les maîtres qui ont laissé dans l'art de bâtir une empreinte profonde, ont tous manié le crayon avec adresse; mais c'est là, sans doute, pure coïncidence...

Beyaert se trouvait encore représenté par un lot de photographies, évoquant le château de Faulx, où il rattache des bâtiments d'habitation moderne à de puissantes tours à machicoulis du moyen âge ; l'église de Tombes d'un dispositif si original, où il fait revivre, en la modernisant, la période romane, et dont nous reproduisons ici la chaire de vérité; la gare et l'entrepôt de Tournai, dont on trouvera également ci-après une photographie, etc.

A l'école de Beyaert se rattachent Émile Janlet et J.-J. Van Ysendyck. Du premier nous donnons, en planche hors texte, le château de Beusdael que l'artiste restaure et complète et où, jamais peut-être, son talent ne s'affirma avec plus de bonheur dans la tradition nationale. La chapelle, les communs, divers éléments de la cour sont modernes et l'accusent avec une belle franchise. Ce n'est point là du pastiche ou ce qu'il est convenu d'appeler : du style; c'est pourtant l'attestation d'un style en pleine possession de sa personnalité. Le château de Jodoigne et le pavillon belge à l'exposition de Paris en 1879, marquent la même tendance. Ces œuvres ont d'ailleurs fait école et c'est le meilleur éloge qu'on en puisse faire.

C'est aussi ce que l'on peut dire de Jules-Jacques Van Ysendyck, dont l'exposition groupait l'hôtel de ville de Schaerbeek, celui d'Anderlecht et quelques restaurations. Ces deux hôtels de ville ont marqué un retour si heureux aux traditions dans la construction de nos maisons communes que leur influence se retrouve dans tous les bâtiments de ce genre élevés depuis, non seulement en Belgique,

Arch. L. Blomme.

HOTEL DE VILLE DE BORGERHOUT.

mais encore dans le Nord de la France, et notamment à Dunkerque et à Loos près de Lille. Nous avons cru devoir reproduire en planche hors texte l'hôtel de ville de Schaerbeek, document encore inédit, du moins pour l'*Émulation*. Érigé de 1884 à 1887, il révèle une ampleur décorative, une franchise de parti et une allure vraiment exceptionnelles. Celui d'Anderlecht, érigé en 1877 sur des

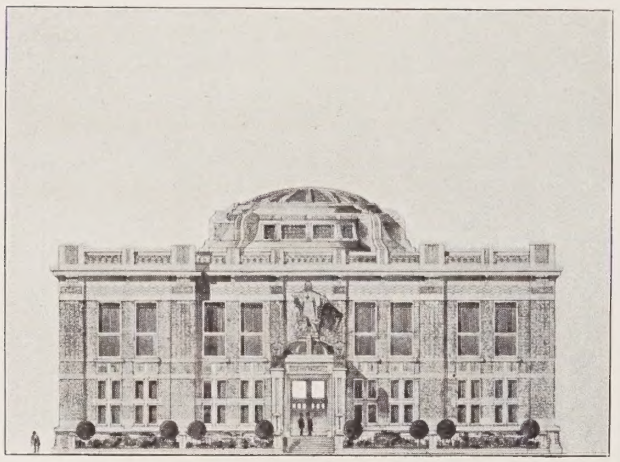

Projet de Palais de Justice. Maur. Charle, arch.

proportions plus modestes, n'a pas moins de valeur et certains de ses fragments, tel le porche, demeurent parmi les plus beaux morceaux d'architecture moderne dont ce pays puisse s'énorgueillir.

De Léonard Blomme, on trouvera ici une vue de l'hôtel de ville de Borgherout. Celle-ci confirme ce que nous venons de dire quant à l'influence de J.-J. Van Ysendyck dans les constructions de ce genre. Cette œuvre dénote cependant une vision personnelle et même une influence locale; mais elle se rattache à une école qui nous aura définitivement libérés des procédés de bâtir en usage au milieu du siècle dernier. Du même artiste, l'exposition nous montrait diverses constructions modernes réalisées avec la collaboration de notre distingué confrère Henri Blomme, frère du disparu.

De Joseph Poelaert, l'exposition nous montrait les plans et quelques fragments du Palais de Justice de Bruxelles.

Ici, nous ne nous trouvons ni devant la tradition, ni devant une expression personnelle de modernisme. Nous sommes devant une œuvre de génie, indépendante du temps et du milieu, évoquant à la fois l'Inde et le Siam, Rome et Babylone; conception insensée, vertigineuse, dépourvue de toute logique, de tout enchaînement, de tout bon sens, adaptée de la façon la plus sommaire au programme même sur lequel elle a été réalisée. Mais devant une telle œuvre, on ne raisonne pas : on se découvre. Jamais peut être la pauvreté de nos argumentations utilitaires n'a été mise en évidence avec autant de force, avec autant de puissance. Le Palais de Justice ne se discute pas : il s'impose, et certains de ses fragments, tels le portique d'entrée, la colonnade et ses escaliers dépassent tout ce que l'architecture peut exprimer.

De Gabriel Charle, notre ancien et si dévoué vice-président, quelques œuvres que l'*Émulation* a déjà reproduites et un projet de commissariat de police pour la commune d'Uccle, dont on trouvera ci-contre une petite image. En regard de l'œuvre du père, se trouvaient groupés quelques dessins du fils, Maurice Charle, disparu dès les premiers jours de la guerre, dans les combats de Liége. Dans une pensée pieuse, la Société avait tenu à associer ces deux noms si douloureusement unis, et qu'on ne peut évoquer sans exprimer le regret que ces deux artistes n'aient donné, eux aussi, toute leur mesure.

Quelques autres artistes, Cluysenaer, De Curte, Buys, complétaient l'exposition. Il est regrettable que les Balat, les Maquet, les Dumont, bien d'autres encore, n'y eussent point été représentés.

Telle quelle, la section rétrospective attestait néanmoins un effort d'une belle tenue, d'une grande probité artistique, révélant l'esprit de recherche de ceux qui nous ont précédés, l'enchaînement de leurs tentatives, le sentiment commun qui les a guidés. Une double leçon s'en dégage : il convient tout d'abord de considérer avec respect une œuvre digne du pays, œuvre qui témoigne que la corporation des architectes n'a pas démérité et qu'elle poursuit avec conscience l'effort des devanciers. Et ceci doit nous inciter à une grande prudence, lorsqu'il s'agit de juger cette œuvre dont certains, trop épris d'un modernisme facile, s'efforcent de diminuer la valeur et la portée. Il convient de s'inspirer ensuite des leçons multiples qui s'en dégagent, et de poursuivre l'effort dans un esprit d'amélioration constante, en se souvenant qu'en architecture, l'évolution est lente et méthotique, que rien n'y procède par heurts, et que tout effort s'écartant de cette règle est voué à la stérilité.

Eug. DHUICQUE.

EXPOSITION INTERNATIONALE DE L'ART ARCHITECTURAL

LA SECTION FRANÇAISE

La section française se présente avec une remarquable unité. L'impression première qui se dégage de l'envoi de ces différents artistes est celle d'une éducation artistique et professionnelle complète et harmonieuse, sans lacunes, d'une souplesse accomplie et d'une rigoureuse homogénéité. Ces œuvres si variées, révélant des talents si divers, peut-être, même des tendances opposées, ont entre elles une étroite parenté. On les sent animées d'un même esprit, dominées par un même souci d'ordonnance, d'équilibre et de clarté. Toutes possèdent une égale aisance à surmonter les difficultés sans effort apparent et l'ingéniosité des solutions semble vouloir se faire discrète et s'effacer dans le rythme des agencements. Qu'elles se rapprochent ou s'écartent de la tradition, les œuvres françaises témoignent d'un égal respect de l'expérience, d'une connaissance approfondie du passé, d'une préoccupation constante d'atteindre au style, bien moins par la redite d'éléments connus que par la subordination du détail à sa fonction architectonique.

***

La haute valeur des œuvres exposées compensait pleinement, à nos yeux du moins, le nombre restreint d'envois différents.

A la manière dont nos confrères français se sont accoutumés à présenter leurs ouvrages, on conçoit que les difficultés du moment leur laissent peu de loisirs pour s'attarder en de nombreux et fastueux dessins. Toutefois nous nous permettons de regretter, pour notre édification et pour l'enseignement des architectes de notre jeune école, que plus d'artistes n'aient pas été représentés. L'école française ne peut que gagner à être mieux connue et nous souhaiterions, pour notre part, que le mouvement moderne de l'architecture de nos voisins fût plus complètement apprécié ici. On ne peut se dissimuler en effet qu'une tendance existe, s'accusant chaque jour davantage, de s'écarter des types connus. Or, tandis que quelques-uns s'efforcent de trouver une voie nouvelle dans une simplification excessive des formes, dans une sécheresse ou une lourdeur affectées et parfois même dans le renversement pur et simple de l'ordre établi, l'école française, dans son immense majorité, semble ne vouloir s'accorder au mouvement moderne que par une subordination de plus en plus étroite des formes aux besoins actuels et aux procédés nouveaux de l'art de bâtir. Il en résulte que l'évolution est lente et réfléchie, souvent même à peine perceptible pour un œil non averti, mais elle n'en est pas moins très réelle et nous croyons trouver dans la prudence même du mouvement qui se dessine, un gage de la sûreté de sa marche.

Il y a quelques mois, à propos du XIII[e] salon des Artistes décorateurs, M. Pierre Olmer semblait s'attacher à calmer les impatiences trop vives en écrivant : « Un mouvement d'art moderne existe, il s'épure chaque jour en prenant de plus en plus contact avec la demande; c'est en évoluant qu'il reconstitue une chaîne de traditions, basées sur le culte du beau métier et de la recherche des besoins modernes. Que chacun de ces artistes travaille sans se préoccuper d'inventer un style; c'est, en effet, en s'adaptant étroitement aux mœurs et aux besoins de son temps, sans rien renier de sa propre nature, que l'artiste crée du nouveau. L'ensemble des productions de notre époque n'aura de physionomie particulière que vue avec le recul du temps; il ne nous est pas donné à nous de fixer les caractères du style actuel, c'est l'œuvre de la postérité. »

C'est là, à notre sens, le langage de la sagesse. C'est d'ailleurs celui qui se tient de toutes parts, en France, et nous rappelions ici même, il y a peu de temps, quelques réflexions parues dans le *Bulletin* de la Société des Architectes diplômés, et qui expriment la même idée. « Nous sommes les produits d'une longue évolution que nous ne pouvons

pas ignorer, et il faut une forte dose de naïveté pour croire que dans l'art de bâtir un monument ou une société, on peut ne pas tenir compte du passé... »

Du reste, ce n'est pas d'hier que les esprits les plus avertis l'ont ainsi compris. Dans l'introduction de son remarquable traité de *Composition ornementale*, Eugène Grasset, qui ne sera pas suspect, pensons-nous, d'avoir exagérément sacrifié à la tradition, consacrait, à la manie d'innovation qui dévore une bonne part de nos jeunes artistes, quelques lignes à tel point empreintes de bon sens, que nous ne pouvons résister au désir de les reproduire ici, nous excusant de cette nouvelle citation.

« Chacun est de nos jours animé du désir d'inventer; or, qu'on ne l'ignore pas, cette tendance est mauvaise, car l'invention vient toute seule et ne saurait être provoquée. Dans l'art de l'ornement, nous venons de voir à quelles sources nouvelles l'on s'adresse, comme si l'inspiration dépendait de l'objet et de son caractère inusité. La vérité est tout autre, sans cela le poète ne saurait faire de beaux vers qu'en dénichant des mots inconnus, et l'on oublie que c'est la façon personnelle d'exprimer des idées connues qui constitue le talent et l'originalité. L'art ornemental, pas plus que les autres, n'échappe à cette loi; il n'a pas besoin de *formes* nouvelles, formes qui ne peuvent être forgées que dans la recherche du hasard et dans un état d'interversion intellectuelle. Ce qui peut être nouveau, c'est le système d'arrangement de formes naturelles ou abstraites connues, et ces systèmes peuvent varier à l'infini comme le tempérament des divers artistes. Innover, c'est conserver en modifiant.

» Il est donc inutile et mauvais de dire : créons un style vingtième siècle. Car de cette façon on ne saurait modifier qu'en altérant, on transformerait sans nécessité, on supprimerait sans raison autre que l'idée de changer; intentions malsaines et stériles en leur principe. Le changement ne peut être qu'un besoin spontané dicté par notre vie, sans cela on invente le style de la tête en bas et des pieds en l'air.

» Les conditions d'application de la forme à la matière sont le résultat d'essais non seulement séculaires, mais datant de plusieurs milliers d'années. Une expérience presque absolue en est résultée; cela s'appelle *les métiers*, et par ce mot il faut aussi entendre la part artistique qu'ils comportent, c'est-à-dire la convenance des formes à la matière et l'expérience de leur arrangement. Voilà pourquoi il est nécessaire de voir beaucoup avant de produire; c'est ainsi que le plus grand génie, isolé du reste du monde, ne trouverait absolument rien dans son imagination. Si nous regardons du côté des grands hommes, nous les voyons élèves attentifs de bons maîtres, et dépassant ensuite ceux-ci par une sorte de continuation ou de prolongement des mêmes bases artistiques. Quelques autres, qui n'ont dû que peu ou rien à tel ou tel maître en particulier, ont avec passion étudié les belles œuvres de tous les temps avant d'être en état de se distinguer.

» On peut prétendre que la fantaisie suffit pour créer des œuvres d'art, mais cette idée ne peut guère émaner de professionnels. Tous ceux qui produisent savent combien ils ont dû faire d'essais malheureux avant d'arriver à exécuter quelque chose de passable, et encore, en se servant d'autrui comme support et comme point de départ.

» Pour composer d'une manière sûre et indépendante de ces appuis, il est absolument indispensable de posséder une méthode de travail dans laquelle entre pour la plus grande part l'expérience accumulée des siècles et un raisonnement logique et pratique. »

***

Ce sont là, à n'en point douter, les principes directeurs de l'enseignement de l'architecture chez nos voisins. Les œuvres figurant à notre exposition en font foi. Ces œuvres, eussent-elles été plus nombreuses, eussent-elles émané de nos confrères les plus représentatifs du mouvement moderniste proprement dit, que l'impression d'ensemble de la section n'en n'eût guère changé, tant l'école française, considérée avec un léger recul, reflète l'homogénéité de son enseignement.

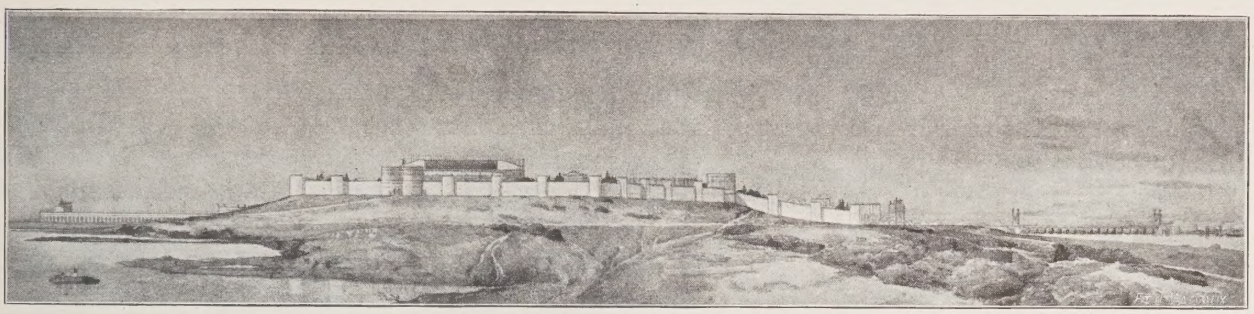

J. Formigé, arch. Colonie d'Arles. Ensemble de la ville. Élévation restituée.

RESTITUTION DE LA COLONIE ROMAINE D'ARLES

Une des conséquences de cet enseignement basé sur le respect de la tradition, est le goût qu'il fait naître chez certains architectes pour les hautes études du passé. La section nous en fournissait un exemple remarquable dans l'envoi tout à fait hors pair de notre éminent confrère M. Jules Formigé. En dehors de tout l'intérêt général qui s'attache à de tels travaux, de la vision qu'ils ouvrent sur des questions d'art, d'histoire et d'archéologie, de la somme de connaissances nouvelles dont ils enrichissent le patrimoine scientifique du pays, il est indéniable qu'ils concourent singulièrement à élever le niveau intellectuel de la profession, à consolider son autorité morale dans le public et la considération dont elle jouit dans les milieux les plus cultivés. A ces divers titres, l'étude de M. Jules Formigé mérite de notre part une attention toute particulière. Son envoi à notre exposition ne représente d'ailleurs qu'une part de son travail. Celui-ci porte sur tous les édifices antiques d'Arles et sur la ville elle-même [1]. Aussi avons-nous cru pouvoir prier M. Formigé de résumer lui-même ici les conclusions de son étude.

L'HISTOIRE

La naissance de la ville d'Arles résulte directement de sa situation géographique. Pour tracer la voie qui bordait le littoral méditerranéen, on avait trouvé une barrière formidable dans la basse vallée du Rhône : depuis la mer jusqu'à Beaucaire, des marais; de Beaucaire à Barbentane, un fleuve encaissé, profond et rapide; de Barbentane à Avignon, le confluent de la Durance, au lit sans cesse déplacé. Il fallait donc faire un détour immense vers le nord, de Fos à Avignon. Mais on remarqua que le plateau caillouteux de la Crau s'avançait vers l'ouest, en bec dans les marais,

1. Liste complète des dessins relatifs aux monuments romains de la colonie d'Arles, ayant figuré au Salon d'Architecture de Paris en 1922. Ceux d'entre ces dessins qui ont figuré à l'Exposition du Palais d'Egmont à Bruxelles, sont marqués d'un astérisque.

1.-2. Arc admirable. — *Ensemble et détails.*
3. Arc de Constantin. — *Ensemble.*
4. Thermes de Constantin. — *Plan inférieur.*
5. » » » *Plan supérieur.*
6. » » » *Coupes et façades, détails.*
7. Remparts. — *Détails (une porte, deux tours).*
8. Cirque. — *Ensemble et détails.*
9. Cirque. — *Velum.*
10. Forum. — *Plan, coupes, détails.*
* 11. Théâtre. — *Grande façade de la scène et détails.*
12. » *Rideau.*
* 13. » *Façade sud, état actuel.*
14. » *Plan du mœnianum* I.
15. » » » » II.
16. » » » » III.
17. Théâtre. — *Charpente de la scène, machines, détails divers.*
18. »
19. » *Trois coupes sur les gradins.*
20. »
* 21. » *Plan actuel.*
* 22. » *Plan restitué.*
23. » *Coupe en travers actuelle et détails.*
* 24. » *Coupe en travers restituée.*
* 25. » *Façade latérale restituée.*
26. » *Coupe en long actuelle et détails.*
* 27. » *Coupe en long restituée.*
28. » *Velum.*
29. Temple au génie de la Colonie, *ensemble.*
30. » » » » » » *détails.*
31. Amphithéâtre. — *Inscriptions.*
* 32. » *Plan.*
* 33. » *Grande porte du nord.*
* 34. » *Perspective du déambulatoire.*
35. » *Velum.*
36. » *Coupes diverses.*
37. Aqueducs. — *Ensemble et détails.*
* 38. Plan général de la ville.
39. Carte générale de la région.
40. Frontispice.
* 41. Vue générale de la ville.

presque jusqu'au Rhône; qu'en face de ce bec la pointe de la Camargue qui résistait au courant était solide, et qu'entre ce bec et cette pointe un rocher émergeait, le rocher d'Arles. C'est pour ces raisons que ce point de passage fut choisi. L'Espagne et l'Italie étaient ainsi reliées entre elles.

étaient d'origine grecque) y firent éclore un admirable foyer d'art. La ville était déjà si puissante lorsque César combattit Marseille, qu'il put y faire construire douze vaisseaux de guerre en trente jours, vaisseaux qui lui donnèrent la victoire. On sait qu'en 46 avant Jésus-Christ, il y fonda une

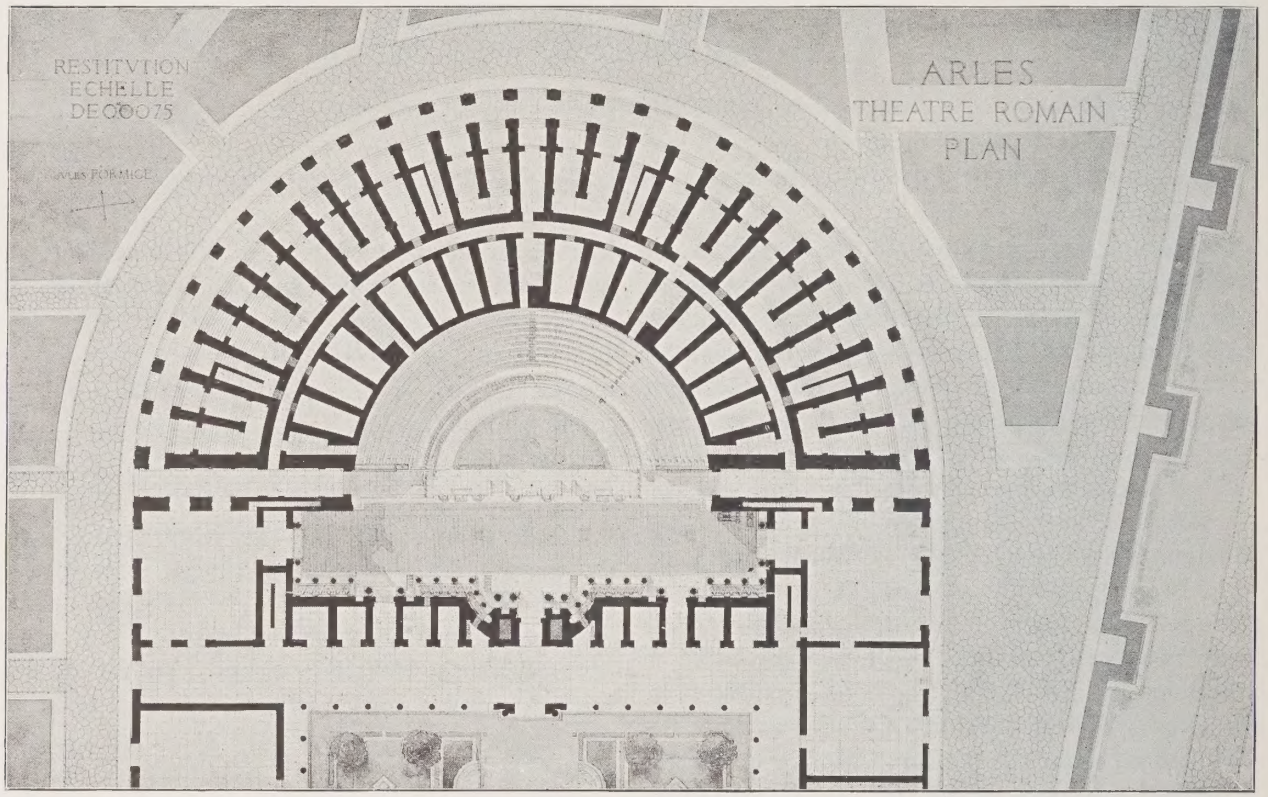

Arles. Théâtre romain. Plan. Restitution. J. Formigé, arch.

Une autre voie en partait vers Milan et l'Italie du Nord. Une troisième remontait la vallée du Rhône et se ramifiait successivement : 1° vers l'Helvétie; 2° vers le Rhin au sud des Vosges par Besançon et la trouée de Belfort, au nord par la Moselle et Trèves; 3° par la vallée de la Saône vers la Seine et, de là, vers le nord de la Gaule, la Belgique et la Bretagne. Enfin les navires de l'Orient et de l'Occident pouvaient remonter le fleuve jusqu'à Arles; ceux qui descendaient la Saône et le Rhône y aboutissaient, ainsi que les radeaux de la Durance.

Arles devint ainsi très rapidement un nœud de communications terrestres, fluviales et maritimes considérables. A côté du pont on trouve donc un port, un marché, une forteresse, une cité. La richesse des habitants et leur goût inné (beaucoup

colonie de vétérans et que cette colonie fut magnifiquement embellie par Auguste, auquel nous devons presque tous ses monuments.

La ville vécut dans une étonnante prospérité jusqu'à la fin du IIIe siècle où elle fut ravagée par une invasion... C'étaient déjà les Alamans. Elle ne tarda pas à se relever, et, à côté de ses monuments du premier siècle avant Jésus-Christ, nous en voyons une autre série, de l'époque de Constantin, qui s'y fixa et y établit même la capitale de l'empire. A cette nouvelle dignité, la ville d'Arles ajoutait celle qui en faisait en quelque sorte le centre de la chrétienté. Elle avait alors toutes les richesses, toutes les gloires, la première place par ses arts, son commerce, son industrie, qui comprenait même des manufactures d'État, monnaies, étoffes, armes, etc.

Mais hélas, cette renaissance fut courte, car le temps des grandes invasions venait. Et ce fut la cause même de sa prospérité qui devint celle de sa ruine. Les voies y menèrent toutes les armées, tous les barbares, tous les pillards. Elle subit tous les assauts et devint la proie de toutes les convoitises. Quelques rares survivants, entassés dans une forteresse réduite qui s'appuyait aux grands monuments ruinés, y vécurent dans l'angoisse jusqu'au x^e^ siècle, où le moyen âge commença à éclore avec le retour de la paix.

Les décombres sont ainsi restés amoncelés sur place. Leur couche atteint en certains endroits plus de huit mètres, et c'est sur cette couche que les monuments romans et gothiques se sont élevés. Ils ont créé ainsi un élément de protection pour ce qu'ils recouvraient; c'est ce qui explique la fécondité des fouilles. Un vieux dicton d'Arles dit que la ville ensevelie est plus riche que la ville vivante : *Arelas ditior sepulta quam viva.*

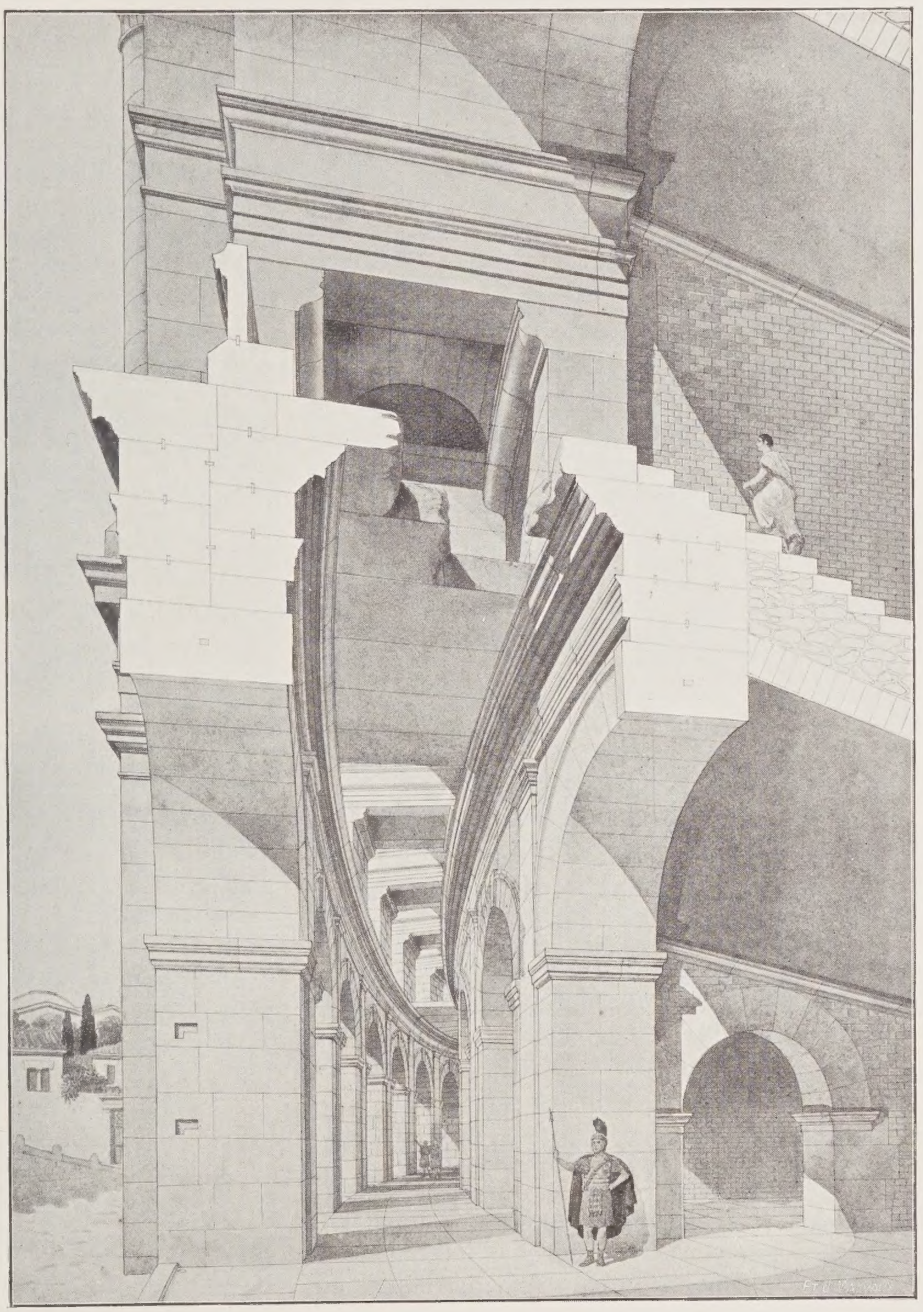

J. Formigé, arch.

Arles. Amphithéâtre.
Perspective du déambulatoire. (Restitution.)

LES FOUILLES

On a fait, depuis le début du XIX^e^ siècle, des fouilles à Arles. Elles ont eu surtout pour but le dégagement d'ensemble de l'amphithéâtre et du théâtre. Au XX^e^ siècle, on s'est occupé des autres édifices, notamment des thermes de Constantin. Puis on a entrepris des fouilles nouvelles, d'une manière presque continue. Je les ai conduites, d'abord comme chargé de mission, puis comme architecte en chef. Ces fouilles, sous une ville, souvent chez des particuliers, ont été onéreuses et longues, de sorte qu'elles s'achèvent à peine. J'en ai noté les détails pas à pas. J'ai visité presque tout le monde romain pour faire des comparaisons; et les autres fouilles que je fais en Provence,

notamment à Vienne, à Die, à Orange, à Vaison, à Saint-Remy, au Vernègues, à Fréjus et à la Turbie, m'ont fourni de nombreux documents du plus haut intérêt.

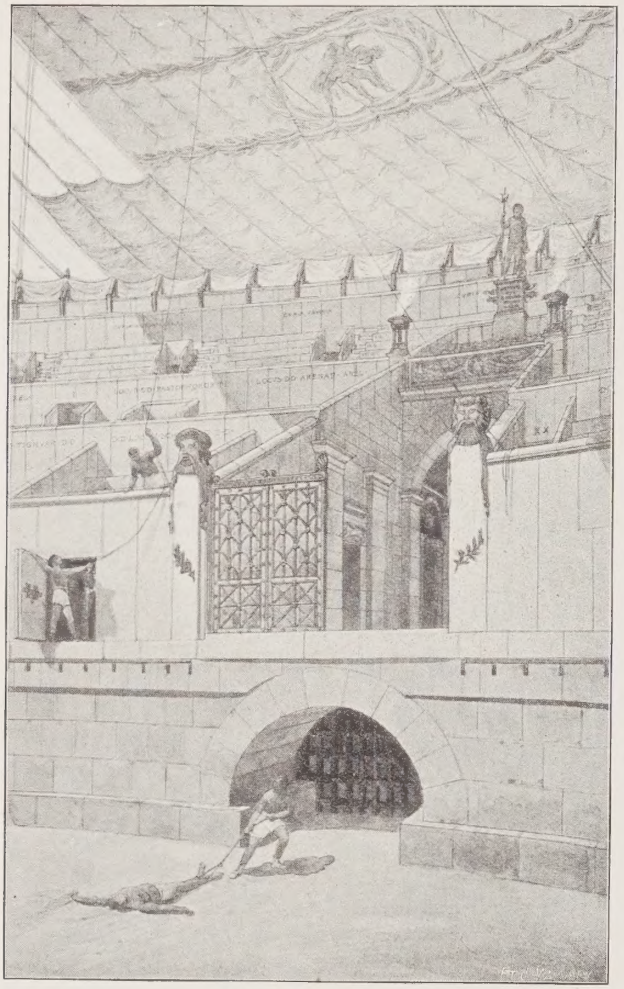

Arles. Amphithéâtre. Détail. État actuel. J. Formigé, arch.

LES MONUMENTS

La colonie d'Arles est la plus belle ville romaine de France : son architecture, très imprégnée de l'influence grecque, a un caractère particulier qui en fait déjà un art national. La date de ses monuments, la fin du premier siècle avant Jésus-Christ, les place à l'apogée de l'art chez les Romains. Enfin elle possède presque tous ses édifices, de sorte que nous pouvons avoir une idée très nette de ce qu'elle était. D'ailleurs, ces édifices sont contemporains de ceux des colonies voisines, ce qui facilite beaucoup les comparaisons. En effet le théâtre d'Arles est le frère de celui d'Orange, l'amphithéâtre d'Arles de celui de Nîmes. Le temple au génie de la colonie d'Arles a presque les mesures de la Maison Carrée de Nîmes. L'arc admirable d'Arles est presque identique à celui d'Orange. Les remparts d'Arles rappellent étroitement ceux de Nîmes, etc. Voici l'énumération des monuments qui nous sont parvenus :

Le pont du Rhône et celui de la Crau ;
Les aqueducs ;
Les remparts avec une porte ;
Deux arcs dits « de triomphe » ;
Le temple au génie de la colonie avec son enceinte ;
Des restes du temple dit de Diane et de celui de la Bonne déesse ;
Le forum ;
Les grands thermes ;
Le cirque ;
L'amphithéâtre ;
Le théâtre ;
Des maisons ;
De nombreux tombeaux ;
Des fragments, mosaïques, bronzes, marbres, etc.

LES RELEVÉS

Des relevés très détaillés et plus de mille photographies ont été faits. La physionomie d'ensemble des principaux types des édifices romains étant connue dans ses lignes générales, je me suis efforcé d'en pénétrer le détail, pour étudier l'utilisation, le fonctionnement, la vie de ces édifices. Les découvertes principales ont été publiées dans plusieurs mémoires et communications à l'Institut ; j'ai pu recueillir ainsi des avis de maîtres qui m'ont éclairé et guidé et dont je me suis efforcé de tenir compte le mieux possible.

LES RESTITUTIONS

Les restitutions ont été entreprises avec le principe absolu d'éliminer toutes les hypothèses incertaines. Elles ne figurent donc que des éléments bien établis, non seulement par les documents d'Arles même, mais par les comparaisons faites ailleurs. Un détail en donnera la mesure : la manœuvre du rideau des théâtres a été vérifiée par moi *sur place* à Orange, à Vaison, à Arles, à Fréjus, à Fiésole, à Pompéi, à Herculanum, à Taormine, à Syracuse, à Dougga, à Djemila, à Timgad, à Cherchell, à Athènes. Son principe d'ailleurs est

toujours en usage à l'Opéra de Paris, et dans tous les théâtres modernes.

J'ai poussé aussi loin que possible la figuration des états actuels en y réunissant tous les blocs

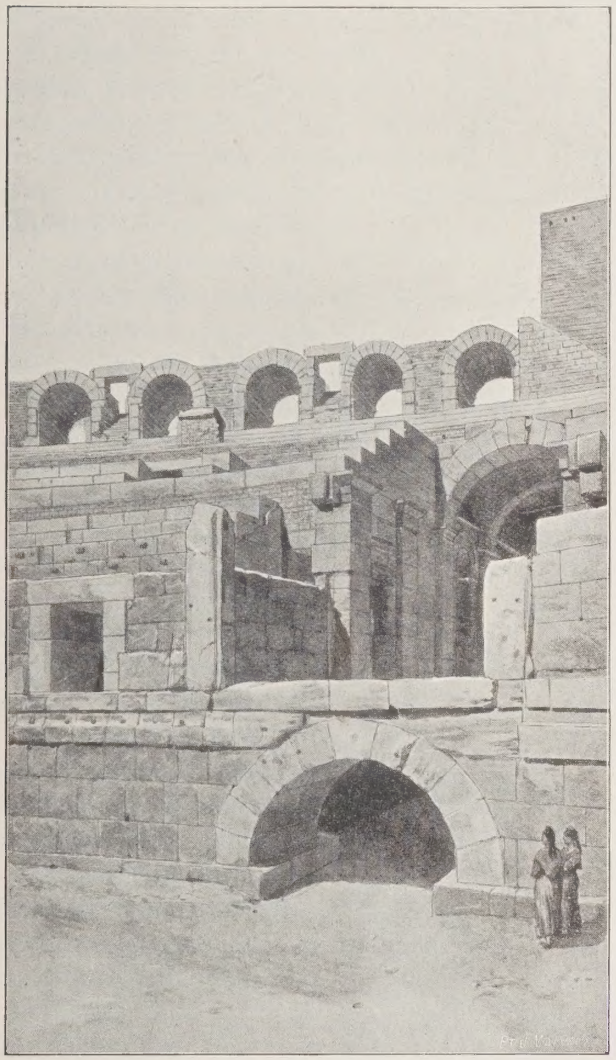

J. Formigé, arch. Arles. Amphithéâtre. Détail. (Restitution.)

épars qui justifient la restitution, et j'ai toujours présenté les restitutions côte à côte avec les états actuels ou même par superposition (pour les plans généraux).

C'est ce principe d'exactitude absolue qui m'a poussé à donner au trait une part prépondérante sur l'aquarelle et à ne recourir à la perspective que quand elle facilitait les explications. La vue générale de la ville est elle-même en géométral, pour bien préciser les niveaux et les dimensions respectives des édifices.

Les points sur lesquels mon étude apporte des données nouvelles sont les suivants :

Carte. — La carte des voies, avec les milles et les bornes.
Plan. — Le plan général de la ville.

Arc. — L'arc admirable que j'ai entièrement reconstitué avec des blocs épars.

Temple. — L'identification et la restitution du temple au génie de la colonie.

Thermes. — La marche complète des gaz chauds depuis les foyers jusqu'aux cheminées.
La ventilation artificielle.

Cirque. — Le plan général.
Le velum.

Amphithéâtre. — Le velum.
Les accès à tous les niveaux.
La reconstitution d'une grande entrée.
La lecture de la grande inscription qui relate les fêtes d'inauguration.
Les grilles en bois des façades.

Théâtre. — Le velum.
Le plan à tous les niveaux.
Les vases acoustiques.
L'orchestre.
La machinerie de la scène, trappes, décors fixes et mobiles.
Le rideau.
La décoration de la scène.
La construction du toit de la scène.
Le portique derrière la scène.
Les grilles en bois des façades.

Objets découverts et déposés au musée. — Diverses mosaïques.
Un gladiateur en bronze.
Deux plats et une balance en bronze.
Un moulage unique de la Vénus d'Arles pris lors de sa découverte, antérieurement à la restauration générale que Louis XIV commanda à Girardon et qui modifia notablement l'aspect du marbre actuellement au Louvre.

Jules FORMIGÉ,
Architecte diplômé par le Gouvernement, Architecte en chef des monuments historiques. Membre résidant de la Société des antiquaires de France.

***

Le travail remarquable de M. Formigé fixe l'attention sur les monuments romains du midi de la France, dont le caractère particulier ne semble pas avoir été suffisamment mis en lumière jusqu'ici.

L'auteur de la notice qu'on vient de lire le fait justement remarquer : ce caractère, dit-il, en fait déjà un art national.

Auguste Choisy, dans son Histoire de l'Architecture [1], éditée en 1903, le pressentait d'ailleurs avec cette lumineuse perspicacité qui caractérise ses analyses : « L'école des Gaules, dit-il, n'est nullement celle de Rome : au lieu de la solennité romaine, elle a des élégances que retrouveront, à l'époque de la Renaissance, les descendants des architectes gallo-romains... Elle n'accepte ni l'uniformité ni la formule... Le tombeau de Saint-Remy, si romain par le détail, semble dans ses formes générales la conception libre d'un Pierre Lescot ou d'un Philibert Delorme... L'ordre de la Maison carrée de Nîmes est une véritable colonnade de la Renaissance. » Il suffit de jeter un coup d'œil sur les restitutions de M. Formigé, et notamment sur les élévations extérieures du théâtre d'Arles, ainsi que sur les photographies d'après nature que nous publions pour se convaincre de la liberté extrême et de la fantaisie avec lesquelles les éléments d'architecture romaine ont été employés. La substitution générale du pilastre à la colonne engagée, l'absence de base et le caractère du chapiteau, la proportion des arcades d'étages largement surbaissées, l'interprétation des entablements superposés, réduits au rôle de simples cordons à peine saillants pour ne point briser l'unité architectonique des façades, le décor même de ces entablements dont l'architrave est ornée à la manière de frises, sont autant de détails confirmant l'impression que dégagent ces beaux vestiges, soit celle d'un art jouissant d'une remarquable aisance et nettement dégagé du formulisme romain. Cette impression, il est vrai, est beaucoup moins sensible à l'amphithéâtre dont nous reproduisons une vue extérieure, mais il convient d'observer que ce type d'édifice est essentiellement d'inspiration romaine, que la

1. *Histoire de l'Architecture*, t. I. *Architecture romaine*, pp. 609 et 660.

Arles. Le théâtre romain. Restes du motif central du mur de scène. Cliché E. Dhuicque.

vogue de l'amphithéâtre est une importation et que le contraste entre celui-ci et les autres monuments de la colonie arlésienne n'en est que plus significatif.

Une chose paraît donc certaine : si les grands édifices du midi de la France ont été élevés sur l'impulsion de Rome, la plupart d'entre eux sont l'œuvre d'artistes indigènes dont la culture s'alimentait à des sources bien antérieures à la conquête des Gaules. Or, ce qui frappe dans ces restes d'architecture antique qui jonchent le sol de Provence, c'est précisément le point auquel l'influence grecque les imprègne. Dès lors n'apparaissent-ils pas bien moins comme un produit d'importation étrangère introduit dans les Gaules par les légions de César, que comme l'expression d'une civilisation autochtone issue de la colonisation hellénique? Sans doute la Provence n'a-t-elle conservé aucun vestige architectural essentiellement grec. Partout les constructions phocéennes ont été ou bien détruites par la conquête romaine, ou bien transformées par le christianisme et anéanties par les invasions barbares. Les villes grecques du littoral se sont intégralement renouvelées. Marseille, en particulier, semble avoir pris à tâche de se détruire en détail pour se reconstruire pièce à pièce, afin de paraître toujours jeune, en effaçant, comme de vieilles rides, tous les souvenirs de sa vie passée [1]. Elle nous apparaît aujourd'hui comme une grande ville moderne, exubérante de vie, résolument tournée vers l'avenir et c'est à peine si l'on y découvre encore, çà et là, quelques maigres vestiges du moyen âge. Et pourtant n'est-il pas permis de douter qu'elle ait jamais été colonisée par Rome, puisque Pomponius Méla, qui écrivait sous le règne de Claude (41-54 après J.-C.), nous la dépeint comme une ville grecque qui avait conservé ses mœurs et ses usages [2]. La langue grecque s'y maintint obstinément pendant les premiers siècles du christianisme; c'est en grec que la grammaire et la rhétorique y étaient professées; le grec n'y apparaît pas seulement comme une langue noble, apanage des artistes, des lettrés et des savants, mais comme la langue usuelle, et c'est à ce titre que le christianisme s'en empare et s'empresse de l'introduire dans ses rites sacrés, au point que le vocabulaire ecclésiastique en emploie, aujourd'hui encore, un grand nombre de mots. Si le latin donne à Marseille l'appellation de sa Cannebière (de cannabis : chanvre) [3], par contre combien de souvenirs de la langue grecque ne

Cliché E. Dhuicque. Arles. Amphithéâtre. Fragment de la façade.

se sont-ils pas localisés dans le vieux quartier de Saint-Jean, à l'emplacement de la ville antique et jusque dans le vocabulaire professionnel du pêcheur marseillais?

Ernest Renan a tracé l'histoire [4] de cette colonie chrétienne, partie de Smyrne au IIe siècle et apportant d'un élan vigoureux la parole de Jésus dans les vallées du Rhône et de la Saône. C'est Pothin, un Smyrniote, qui fonde les églises de Lyon et de Vienne. Celles-ci restent en rapports constants avec les Églises d'Asie et de Phrygie. Les lettres qu'échangent ces Églises nous en apportent le témoignage. C'est à la même époque que Trophime, disciple direct des apôtres, prêche la religion nouvelle à Arles. D'autre part les pèlerins commencent

1. Lenthéric, *La Grèce et l'Orient en Provence*, p. 388.
2. Id., *o. c.*, p. 390.
3. C. Julian, *De la Gaule à la France*, p. 170.
4. E. Renan, *L'Église chrétienne*, p. 467.

à cheminer vers les régions saintes d'où a surgi le Dieu nouveau et ainsi, à mesure qu'il convertit le monde, le christianisme oriente les âmes vers la Grèce et vers l'Asie.

De cet abrégé si succinct, qu'il est d'ailleurs impossible d'étendre davantage ici, il semble résulter que si les premiers modèles qui s'offriront aux peuples de la Gaule lorsque l'art de bâtir sortira de la nuit où l'ont plongée les invasions, sont incontestablement des ruines d'édifices romains ou, pour mieux dire, d'édifices élevés sous l'impulsion directe de Rome, c'est avec un esprit imprégné de culture grecque que ces modèles seront interprétés. Sans doute, ces édifices répondaient-ils aux besoins d'une civilisation que les invasions, la chute de l'Empire et le christianisme ont définitivement abolie. Sans doute ne pouvait-il plus être question d'édifier des amphithéâtres, des théâtres et des thermes. Sans doute la disposition même des temples ne correspondait-elle pas aux besoins du culte nouveau et en eût-il été autrement que les moyens eussent matériellement fait défaut pour rééditer ces œuvres grandioses qui nécessitaient une main-d'œuvre formidable et une organisation qu'aucune ville ni communauté ne possédait. Mais il n'en reste pas moins que dès les premiers pas, l'art roman reflétera un esprit d'analyse, de recherche, de finesse, d'observation, de logique et, disons-le franchement, un sentiment d'art que les édifices purement romains n'ont jamais possédés, mais que nous observons cependant dans ceux qui subsistent sur le sol de Provence, précisément parce qu'ils portent déjà l'empreinte particulière, le sceau de la race qui élèvera, quelques siècles plus tard, les cathédrales.

Des études d'aussi vaste envergure que celles poursuivies à Arles par M. Formigé, jettent sur ce lointain passé, sur les origines de notre art et jusque sur celles de notre civilisation même une vive et radieuse lumière.

(A suivre.) EUG. DHUICQUE,

Arles. Le théâtre romain. Fragments antiques. Cliché E. Dhuicque.

INFORMATIONS

UNE AVENUE VERS GAESBEEK

Une note intéressante du servce des travaux publics, de la commune d'Anderlecht au sujet de l'avenue dont la nécessité a été signalée de divers côtés :

« Tous ceux — et ils sont légion — qui ont à cœur l'embellissement de Bruxelles et son bon renom, applaudiraient à la réalisation de ce vaste projet. Non seulement les habitants de l'agglomération bruxelloise, mais aussi les étrangers se rendraient à Gaesbeek, à condition, bien entendu, que l'accès du domaine soit facilité et que celui-ci soit aménagé tant dans un but instructif que comme promenade attrayante.

» Comme l'exécution de ce vaste projet est de nature à occasionner des frais assez élevés et que le gouvernement a décidé de réduire, dans la mesure du possible, toutes les dépenses à faire par les pouvoirs publics, le Conseil communal s'est rallié subsidiairement au projet poursuivi par les communes de Dilbeek et d'Itterbeek, d'obtenir l'aménagement immédiat, pour desservir le domaine de Gaesbeek, d'une route de 14 mètres de largeur partant de l'avenue d'Itterbeek à Anderlecht, empruntant l' « Appelboomstraat » jusqu'au hameau de « Koeivijver », ainsi que la vallée de la Pede-Sainte-Gertrude et se dirigeant ensuite vers Lennick-Saint-Martin, avec bifurcation près de la ferme « Het Kasteeltje », d'un embranchement de deux kilomètres et demi de longueur, se dirigeant directement vers le château de Gaesbeek.

» Ce tracé donnerait immédiatement satisfaction aux nécessités de communication facile vers le domaine, tout en desservant une population agricole intéressante et nombreuse. Il ne contrarierait nullement la réalisation de la grande avenue nationale, qui ne serait qu'ajournée, mais l'étude détaillée pourrait en être poursuivie dès à présent par l'État. »

LE « VIEUX BRUXELLES »

Le Comité d'études du Vieux-Bruxelles, réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. Steens, a rendu hommage à la mémoire de M. Martin Schweisthal, récemment décédé; on a rappelé les grandes qualités du défunt excellent bibliothécaire et savant archéologue.

M. Des Marez a entretenu le Comité des constatations archéologiques faites par le service des archives au cours du dernier exercice : il s'agit particulièrement de découvertes faites dans les terrains situés entre la Grand'Place et la rue des Éperonniers, où s'élevait autrefois le Meynaertsteen, et au cours de la démolition de la prison de la rue des Minimes, qui occupait l'emplacement des anciennes *Aedes Vesalianae*.

Il a ensuite fait rapport sur l'état d'avancement des recherches d'archives faites en vue de la publication d'un cartulaire de la Grand'Place et a communiqué au Comité quelques documents intéressants relatifs à l'expertise des restes de la Tour Saint-Nicolas faite après le bombardement de 1695, à l'édification de la Maison du Roi, et à de nombreux artistes bruxellois du XVII^e^ siècle généralement mal connus, tels que Vincent Antony, Jean Van Delen, Pierre Van Dievoet, Corneille Van Erven, Antoine Pastorana. Il a ensuite analysé quelques pièces d'archives concernant le rôle de Guimard dans l'élaboration du plan du quartier de la Place royale.

Le Soir, 9 juillet 1922.

BIBLIOGRAPHIE

Les Portes des maisons privées et des édifices publics de Mons de 1400 *à* 1830 *environ*, par M^lle^ JUSTA BOURLARD.

Les Mémoires de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut publient sur ce sujet une étude infiniment intéressante et abondamment illustrée. M^lle^ Bourlard écrit elle-même à ce propos :

« Les entrées de maisons, les portes ornementées sont un des charmes de Mons. A qui les regarde avec sympathie et attention, elles apprennent que l'art fut longtemps chez nous un des éléments du bien vivre et que toute une histoire de l'architecture — histoire familière et bien montoise — peut être extraite de ces précieux documents. Et ce qui est vrai des spécimens très anciens, l'est à titre égal de constructions plus récentes : les grandes portes de style classique à pilastres et à frontons ne manquent pas à Mons, et qui veut en noter les particularités apprend par elles, mieux que dans un Vignole, les règles des cinq ordres. »

REVUE DE LA PRESSE

La Construction Moderne (Paris), n° 32, du 7 mai 1922.

Éclairage indirect des salles de dessin, p. 251.

Une salle des Fêtes, p. 253. — Planches 125 à 128.

N° 33, du 14 mai 1922.

Chronique juridique, p. 257.

Responsabilité de l'architecte pour contravention de voirie, par GUILLEMOT SAINT-VINEBAULT, avocat.

Causerie juridique très intéressante et donnant des comptes rendus partiels de jugements rendus très utiles à compulser.

Les Thermes de Forges-les-Eaux, p. 259, planches 129 à 132.

Production de la chaleur par l'électricité, pour les besoins domestiques et le chauffage des habitations, p. 259.

Revue de la Presse, p. 262. L'École du Bâtiment de Tourcoing.

N° 34, du 21 mai 1922.

L'apprentissage dans les Industries du Bâtiment, p. 265 (suite).

Une Hôtellerie au bord de la Loire, p. 268, planches 133 à 136.

N° 35, du 28 mai 1922.

Concours Achille Leclère, p. 273. Partie centrale d'un pont frontière, pl. 137-138.

Étude théorique sur l'art des jardins, p. 274, planches 139 et 140.

Production de la chaleur par l'électricité, p. 276 (suite).

Revue de la Presse, p. 278. La déperdition de la chaleur à travers les murs. — (Housing, Betterment, April 1922.) — L'Architecture religieuse, p. 279.

Bilbiographie, p. 280.

La profession d'Architecte, par Leo MINVIELE. (Étude complète sur l'histoire et le statut juridique de l'architecte.)

N° 36, du 4 juin 1922.

Une clinique chirurgicale particulière, p. 284, planches 141 à 143.

Revue de la Presse, p. 287. Construction de maisons d'habitation en Angleterre par les soins des organismes publics.

N° 37, du 11 juin 1922.

Le Phénomène urbain, p. 289. Son évolution à travers les âges.

Reconstruction de l'Hôtel de ville de Péronne, p. 292, planches 145 à 148.

Production de la chaleur par l'électricite, p. 293 (suite).

N° 38, du 18 juin 1922.

Plan de réorganisation et d'agrandissement de Belgrade, p. 299, planches 149 et 150.

Monument aux Morts, p. 299, planches 151 et 152.

Revue de la Presse, p. 301. Sur la fabrication des pierres artificielles.

N° 39, du 25 juin 1922.

Hôtel de ville de Péronne, p. 306, planches 153 et 154.

Une villa à Morgat, p. 306, planches 155 et 156.

Le Phénomène urbain (suite), p. 307. Son évolution à travers les âges. Préhistoire et antiquités.

N° 40, du 2 juillet 1912.

Chronique juridique, p. 313. Prix d'acquisition de mitoyenneté.

Vitraux modernes, p. 314, planches 159 et 160.

Le château de Pau, p. 315, planches 157 et 158.

Consultations techniques, p. 315. Débit d'une conduite d'eau.

Revue de la Presse, p. 316. L'hygiène des H. B. M. — Discussion sur la nécessité des baignoires dans les maisons ouvrières.

Concours, p. 318. On annonce que le *Chicago Tribune* va ouvrir un concours international en vue de la construction de nouveaux bâtiments destinés à abriter ses installations. — Les primes annoncées, sont 50,000, 20,000, 10,000 et 1,000 dollars. — Décidément, les Américains font bien les choses et à l'intérêt du concours en lui-même vient s'ajouter pour les architectes étrangers celui du cours du dollar !

Nouvelles, p. 320. Un gratte-ciel en Europe. — Francfort va être doté d'un immeuble à 15 étages atteignant 60 mètres de hauteur, aménagé à l'américaine.

N° 41, du 9 juillet 1922.

Palais du Gouvernement de l'État de Rio Grande do Sul, p. 321, planches 161 à 164.

Concours, p. 326.

Université de Virginie. Place de professeur adjoint pour l'enseignement de l'architecture.

Chicago Tribune (suite). Renseignements. E. DR.

L'Architecture (Paris), n° 9, du 10 mai 1922.

Agrandissement de la Banque de l'Union Parisienne, M. Figarol, architecte.

Transformations et travaux en sous-œuvre dans des locaux habités; programme complexe résolu par l'utilisation du béton armé.

Comme innovation, M. Figarol laisse monter de fond les piles de soutien, dans le grand hall, sans les couper par leur milieu à l'intersection du plancher de l'étage. Parti franc et bien accusé. Le balcon de fer traditionnel, à l'étage, est remplacé par une frise pleine constituant appui de vitrage, revêtue de stuc-marbre de couleur très foncée à dessin pour laisser aux piles revêtues d'un stuc de pierre blanche toute leur importance.

Des fers forgés, très originaux, de Szabo.

Monument à la Victoire et aux soldats de Verdun, par MM. Chesnay, architecte, et J. Boucher, statuaire.

Maquette du monument qui doit être encastré dans les vieux remparts de Verdun, à la fois hypogée funéraire et stèle de la Victoire.

« Programme de statuaire bien délicat à réaliser aujourd'hui, après tant d'œuvres hâtives et banales aux formules usées et que n'a pas touchées, hélas ! l'étincelle sacrée du génie. Voyons les magnifiques stèles grecques et l'émotion discrète et profonde qui s'en dégage : mieux que des images agitées et tendues, c'est leur calme apparent qui nous porte au véritable recueillement. »

Le maître statuaire Jean Boucher est heureusement de ceux qui, avec Coutan, Bouchard et Landowski, savent émouvoir sans se départir de la sobriété.

N° 11, du 10 juin 1922.

L'Institut de Paléontologie humaine, architecte : M. Pontremoli. Cet institut, dû aux initiatives généreuses de feu le Prince de Monaco, est l'œuvre de l'architecte M. Pontremoli. Il doit fournir aux savants un centre d'études des origines de l'humanité, études basées sur les résultats des fouilles spécialement exécutées dans les grottes.

Les travaux de construction furent entamés en 1911 et le gros œuvre était achevé en 1914. Suit la période de guerre, qui retarda l'inauguration jusqu'en décembre 1920. Cet établissement comporte, en plus des locaux de service ordinaires, des salles d'exposition et de conférences, de chimie, de photographie, une bibliothèque, des cabinets de travail, des salles de comparaison et de classification, des magasins, etc.

Au point de vue de la conception architecturale et de son décor extérieur, on peut dire que ce monument s'apparente à cet autre établissement : l'Institut Océanographique, de Maître Nénot, terminé en 1910-1911. Ce dernier était dû, comme lui, aux libéralités du Prince de Monaco. Situé sur la rive gauche, à l'angle du boulevard Saint-Marcel et de la rue Panhard, l'Institut de Paléontologie humaine continue la chaîne des établissements scientifiques qui ont élu domicile dans les environs de la Sorbonne; la rue Saint-Jacques lance son antenne au bout de laquelle s'accrochent l'Institut Océanographique, l'Institut du Radium, etc. Plus loin, vers la place d'Italie, se trouve l'Institut de Paléontologie.

Les façades, particulièrement celle sur le boulevard Saint-Marcel, sont composées avec cette franchise, cette netteté, cette clarté qui sont de mise chez les grands architectes français. Même principe de décoration qu'à l'Institut Océanographique : robuste à la base, avec des saillies sur les parements, saillies diminuant ou s'effaçant dans les parties élevées. La sculpture de M. Constant Roux est parfaite. Peut-être pourrait-on reprocher à l'architecte la hauteur un peu réduite de la frise qui ceinture le monument, au rez-de-chaussée, et la symétrie un peu trop marquée des rustiques saillants sur le nu des façades. Ces légères critiques faites, certaines parties, telles le portail d'entrée et les baies de la bibliothèque, sont à louer sans réserve. Combien agréable s'y retrouve le souvenir de l'époque médiévale. Les fers forgés, tant de l'extérieur que de l'intérieur, séduisent par leur élégance; ils furent exécutés par le maître ferronnier Robert. La dépense totale a atteint le chiffre approximatif de 1,700,000 francs.

L'Architecte du Louvre, par Henri Verne.

M. H. Verne, se référant aux études récentes publiées par M. L. Batiffol, expose au moyen d'arguments précis le rôle prépondérant de Pierre Lescot dans la composition du plan d'ensemble du Louvre et des Tuileries. A l'aide de documents nouveaux il définit le « grand dessein » de l'artiste; un plan de la collection Destailleur figure déjà le grand projet d'un Louvre joint aux Tuileries, tel que ce projet pouvait être prévu au milieu ou dans la deuxième moitié du XVI^e^ siècle. En rappelant la collaboration féconde de Pierre Lescot avec Jean Goujon, « architecteur et imagier », l'auteur se plaint de ce que Pierre Lescot soit médiocrement honoré.

Cette étude, illustrée de superbes gravures, retrace en quelque sorte, et à ce point de vue spécial, l'histoire du Palais du Louvre de 1546 à 1627. Rappelons, pour mémoire, les œuvres du seigneur-abbé de Clagny : la fontaine des Nymphes (fontaine des Innocents), la partie antérieure de l'Hôtel du Président de Ligneris (actuel Hôtel Carnavalet), le château d'Anet, etc.

N° 12, du 25 juin 1922.

Avis. Une exposition internationale des Arts décoratifs et industriels modernes s'ouvrira à Paris au printemps de 1924; elle s'étendra des Invalides au Cours la Reine et comprendra le Grand Palais tout entier. Elle montrera le tableau complet de la production actuelle des industries françaises *offrant des qualités d'art et un caractère nettement moderne.*

Classification générale : architecture, art et industrie de la pierre, art et industrie du bois, art et industrie du métal, art et industrie de la céramique, du verre; ensemble de mobilier, art et industrie du bois et du cuir, tabletterie et maroquinerie, art et industrie des textiles, du papier; appareils scientifiques, instruments de musique, moyens de transport; vêtement, mode et accessoires, fleurs, bijouterie et joaillerie; arts du théâtre, arts de la rue, arts du jardin; enseignement; matériaux : pierre, bois, métal, céramique, verre, textiles, papier, etc.

Des pays étrangers seront invités à prendre part à l'exposition et seront désignés par le Gouvernement.

L'attention des industriels, des artisans et des artistes doit être attirée dès maintenant, sans attendre l'invitation officielle qui sera faite à brève échéance, sur l'importance exceptionnelle de la grande manifestation de 1924.

Un grand architecte français en Russie : Vallin de la Mothe (1729-1800), par Louis Réau.

L'auteur corrige les erreurs commises au sujet de l'un des architectes français du XVIII^e^ siècle qui ont travaillé à l'étranger et propagé au loin le renom de la grande École d'Architecture classique. Il construisit, entre autres, à Pétersbourg, le Vieil Ermitage du Palais d'Hiver et le Palais de l'Académie des Beaux-Arts.

L'Hôtel de la Société Centrale des Banques de province. Plan d'ensemble utilisant judicieusement un terrain irrégulier. Quelques beaux fers forgés de Brandt. G. Hebb.

La Cité, nº 3, mars 1922.

La maison Bourgeoise idéale. Article de notre confrère Eggerickx, commentant le résultat du concours organisé par le *Daily Mail.* La catégorie de maisons visée est intéressante : maison économique dont le service pourrait être assuré par une seule servante, et fait donc nettement différence avec l'habitation économique sans domesticité.

Quelques projets primés sont reproduits.

La maison classée en tête nous paraît, — à l'opposé de l'avis de l'auteur — fort bien défendre sa place, et il ne nous déplaît nullement que le plan en ait du « parti », puisque cette qualité, qui ne court vraiment pas les rues en ces temps, constitue ici un supplément a une solution relativement heureuse du programme.

L'Hygiène de l'habitation. Principes généraux concernant les ensembles de H. B. M. dont tous les bons architectes sont depuis longtemps pénétrés. Toute la question est, hélas ! une question de budget. La formule chère aux hygiénistes, ingénieurs spécialistes de tous crins, « prendre la dépense supplémentaire sur le décor inutile des façades », nous paraît une ressource épuisée depuis un certain temps déjà. Il n'y a pas forcément du superflu là où la laideur n'est pas complète.

Au surplus, l'architecte est précisément l'homme qui a pour mission de « balancer » tous les éléments du problème en considérant chacun d'eux suivant son importance réelle vis-à-vis du but à atteindre. Jusqu'au jour où les crédits suffiront à faire mieux, il faudra bien se résoudre en face de la pénurie d'habitations à construire parfois encore des cités lors même que le sol n'en aura pu recevoir tout l'équipement hygiénique souhaitable.

La nouvelle Université de Solbosch. Notice descriptive des bâtiments en construction, qui ne donne aucun élément d'appréciation permettant de préjuger de la valeur de cette création. Nous sommes rassurés sur un point : ce sera solide, et bien fait. H. D.

L'Habitation à bon marché, nº 3, mars 1922.

L'Architecture régionale. Un des meilleurs articles de notre confrère Puissant, définissant entre autres fort justement en quelle mesure l'architecture de tous temps reste logiquement tributaire du passé, et aussi en quelle mesure il importe de s'en dégager. Là comme ailleurs, il ne peut y avoir révolution, mais évolution. Aucune théorie « hyperrenversante » n'aura raison de l'éternité des lois véritablement profondes de toute bonne architecture, dont le climat et le cœur humain lui-même sont des facteurs déterminants entre autres.

« Si nous observons les conditions indispensables à la création d'une œuvre architecturale s'adaptant à nos besoins, à notre climat, nous ferons tout naturellement une œuvre qui se rattachera à la tradition. »

Nous ajouterons que nous aurons ainsi fait œuvre *moderne* aussi naturellement que M. Jourdain faisait de la prose.

La base fondamentale de l'hygiène de toute habitation, par Augustin Rey.

Considérations intéressantes et fort justes sur la nécessité de l'urbanisation rationnelle préalable de tout noyau civique. Le tracé des voies d'habitation en considération de l'orientation et de l'ensoleillement peut être considéré comme un acte d'hygiène préventive capable de neutraliser l'insalubrité des habitations mal bâties; à plus forte raison, de faciliter la tâche aux constructeurs avertis.

En un temps où les médecins eux-mêmes commencent à se rendre compte et à dire que la question des habitations est plus importante, dans la lutte contre la maladie, que celle des hôpitaux, il serait vraiment souhaitable que toute administration communale au moins se pénètre de ces principes. H. D.

Les prochains fascicules de l' « Émulation » (septembre-octobre) ne pouvant contenir notre revue de la presse habituelle, nous publions ci-dessous ce texte anticipativement.

La Construction moderne, Paris, nº 42 du 16-7-22.

Les habitations à bon marché à Paris et dans le Département de la Seine, p. 329.

La décoration des Jardins. Planches 167-168, p. 333.

Palais du Gouvernement de Rio Grande do Sul, p. 332, pl. 165-166.

Les peintures mates aux U. S. A., p. 324.

Terrasse pour avions, p. 324.

Bibliographie. Assainissement des villes et égouts de Paris, p. 324, par M. Daverton.

Nº 43, du 23 juillet 22.

La loi des huit heures dans le bâtiment, p. 337.

Vitraux modernes, p. 341, pl. 169-172.

La Responsabilité des constructeurs, p. 343. Compte rendu de l'étude de cette question au Congrès de Strasbourg.

Nº 44, du 30 juillet 22.

Prix d'achat d'une mitoyenneté. Boîte aux lettres, p. 1 des annonces.

Chronique juridique. Le remploi dans les R. L. et les droits des locataires, p. 345.

Les Monuments d'Arles, p. 346, pl. 173-174.

Maisons à loyers aux États-Unis, p. 347, pl. 175-176. Article traitant de l'établissement des plans sur des terrains de formes irrégulières.

Nº 45, du 6 août 22.

Chronique juridique. Propriétaire voulant habiter son immeuble, p 353.

La reconstruction des maisons des Régions dévastées. Dispositif des planchers (suite), voir C. M. 28 août..., p. 355.

L'Exposition coloniale de Marseille, p. 356

Un buffet de Gare, p. 357, pl. 177-180.

Revue des Matériaux, p. 357. De la perméabilité des tuiles et des moyens à utiliser pour les rendre imperméables.

Bibliographie. Manuel de Céramique industrielle, par MM. D. Arnaud et G Franche, p. 360.

N° 46, du 13 août 22.

Le Concours des Abattoirs de la Villette, p. 361, pl. 181-182.

Maisons à loyers aux États-Unis, p. 362, pl. 183-184. Plans de constructions sur cours (suite).

La Standardisation, p. 365.

Durcissement rapide du ciment armé à l'aide de la vapeur, p. 366. Revue de la Presse.

N° 47, du 20 août 22.

Une hôtellerie des Sports, p. 369, pl. 185-186.

Construction économique et rationnelle des églises dans les Régions libérées, p. 370, pl. 187-188.

Planchers en ciment armé sans nervures, p. 372.

Concours, p. 376. De la participation des artistes aux Jeux olympiques. E. Dr.

L'Architecture (Paris), n° 13, du 10 juillet 1922.

La revue de la presse technique publie des études se rapportant à :

Des murs et du bloc athermane avec vides « chrométriques », selon le procédé de notre confrère A. Knapen, et :

La hauteur maxima des constructions à New-York et à Londres, par P. Caloni. Cet article énumère les avantages et les inconvénients résultant de la construction des gratte-ciels. Les Américains commencent à en apercevoir les inconvénients; outre les questions d'esthétique, d'hygiène, d'éclairage, les dangers d'incendie, il en est une qui vaut qu'on y prenne attention : « les heures du commencement et de la fin du travail étant les mêmes pour la majorité des habitants du quartier d'affaires de New-York, il en résulte alors une surtension dans toutes les voies du centre, bien que certaines aient pourtant 30 mètres de large. »

A Londres, depuis 1908, on pouvait accorder des suppléments de hauteur au maximum fixé, qui était de 24 mètres. Une campagne passionnée y est menée en ce moment afin d'obtenir :

a) Lorsque la rue aura plus de 24 mètres de largeur, ses maisons pourront avoir pour hauteur la largeur de la rue, sans pouvoir dépasser pourtant le maximum de 45 mètres, non compris deux étages dans les combles;

b) Dans la Cité, les immeubles pourront avoir 36 mètres de haut, non compris deux étages dans les combles, quelle que soit la largeur de la rue.

Elle a ses partisans et ses détracteurs.

Le Comité d'Hygiène et le Syndicat du Commerce y sont favorables. L'Institut royal des Architectes britanniques combat violemment ce programme, repoussant, au nom de l'esthétique, la construction d'immeubles de 45 mètres de hauteur. Ils font valoir l'effet bienfaisant du moindre rayon de soleil qui, perçant les brouillards de Londres, ne doit pas être arrêté par une construction trop élevée, au dépens des immeubles voisins. A quoi, dans le sein même de l'Institut, certains partisans font remarquer que les Américains construisent certains immeubles de dix étages qui ne sont pas sans beauté et qu'au point de vue « hygiène », si les maisons étaient plus élevées, les employés et les ouvriers qui travaillent actuellement dans des locaux beaucoup trop étroits, pourraient avoir à leur disposition des pièces plus vastes et habitables.

Cependant, le projet de modification du maximum de hauteur des immeubles est, pour le moment, rejeté.

(*Bâtiments et Travaux public*, 28 mai 1922.)

L'Exposition d'Architecture de Strasbourg, par René Schommer. « Là, également, il y avait à rétablir le contact avec le passé séculaire, à refondre la famille artistique séparée dans la grande famille d'au delà des Vosges. Il y avait et il y a, en un mot, à préparer et à organiser l'avenir. »

Nul n'ignore que de Cotte, Blondel, et leurs collaborateurs avaient doté l'Alsace et la Lorraine de monuments charmants, à l'instar de ceux de Paris et de Versailles. Il faut faire revivre, de nos jours, la tradition française dans les provinces reconquises; dans ce but, il fallait la situer, rattacher son enseignement à celui des maîtres d'autrefois et d'hier. C'est pourquoi l'exposition de Strasbourg fut organisée. Elle prend comme point de départ 1671, date de la fondation de l'ancienne Académie royale.

Le ciment électrique, par J. Bied.

« Ciment fondu, » « ciment électrique, » « ciment électrofondu, » « ciment alumineux, » voilà plusieurs termes que l'on rencontre fréquemment depuis quelque temps dans les revues techniques.

Ces ciments, obtenus en mélangeant les matières par fusion soit dans des water-jackets (petits cubilots), soit au four électrique, de par leur mélange et leurs composants, se distinguent des ciments ordinaires par un durcissement très rapide et un coefficient de résistance à la compression très élevé. Il permet de réaliser une économie dans la section des poutres en ciment armé et un décoffrage très rapide, d'où économie de bois.

Une étude très intéressante, sur ce sujet, a été publiée dans *La Construction moderne*, 15 octobre 1922, n° 3.

N° 14, du 25 juillet 1922.

Le prétendu rationalisme de l'Architecture grecque, par H. Mayeux.

Au moyen de quelques observations simples et judicieuses, très perceptibles pour notre jugement de techniciens, M. Mayeux s'efforce de démontrer que l'architecture grecque n'est pas véritablement « l'idéal de la raison mise en œuvre », et qu'elle ne reste pas un modèle de logique pour les constructeurs. Ces observations ne sont pas exprimées pour faire le procès d'une architecture dont il admire les chefs-d'œuvre; elles visent à réfuter les théories de Violet-le-Duc sur les origines de l'architecture du moyen âge. On se souvient que ce dernier professait que les Grecs avaient procédé, comme constructeurs, suivant les mêmes principes que les maîtres d'œuvre du XIII^e siècle.

Le Plan de Belgrade, par A. Dervaux. A la suite d'un concours ouvert par la municipalité de Belgrade, en avril 1921, le projet des architectes français MM. Auburtin, Parenty, Naville et Chauquet, fut classé premier. Trente projets émanant d'architectes, d'ingénieurs ou d'urbanistes de nationalités diverses, avaient été remis; la forte majorité des projets primés sont d'origine germanique.

Félicitons nos confrères français, coutumiers du succès dans les joutes de l'espèce, en nous réjouissant de voir

que leurs traditions alliées aux théories modernes priment encore toujours les productions d'artistes étrangers, parmi lesquels il est cependant des spécialistes de très grand mérite.

L'Histoire et Condition juridique de la profession d'Architecte, par M. MINVIELLE, avocat à la Cour.

Le Ciment fondu, par M. CARIN, ingénieur.

Article très complet sur la question relatant, outre les procédés de fabrication, les particularités de ce nouveau ciment et les cas où l'emploi de celui-ci est particulièrement justifié ou avantageux. L'auteur insiste particulièrement sur les avantages du durcissement rapide, permettant une économie très sensible de coffrages, ceux-ci pouvant être démontés et réutilisés parfois vingt-quatre heures après la prise des bétons. Le ciment fondu trouve encore son application dans la confection de pièces standardisées, en béton : linteaux, châssis, cuves, citernes, pieux, tuyaux, bâtis, etc., fabriquées en atelier; le décoffrage pouvant être fait à très court délai, les grands espaces et les coffres nombreux ne sont plus nécessaires. D'autre part, la dureté et la résistance que ce ciment confère à ces ouvrages permet de les transporter et de les manipuler assez longuement sans risques de détérioration.

G. HEBB.

La Cité, n° 4, avril 1922.

Les Sanatoria pour Tuberculeux. Notes de l'architecte anglais Bernstingl donnant les grandes lignes du programme auquel, selon lui, doit répondre la composition de pareils établissements.

Suite de considérations empreintes d'un grand bon sens et de connaissance du problème, accompagnées d'un très beau plan de sanatorium modèle.

Concours maisons à bon marché de Willebroeck. Justes commentaires critiques par F. Bodson et reproductions des plans primés, qui sont de bons plans, habilement groupés.

Réforme de l'Enseignement. Par la reproduction de l'article de Jeanville, *Le Soir*, du 2 avril 1922, *La Cité* défend une fois de plus le projet de réorganisation Horta par l'enseignement de l'Académie des Beaux-Arts.

Personnellement, nous sommes loin de dénier tout mérite à ce projet. Nous pensons que le principal est que la ville veuille bien se rappeler qu'il existe une question de réorganisation de son enseignement artistique et qu'elle consente à la prendre suffisamment au sérieux pour ne pas en reléguer la solution après tout le reste.

Aussi bien, lors de cette étude sérieuse qui s'impose d'urgence, ne sera-t-il pas sans utilité de se rappeler qu'il existe d'autres projets ou études que celui de l'architecte Horta, notamment les études de nos confrères Dhuicque et Bonduelle, dont l'élaboration date d'ailleurs de plusieurs années avant la guerre.

Pour une mesure aussi délicate, aussi décisive sur l'avenir de notre art en général et de l'architecture dont les moindres manifestations sont inséparables de la vie, une édilité éclairée ne saurait s'entourer de trop de garanties.

H. D.

N° 6, juin 1922.

A propos de Paul Hankar continue sous la signature de F.-B la controverse devant établir si cet architecte est un « grand » ou un « petit » Belge. « L'un croit, dit l'auteur, à des choses consacrées, il ne goûte pas ses classiques, il les avale... L'autre aime... et son amour entraîne d'autres vers la régénération. Il en est, à notre avis, un troisième, qui, ayant compris l'apport des siècles et l'éternité des lois de la beauté, trouve en lui-même des ressources suffisantes pour n'avoir à désirer le « nouveau » qu'en tant que synonyme de « mieux ».

Quoi qu'il en soit, nous n'aimons pas les dieux sanguinaires dont la divinité semble ne pouvoir exister que moyennant la mort de ce qui les a précédé. Rendons au précurseur ce qui lui revient, y compris l'indigence de ses petits motifs de tôle découpée, si vraie et si pointue; mais laissons Poelaert à sa grandeur qui n'a rien à voir dans cette question et qui d'ailleurs est assez bon teint pour n'avoir à craindre, même de l'époque que nous traversons.

L'Exposition publique d'Architecture au Palais d'Egmont. De toute évidence l'auteur n'aime pas les beaux dessins. Il a raison, ça suppose bien autre chose qu'un peu de dilettantisme.

« L'Architecture c'est de la construction », dit-il. Nous le savions déjà, et les Français en premier lieu, qui se nourrissent dès leurs débuts du cours de Julien Guadet, ouvrage de quatre gros volumes où chaque page exprime cette pensée. Il y est même dit qu'Elle est aussi quelque chose de plus. Ainsi beaucoup de gens prennent la partie pour le tout.

Si toute l'Architecture était là, l'architecte vraiment persuadé se devrait à lui-même d'abandonner une profession *qui ne se justifierait plus ou pas*, car ce serait, comme on l'a dit pour la peinture, « la négation de l'architecture par l'architecture ». Car seuls les constructeurs, entrepreneurs ou ingénieurs, répondraient aux besoins d'une théorie aussi simpliste.

Qui peut le plus, peut le moins d'ailleurs, et nous pouvons demander à nos amis français de nous envoyer pour notre prochaine exposition, les croquis d'attachement et les commandes de pierre, que par une incroyable modestie ils ont cru devoir réserver jusqu'ici aux seuls exécutants.

Le X^e Congrès. Compte rendu sincère de Julien De Ridder, un architecte. Nous ne pouvons que nous joindre à lui dans les souhaits qu'il émet en conclusion.

Un intéressant article sur la Standardisation, où l'on voit que des sommités comme l'architecte français Girault en défendent et préconisent le principe bienfaisant.

Un grand bâtisseur. Un article repris d'*Excelsior*, parlant d'Haussmann et dont les pouvoirs publics de tous pays, comme le public lui-même, en général plus qu'indifférent aux questions d'architecture et d'urbanisme, feraient bien de méditer l'alinéa dernier :

« Les résultats de son administration, que l'on considéra alors comme très coûteuse, furent que la moyenne de la vie humaine dans Paris *augmenta de six années ;* que les émeutes sont devenues désormais impossibles et que depuis on n'a plus revu les grandes épidémies. »

H. D.

EXPOSITION INTERNATIONALE DE L'ART ARCHITECTURAL

LA SECTION FRANÇAISE

ŒUVRES MODERNES

De concert avec M. Greber, M. L. S. Cordonnier, notre distingué membre d'honneur, a étudié la question des extensions de Lille et de l'aménagement de divers quartiers.

Cet important projet a obtenu le premier prix au concours international organisé à cette occasion en 1921. Il témoigne des plus brillantes qualités de nos confrères français et prouve une fois de plus combien l'exercice des grandes compositions prépare heureusement les architectes aux vastes conceptions qu'ils peuvent être appelés à aborder dans le tracé des villes. Sous ce rapport le projet d'extension de Lille est d'une rare ampleur. Il prévoit l'accroissement des quartiers d'habitation et des quartiers industriels dans la direction des faubourgs de la Madeleine, de Halemmes, de Mons-en-Barœul, la transformation de la citadelle, le développement du parc Vauban, la création de jardins du côté de la commune de Lambersart. Dans le cœur même de la ville, il aborde deux importants problèmes : celui du remaniement de la place de la République et celui de l'aménagement de la Grand'Place.

Nous manquons évidemment d'éléments pour apprécier un travail aussi considérable et aussi spécial; les données du problème pratique nous échappent, et en fût-il autrement, qu'il ne nous serait pas possible d'aborder une telle étude dans le cadre d'un très modeste compte rendu d'exposition. Nous ne pouvons guère apprécier que le côté artistique de l'étude et les solutions proposées pour les deux places soumises à transformation.

Tout le monde sait, en Belgique, que M. Cordonnier a eu la rare fortune de pouvoir doter sa ville natale de deux édifices de toute première importance, le Théâtre et la nouvelle Bourse, qui forment actuellement, avec l'ancienne Bourse, — le pittoresque et somptueux édifice construit par le « maître ingéniaire et architecte » Julien Destré, en 1651, — moins un ensemble qu'une juxtaposition un peu hétéroclite de monuments. La haute valeur artistique de l'œuvre de M. Cordonnier, tout autant que le rôle tenu par ces deux édifices modernes dans la vie municipale justifient pleinement le dégagement et l'aménagement proposés. Présentement la Grand'Place s'offre sous la forme d'un rectangle allongé et approximativement

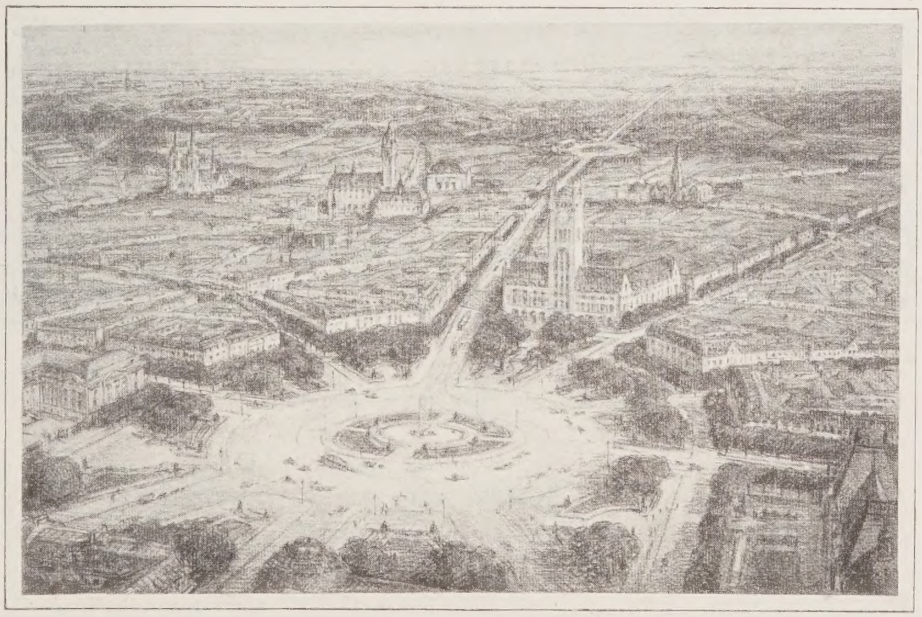

L.-S. Cordonnier et J. Greber, architectes.

Plan d'aménagement et d'extension de Lille. — La place de la République.

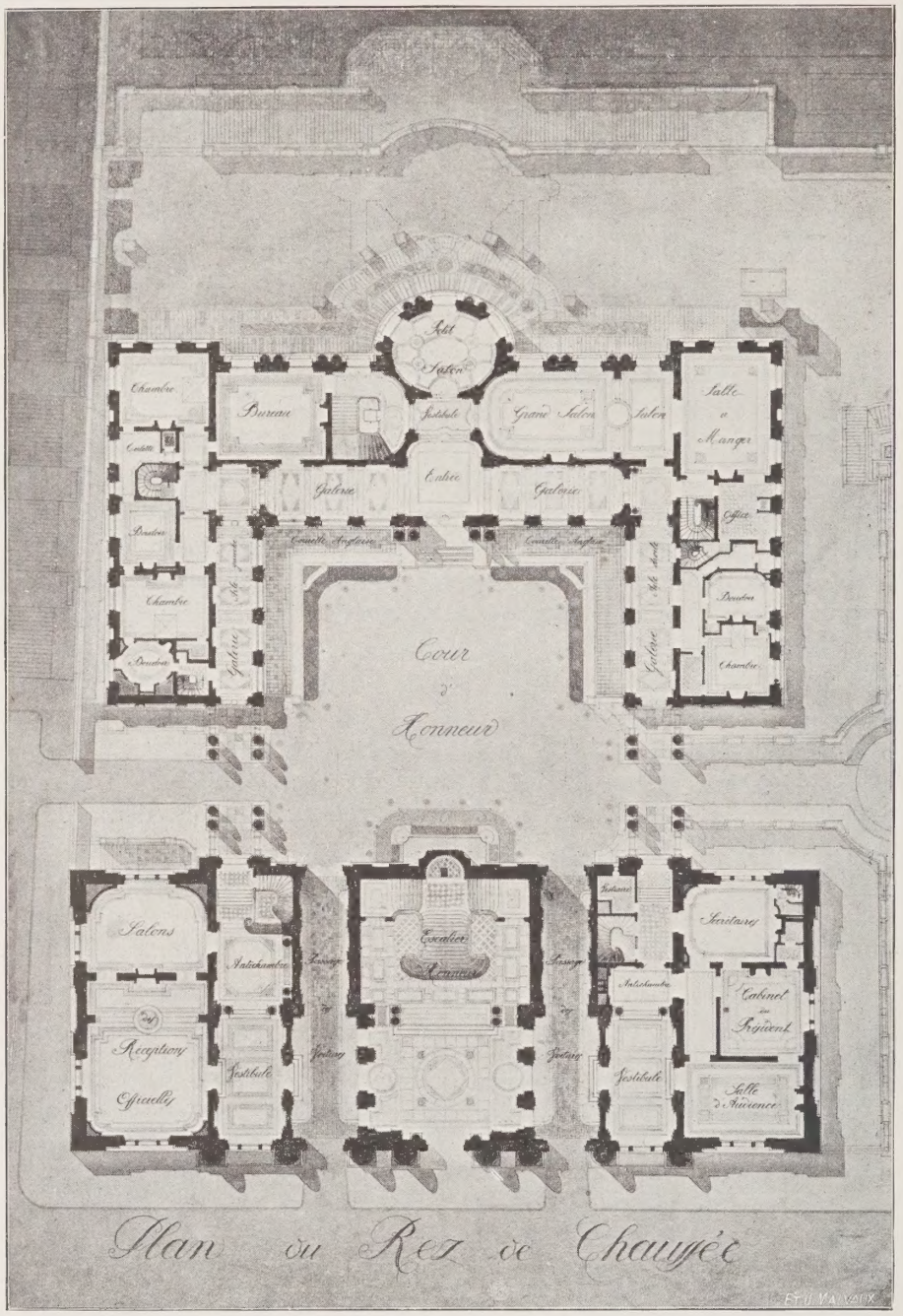

Palais de l'État de Rio Grande do Sul à Porto-Alegre (Brésil). Maurice Gras, arch.

régulier dont le centre est accusé par la colonne commémorative du siège de 1792. La vieille Bourse s'élève sur l'un des longs côtés de la place, dont elle occupe à peu près la moitié. Sur l'autre moitié se trouvent divers groupes de vieilles habitations que séparent des ruelles étroites et commerçantes très animées, mais généralement engorgées. C'est ce pâté d'habitations que MM. Greber et Cordonnier proposent d'abattre afin d'ouvrir largement la Grand'Place vers la nouvelle Bourse et le Théâtre, lesquels participeraient ainsi à l'effet monumental de l'ensemble. Toutefois, tant pour meubler cet espace ainsi découvert que pour créer un nouveau pivot à la composition et conduire l'œil de la place ancienne aux édifices nouveaux, une fontaine monumentale serait élevée à l'emplacement des habitations abattues. Telle est la conception, dont un remarquable dessin au crayon, que nous reproduisons en planche hors texte, donne l'idée générale. La Grand' Place de Lille y perdrait sa régularité de forme, mais qui songerait à s'en plaindre eu égard à l'aspect pittoresque et grandiose que lui conférerait cette transformation?

Quant à la place de la République, dont l'énorme quadrilatère compte actuellement 200 mètres dans le sens longitudinal, MM. Greber et Cordonnier proposent de la terminer en hémicycle, dont le centre se placerait sur l'axe du grand boulevard de la Liberté. Jugeant le même projet dans sa critique du Salon d'architecture en 1922, M. L. Dimier émettait à ce propos, dans notre confrère *L'Architecture*, la très judicieuse appréciation suivante: « Telle qu'elle est, le défaut de cette place a toujours consisté dans un certain éparpillement d'effet. Les édifices importants qui la bordent, Musée et Préfecture, n'y ont produit qu'à demi

l'embellissement dont ils sont capables. Le changement de plan serait un moyen d'y pourvoir. Le rond en fait de place a de grands avantages. Voyez l'effet produit à Paris par l'Étoile, avec de médiocres édifices. L'ampleur et l'unité d'effet sont comme essentiels à ce plan-là. Les villes anciennes en usaient plus que les modernes en général, sauf en Angleterre, où la ville de Londres va les multipliant sous le nom de *circus* pour en avoir connu l'avantage. » Ajoutons d'ailleurs que la forme circulaire, adaptée aux places, comporte d'incontestables avantages pratiques et notamment celui d'éviter les « angles morts » que des voies secondaires parviennent rarement à animer et qui sont d'autant plus à craindre que la place est plus grande. Nous avons cru intéressant de reproduire ici l'aspect de la place après la transformation proposée. La vue est orientée du sud au nord. Les deux artères du fond, la rue du Molinel et la rue de Béthune, rejoignent la rue de Paris qui elle-même ramène à la Bourse, dont le dessin indique la silhouette accompagnée de celle du théâtre et de la vieille Bourse plus en avant. Si l'on entend qu'une exposition serve à quelque chose et ne soit pas qu'une simple récréation pour les visiteurs, après avoir comporté pour les organisateurs un labeur et un effort dont, en général, on se rend bien imparfaitement compte, peut-être pourra-t-on exprimer le regret qu'on ne se décide pas, chez nous, à envisager l'accroissement rapide de nos agglomérations avec autant de largeur de vues. La destruction de quelques-unes de nos cités ne devait-elle pas aussi fournir l'occasion de les rebâtir suivant les règles nouvelles en nous efforçant d'atténuer tous les défauts que les hasards des siècles y avaient accumulés? N'y avait-il pas, d'autre part, des nécessités toutes récentes qui

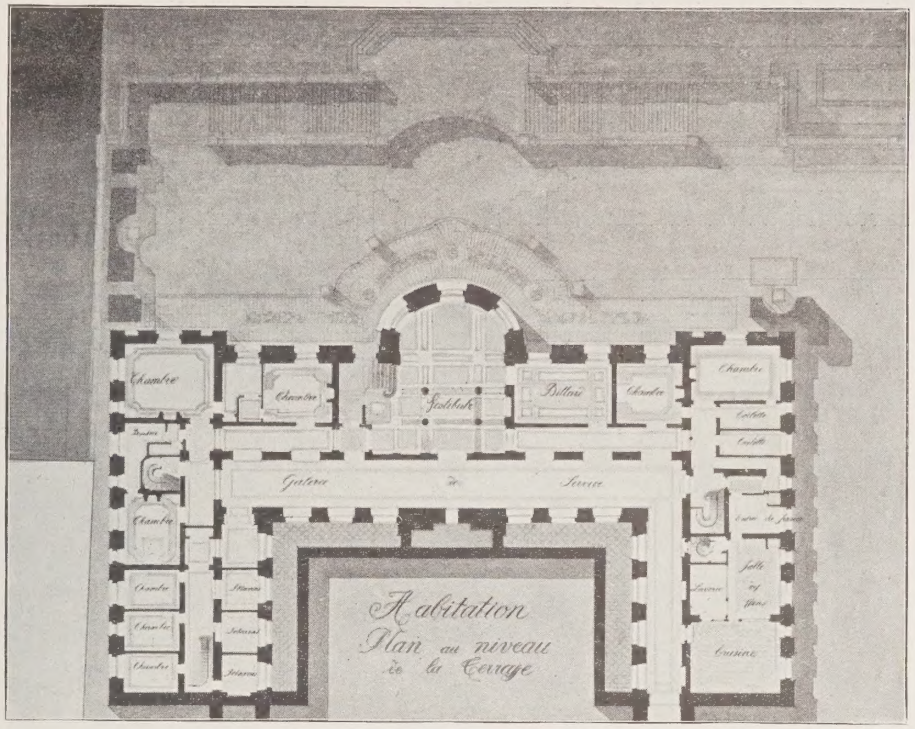

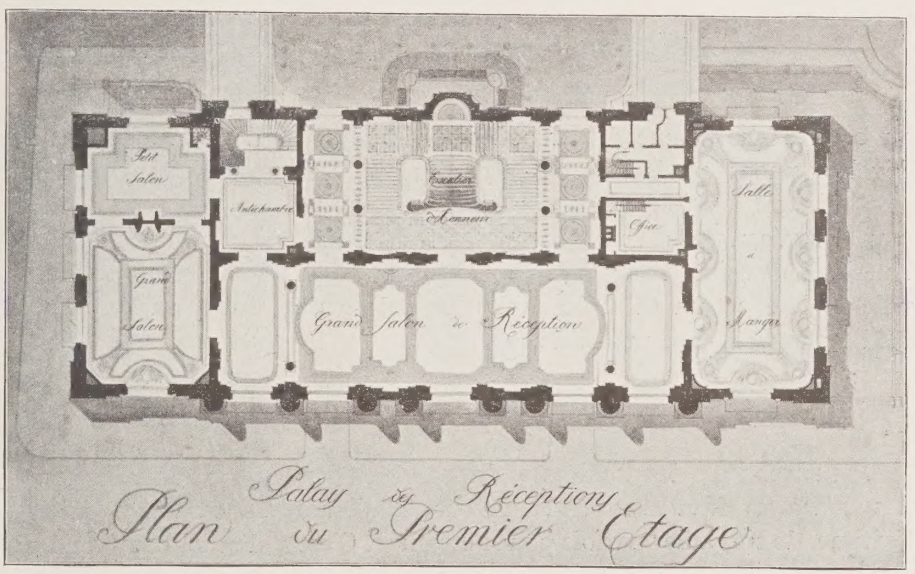

Maurice Gras, arch.

Palais de l'État
de Rio Grande do Sul à Porto Alegre (Brésil).

s'imposaient en justifiant des modifications radicales de l'état ancien. Presque partout, les réformateurs se sont heurtés à l'indifférence d'une part et à l'obstination la plus aveugle d'autre part. Quant aux grandes villes, subissant presque toutes l'étreinte de leurs faubourgs, elles semblent se résigner à l'étouffement, à la mort par asphyxie; ou bien si quelqu'une d'entre elles envisage son développement général et ses accès futurs vers sa périphérie, à peine un plan est-il approuvé que, pour des raisons que la raison ignore, il tombe dans l'oubli. Le projet dressé sous les auspices de la ville de Lille est un exemple qu'il conviendrait de méditer et peut-être même de suivre.

***

A peu près seuls des architectes du monde entier, nos confrères français ont la faveur, d'ailleurs légitime, de travailler parfois pour l'étranger. C'est ainsi que M. Maurice Gras a été chargé d'édifier le palais du gouvernement de l'État de Rio Grande do Sul au Brésil. Ce n'est donc point là un simple projet, l'édifice se trouvant actuellement achevé hormis les intérieurs. L'œuvre se trouvait remarquablement figurée par toute une série de perspectives et aquarelles lestement enlevées, la montrant dans son ensemble sous ses divers aspects et dans de nombreux détails. Nous en reproduisons une vue à vol d'oiseau, les plans et une coupe de la salle d'apparat.

L'édifice comporte deux parties distinctes : un grand bâtiment de réception à front de la voie publique et un bâtiment d'habitation vers les jardins. Une cour d'honneur les sépare. L'intérêt du projet réside principalement dans le très judicieux parti tiré des mouvements du terrain et dans une adaptation particulièrement heureuse des constructions à un sol tout en déclivité. L'ensemble est conçu dans le caractère du XVIII[e] siècle et l'absence de toitures se justifie par le climat. Le bâtiment de réceptions comporte un double passage pour voitures, donnant accès au vestibule et à l'escalier d'honneur, le cabinet du Président, avec salles d'audience et de réceptions, ainsi que le secrétariat. A l'étage, un vaste salon de réception occupe toute la partie centrale de la façade, la grande salle à manger s'orientant vers les jardins. Un grand ordre de huit colonnes marque le caractère officiel du bâtiment. L'hôtel présidentiel comprend, au niveau de la cour d'honneur, les différents locaux d'habitation groupés dans un grand souci de confort et, en contre-bas, au niveau de la terrasse, les cuisines et locaux de service. Un salon ovale, faisant saillie sur la façade postérieure, occupe le centre de la composition. Celle-ci est traitée dans l'esprit des bâtiments de Trianon et le plan tout entier d'ailleurs respire la tradition française. Néanmoins les proportions heureuses et très intimes de l'hôtel présidentiel en font une œuvre pleine de charme. L'ampleur des terrasses, des rampes et des escaliers accentue encore son

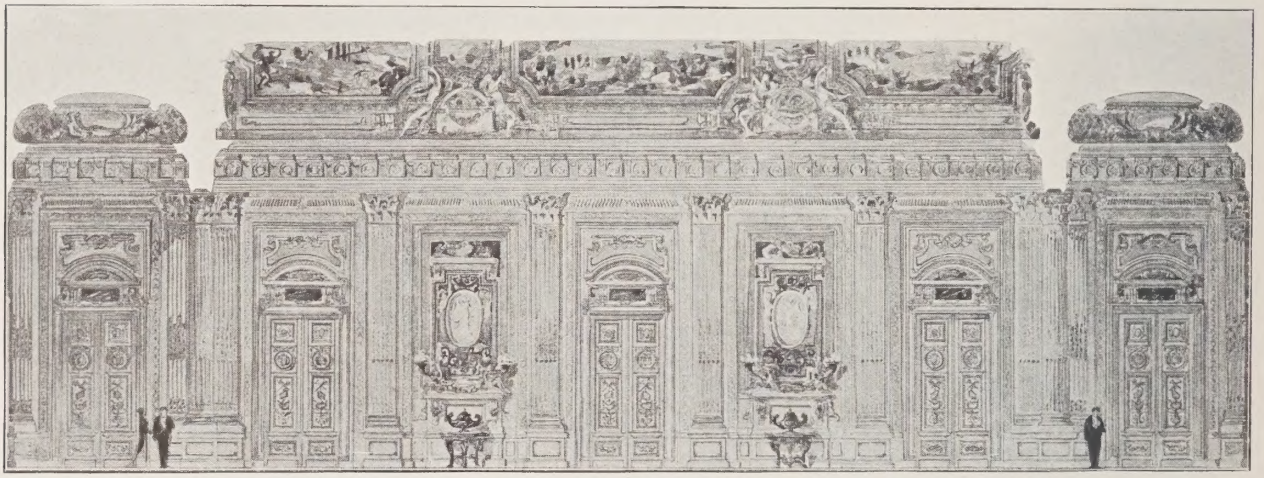

Palais de l'État de Rio Grande do Sul à Porto Alegre (Brésil). — Coupe dans le grand salon de réception. Maurice Gras, arch.

échelle réduite. Le grand salon de réception rentre davantage dans le caractère des décorations connues.

***

Notre éminent confrère M. A. Guilbert nous a envoyé son récent projet pour l'agrandissement du Collège de France à Paris. Tout le monde a pu apprécier la haute conscience de cet artiste, par ses œuvres déjà exécutées et qui, toutes, révèlent un souci d'étude qu'on ne pourrait surpasser.

C'est tout d'abord la chapelle édifiée rue Jean Goujon à Paris, à l'emplacement même du Bazar de la Charité, si tragiquement détruit. C'est ensuite la chapelle arménienne, située à quelques pas de la première, dans la même rue; moins visitée peut-être que la précédente, la personnalité de l'artiste me paraît cependant s'y être exprimée avec plus de force encore. C'est aussi le château de Villers-aux-Érables dans la Somme, vaste ensemble possédant les plus belles qualités des grandes œuvres du XVII^e^ siècle. C'est encore le salon d'honneur de la section française à l'Exposition de Turin en 1911, où l'auteur est parvenu à rajeunir le style Empire en lui donnant une puissance décorative qu'il a rarement possédée. Toutes ces œuvres et quelques autres encore, moins connues, nous portent à considérer avec un extrême intérêt une conception nouvelle de M. Guilbert. Son projet pour l'agrandissement du Collège de France aura satisfait les plus difficiles. On ne pourrait, en effet, se tirer avec plus d'aisance apparente d'un problème éminemment délicat.

Le projet comporte en quelque sorte deux éléments distincts : Il vise en premier lieu à augmenter les moyens d'enseignement du Collège de France par l'adjonction de nouveaux laboratoires de chimie, de physique et de biologie et, en second lieu, à créer un amphithéâtre susceptible de contenir six à sept cents personnes et permettant de recevoir les savants étrangers avec tout le souci de recherche et d'attentions que nos voisins savent mettre dans ces réceptions.

Le Collège de France s'élève sur le côté de la Sorbonne, place Marcellin Berthelot, et forme l'angle de la rue Saint-Jacques, vers laquelle s'ouvre une cour que coupe le charmant portique qu'affectionnait tout particulièrement notre maître Ernest Acker. Les bâtiments, construits tout en pierre, sont d'un aspect froid et sévère. M. Guilbert s'est très respectueusement incliné devant la nécessité de ne point rompre une harmonie d'ensemble. Les nouveaux bâtiments qu'il élève en bordure des rues Saint-Jacques, du cimetière Saint-Benoît et Chartière, conservent sinon l'ordonnance des bâtiments anciens, du moins leurs lignes dominantes, le même soubassement à bossages, la même corniche passant à la même hauteur. Toutefois M. Guilbert a adopté un parti tout différent de fenêtres, subordonnant celles-ci à l'éclairage rationel de laboratoires modernes. De plus, il substitue à la pierre noircie des étages, des parements en brique. Il résoud avec beaucoup d'adresse le difficile problème consistant à adjoindre à un bâtiment comportant deux étages, des bâtiments qui n'en comportent qu'un, sans modifier ni décrocher la silhouette générale.

Les plans que nous reproduisons ici permettent de juger la disposition des services. Ils montrent aussi l'heureuse transition entre l'ancien bâtiment qui forme le fond de la cour d'honneur et le nouvel amphithéâtre. Un vestibule ovale donne accès à la galerie circulaire, passant sous les gradins et dans laquelle débouchent les quatre escaliers qui conduisent à l'amphithéâtre même.

Quant à celui-ci, deux dessins en couleurs nous en montrent le dispositif et le décor. L'un de ces dessins représente la salle suivant deux coupes; l'autre, en son aspect perspectif. Ces dessins sont rendus avec une finesse remarquable et un souci de vérité qui semble ne rien vouloir sacrifier à l'effet de la présentation. C'est d'une conscience et d'une sincérité absolues.

Au point de vue artistique, nous nous inclinons sans réserve devant l'œuvre de M. Guilbert. Ce n'est point là un amphithéâtre destiné à des solennités grandioses et décoratives. Rien n'y vise à l'effet théâtral. Le parti général est d'une logique rigoureuse et la forme s'adapte scrupuleusement à la structure même. Cette salle est bien destinée aux réceptions de l'élite intellectuelle; le décor est d'une grande distinction, tant dans la ligne que dans la couleur et tout élément superflu en est banni.

La partie inférieure comporte un pavement de marbre qui se relie à un lambris de même matière en tons chauds et soutenus, lesquels s'accordent avec la coloration foncée des bois des gradins et de la clôture. Les murs proprement dits sont traités en stuc de pierre. Le plafond rampant se compose

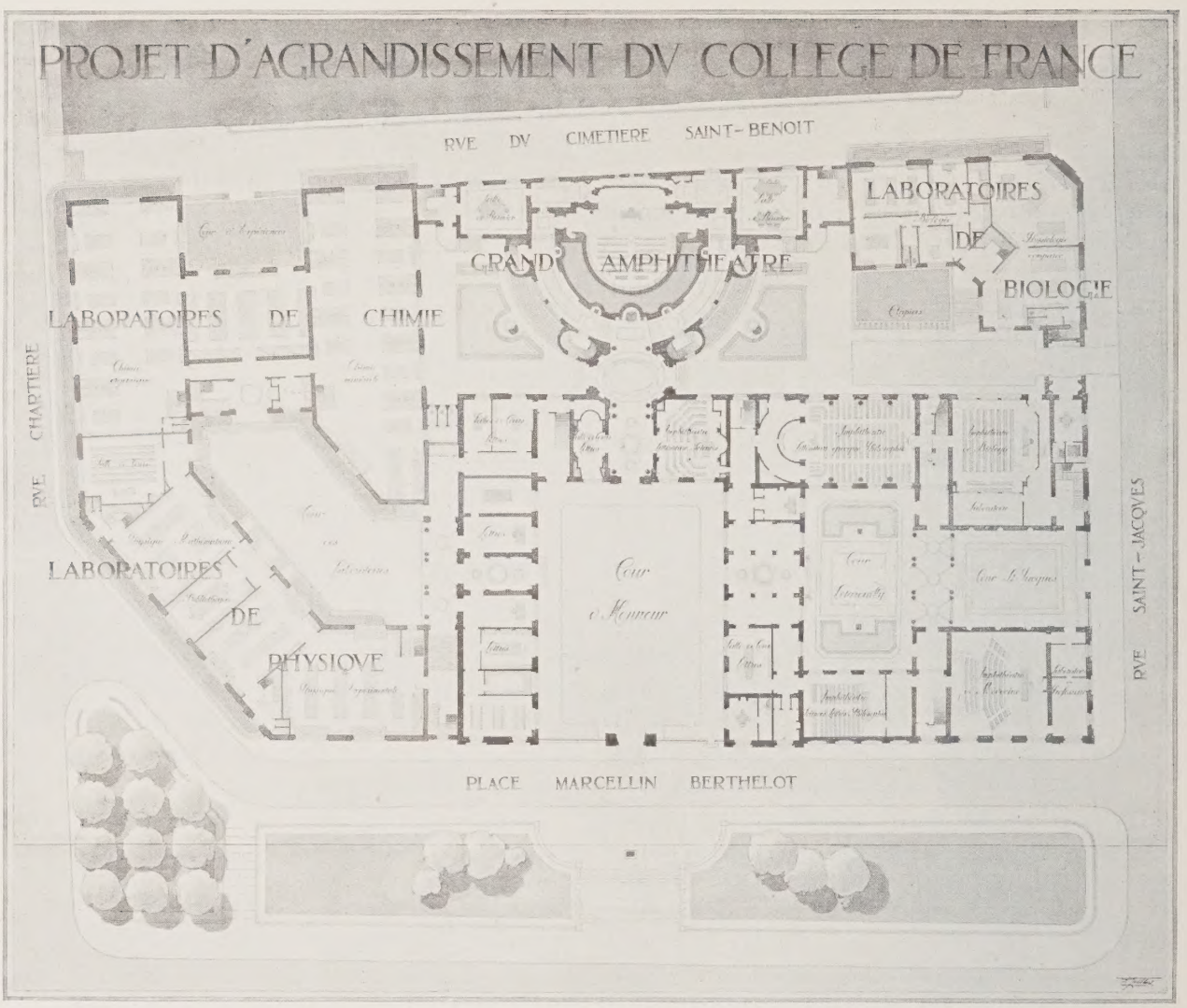

Projet d'agrandissement du Collège de France à Paris. A. Guilbert, arch.
Plan du Rez-de-chaussée.

d'une succession de poutres formant entre elles caissons où l'artiste a concentré toutes les ressources d'une coloration audacieuse, s'inspirant ici des grands plafonds en bois peint et doré du moyen âge et de la Renaissance, tels qu'on en admire encore à Blois, à Chaumont, à Cheverny, à Écouen.

L'attention des auditeurs se concentre vers le mur de fond, percé d'une arcade profonde au-dessus de laquelle deux figures en stuc accompagnent un cartouche qui porte la devise du Collège de France : « Omnia docet » et le millésime de sa fondation : 1530. Deux inscriptions monumentales, à droite et à gauche de la niche, résument l'histoire de l'institution. Le lanterneau seul nous paraît avoir été quelque peu sacrifié dans cette étude si parfaite, d'une conscience si absolue.

Ces admirables dessins sont complétés par une esquisse de panneau décoratif pour le fond de la niche; le sujet en est : « Prométhée, accompagné des Muses des Arts et des Sciences, apporte le feu sacré à l'homme des cavernes. » Deux figures en grisaille : la Vie et la Mort accompagnent la composition.

Cette esquisse, fine et spirituelle, est de M. Simas. Elle ne le cède en rien au cadre dans lequel elle se trouve enchâssée avec une sorte de préciosité et dont elle respecte, avec un rare bonheur, le calme et la sobriété. C'est là du grand art, incontestablement. C'est aussi de l'art moderne, dans

A. Guilbert, arch.

Projet d'agrandissement du Collège de France à Paris.
Plan de l'étage.

l'acception la plus noble du terme et il nous plaît infiniment de constater qu'on y peut atteindre une expression aussi intense sans rien renier des traditions et de l'apport d'expérience du passé.

***

M. Bouwens de Boijen nous a envoyé un dessin d'une habileté consommée : la grande descente du paquebot *Paris*, lancé le 11 juin 1921. Le hall central, servant d'entrée principale au navire et montant de fond sur deux étages, est éclairé directement par une immense verrière en coupole; il dessert les grands salons, salles à manger ainsi que les cabines de première classe et de luxe. A proprement parler nous nous trouvons ici plutôt devant une composition décorative que devant une œuvre d'architecture et il faut louer la souplesse avec laquelle certains de nos confrères français s'adaptent aux problèmes les plus inattendus. J'imagine que l'emplacement même des points d'appui n'a pas été abandonné au libre caprice de l'artiste et qu'il a fallu se plier aux exigences de la structure du navire. Ceci implique une collaboration étroite entre l'ingénieur et l'architecte-décorateur. Peut-être n'est-il pas sans intérêt de marquer que cette fusion des efforts souvent contradictoires n'est donc pas résolument impossible. M. Bouwens de Boijen a adopté comme parti général celui d'une vaste coupole reposant sur

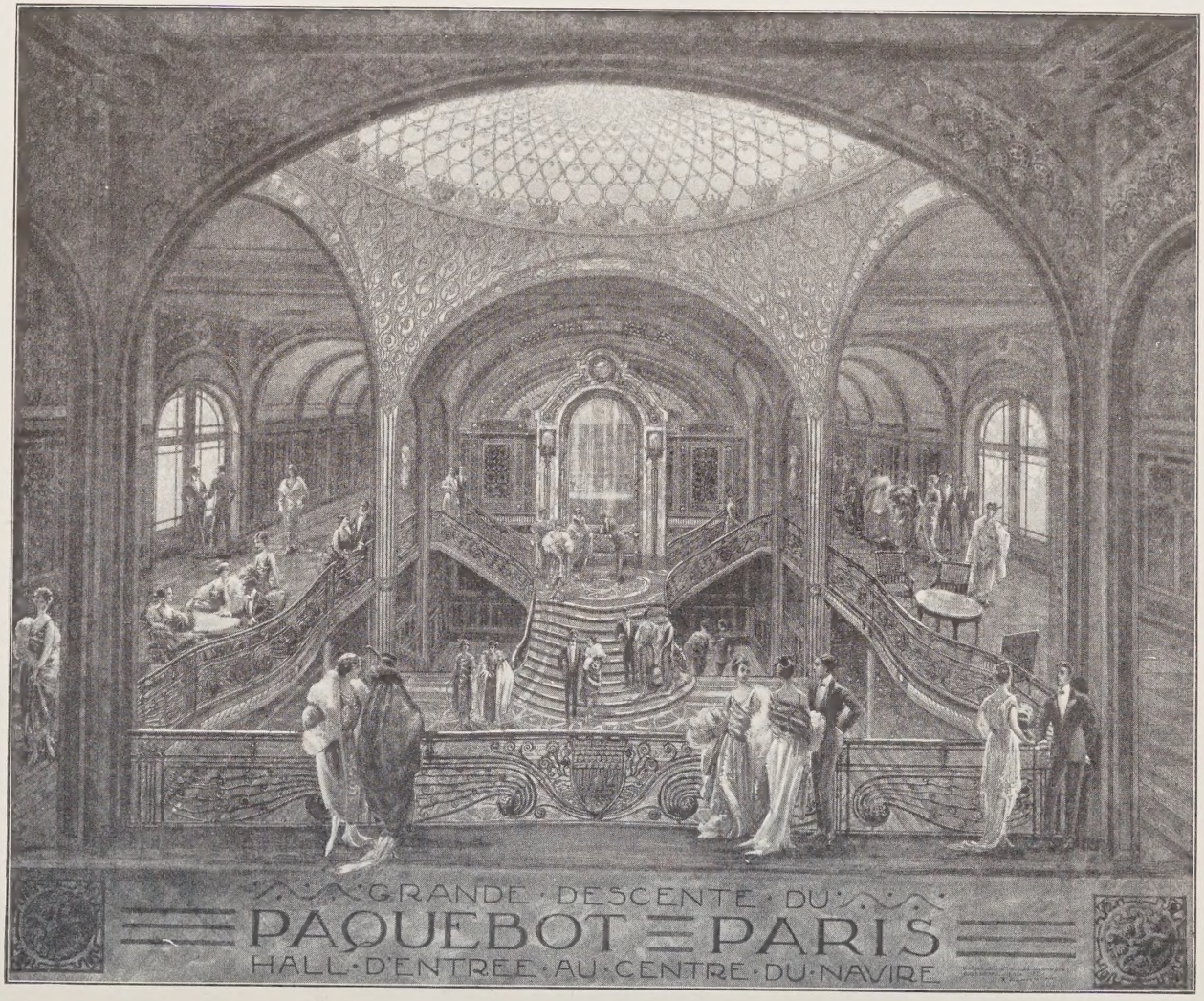

Bouwens de Boijen, arch.

HALL CENTRAL DU PAQUEBOT « PARIS »

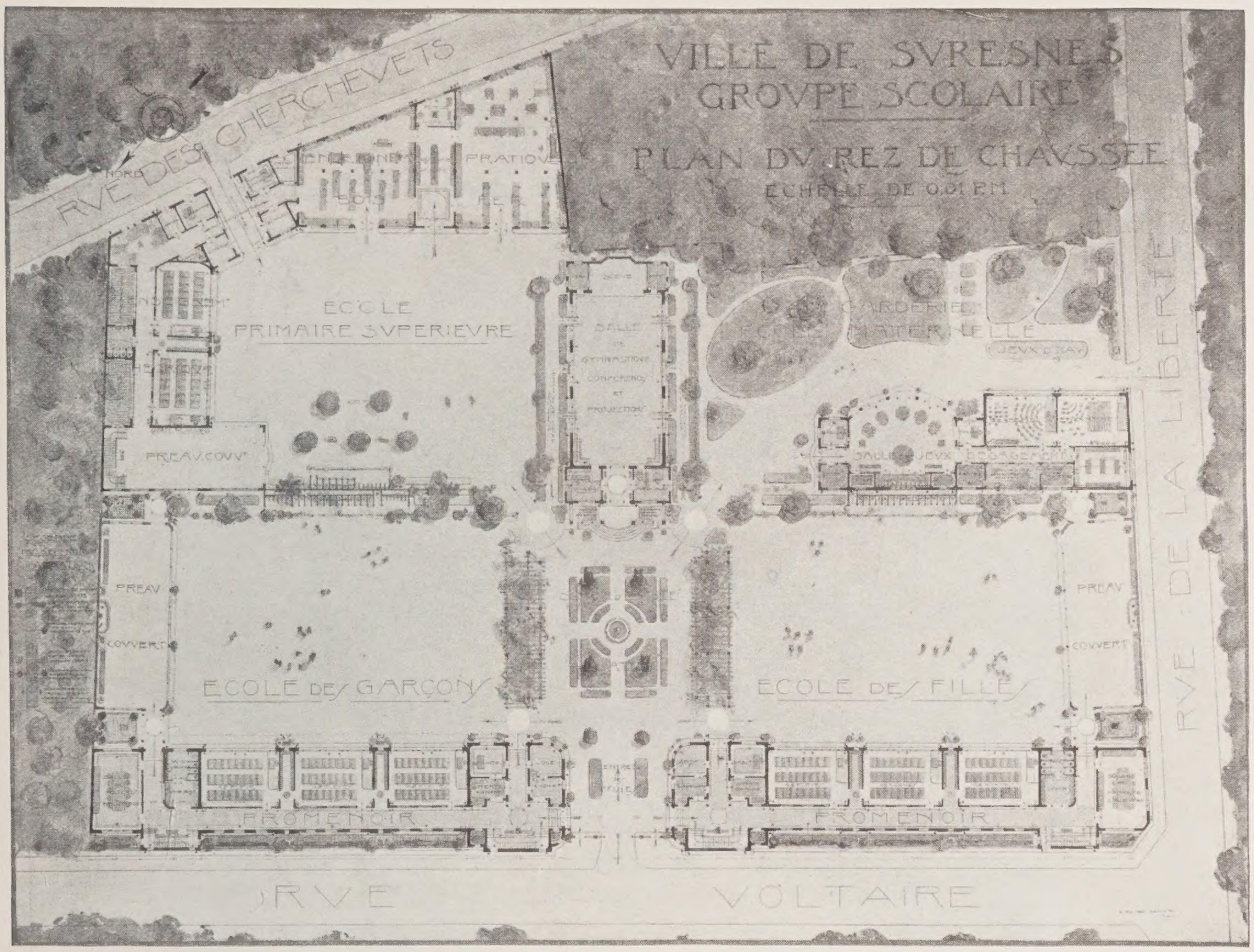

M. Payret-Dortail, arch.

Projet de Groupe scolaire à Suresnes (Seine).
Plan du Rez-de-chaussée.

quatre arcs-doubleaux par l'intermédiaire de pendentifs. Toutefois il s'est interdit, dans l'emploi de ce dispositif si souvent traité, l'usage d'éléments connus. Le lanterneau et les pendentifs se soudent adroitement et se pénètrent en quelque sorte, tant par l'ornement linéaire qui les décore que par la coloration de la partie vitrée, celle-ci passant des tons soutenus du pourtour aux nuances les plus transparentes du sommet. L'atmosphère de richesse et de luxe que réclament à présent les passagers transatlantiques me paraît ici bien heureusement réalisée.

***

L'envoi de M. Payret-Dortail se composait des différents plans, élévations et vues perspectives pour un groupe scolaire à Suresnes (Seine). Le groupe comprend une école de garçons, une école de filles, une école maternelle et une école primaire supérieure. Nous en reproduisons le plan du rez-de-chaussée et une perspective d'ensemble.

L'école des garçons et celle des filles, séparées par l'entrée principale, occupent la longueur du terrain en bordure de la rue Voltaire. Chacune d'elles possède en plus un pavillon flanquant l'entrée et réservé à la loge et à la direction, six classes pour quarante-deux élèves chacune, réparties en deux étages et s'ouvrant vers la cour. De plus, la couverture aménagée en terrasse permet d'y tendre des velums et d'y donner ainsi les cours en plein air. Dans l'axe central s'élève un vaste pavillon contenant une salle de gymnastique, conférences et projections, commune aux diverses écoles. L'école maternelle occupe la droite du plan et son accès se fait par la rue de la Liberté. Elle comprend notamment une vaste salle de jeux largement ouverte vers le jardin.

Quant à l'école primaire supérieure, dont l'entrée

se trouve dans la rue des Cherchevets, elle comporte diverses classes réservées à l'enseignement théorique, d'une part, et deux vastes ateliers, d'autre part, affectés à l'enseignement pratique, l'un réservé au travail du bois, l'autre au travail du fer.

La disposition générale du plan, malgré la multiplicité et la diversité des groupes, frappe par son extrême clarté et l'aisance générale des accès. Toutes les classes de l'école des garçons, de celle des filles et de l'école maternelle sont orientées vers le sud-est. Les façades, présentées sous forme d'esquisses, d'ailleurs poussées, sont d'une tonalité charmante et d'un caractère attrayant. Nous déplorons de ne pouvoir reproduire ici que deux planches de ce séduisant projet qui eût mérité à tous égards une analyse attentive et spéciale.

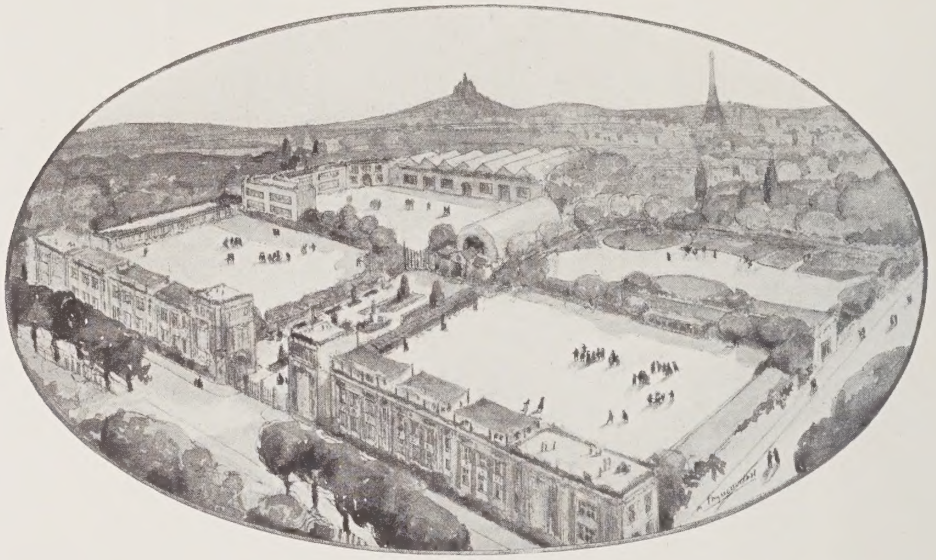

Projet de Groupe scolaire à Suresnes (Seine). M. Payret-Dortail, arch.
Vue d'ensemble.

Enfin, M. Jardel était représenté à l'exposition par un projet, élégamment rendu, de monument aux morts de la guerre de 1870, œuvre d'une ligne sobre et robuste, pleine de noblesse, dépourvue de toute ornementation superflue et cependant sans sécheresse, sorte d'obélisque portant, gravé dans la pierre, un glaive décoratif.

***

Les épreuves communes que viennent de traverser la Belgique et la France, ont à tel point resserré les liens qui unissent ces deux pays, qu'il nous a été particulièrement agréable de pouvoir souligner ici la haute valeur de la participation de nos confrères français à notre Exposition d'Art Architectural. Qu'ils veuillent trouver dans la publication de leur envoi un très modeste hommage de notre gratitude et de l'estime en laquelle nous tenons la probité de leur effort! Nous sommes personnellement de ceux qui souhaitent ardemment voir s'accentuer la pénétration intellectuelle des deux peuples. Leur histoire réciproque n'offre-t-elle pas d'ailleurs les plus frappants exemples de leurs échanges artistiques? C'est aujourd'hui une sorte de lieu commun que de rappeler le rayonnement du grand essor flamand au XV^e^ siècle sur l'art français de la dernière période médiévale. Dans ses leçons données naguère à l'École du Louvre, Louis Courajod, a mis définitivement en lumière le crédit de nos artistes à la cour de Dijon et la part qui leur revient dans l'éclosion de la Renaissance. En une série de très brillantes conférences, données tout récemment à Bruxelles, M. Samuel Rocheblave, ancien professeur à l'École des Beaux-Arts de Paris et titulaire actuel de la chaire d'histoire de l'art à la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, soulignait à son tour l'apport direct de nos maîtres à l'art français du XVII^e^ siècle; il établissait en outre, grâce aux anciens registres d'inscription de l'école acadé-

J.-R. Jardel, architecte.

PROJET DE MONUMENT AUX MORTS DE LA GUERRE DE 1870.

mique de Paris de la seconde moitié du XVIII^e siècle, l'affluence extraordinaire des jeunes artistes étrangers à cette époque, mais tout particulièrement de ceux de chez nous. C'est ainsi que pour une période comprise entre les années 1765 à 1812, on relève cent quarante noms de peintres, sculpteurs et graveurs venus de Belgique à Paris pour y parfaire leur éducation artistique, alors que durant la même période, la Hollande notamment n'envoie à Paris qu'une douzaine d'élèves artistes. « Cette constatation — écrit M. Rocheblave — avait-elle de quoi surprendre? Non, car d'abord la Belgique n'avait aucune raison de résister à l'entraînement vers l'art français, entraînement qui est alors un fait européen. Mais surtout parce qu'elle avait elle-même, et de longue date, devancé ce mouvement en venant chez nous, non pas pour apprendre ce que nous n'aurions pu, au XVII^e siècle, lui enseigner, mais pour nous apporter ce que nous n'avions pas chez nous, ou du moins pas encore, à savoir la belle tradition de la couleur, la liberté expressive du mouvement, et ce sens de la vie que vous possédez au plus haut degré, d'héritage séculaire. »

Comment aussi ne pas voir une autre preuve des rapports fraternels qui existèrent toujours entre les artistes de chez nous et les artistes français, dans le nombre relativement considérable de maîtres flamands admis à l'Académie dès sa fondation, et dans le rôle notoire dévolu à quelques-uns d'entre eux, tels les Pourbus le Jeune, les Philippe de Champaigne et plus tard les Vandermeulen, occupant à la Cour même les situations les plus enviables, tels Vleughels qui, quoique Flamand, n'en fut pas moins directeur de l'Académie de France à Rome sous Louis XV, tel enfin le Brugeois Joseph Suvée, arrivé à Paris en 1765, grand prix de Rome en 1771, professeur et membre de l'Académie, serviteur dévoué et défenseur de l'illustre institution pendant la tourmente révolutionnaire, puis second directeur flamand de l'Académie de France à Rome, où il négocie l'achat et réalise, de 1801 à 1803, l'aménagement de la villa Médicis !

***

Ces exemples, que je me permets d'emprunter aux travaux de M. Rocheblave, ne prouvent-ils pas l'existence d'un courant d'études franco-flamand, d'une fraternité constante et d'ailleurs toute naturelle, je dirais presque spontanée entre les deux écoles de Belgique et de France? Mais fussions-nous privés de ces précieux et indiscutables témoignages, que les monuments de l'art eux-mêmes nous apporteraient une preuve plus éloquente encore de la pénétration réciproque des deux pays. Pendant tout le moyen âge, n'est-ce pas le grand foyer de l'art gothique français qui rayonne sur notre architecture religieuse? N'est-ce point encore une architecture d'essence française que celle qui meublera, au XVIII^e siècle, nos vieilles cités de Flandre et de Wallonie, de ces hôtels charmants tout imprégnés de l'intimité locale, mais aussi touchés par les élégances et les raffinements du grand siècle français? Certes, passé au creuset de notre génie national, cet art produit chez nous des œuvres pleines de saveur et d'originalité. Mais ceci même ne peut que rassurer ceux qui craindraient nous voir subir trop profondément une empreinte étrangère. Quant à nous, nous y trouvons la preuve de la fécondité de ces échanges et des services que, sur le terrain des études d'art, les deux pays peuvent se rendre réciproquement. Et c'est pourquoi il nous a plu infiniment de rendre hommage ici à la très haute tenue de la section française à notre Exposition.

Eug. DHUICQUE.

SECTIONS ITALIENNE ET JAPONAISE

Les circonstances et les difficultés actuelles n'avaient par permis à l'Italie de participer officiellement à l'exposition, malgré les efforts du comité italien. Cependant divers architectes, nous avaient fait l'honneur de quelques envois, à titre personnel. A l'abondance et à la qualité de l'envoi de M. Gaetano Moretti, nous mesurons ce que l'exposition eût encore gagné en intérêt à refléter d'une manière plus complète l'effort architectural italien. L'œuvre de M. Moretti révèle une facilité et une aisance véritablement remarquables. Ses travaux embrassent les genres les plus divers, depuis les grandes restaurations et restitutions archéologiques, telles le campanile de Saint-Marc à Venise, jusqu'aux compositions monumentales de vaste envergure, sans négliger les constructions les plus utilitaires. M. Moretti est d'ailleurs un lauréat habituel des grands concours. Parmi ceux-ci nous avons retenu son projet de mausolée pour le nouveau cimetière de la commune de Crespi Sull' Ado, œuvre primée du concours national de 1896, et son projet de monument de la Révolution de mai à Buenos-Ayres, primé au concours international ouvert par le gouvernement argentin en 1907. Ces deux projets dénotent d'heureuses qualités décoratives et un sens très avisé de l'effet des grandes masses architecturales. Ces mêmes qualités se retrouvent dans ses autres compositions, notamment dans sa nouvelle Chambre des députés au Palais de Montecitorio à Rome, dont le projet fut également primé en deux concours successifs, et dans le Palais de la Représentation Nationale de la République de l'Uruguay à Montevideo, œuvre d'ailleurs exécutée et dont de nombreux détails attestaient, à notre exposition, la belle tenue artistique. Des œuvres plus réduites, chapelles funéraires, meubles ayant figuré à l'exposition d'art décoratif de Turin en 1901, autels et chaires à prêcher, nous montraient une physionomie plus personnelle encore du talent de cet artiste, assurément très représentatif du caractère de sa race.

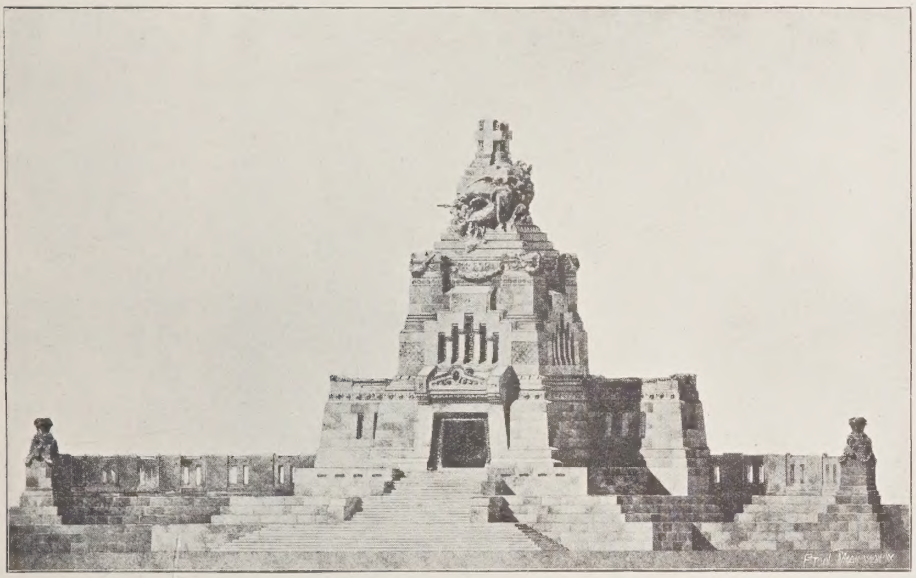

Gaetano Moretti, arch. Mausolée pour le nouveau cimetière de la commune de Crespi Sull'Ado. (Concours national de 1896.)

Dans son projet pour un Palais des sports à Milan, M. Paul Vietti-Violi, qui semble s'être spécialisé dans les grands édifices sportifs, découvre ses attaches avec l'école de Paris, qu'il a d'ailleurs

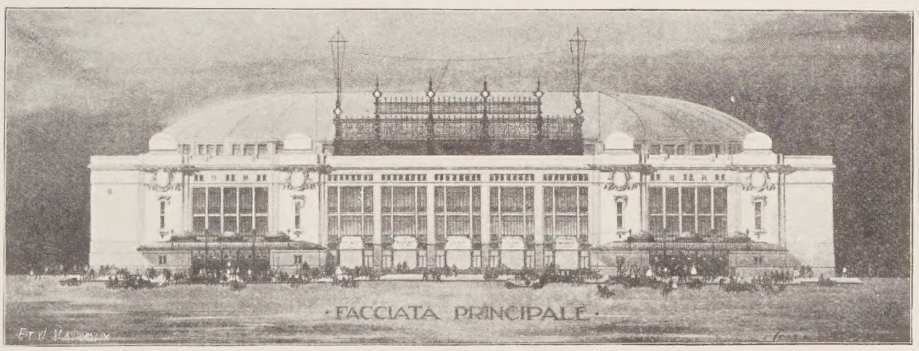

Paul Vietti-Violi, arch. Palais des Sports à Milan.

Gaetano Moretti, arch.

MONUMENT DE LA RÉVOLUTION DE MAI A BUENOS-AYRES (Projet primé).

fréquentée et non sans succès. Nous donnons ici une reproduction de la façade principale.

Le nouvel hippodrome de Saint-Sire à Milan, dont le projet obtint la première prime au concours international ouvert en 1911, dénote également une grande aisance dans l'agencement de ces vastes bâtiments.

M. Paolo Mezzanetti nous avait envoyé quelques eaux fortes, compositions et fantaisies architecturales, et divers photographies d'œuvres exécutées en collaboration avec M. Griffini. L'une d'elles, que nous donnons ici, représente l'église de Crocetta Trevisiana, dans la vallée de la Piave, grand édifice commémoratif, de caractère lombard en cours d'exécution.

Paolo Mezzanetti et Griffini, arch. Église de Crocetta Trevisiana, vallée de la Piave.

Paolo Mezzanetti et Griffini, arch.

Dans les monuments commémoratifs de la grande guerre, nos confrères italiens, ainsi d'ailleurs que beaucoup d'architectes des autres pays, nous apparaissent hantés par un rêve d'architecture fabuleuse et colossale, se dégageant délibérément de toutes les règles transmises par la culture latine et se rattachant, tout au moins par l'impression, aux grandes ruines de l'Assyrie, de l'Inde, du Siam ou de l'Égypte. Devant de telles conceptions, l'idée surgit de quelque temple mystérieux issu d'une civilisation lointaine, dans lequel on adorerait je ne sais quelle divinité monstrueuse ou redoutable.

MM. Mezzanetti et Griffini nous ont montré, dans ce genre, toute une série de dessins, fort habiles d'ailleurs, pour le monument « Al Fante » sur le San Michele. On dirait d'un édifice taillé en plein roc, d'une hypogée fantastique, de quelque rempart d'acropole édifié par des cyclopes. Leur conception est empreinte d'une incontestable grandeur, mais j'avoue que pour ma part, j'en vois assez malaisément la réalisation; je redoute la fausse

Concours pour le monument « Al Fante » sur le San Michele.

naïveté de la statuaire, l'effet théâtral qui me paraît en contradiction avec le sentiment véritable. Je crains que de tels édifices, pour produire tout leur effet, ne doivent être envahis par les lianes ou avoir essuyé, pendant des siècles, les effets de la fureur ou de l'aveuglement des hommes. Et s'il s'agit de quelque temple du souvenir, j'ai peine à me représenter les touristes en veston moderne, franchissant le seuil de ce fabuleux portique. Nous sommes heureux néanmoins de reproduire ici l'un de ces dessins, d'une très puissante impression.

***

Les Japonais avaient tenu aussi à nous témoigner leur sympathie en nous adressant quelques objets d'ameublement, paravents, tableaux brodés, vases décoratifs, dans lesquels s'affirme, comme toujours, une maîtrise d'exécution jointe au respect des traditions nationales qui se perpétuent avec une incomparable fécondité. Pour l'architecture proprement dite, nous avons revu avec plaisir quelques-unes de leurs vieilles constructions d'un si grand caractère décoratif. L'on trouvera ci-contre la reproduction d'un portique d'entrée d'une maison de l'époque « Edo » (1600-1780). C'est incontestablement très beau. Mais comment nos confrères japonais accordent-ils, dans l'art de bâtir, leurs traditions particulières aux besoins modernes? Voilà ce qu'il eût été curieux de pouvoir juger. La récente exposition coloniale de Marseille nous a montré sous ce rapport le très intéressant effort des architectes français en vue de faire renaître au Maroc l'architecture indigène en l'appliquant aux bâtiments les plus récents. C'est ainsi que des palais de justice, des écoles, des gares de chemins de fer, sans rien sacrifier d'ailleurs à l'archéologie, ont été élevées ces dernières années dans le caractère des plus beaux spécimens de l'art arabe. La France peut, à juste titre, revendiquer l'honneur d'avoir fait éclore dans les nouveaux territoires soumis à son protectorat une véritable renaissance artistique.

Les artistes japonais, si féconds et si souples, ont, sans nul doute, suivi chez eux une voie parallèle. Souhaitons d'en voir les résultats à notre prochaine exposition.

E. Dh.

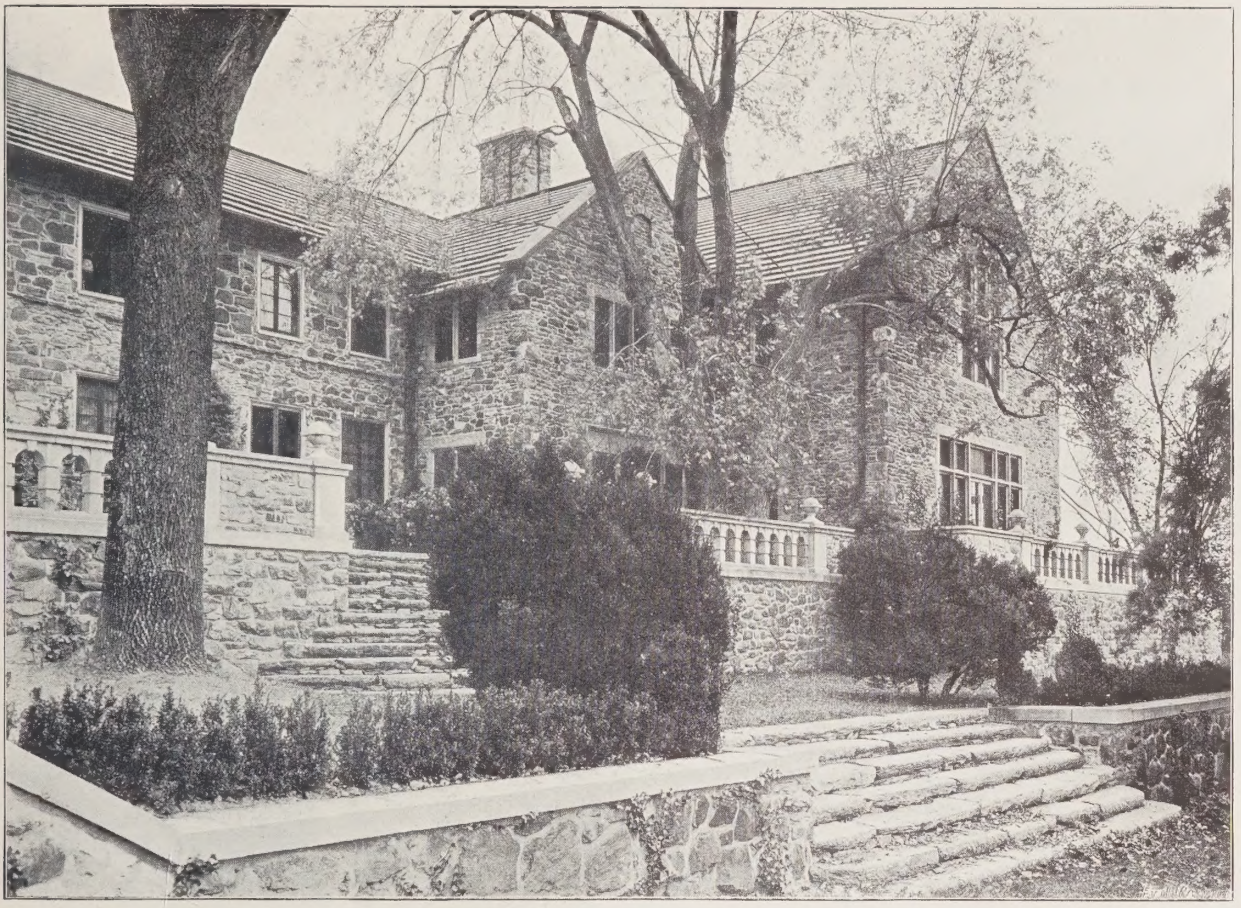

Arch. : Eyre, Wilson et Mc Ilvaine, Philadelphie.

Fig. 1. — Hunting Hill Farm.

EXPOSITION INTERNATIONALE DE L'ART ARCHITECTURAL

LA SECTION AMÉRICAINE

Dans nos pays d'Europe, lourds d'histoire et de traditions, l'évolution de l'architecture s'opère lentement et au milieu de mille difficultés. Le passé nous a doté d'admirables monuments : églises, hôtels de ville, palais divers qui suffisent encore à nos besoins; le passé a fait la plupart de nos villes et il nous tient, il nous lie bien souvent dans les réalisations architecturales que nécessite le présent. Ce présent, d'ailleurs, — et nous parlons de la période d'avant-guerre comme de celle que nous vivons aujourd'hui, — est plein d'incertitude et d'angoisse : il commande de la prudence; il n'est pas assez sûr de lui-même pour voir largement; il n'est pas assez sûr du lendemain pour concevoir hardiment et il manque de tous les moyens qu'il faut pour construire avec grandeur. La vieille Europe marche lentement, avec prudence et circonspection.

La jeune Amérique, où le passé pèse peu, où le présent est riche et l'avenir largement ouvert, a marché et marche encore à pas de géant.

S'il est vrai que le développement de l'architecture indique l'activité et la richesse d'un peuple, l'importance mondiale qu'a prise la république des États-Unis est la preuve de l'importance de son architecture, et s'il pouvait se faire que nous doutions de la grandeur de l'Amérique, il suffit de jeter un coup d'œil sur ses productions

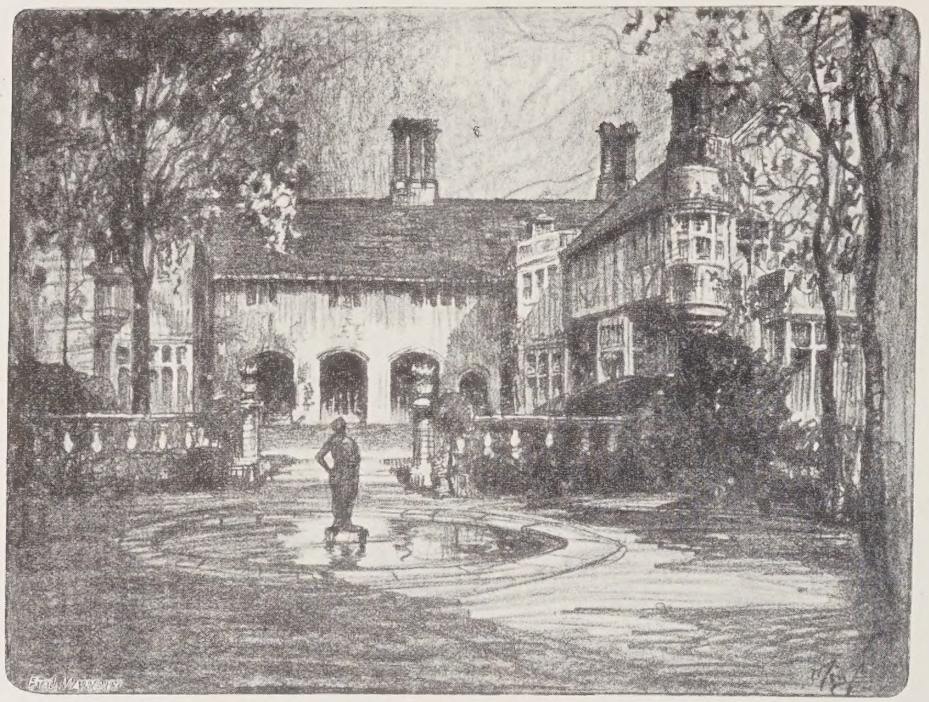

Fig. 2. — Planting Fields. Oyster Bay, L. I. Arch. : Walker & Gilette, New-York.

architecturales pour nous convaincre de sa puissance.

L'envoi des architectes américains a été pour beaucoup d'architectes belges une véritable révélation. Certes, les revues d'architecture américaines nous tenaient au courant des travaux de nos confrères d'outre-Atlantique : nous ne les ignorions pas mais nous aimions à comparer le charme de nos villes anciennes à l'inquiétude de leurs « gratte-ciel » et nous tenions leurs productions pour des œuvres d'ingénieurs ayant le souci d'étonner le monde plutôt que pour des œuvres d'architectes bâtissant en beauté pour des besoins réellement nécessaires.

Nous avons aujourd'hui une idée plus nette de l'architecte américain. Dans le fond, il a la même formation que l'architecte européen : il est fils de l'Angleterre par son amour du home, par sa recherche du confort; il est fils de la France, et spécialement de l'école des Beaux-Arts, par son aptitude à composer largement et par les emprunts décoratifs nombreux qu'il fait à l'art français. Il sait d'ailleurs prendre son bien là où il faut, il connaît l'Italie et l'Espagne et il sait que les traditions antiques ne doivent pas seulement servir à l'Europe. Les grands programmes qu'on lui soumet lui rappellent parfois la grandeur romaine et alors il est classique comme on ne l'est plus en Europe. Il connaît merveilleusement son métier; sa clientèle est riche, puissante, audacieuse, amoureuse du luxe un peu ostentatoire, et il sert sa clientèle avec générosité. Et cette clientèle américaine a pour son architecte une confiance entière qui laisse à l'artiste toute la liberté qu'il faut pour réaliser pleinement son œuvre.

***

Dans l'architecture domestique, l'inspiration est souvent anglaise, telle cette maison de campagne (fig. 1) « Hunting Hill Farm » en beaux moellons qui semblent attendre la glycine et le lierre, et celle que représente un joli dessin (fig. 2) des architectes Walker et Gilette de New-York, ou mieux encore le château dont nous reproduisons deux aspects (fig. 3 et 4) et qui est bien le manoir anglais classique, très beau d'ailleurs, ou encore la « Residence of Peconic Bay » des architectes Cross et Cross de New-York, dont la planche 40 nous montre un aspect qui se passe de commentaires, le groupe de villas des environs de New-York de Dwight James Baum, la belle maison de campagne des architectes Bigelow et Wadsworth de Boston. Une maison de campagne, très simple (fig. 5), a un peu un air de chez nous que corrigent ses cheminées anglaises, mais par contre combien est méridionale cette impression (fig. 6) d'architecture moderne, toute fleurie. En Amérique, où les étés sont chauds et dont toute la partie sud appartient d'ailleurs à une latitude très méridionale, il est tout naturel que les architectes s'inspirent de l'art italien. Ils ne s'en sont pas fait faute et les œuvres qu'ils nous présentent avec cette allure sont pleines de charme, telle cette délicieuse petite maison qui s'appelle « Leopold Residence », due au talent de Hary-Allan Jacobs, ou encore la maison de campagne, d'un grand caractère, de C.-A. Plutt de

Arch. : Trowbridge et Ackerman,
New-York.

Fig. 3. — UNE RÉSIDENCE A GLEN COVE. L. I.

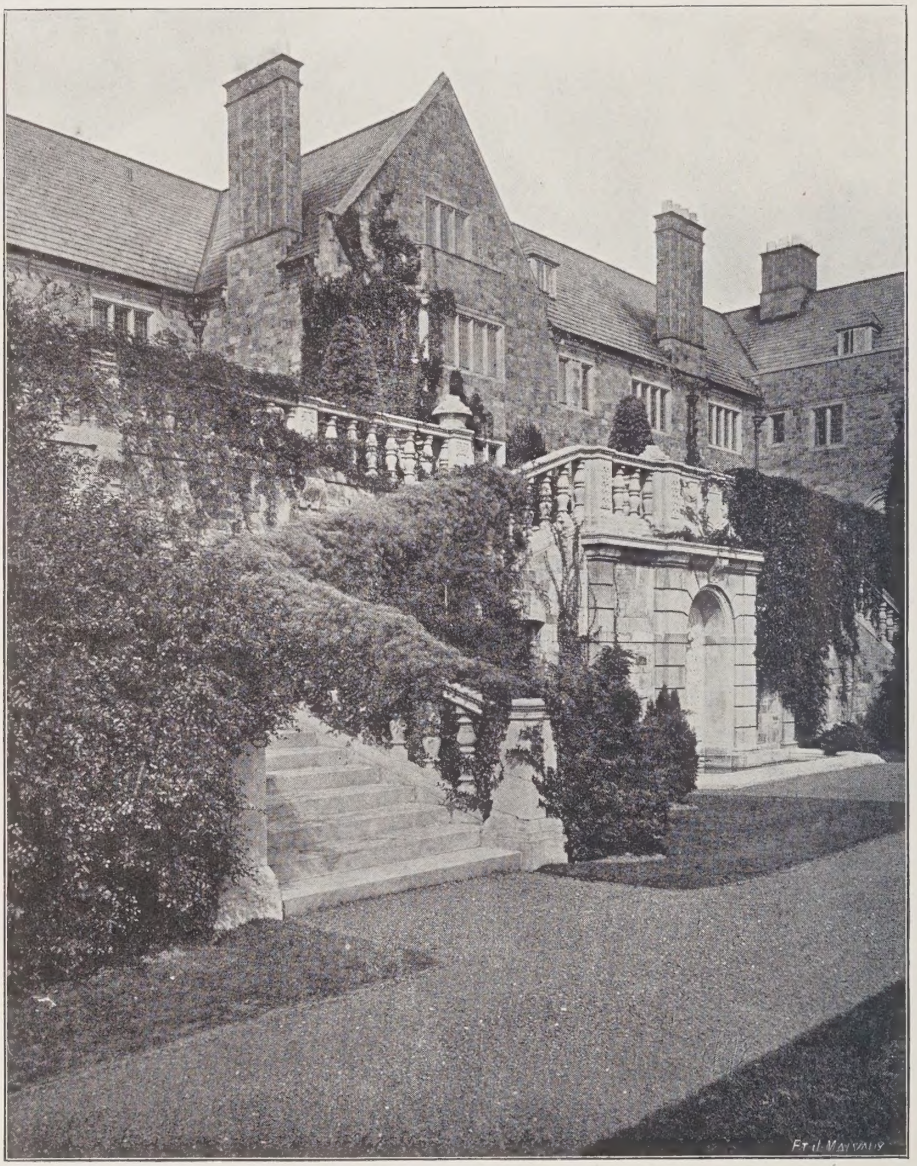

Arch. : Trowbridge et Ackerman,
New-York.

Fig. 4. — UNE RÉSIDENCE A GLEN COVE. L. I.

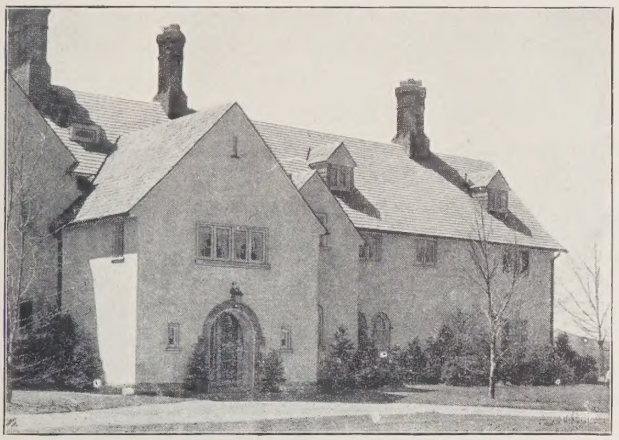

Arch. : Robert R. Mc Goodwin, Philadelphie. Pa.

Fig. 5. — Résidence à Chestnut-Hill. Pa.

New-York, édifiée à Lake Forest au milieu d'une végétation superbe.

Nous avons à citer encore une quantité d'œuvres d'architecture domestique à propos desquelles nous pourrions indiquer les sources d'inspiration mais qui n'en constituent pas moins de belles et bonnes œuvres dénotant du talent et de l'étude. Ainsi nous avons beaucoup admiré cette grande maison d'allure aristocratique, très simple, sans élément architectonique, bossage jusqu'à la corniche, hautes toitures que décorent admirablement de belles cheminées (arch. : Mc Kim, Mead et White, New-York). Dans cette même note très simple, une construction saine et claire, très intéressante, de Bellows et Aldvich-Boston, une autre de belle et noble allure avec de grandes surfaces de briques unies et des châssis blancs un peu hollandais de

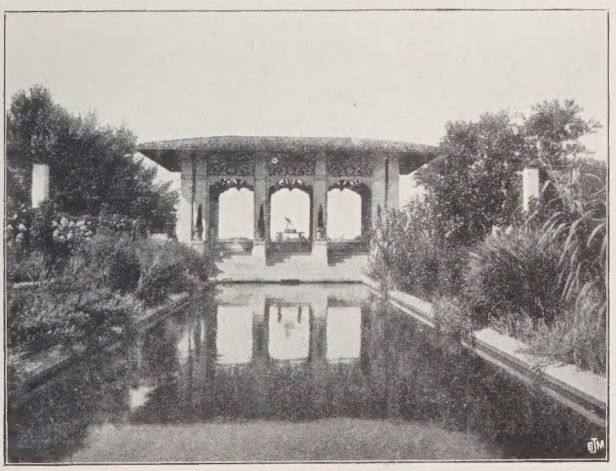

Arch. : Arthur Heun, Chicago, Ill.

Fig. 7. — Residence of J. Ogden Armour, Lake Forest, Illinois.

Delano et Aldvich de New-York. Une autre habitation, largement étalée dans un admirable jardin, de C.-A. Platt.

Les jardins ! Combien ce complément de l'habitation est soigné là-bas, et combien les superbes photographies exposées nous montrent le souci des architectes de compléter leurs entourages dans le style de la construction en se servant de l'admirable flore de leur pays ! Les eaux sont appelées aussi à jouer leur rôle décoratif : Voyez le merveilleux effet obtenu dans la figure 7 et dans la Residence

Arch. : Frank Lloyd Wright, Chicago.

Fig. 6. — Avery Coonley Residence, Riverside.

of Murry Guggenheim de Carrere et Hastings, d'une si grande allure (fig. 8).

***

Il n'est pas possible de terminer l'examen de l'architecte du home américain sans dire combien le souci du confort requiert l'attention de nos confrères. La vie américaine a de grandes analogies avec la vie anglaise et le plan des maisons de campagne est sensiblement le même dans les deux pays. Les places sont basses de plafond mais très amples,

garnies de meubles bas, de larges fauteuils ; l'allure est toujours intime, les détails sont amusants et petits d'échelle : des fleurs partout et des livres, des revues à profusion. La cuisine n'est pas grande, mais elle est « pratique », perfectionnée en tant qu'outillage mais simplifiée comme les productions qui en sortent d'ailleurs. La glacière y est de rigueur : les étés sont chauds. Le chauffage central existe partout, avec souvent des doubles châssis : les hivers sont froids. Tout ce qui a rapport à l'hygiène corporelle est admirablement compris, mais l'étude de tout le côté « confortable » ne fait rien sacrifier au côté esthétique : les intérieurs américains sont souvent plus luxueux et plus recherchés que les extérieurs ne semblent l'indiquer.

Fig. 8. — Murry Guggenheim Residence, Elberon, N. J. Arch. : Carrere et Hastings, New-York.

Nous donnons ici la figure 9, vue d'un « Great Hall », qui dira, mieux que toute description, le caractère simple et cossu d'un intérieur américain (arch. Bertram Grosvenor Goodhue, à New-York). Dans le même caractère, une entrée de Howard Shaw de Chicago (fig. 10).

Si l'étude du home individuel américain est attachant, il ne nous surprend toutefois pas : nous possédons ici des exemples d'habitations particulières très différents mais procédant d'inspirations semblables et répondant à des programmes sensiblement identiques. Mais quand l'architecte américain s'attaque au problème de l'habitation collective, il le fait avec une ampleur et une audace qui nous surprennent, nos besoins et nos moyens ne nous permettant pas de concevoir dans de pareilles dimensions.

Quand les conceptions américaines s'intéressent aux surfaces horizontales, quand il s'agit de cités-jardins, de transformations ou d'agrandissements de villes, leurs projets énormes ou grandioses restent toutefois en harmonie avec ce qui se fait en Europe, et nous les suivons d'un œil averti, avec une parfaite quiétude. Mais quand il s'agit d'architecture, non plus en surface mais en hauteur, quand il s'agit d'extension de villes, non plus dans le sens horizontal mais dans le sens vertical, quand apparaît cet aspect nouveau, purement « américain », de l'architecture, quand on nous présente des « sky-scrapers », des « gratte-ciel », hôtels de voyageurs, résidences en appartements, « offices » ou bureaux d'affaires, hôtels d'administration publique, avec des dizaines d'étages superposés, notre sentiment se révolte, nous n'admettons pas le principe et nous nous refusons à discuter la

valeur esthétique de ces constructions. Du moins c'est ainsi que, jusqu'à présent, nous avons jugé cette architecture américaine : nous avons voulu l'ignorer; nous avons considéré les premières constructions en hauteur comme des monstres destinés à « épater » l'ancien monde et à exalter le sentiment « the bigest in the world » des Yankees.

***

Aujourd'hui il ne nous est pas permis de ne pas avoir d'opinion sur cette architecture. Nous ne discuterons pas ici de l'opportunité absolue de ces solutions en hauteur, ni de l'intérêt qu'il y a pour l'Europe à adopter ou non ce procédé, mais nous devons constater que les constructions à étages multiples sont très nombreuses en Amérique, qu'elles donnent aux cités une allure extraordinaire, qu'elles requièrent des procédés de construction tout à fait nouveaux et qu'elles posent un problème d'esthétique essentiellement moderne qui doit nous intéresser.

Dès à présent on pourrait faire l'historique de ces constructions en constatant une évolution dans leurs formes extérieures. A l'origine les « sky-scrapers » donnaient l'impression de bâtiments superposés comme dans le Risk Rubber Building de New-York, mais leur architecture s'est dégagée de ces errements traditionnels pour prendre une allure toute nouvelle et bien adaptée à leurs dimensions. Les formes « gothiques » ont joué un rôle considérable dans cette évolution, qui n'est pas achevée et nous réserve encore des surprises. Quoi qu'il en soit, tels qu'ils sont là-bas et tels qu'ils se présentent à cette Exposition, les « sky-scrapers » ont droit de cité dans le monde des grandes œuvres d'architecture.

Arch. : Howard Shaw, Chicago.
Fig. 10. — Vestibule.

Fig. 9. — Great Hall. Arch. : Bertram Grosvenor Goodhue, New-York.

***

Le bâtiment que représente la figure 11 est une belle chose, bien composée et, sans contestation possible, l'œuvre d'un maître

Arch. : Cass Gilbert.

Fig. 11. — WEST STREET BUILDING, NEW-YORK.

Arch. Hewitt et Brown, Minneapolis.

Fig. 12. — METROPOLITAN BANK BUILDING.

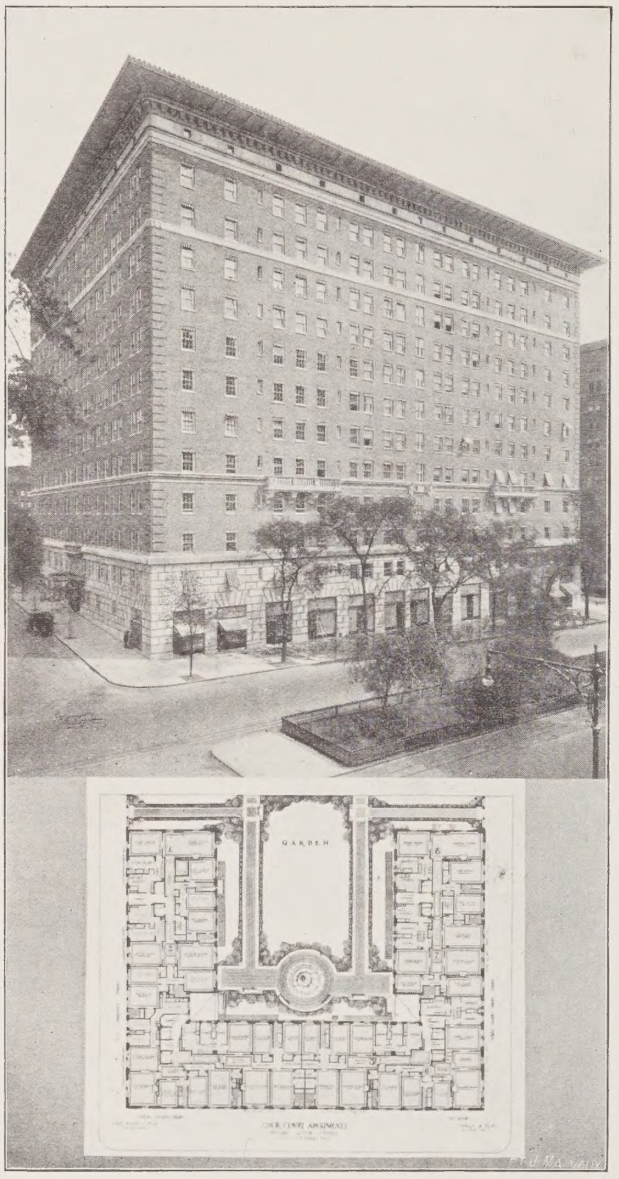

Arch. : C.-A. Platt.
Fig. 14. — Maison à appartements à New-York.

architecte. Le parti accusant les lignes verticales est bien indiqué mais ce parti est plus accusé encore dans l'œuvre des architectes Hewitt et Brown (fig. 12).

Cette volonté d'accuser la hauteur donne à certaines de ces constructions une allure de tour, comme dans la figure 13, représentant le Bush Terminal Building de Helmle et Corbett, architectes à Brooklyn, New-York, dont le dessin représente à côté de la tour un bâtiment à douze étages qui serait déjà formidable dans nos villes d'Europe. Une maison à appartements de New-York due à l'architecte C.-A. Platt (fig. 14) nous montre l'aspect

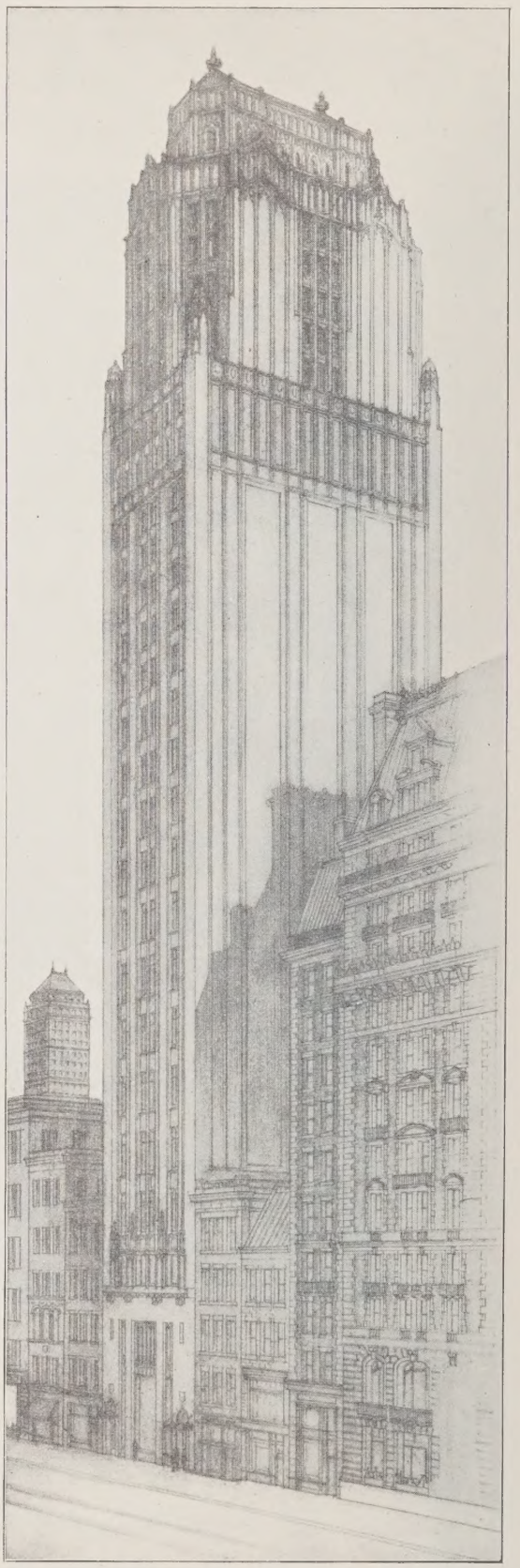

Arch. : Helmle et Corbett, Brooklyn.
Fig. 13. — Bush Terminal Building, New-York.

Arch. : Carrere, Hastings et R.-H. Shreve, New-York.

Fig. 15. — LIGGETT-WINCHESTER-LEY BUILDING, NEW-YORK.

Arch. : Kim, Mead et White, New-York.
Fig. 16. — The Century club, New-York, 1891.

d'un de ces bâtiments traité dans la première manière, avec une corniche qui couronne l'édifice entier et dont la saillie est impressionnante. Une autre, de Carrere, Hastings et R.-H. Shreve (fig. 15), d'inspiration classique, semble plus récente et accuse dans les derniers étages un recul des façades que les règlements municipaux ordonnent à présent à partir d'une certaine hauteur.

Nous donnons également la reproduction du bâtiment municipal de New-York, dont les proportions sont en harmonie avec la ville colossale qu'il régit, planche 37, ainsi que le formidable hôtel Traymore à Atlantic City (planche 38) et nous citons parmi les plus beaux le palais du Peuple de Chicago, et le célèbre Woolworth Building de New-York, qui, jusqu'à présent, est le plus élevé (cinquante-huit étages) et est le type parfait du genre avec sa formidable batterie d'ascenseurs, sa richesse extraordinaire et ses vingt et un mille habitants.

***

Nous n'avons guère parlé que de l'habitation et pourtant les architectes américains ont brillamment répondu à tous les programmes, à tous les problèmes que l'on peut poser. Le club, qui appartient plus encore à la vie américaine qu'à la vie anglaise, a trouvé des solutions aussi diverses qu'heureuses, depuis le grand club urbain, dont les dimensions sont énormes et où la richesse égale le confort (fig. 16), jusqu'au club de campagne, que nous montre le joli dessin reproduit par notre figure 17. Les théâtres (fig. 18), les cinémas, dont les proportions sont formidables, les banques, programme bien américain, qui se logent, à New-York surtout, dans des bâtiments somptueux et dont les deux exemples que nous donnons constituent des exceptions architecturales, les banques entrant pour la plupart dans les manifestations de l'art du sky-scraper; les bâtiments universitaires, pour lesquels s'ouvrent au large toutes les bourses américaines, ce qui permet de donner à ces bâtiments une ampleur qui nous étonne, les bibliothèques, les musées, les édifices religieux, les hôpitaux, etc., tous ces programmes ont trouvé en Amérique des architectes de talent comme les

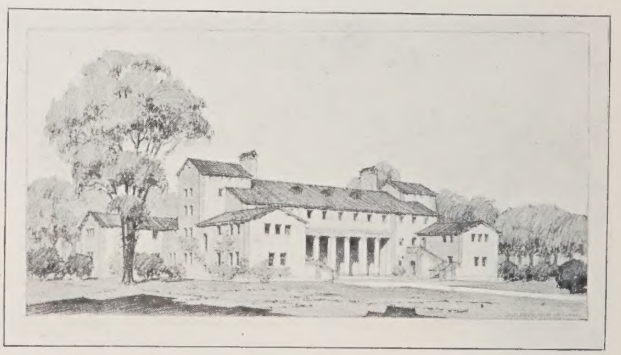

Arch. : Day et Klauder.
Fig. 17. — Field Club House, Yale University.

Arch. : Herts et Robertson.

Fig. 18. — Le théâtre Schubert à New-York.

Kahn, auteur de l'auditorium de l'Université de Détroit, Welles Bosworth, de qui nous avons admiré le merveilleux dessin de l'Institut de Technologie de Boston (fig. 21), et les architectes de ce Séminaire de Saint-Louis, d'une allure extraordinaire (fig. 22).

Nous avons encore devant les yeux d'admirables dessins, comme celui du temple maçonnique de John Russell Pope et cet impressionnant Memorial Perry et d'autres, si nombreux que nous ne pouvons les citer tous.

***

Cette Exposition nous a montré que les architectes américains sont non seulement de hardis constructeurs mais d'habiles dessinateurs. La présentation de leurs œuvres est un modèle de goût et ces œuvres elles-mêmes

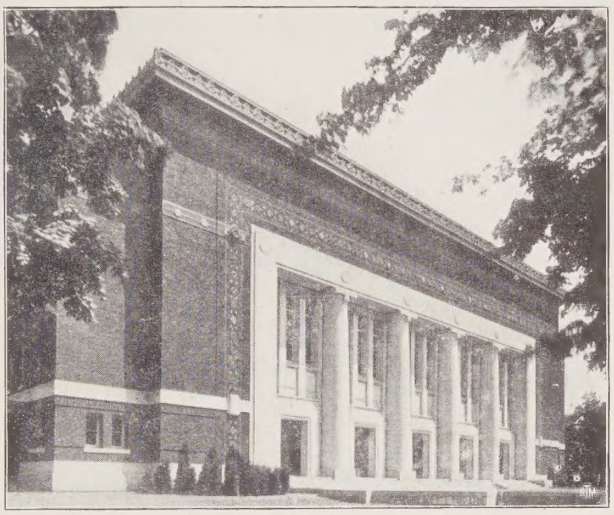

Arch. : Albert Kahn, Détroit.

Fig 20. — Université de Michigan. Auditorium.

sont belles et fortes. Nos confrères américains sont des artistes et leur force n'exclut aucune délicatesse; toutes ces qualités apparaissent dans cet admirable dessin d'une admirable chose que représente notre planche 39.

Nous avons beaucoup admiré le sentiment qui a guidé nos confrères américains en joignant à leur envoi tout un lot de constructions anciennes, leurs « antiques » maisons en bois ou en briques

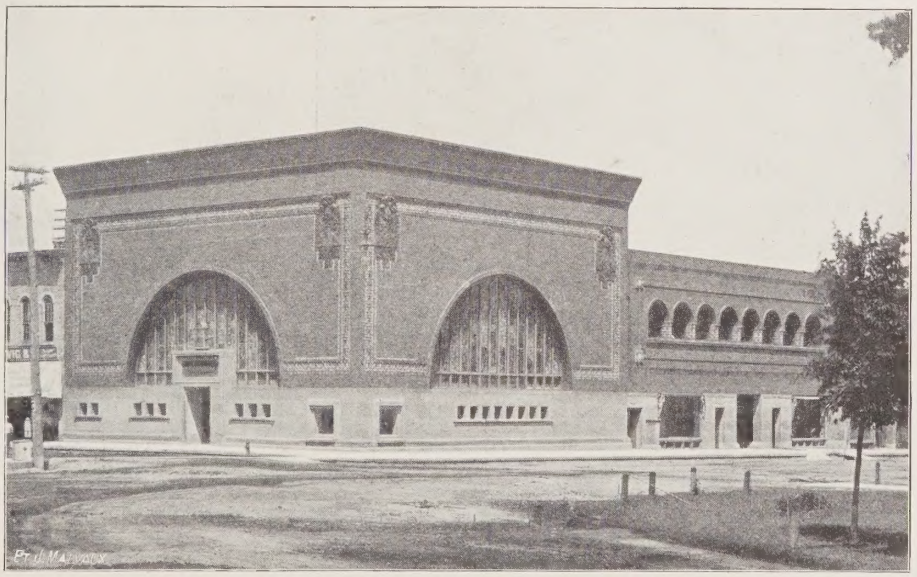

Arch. : Louis-H. Sullivan, Chicago.

Fig. 19. — National Farmers Bank, Owatouna.

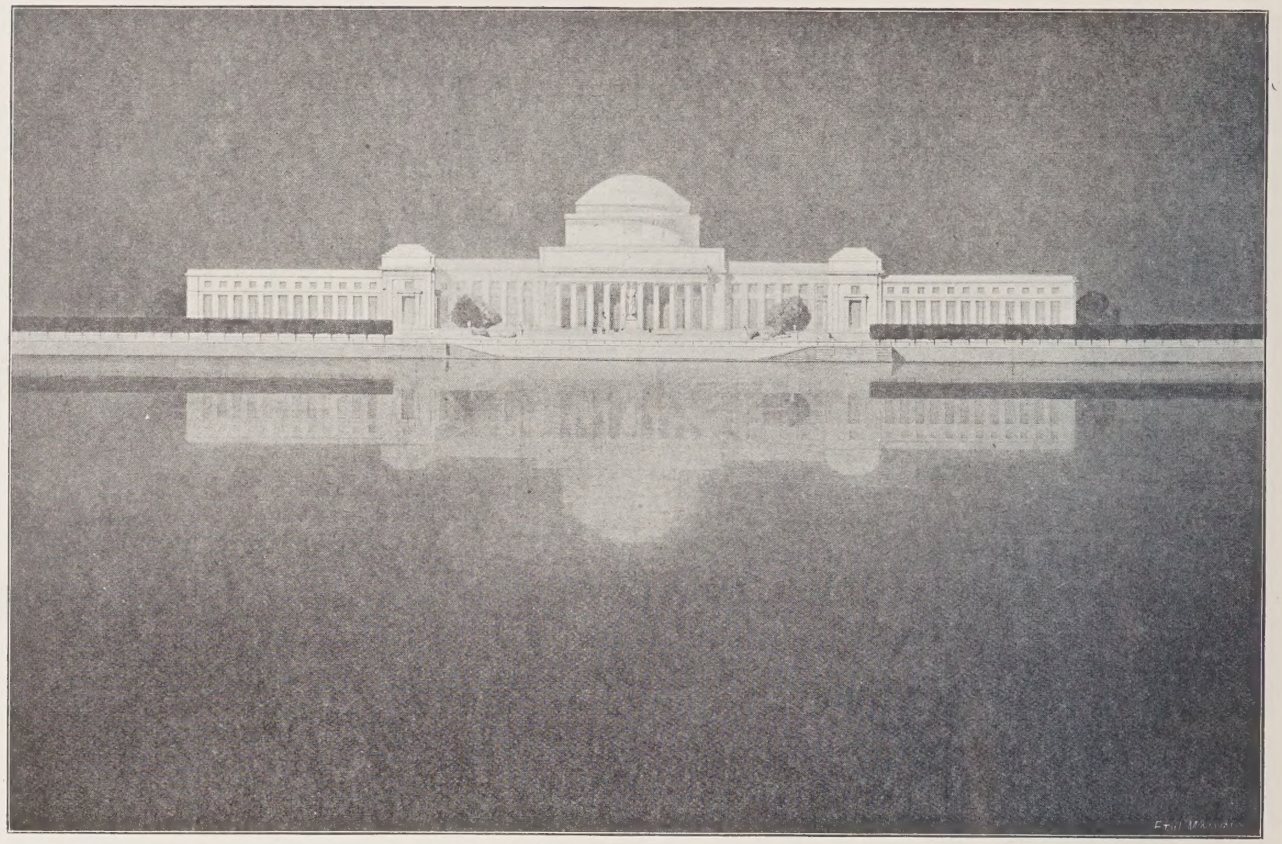

Arch. : Welles Bosworth, New-York.
Fig. 21. — L'Institut de Technologie de Boston.

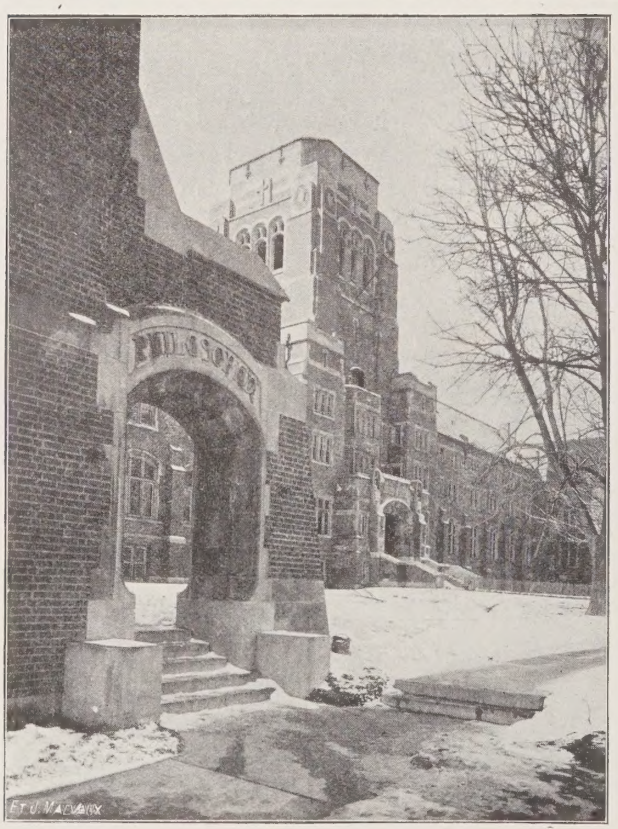

Arch. : Schmidt, Garden et Martin, Chicago.
Fig. 22. — Le Séminaire Keurick à Saint-Louis.

construites il y a deux ou trois cents ans par des architectes inconnus, maisons d'un caractère particulier qu'ils appellent le style « colonial » et

Arch. : Wood, Doun et Deminq, Washington.
Fig. 23. — Farmers Trust Building.

dont ils commencent à s'inspirer aujourd'hui pour se dégager tout à fait des traditions par trop surannées de la vieille Europe.

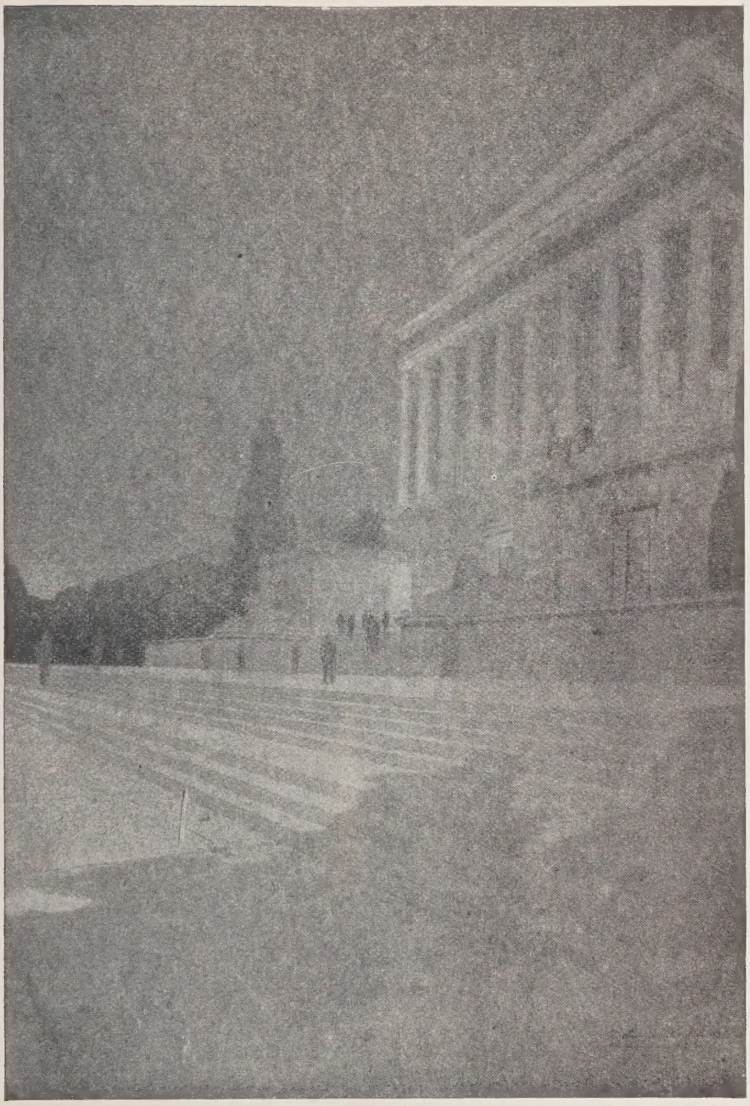

Arch. : John Russell Pope, New-York.
Fig. 24. — Scottish Rite Temple, Washington, D. C.

La recherche des « ancêtres » a incité notre excellent confrère américain M. Totten, membre d'honneur de la *Société centrale,* à pousser ses investigations bien au delà du « style colonial ».

M. Totten, dans une conférence très attachante, nous a fait part de ses trouvailles au cours de fouilles dans le Yucatan. Nous sommes ici dans un domaine qui n'a aucun rapport avec l'architecture moderne américaine mais qui n'en est pas moins curieux et nouveau. Le résultat principal des recherches historiques sur l'état des peuples avant la découverte de Colomb est que les conquérants espagnols trouvèrent la partie orientale de l'Amérique moins civilisée que la partie ouest. Et ces peuples occidentaux eux-mêmes n'ont existé qu'au milieu des débris d'un passé qui a laissé les monuments gigantesques dont nous a parlé M. Totten. Un des centres de cette civilisation paraît avoir été les hauts plateaux du Mexique Il y régnait, paraît-il, le despotisme le plus absolu, au pouvoir d'un sacerdoce très puissant rappelant celui du Thibet et du Japon, en tous cas manifestement asiatique, de caractère « bouddhistique ». Ces peuples croyaient à la métempsycose, brûlaient leurs morts et faisaient à leurs dieux des sacrifices humains qui transformaient leurs cérémonies religieuses en véritables boucheries.

***

La date des monuments est assez incertaine : l'invasion des Aztèques

Arch. : Jos.-H. Freedlander, New-York.
Fig. 25. — Le mémorial Perry au lac Eric, Ohio.

est du XII^e siècle, mais une autre civilisation les aurait précédés, remontant, croit-on, au VII^e siècle après Jésus-Christ.

Les grands ensembles sont surtout à Uxmal, dans le Yucatan, dont les édifices rappellent les monuments de l'Inde, même jusqu'à un certain point les pagodes de Chine. La couleur paraît y avoir joué un rôle prépondérant. Les recherches archéologiques continuent, mais jamais, quoi qu'on découvre encore sur cette terre d'Amérique, le passé n'aura prise sur l'avenir. Pendant que nous, vieux Européens, nous essayons de dégager nos pas des traces de nos pères, les jeunes et libres Américains semblent bien être les formidables ancêtres d'une civilisation appelée à régner sur le monde.

A. PUISSANT.

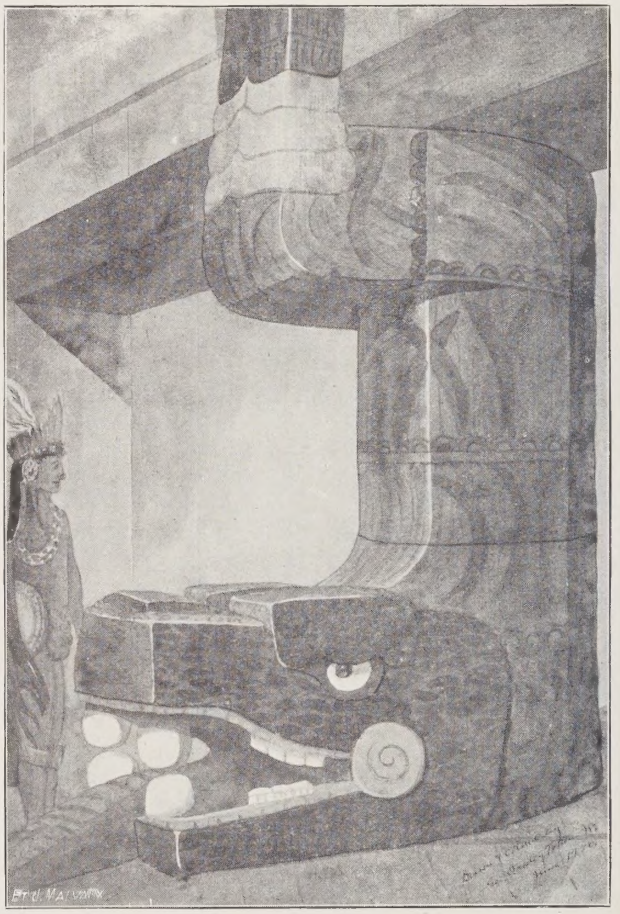

Arch. : Georges Oakley Totten.

Fig. 26. — Restitution archéologique de l'ancienne architecture indienne.

EXPOSITION INTERNATIONALE DE L'ART ARCHITECTURAL

SECTION BELGE CONTEMPORAINE

Pour commenter les œuvres choisies des confrères ayant participé à la section belge contemporaine de l'Exposition internationale de l'Art architectural à Bruxelles, je suis, sans aucun doute, le moins qualifié de tous étant donné mon manque d'entraînement vers l'architecture moderne et mes préférences avouées pour certaines réminiscences de styles, rendues possibles par la faute, suivant la forte expression de Léon Daudet, de ce « stupide XIX^e^ siècle » qui rompit la tradition en n'apportant aucune contribution nouvelle à l'art architectural.

On voulut croire pourtant, à la fin de cette époque, à une renaissance possible en architecture, par l'emploi savamment combiné du béton, du fer et du verre, mais ce genre « usinier », bon, hélas ! pour une foire commerciale, ne trouve plus guère aujourd'hui de défenseurs attitrés parmi les artistes.

C'est si vrai que ce sont toujours par ces bons, honnêtes et vieux matérieux d'autrefois, extraits de tous temps des entrailles de la terre, tels que les grès et les marbres, que s'exprime encore de nos jours le seul style apparemment nouveau par son barbarisme voulu, mais antipathique au possible par ses origines : le style austro-allemand, dont la villa Stoclet et la Deutsche Bank sont, à Bruxelles, les spécimens les plus caractérisés.

Ce qui est pénible à dire, car cela froisse notre amour-propre, c'est qu'il n'est pas, de nos jours, une réalisation quelque peu intéressante, en architecture ou en décoration, qui ne soit de tendances germaniques.

C'est un phénomène curieux, nullement isolé au cours des âges, qu'un peuple vainqueur s'accommode fort bien de l'art des vaincus.

Pour ne citer qu'un exemple, au commencement du siècle passé, c'est à Londres, aux environs d'Hyde Park principalement, que l'on vit s'élever toute une architecture de style empire tandis que l'Angleterre abattait la puissance napoléonienne !

Ces considérations diverses, à la suite de mes scrupules, au sujet d'œuvres dont il me faut parler, paraîtront quelque peu oiseuses si l'on tient compte de la sage et remarquable tenue que présentait, dans son ensemble, cette exposition des architectes belges, malgré l'éclatant voisinage des participations françaises et américaines, à cette brillante manifestation internationale de l'art architectural.

Mais c'est aussi un sentiment de probité, un cas de conscience, qui fait qu'on ne se sent pas le droit de juger et de critiquer les œuvres des confrères d'autant que ce sont tous des architectes de talent et souvent des amis.

Alors, défiant de moi-même, et prudent au possible, me suis-je permis de demander, à la plupart des exposants, une note concernant les directives, tendances ou sentiments qui les inspirèrent le mieux dans leurs conceptions artistiques.

Plusieurs me firent l'honneur d'une réponse; ceux qui ne crurent pas devoir accéder à mon désir, et c'était leur droit, m'excuseront en conséquence si je n'ai pas eu l'occasion de m'étendre plus longuement au sujet de leurs œuvres où si je n'ai pu les interpréter que fort maladroitement.

Qu'ils soient persuadés, dans tous les cas, que je n'y ai mis aucun parti pris et que je serais désolé si, même involontairement, il m'était donné de leur déplaire.

***

Afin de suivre la mise en page habituelle de notre publication nous commenterons d'abord les œuvres reproduites hors texte, en tête de chaque livraison, sous la rubrique : « Nos planches. »

Pour les autres nous suivrons, autant que possible, l'ordre alphabétique établi par le catalogue de l'exposition.

A tout seigneur, tout honneur!

Il appartenait au sympathique et dévoué président du Congrès de l'art architectural, notre éminent confrère, Jos. Caluwaers, de voir figurer, en tête de ce numéro de l'*Émulation*, la reproduction de quelques ensembles de son remarquable projet du « Mont des Arts » à Bruxelles.

C'est en reprenant les études de ses prédécesseurs, feu les architectes Maquet et Acker, que Jos. Caluwaers eut de ce monument une conception heureuse, bien établie et très adéquate aux fortes dénivellations du sol.

Son plan terrier se distingue par une savante distribution de locaux nombreux et divers, bien échelonnés, suivant une utilisation rationnelle et pratique, pour ressusciter l'activité et la vie à ce vieux quartier de la ville.

Quant aux plans en élévation c'est une étude approfondie de masses habilement rythmées devant se silhouetter harmonieusement tout le long et de haut en bas de la rue de la Montagne de la Cour.

La planche 41 nous donne un essai perspectif, bien rendu, de l'ensemble de ce formidable travail. On sent immédiatement qu'on est en présence d'une œuvre saine et solidement charpentée.

La planche 42 nous renseigne sur la parfaite continuation d'échelle et de style de l'ancien palais de Charles de Lorraine où s'abritent, depuis tant d'années, la Bibliothèque royale et le Musée moderne qu'il s'agit aujourd'hui d'agrandir et de dégager.

En s'inspirant de ce délicieux ensemble de l'époque Louis XVI, Jos. Caluwaers est resté dans la note de ce cadre familier si cher aux lettrés et aux artistes.

***

Un autre seigneur du dernier congrès, le non moins sympathique président de la Centrale, l'architecte Jean-Baptiste De Win, a bien mérité, lui aussi, des honneurs du « hors texte ».

Bien que la planche 43 ne nous donne qu'un plan d'ensemble du rez-de-chaussée du Home, qu'il achève d'ériger en ce moment, à Breedene-sur-Mer, pour l'Œuvre de la préservation de l'Enfance contre la Tuberculose, il ne faut pas s'en étonner.

De Win, suivant en cela la vraie tradition, celle des meilleurs architectes de tous les temps, n'attache vraiment d'importance qu'à la seule disposition des locaux, suivant leurs destinations, en tenant compte des nécessités de la pratique, du confort et de l'hygiène.

Du premier coup d'œil, rien qu'à voir le plan, on comprend que l'on est en présence d'une œuvre très étudiée, où l'air et la lumière doivent pénétrer à flots, c'est le cas de le dire, dans des locaux techquement bien établis et adroitement raccordés les uns aux autres suivant une ordonnance très classique.

Quant aux plans en élévation, on trouvera dans le texte une vue perspective d'ensemble, des plus réussie, qui donne une vision charmante de ce que peuvent valoir tous ces pavillons diversement étagés, bien chapeautés et gaîment silhouettés.

Il s'en dégage une réelle impression de joie et de bonheur, c'est, sans aucun doute, le plus bel éloge que l'on puisse faire d'une œuvre destinée à abriter une enfance souffreteuse.

On sent bien là que notre éminent confrère y a mis non seulement de son talent d'architecte, mais aussi de sa bonté d'homme de cœur.

***

Raymond Moenaert, que ses fonctions de secrétaire général du dit congrès mirent très en valeur, retient également notre attention aux constructions à la mer, planche 44, par son groupe de « Villas au littoral ». Ces trois façades très simples mais bien proportionnées, peu différentes l'une de l'autre, sinon par leurs pignons gentiment découpés, forment un ensemble ravissant.

C'est un genre familier, très artiste, que l'on désirerait rencontrer plus souvent le long de nos cités balnéaires, où le mauvais goût le dispute généralement à la bêtise et à la prétention.

Il nous faut ajouter que ces trois façades ont été dessinées par le confrère Moenaert avec un art exquis.

***

Dans son « Cimetière militaire en Flandre », planche 45, l'architecte Alexis Dumont a pu donner, dans l'emploi raisonné d'un style régional modernisé, le caractère religieux qui convenait à la chapelle projetée.

Ce modeste temple conçu pour abriter, en retable, une « mise au tombeau » du peintre G. Baltus, rappelle, par son grand porche cintré et ses pignons à redents, les anciennes granges des campagnes flamandes; c'est un rapprochement bien naturel, tout de symbole, si l'on songe à Jésus-Christ, né dans une humble crèche.

L'annexe, prévue pour la sacristie, sous forme

de pavillon à pans coupés, très bas, bien ramassé, est tout à fait dans la note et donne du pittoresque à cette œuvre d'un charme recueilli.

***

Le projet de « Villa à Elewyt » du confrère Eug. Neutens, planche 46, dénote une disposition intérieure amusante à en juger au jeu des façades dont les pignons, un peu heurtés, se silhouettent fort agréablement.

Cela tient, dans une note plus moderne, du cottage anglais, tout en ne s'écartant pas de certaines traditions de style et de couleur que l'on retrouve toujours dans nos vieilles constructions brabançonnes.

Il y a dans les coins des détails savoureux qui prouvent que l'architecte Neutens est non seulement un artiste mais aussi un peintre.

***

Le « Monument aux morts, à Forest », planche 47, est dû à la collaboration de notre talentueux confrère, Joseph Van Neck, et de l'éminent statuaire, Victor Rousseau.

Il se compose d'une œuvre sculpturale, de très belle envolée, qu'entoure une importante architecture de pierre. Elle se distingue, cette architecture, par une simplicité de ligne et une sobriété de détail qui donnent de la grandeur à l'élégance de la forme, dont l'originalité ne sacrifie en rien au caractère de gravité et de mysticisme qu'il convient de donner aux monuments élevés aux morts de la guerre.

C'est un modèle du genre, situé, avec bonheur, dans un coin ombragé de l'ancienne Abbaye de Forest; il fait honneur aux deux artistes qui l'ont conçu et aux édiles de la commune qui ont eu le bon goût de les choisir pour commémorer, par la pierre et par le bronze, le souvenir de leurs héros.

***

La planche 48 nous donne deux vues du hall et de la cage d'escalier d'une habitation de maître édifiée récemment, boulevard de Tirlemont, à Louvain, sur les dessins de notre jeune et distingué confrère, J. Ghobert.

C'est simplement délicieux d'originalité, de ligne et de couleur.

Dans cet intérieur si aimable d'aspect et d'accueillante intimité, il y a des détails de menuiserie, dans la rampe d'escalier et les chambranles des baies, qui sont tout à fait savoureux.

Ces montants cannelés, couronnés de pommes de pin, flanqués au droit des portes, font songer aux coins arrondis, en forme de faisceaux, qui protégeaient jadis les saillants des murs intérieurs au temps de Louis-Philippe.

On trouvera plus loin, reproduite dans le texte, la façade de cet immeuble; c'est une des plus belles, sinon la meilleure, de toute la reconstruction de Louvain.

Le style en est franchement moderne mais combien intéressant !

***

Les confrères Bonduelle et J. Allard présentent un projet d'aménagement de la place de la Grande Boucherie, projet inspiré de l'architecture bruxelloise du XVII[e] siècle, et dont les proportions s'accordent à celles des façades environnantes.

Composé d'arcades sous lesquelles alternent des fontaines et des bancs, le projet est conçu dans ce style dont les maisons de la vieille ville montrent

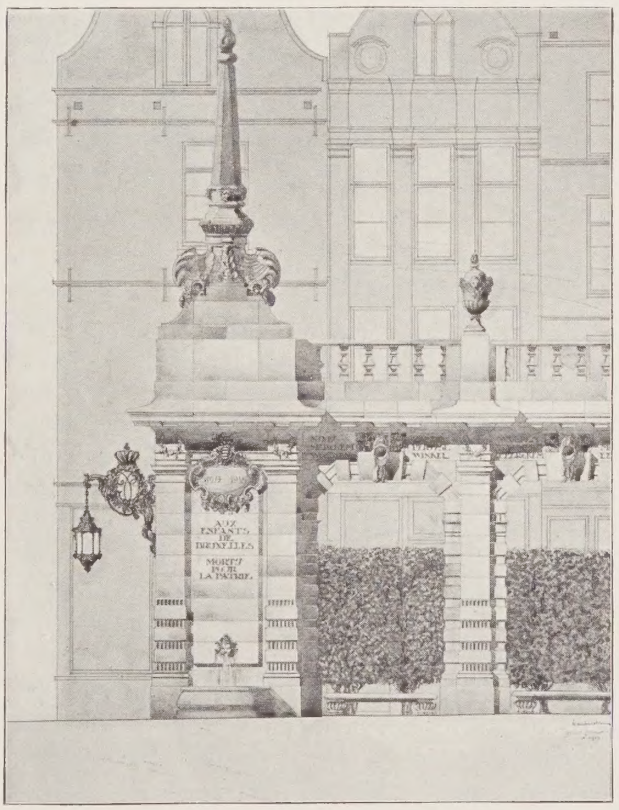

P. Bonduelle et J. Allard.

Projet de décoration
pour l'emplacement de la Vieille Boucherie, à Bruxelles.

encore tant de beaux spécimens. Il conserve aux abords immédiats de la Grand'Place leur caractère spécial et donne en même temps à cette artère si étroite et si fréquentée qu'est le Marché-aux-Herbes, un dégagement dont la nécessité, suivant les auteurs du projet, s'impose absolument.

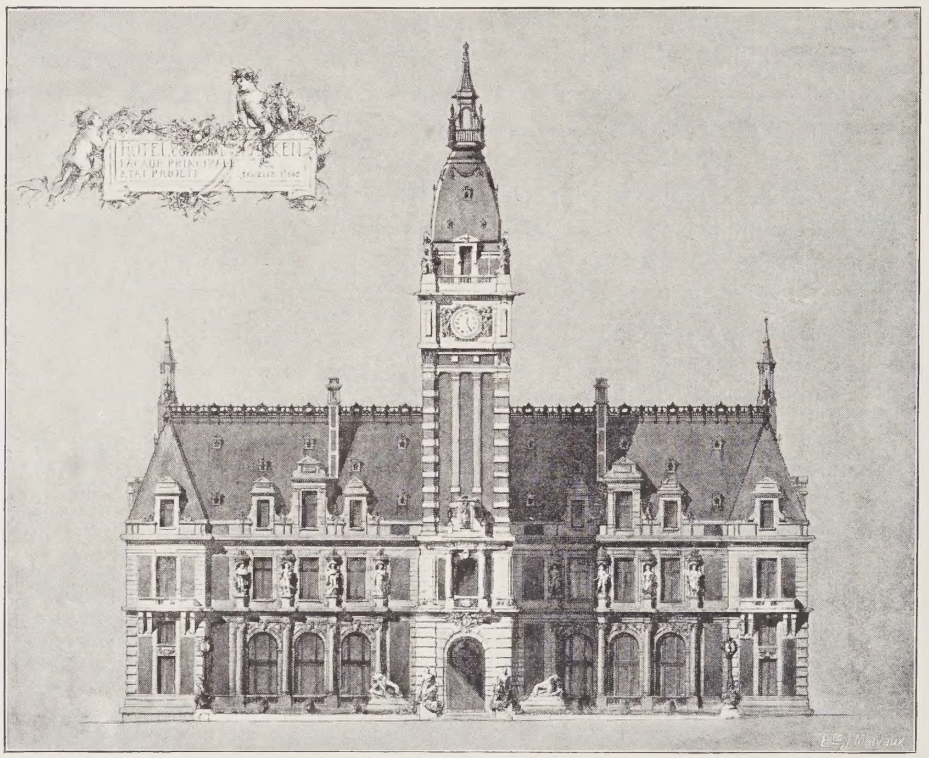

Hôtel Communal de Laeken. P. Bonduelle.

Les pignons des maisons de la rue des Harengs et de la rue Chair et Pain se découperaient au-dessus de l'architecture nouvelle, tandis que le bas de ces maisons, convertis en « magasins modernes », seraient soustraits à nos regards par des massifs en buis taillés qui entoureraient l'édifice. L'ensemble se détacherait sur le fond sombre et un peu sévère de la façade de la Maison du Roi, tandis qu'en perspective, les architectures de la Grand'-Place aux savoureux détails étagent leurs ors fins.

Ajoutons que le projet est en même temps dédié aux héros bruxellois, dont les noms seraient gravés sur des tables de pierre aménagées aux angles de la colonnade. Les noms glorieux de Haelen, de Louvain, de Liége, d'Ypres... figurent en inscriptions d'or dans les frises, et un motif allégorique commémorant la victoire accuse le centre de la décoration.

Au milieu de leur composition nos confrères proposent de reconstituer une des vieilles fontaines qui se trouvent dans les magasins de la ville.

Le joli dessin que nous reproduisons nous montre une des deux terminaisons de cette arcature; on y remarque une élégante potence, délicieusement profilée, dans le goût des ferronneries célèbres de la place Stanislas à Nancy, œuvres de Jean Lamour.

Nous reproduisons, du même confrère Bonduelle, la façade principale de son hôtel communal de Laeken devenu, par suite d'annexion, le bâtiment administratif du deuxième district de Bruxelles.

Cette œuvre remarquable, résultat d'un concours public, dont l'*Émulation* parla en son temps, peut rivaliser d'élégance et de beauté architecturale avec les plus belles réalisations du genre.

Seules, de tous les faubourgs, les administrations de Saint-Gilles, Schaerbeek et Laeken eurent à honneur de doter leur territoire d'une maison communale digne de la capitale.

C'est un exemple dont devrait s'inspirer également la municipalité ixelloise en édifiant un nouvel hôtel communal, place Sainte-Croix, au lieu d'entasser annexes sur annexes autour de ce que fut ce délicieux pavillon Malibran avant la profanation de sa façade vers la ville.

***

L'envoi assez important de notre confrère liégeois, M. Bernimolin, nous donne l'occasion de reproduire le projet de monument de la défense nationale qu'il conçut en collaboration avec le statuaire César Serouen.

C'est à la suite d'un concours organisé par la ville de Liége pour l'érection, au cimetière de Robermont, d'un monument destiné à commémorer le souvenir des soldats et des civils morts pour la patrie et inhumés en cette nécropole, que ce pro-

jet fut classé parmi les six concurrents autorisés à subir la deuxième épreuve.

La face principale représente une muraille percée, vers le milieu, d'une formidable brèche où s'engouffre toute une humanité enchaînée à la mort pour la défense de la plus noble des causes.

Du côté gauche de la muraille, une grande figure de la Belgique, armée pour la défense du droit, reste éternellement pensive de l'épouvantable hécatombe de ses enfants. C'est ce morceau de très grande allure, tant au point de vue de la statuaire que de l'architecture, que nous reproduisons dans le texte.

***

La vue perspective de l'ensemble des façades donnant sur la cour de la maison de P.-P. Rubens, à Anvers, nous donne une idée de cette magistrale reconstitution due au talent de notre grand confrère : Henri Blomme. Cette résurrection de la demeure somptueuse du plus génial des peintres flamands, qui passa également pour un grand architecte, fut conçu avec toutes les garanties d'exactitude imaginables, à la suite de longues et patientes recherches documentaires.

Pour comprendre et reproduire cette opulente et fastueuse architecture du XVIII[e] siècle, que certains historiens dénommèrent style jésuite, mais que d'autres qualifièrent de style rubénien, il fallait toute la science d'archéologue et toute la sensualité d'artiste d'un maître architecte anversois comme Henri Blomme.

***

Avec son « Habitation à Uccle » de notre jeune confrère R. Bragard, c'est la note claire, chantante et familière de toute construction rurale de quelque rusticité.

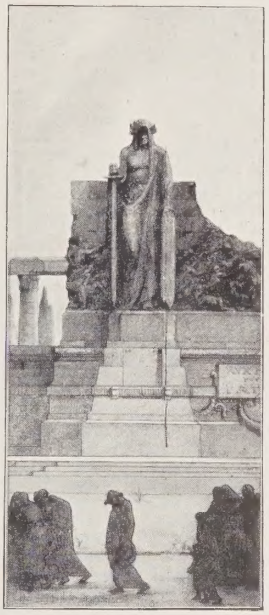

Bernimolin, arch., (Liége).
César Serouen, statuaire.
Projet de Monument de la Défense nationale. Fragment.

Par leur originalité de lignes et de couleurs, ces deux façades plaisent infiniment. C'est frais, coquet, amusant à la vue, et l'on y trouve encore, sans un apparent modernisme, des traditions de style bien faites pour nous plaire.

Par ces ressouvenirs, elles donnent à cette architecture, une pointe d'émotion qui ne fait qu'ajouter au charme qui s'en dégage.

***

C'est encore une habitation campagnarde, mais d'ordre très spécial, dont fait montre notre excellent confrère, Albert Callewaert, dans son étude de reconstruction de la cure d'Houthem.

C'est bien, dans son ensemble, le type de presbytère, simple et engageant, que l'on désirerait rencontrer plus souvent, au coin de quelque route, dans nos villages brabançons. Malheureusement on n'en confie d'habitude l'édification qu'aux prétendus spécialistes du genre qui s'obstinent à se confiner dans les règles étroites d'un enseignement canonique.

Le projet qui nous occupe est heureusement situé, le plan bien établi et son architecture, encore que respectueuse du style régional, laisse poindre

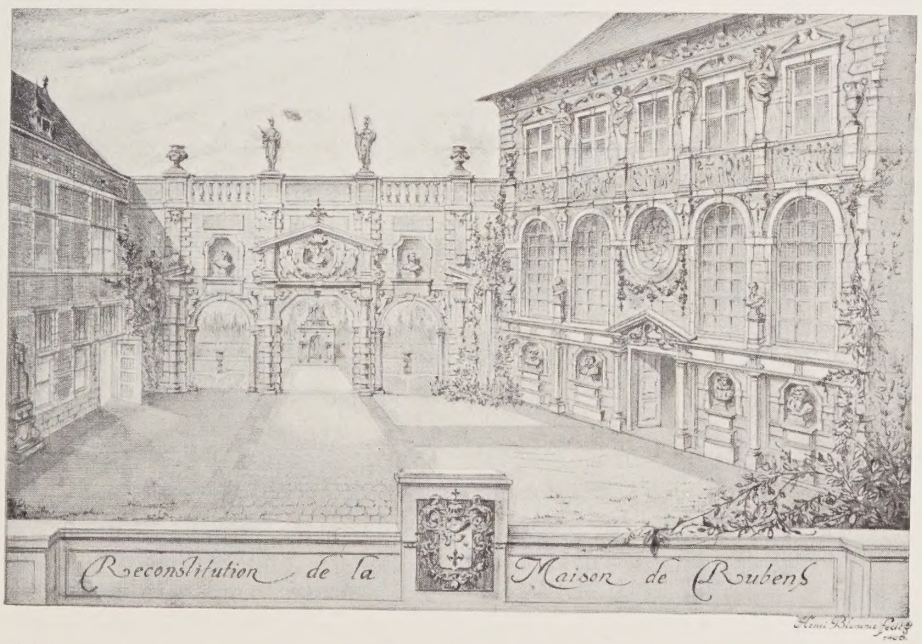

H. Blomme. Reconstitution de la Maison de Rubens.

*

une note très moderne qui n'enlève rien au caractère d'accueillante gravité convenant aux demeures pastorales.

***

Le projet d'église pour la « Paroisse de l'Annonciation » à Ixelles, de l'architecte Damman, témoigne d'un sérieux effort à rééditer, avec toutes les garanties d'une documentation très sûre, une œuvre d'importance dans ce vieux style roman, déjà si éloigné de nous.

Il semble vraiment que ce soit une anomalie de s'en tenir encore, pour l'édification d'un temple du genre, à des conceptions architecturales plus que millénaires.

Mais c'est toute une école qui prétend de nos jours ne laisser qu'au seul art médiéval le bénéfice d'une réelle expression de religiosité. Il fut une époque pourtant, pas bien éloignée encore, celle du XVIII[e] siècle, où l'église s'accordait fort bien de l'architecture aimable de son temps pour l'exercice d'une piété peut-être plus humaine.

Il est vrai de dire que notre époque n'a rien produit de fort intéressant, jusqu'à ce jour, en art architectonique moderne au service du culte.

Force leur est donc, à nos bâtisseurs de cathédrales, à moins d'un style imposé, de choisir, suivant leur éducation artistique et leur goût personnel, dans l'arsenal immense des architectures passées.

Ce fut le cas, sans doute, de notre très estimé confrère.

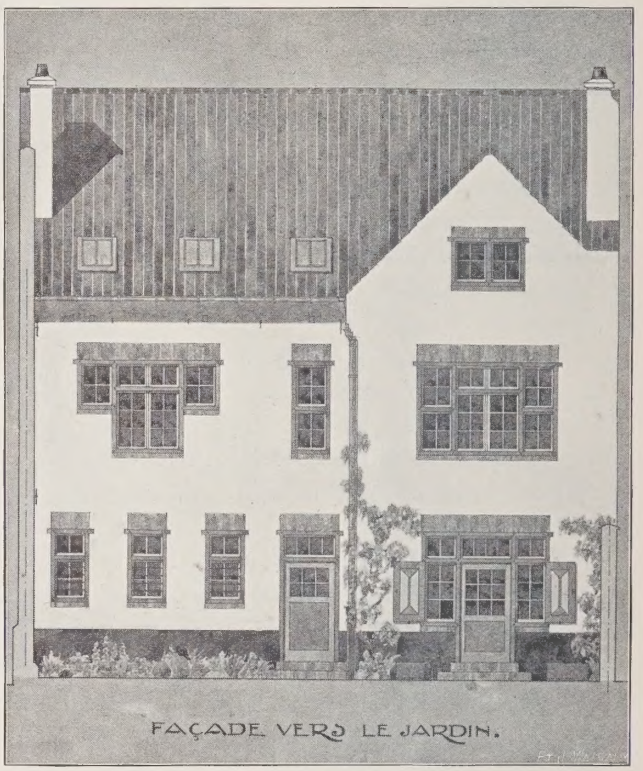

Habitation à Uccle. R. Bragard.

L'envoi du confrère L. David consiste à nous représenter un groupe de deux maisons jumelées, partie de tout un ensemble d'habitations s'alignant des deux côtés d'une avenue privée, en prolongement de la galerie Waterloo, chaussée de ce nom, à Ixelles.

Chaque façade accuse nettement la disposition intérieure de l'immeuble dont la cage d'escalier se situe immédiatement à l'entrée de la maison.

L'architecture en est agréable, simple de lignes et de mouluration, mais animée du jeu des pierres blanches, seuils, clefs et linteaux, sur le fond jaune flammé des briques de Zandvoorde.

A remarquer, en dessous des fenêtres du deuxième étage, une sorte de bac à fleurs, n'attendant plus que sa pimpante parure, pour compléter

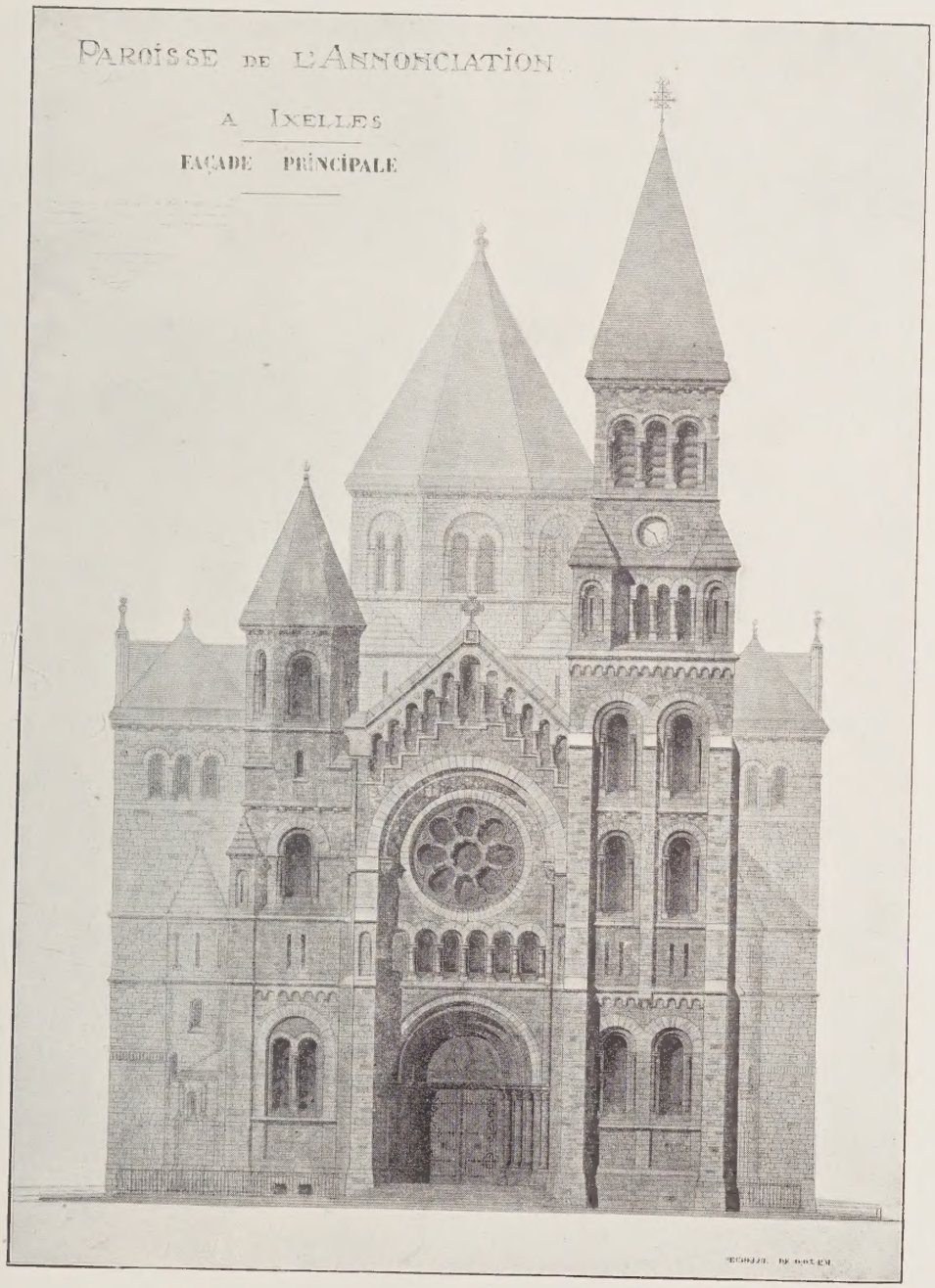

Damman.

l'impression de « Villa » que nous donne ce type d'habitation de faubourg.

C'est, dans ce genre, l'appréciation la plus flatteuse qu'un architecte puisse espérer.

***

La bonne maison de maître qu'expose, en photographie, notre distingué confrère anversois Michel De Braey, se distingue par les proportions imposantes de la tour d'angle, carrée à la base, qui termine, en les réunissant, la façade à front de l'avenue, que borde un jardinet, et celle en retour, du côté de l'entrée.

L'aspect en est cossu, d'une solidité bien établie par l'emploi judicieux de la brique et de la pierre, et son architecture s'apparente à celle du XVII[e] siècle.

C'est même à la suite d'un voyage en Italie, conséquence heureuse de son prix Godecharles, en 1887, que l'architecte De Braey subit cette attirance vers la Renaissance dont le style l'influença longtemps durant la première période de l'exercice de son art au pays natal. C'est bien à Anvers que devait s'épanouir un talent réputé pour s'être spécialisé dans l'édification de demeures patriciennes.

***

L'architecte A. Delalieux, notre sympathique confrère de la Centrale, nous laisse voir un schéma,

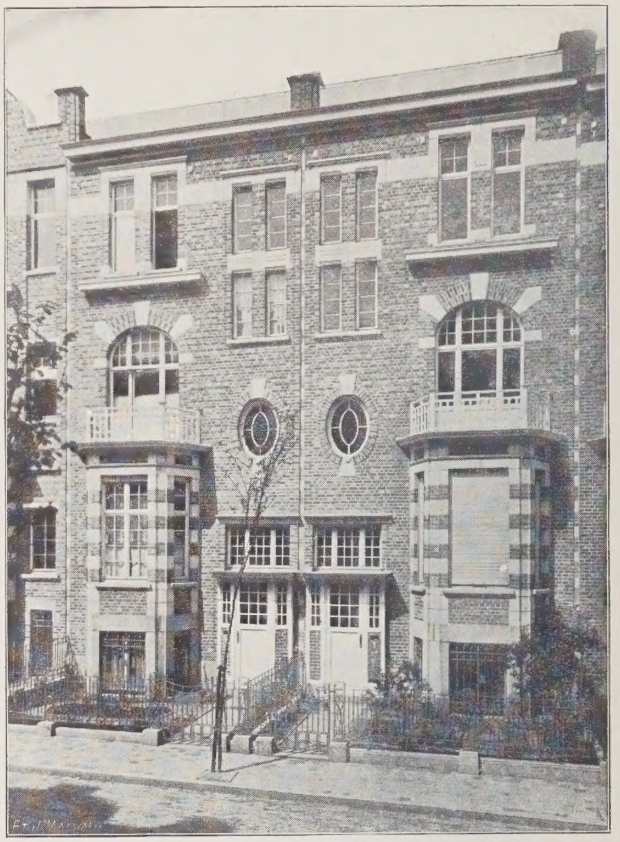

L. David. Groupe de maisons à Ixelles.

plutôt qu'un dessin, de son « Home des infirmières », rue de la Source, à Bruxelles.

C'était l'occasion de déclarer notre incompétence à discourir de cette architecture moderne, sur d'aussi sommaire document, si nous n'avions eu la ressource de nous rendre sur place.

Disons tout de suite que cet art, à notre humble avis, est celui du dernier bateau... hollandais !

C'est toute une pléiade d'architectes belges qui, au retour d'un voyage d'étude chez nos voisins du Nord, se sont pris d'un beau zèle pour leur architecture un peu spéciale qu'explique l'emploi absolu de la brique. Ils sont les maîtres du genre

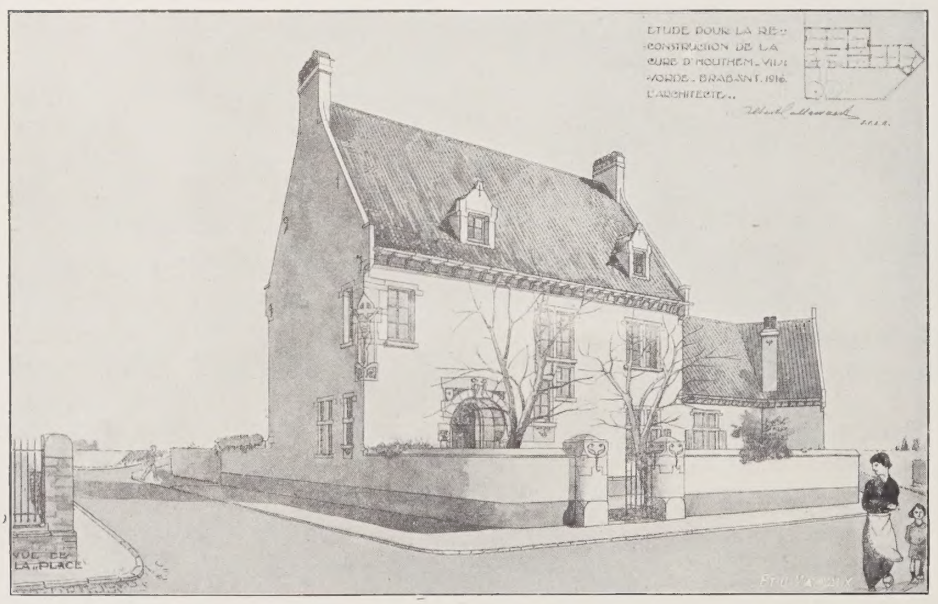

Projet de presbytère pour Houthem. A. Callewaert.

et savent en tirer, au simple jeu des éléments, des effets décoratifs qui ne sont pas sans ingéniosité.

Nous avons chez nous une diversité de matériaux, pour l'agrément de notre art, qui nous dispense d'employer des procédés aussi simplistes et qui ne sont pas toujours, osons le dire, en conformité parfaite avec les règles de la logique et de la bonne construction.

M. De Braey (Anvers).
Maison de maître.

Notre confrère Delalieux nous pardonnera de ne point partager son enthousiasme pour cette architecture d'outre-Moerdyck, en tant qu'article d'importation.

***

Le type d'habitation à bon marché de la cité « Vogelsang » qu'expose notre jeune camarade, l'architecte F. Delbrassine, est ravissant de simplicité.

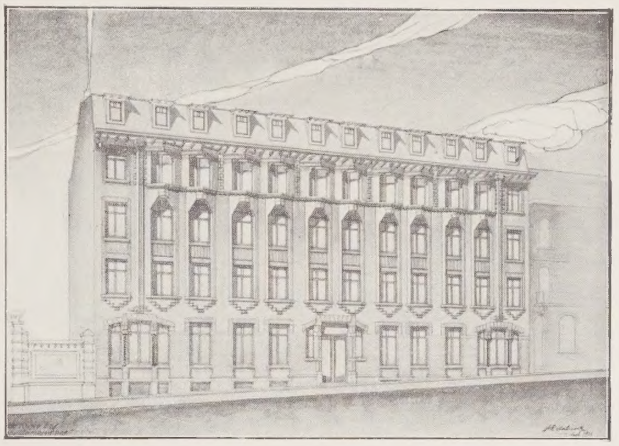

A. Delalieux. Home des Infirmières à Bruxelles.

Ce ne sont également que des briques mais, de leur mise en œuvre, il s'en dégage une expression d'art qui nous est familière par ses origines traditionnalistes. Cette humble maisonnette, toute de rusticité et de grâce champêtre est l'œuvre d'un architecte épris de poésie et de rêve.

C'est la chaumière élue du chantre de Genève, dont parlent ses écrits, pour y loger un cœur.

***

C'est une conception très osée, originale et moderne, que nous présente le confrère, H. Derée, dans son projet de « Mémorial à Zeebrugge », en l'honneur du haut fait d'armes de la marine

F. Delbrassine.
Habitation à bon marché de la cité « Vogelsang ».

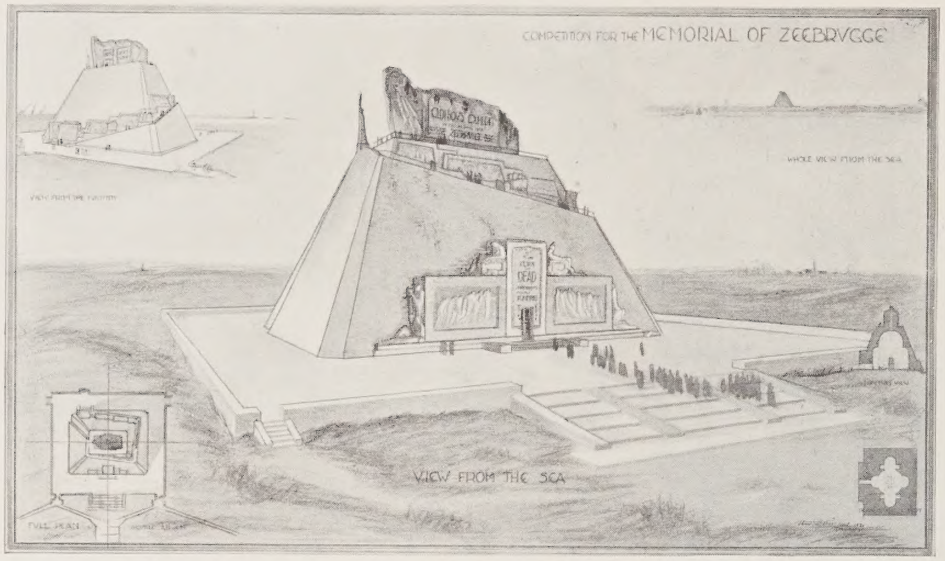

Projet pour le mémorial de Zeebrugge. H. Derée.

anglaise pour l'embouteillage du port où s'abritaient, durant la grande guerre, les sous-marins allemands.

Dans la pensée de l'auteur, ce monument figure une épave formidable, surélevée par un haut et large piédestal, dominant au loin, et pour l'éternité, la grande ligne d'horizon; telle une pyramide au désert égyptien. Au bas du piédestal, l'entrée de la crypte flanquée de bas-reliefs représentant : « La pensée du peuple anglais allant vers les héros morts »; en haut, au centre d'un plateau accessible aux pèlerins par un chemin de ronde suivant un long calvaire, l'épave même, faisant corps avec une figure immense de : « l'Angleterre se dressant, bras ouverts, face à l'Allemagne, dans un geste d'arrêt ».

C'est une œuvre de forte, haute et noble inspiration qui fait honneur au talent de notre estimé confrère.

***

Encore une conception très moderne : celle de l'architecte H.-Julien De Ridder, dont les directives pour l'élaboration de son projet de « Chapelle pour un pensionnat des Sœurs » peuvent se résumer comme suit :

a) Ménager à l'*intérieur* le maximum de confort compatible avec la doctrine de renoncement catholique.

Prévoir des dispositions qui permettent à tous les assistants, même les chantres, de voir l'autel, et donnent à tous également l'accès facile au banc de communion. (Les escaliers de la galerie sont placés en dehors de l'édifice pour éviter les perturbations que pourrait occasionner la circulation dans ces escaliers.) Remplacer le coffre-fort de la sacristie

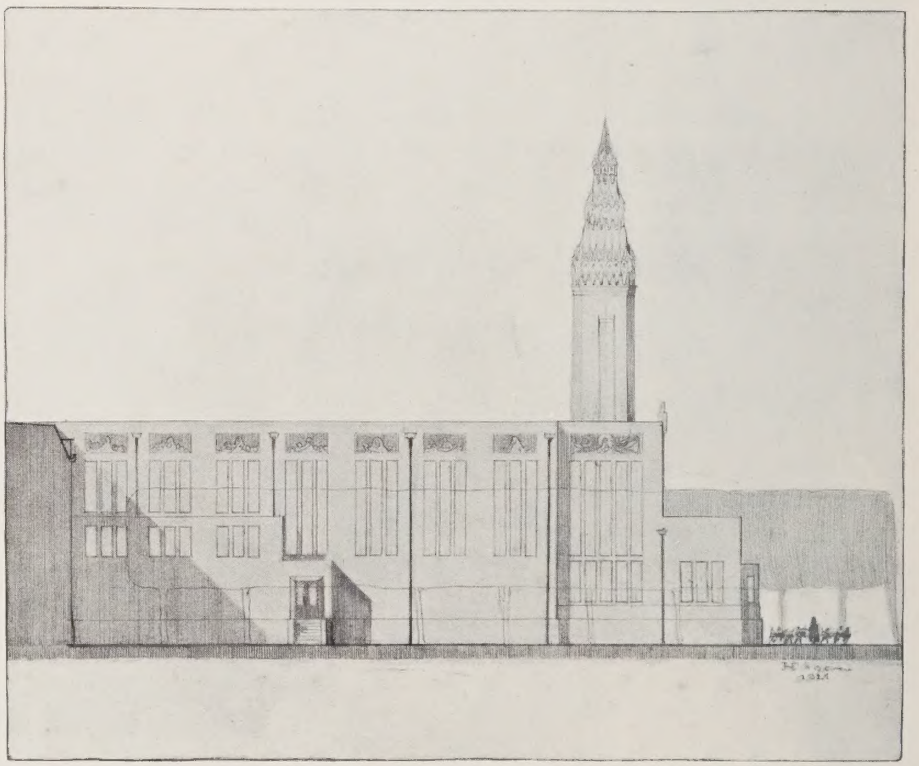

De Ridder. Paroisse de l'Annonciation.

par un « Tabernacle » blindé qui puisse recevoir le Saint-Sacrement et les vases sacrés. Éclairer largement le chœur de façon à donner de fortes ombres portées : le jour, par des baies des-

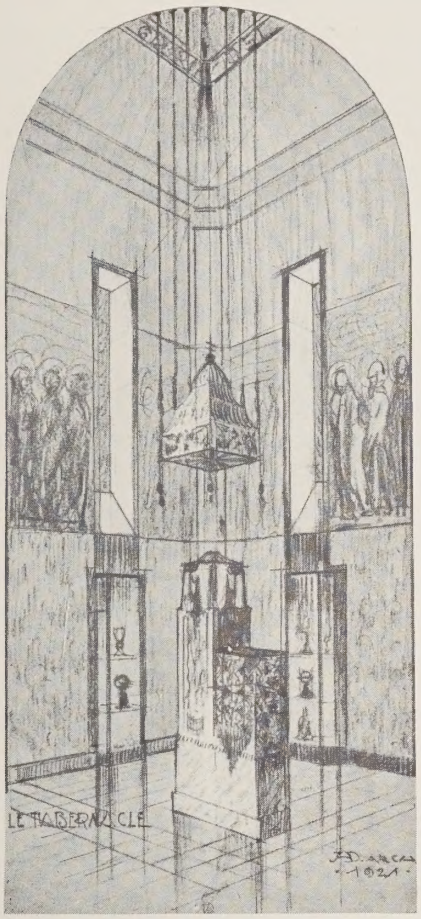

De Ridder.
Paroisse de l'Annonciation.

cendant jusqu'au sol; après le coucher du soleil, par des rampes de lumières.

Réserver toute l'attention des assistants pour l'autel en renonçant à toute décoration superflue. (Les scènes du chemin de la croix étudiées sous forme de triptyques peuvent être cachées pendant les offices au moyen de rideaux à commande électrique unique.)

b) A l'*extérieur :* L'édifice est conçu pour s'élever au milieu des cours de récréation dont il sera séparé par un rideau d'arbres. Construit en béton avec revêtement blanc et or, il proclamera par des couleurs claires et des masses harmonieuses ce « Droit à la joie » dont le « secret réside dans une — conversation muette mais permanente avec l'au-delà — ». (Carton de Wiart, « Le droit à la joie ».)

Par les lignes ascentionnelles des baies les regards seront conduits aux bas-reliefs très sobrement traités rappelant les enseignements essentiels de la doctrine catholique. Le précepte de charité y sera rappelé sur la paroi du chœur, nous y trouverons aussi la mission de l'infirmière, de l'éducatrice, de la femme d'œuvre, etc.

Cette conception originale de l'art religieux fera bondir beaucoup de spécialistes en la matière, mais elle a au moins le mérite de la nouveauté; nous devons en féliciter notre audacieux confrère.

***

L'étude charmante d'une maison de campagne, de l'architecte Duesberg, rappelle la disposition heureuse, entre cour et jardin, des gentilhommières d'autrefois.

Ce plan avait ses avantages, il groupait, autour du corps principal de logis, les bâtiments des communs, dont la surveillance était aisée; il comportait un enclos où l'on était certain de s'abriter à propos contre le vent, le froid ou le soleil; et permettait un développement de façade donnant grande allure à la plus modeste des « maisons de campagne ».

Aujourd'hui, en ces temps de démocratie à

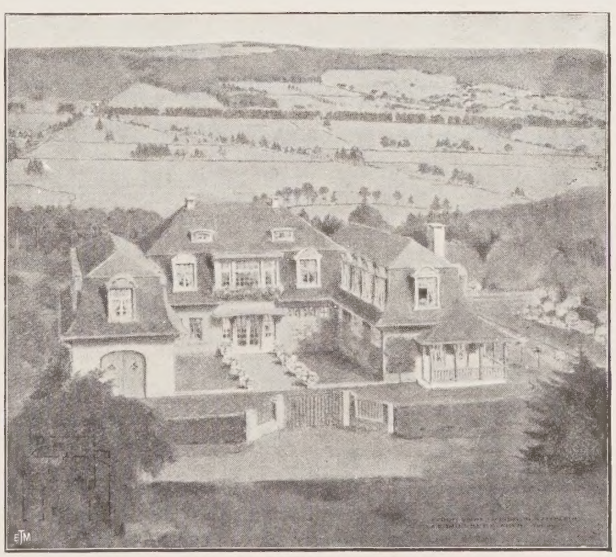

Duesberg. Étude d'une maison de campagne (pastel).

J.-B. Dewin, arch.

No 162 du catalogue.

HOME DE LA PRÉSERVATION DE L'ENFANCE
A BREEDENE-SUR-MER.

outrance, nos châtelains s'efforcent au contraire de tenir à distance leurs gens de maison en les reléguant au loin dans quelque bâtiment bien distinct du style, s'il en a, de la demeure des maîtres.

Ce manque d'unité est plutôt regrettable d'autant que la mode pour loger les communs consiste à leur donner un faux air de chalet bien fait pour nous crisper les nerfs !

Le confrère Duesberg a raison de remettre en honneur l'ancienne disposition qui s'accommode fort bien des exigences et de l'architecture modernes.

***

Nous donnons ici la vue perspective de l'ensemble des bâtiments de « L'Œuvre de la préservation de l'Enfance contre la Tuberculose » à Breedene-sur-Mer, pour qu'on puisse mieux se rendre compte de l'importance et de la beauté de l'œuvre si intéressante de notre sympathique confrère Jean-Baptiste De Win, dont nous avons parlé au début de ce compte rendu.

***

Très vivante cette façade à « Bruges la morte » due à la composition bien étudiée de l'architecte Oscar Dumon.

On y retrouve les grandes lignes et les détails savoureux de cette Renaissance particulière que l'histoire de l'art enregistre au titre de « Style brugeois ».

On peut s'imaginer aussi, aux touches du pinceau, de la vibration des tons, de la vigueur du coloris, et de l'effet chatoyant qu'a su donner l'auteur du projet à la façade de cet immeuble qu'occupe un grand bazar.

La construction répond parfaitement à sa destination si l'on en juge aux larges baies du rez-de-chaussée que surmonte un auvent comme jadis aux étales des marchands.

***

L'architecte Max Génard expose sa maison de l'avenue Brunard à Uccle.

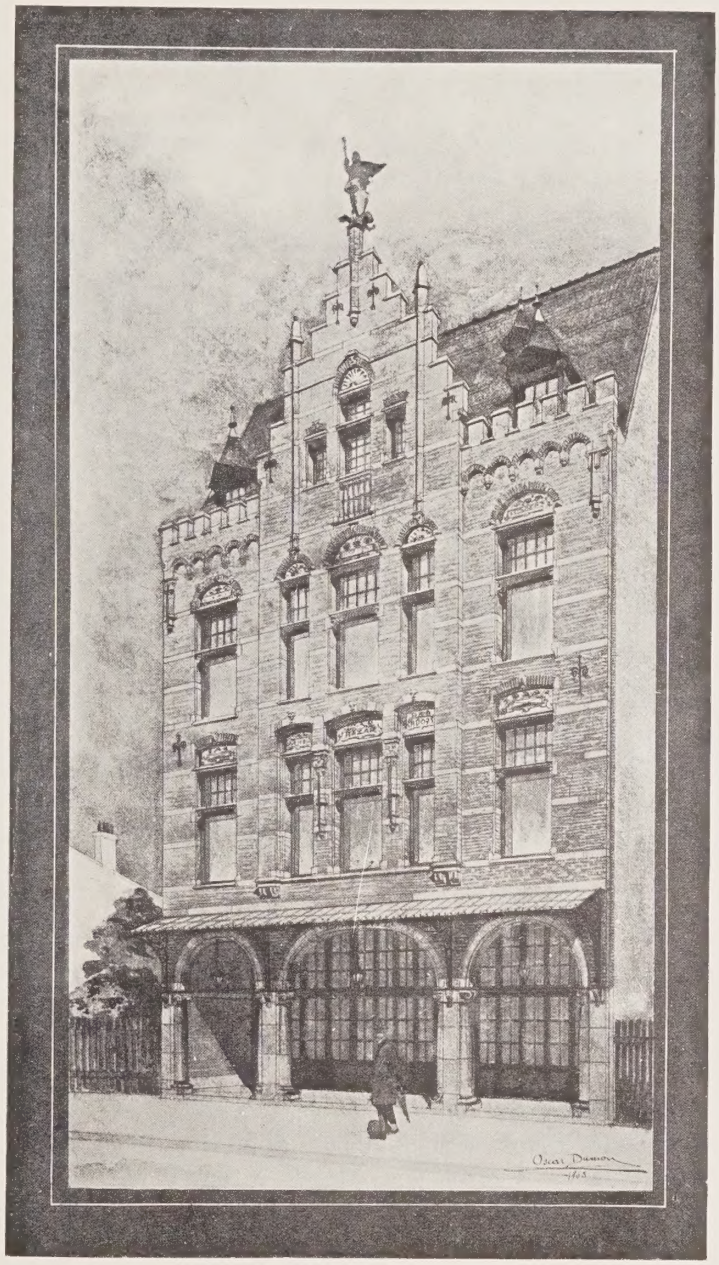

Oscar Dumon. Bazar à Bruges

La façade en est simple et dans le goût français; les détails des motifs d'ornementation et les profils des moulures sont à tendance nettement moderne et d'un relief suffisant pour lutter avec succès contre l'absence de lumière dans cette façade exposée en plein nord. La brique de Zandvoorde et la pierre d'Euville animent cette architecture que rehaussent encore quelques ferronneries très sobres mais de bon goût.

C'est une œuvre modeste mais qui n'est pas sans

Maison, avenue Brunard, à Uccle. Max Génard.

charme, elle reste distinguée dans la forme et la couleur.

***

Dans l'envoi du confrère Gessler, architecte de la ville de Maesyck, se distingue un projet de reconstitution de la maison « De Gapers » tout à fait intéressant.

Parmi les rares vestiges du passé, il reste à Maesyck quelques façades anciennes qui n'ont pas été sacrifiées entièrement à la rage de modernisation du XIXe siècle.

Celle dont nous reproduisons ici le projet de reconstitution est, sans conteste, une des plus curieuses, malgré des mutilations assez graves.

Si l'on pouvait rétablir les meneaux des fenêtres du rez-de-chaussée, enlever le badigeonnage qui recouvre aujourd'hui les briques rouges et les pierres bleues de la façade et reconstituer les châssis et volets d'autrefois, on rendrait toute sa valeur à ce précieux exemple de style mosan, du début du XVIIe siècle, en pays limbourgeois; c'est le vœu que nous formulons très sincèrement.

***

Nous reproduisons ici la façade si remarquable de la maison du confrère J. Ghobert, à Louvain,

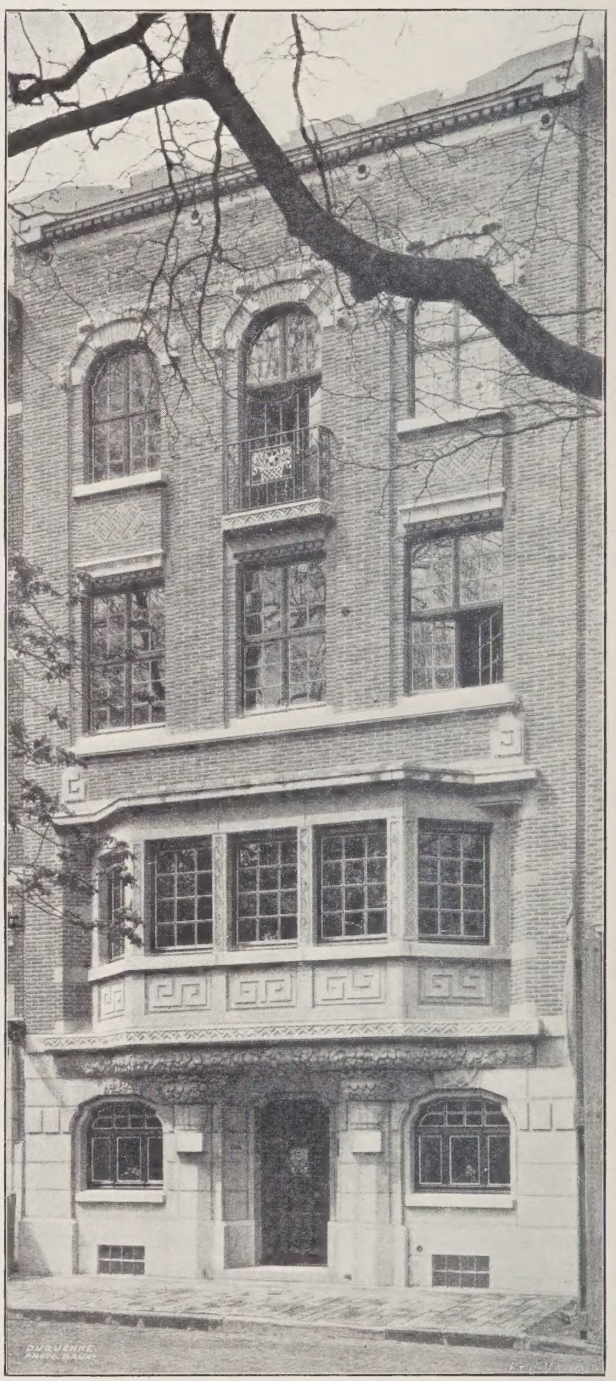

J. Ghobert.
Façade de l'habitation de M. Missoul, à Louvain.

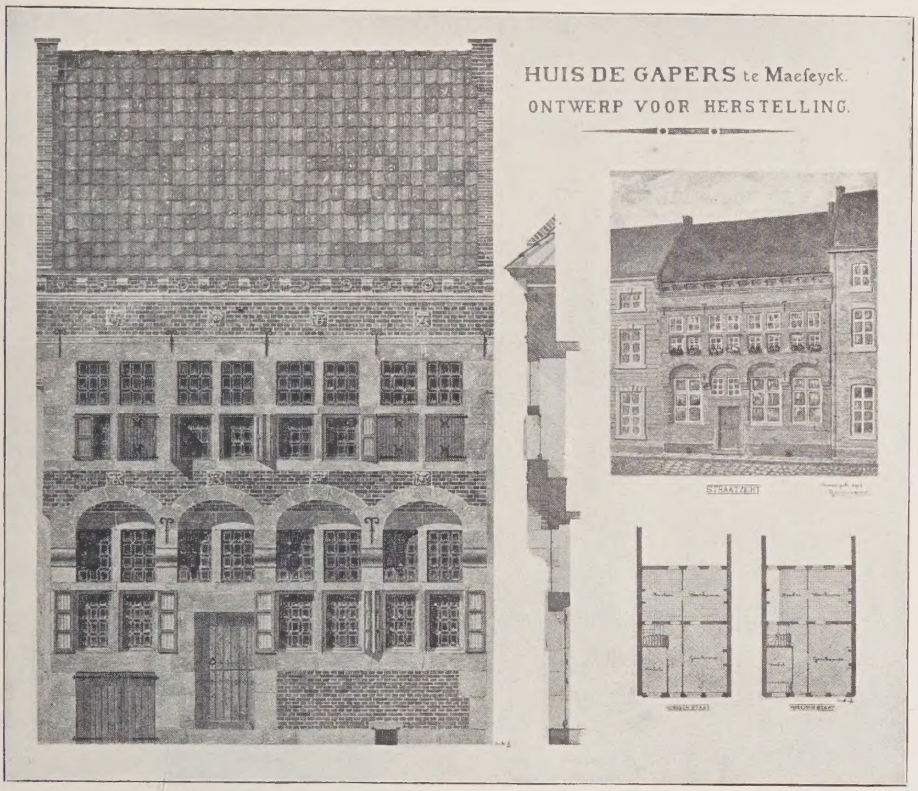

Projet de restauration de la Maison « De Gapers ». Gessler (Maesyck).

dont nous n'avions dit qu'un mot. Elle accuse bien, cette façade, le grand salon à plafond bas du bel-étage, par l'ample loggia à pans coupés, très en saillie, étendant sa masse de pierres défensives sur toute la largeur, à front du boulevard.

Cette sorte de bretèche, puissamment établie, baignant de sa lumière une quiète intimité, dit bien que « la maison est l'abri, la sécurité et le refuge de la vie familiale, du rêve et de la méditation dans la paix du chez soi ».

***

Encore une œuvre de commémoration : le projet du confrère Géo-Jean Henderick, de Gand, pour l'érection, au cimetière de cette ville, d'un « monument aux morts glorieux ».

Ce qui distingue cette vaste conception de beaucoup d'autres c'est la volonté de l'auteur de reléguer au second plan la partie sculpturale de l'œuvre au seul bénéfice de l'architecture.

Celle-ci, très sobre, faite de grandes lignes, représente une sorte de cénotaphe dont le monument principal, renfermant la crypte, s'inspire de la forme d'un obus; deux sphinx précèdent le porche, encadrant l'escalier d'accès; le soubassement pourtour est formé par les trente-huit tombes de soldats, disposées suivant un tracé rectiligne, devant ajouter à l'ampleur de l'ensemble.

Ce projet, d'une réelle originalité, s'impose autant par le style que par le sentiment profond qui s'en dégage.

***

C'est à deux artistes de talent : G. Hebbelynck, architecte, et E. de Valériola, statuaire, qui s'offrirent gracieusement d'élever un monument à leur cher ami : P.-H. Devos, homme de lettre, « mort aux soirs de l'Yser, les armes à la main », que l'on doit l'œuvre que nous reproduisons.

Une souscription publique qui atteignit rapidement le chiffre de 21,000 francs, de quoi couvrir les frais matériels de l'entreprise, permit de rendre ce pieux hommage au jeune écrivain, espoir de la lit-

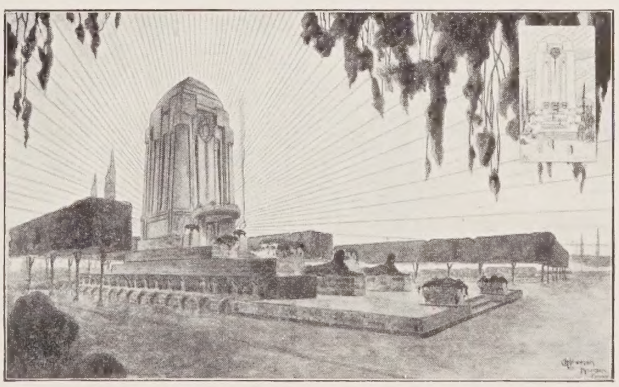

G. Jean Henderick (Gand).
Monument aux morts glorieux.

térature belge d'expression française, mort à vingt-cinq ans, portant au front, dès la déclaration de guerre, la révolte des intellectuels et des artistes de son pays.

Ce monument remarquable, taillé d'un seul bloc d'Euville statuaire, de $2^{m}50$ de haut, est situé dans le parc d'Anderlecht dont l'administration communale compta P.-H. Devos parmi ses fonctionnaires, au temps qu'il présidait, comme secrétaire, aux destinées de *La Revue de Belgique.*

(A suivre.) A. Roosenboom.

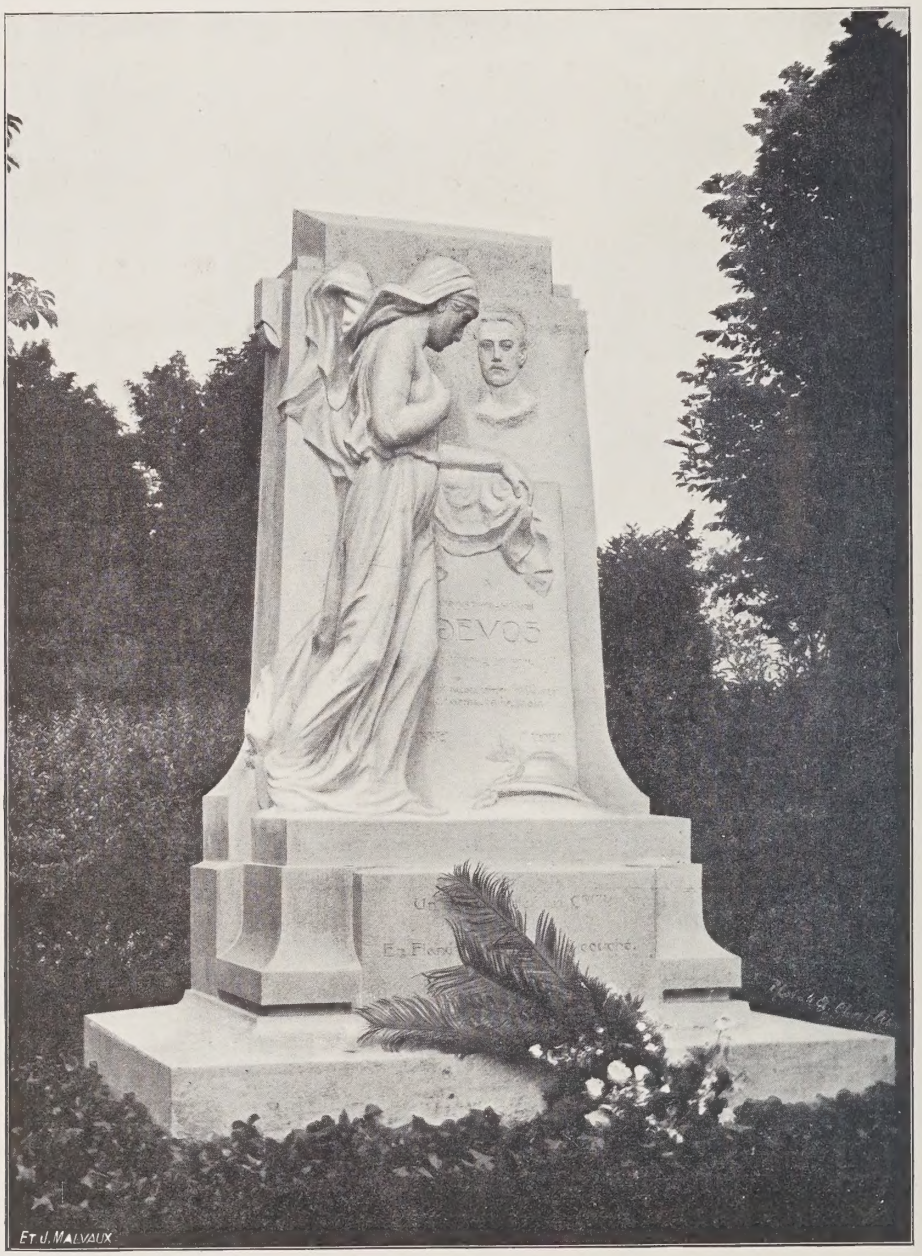

G. Hebbelynck, architecte. E. de Valériola, sculpteur.

Monument Prosper Devos.

EXPOSITION INTERNATIONALE DE L'ART ARCHITECTURAL

SECTION BELGE CONTEMPORAINE (suite.)

Le maître architecte liégeois Paul Jaspar dans son croquis « Vue du quai de Meuse, à Dinant » que reproduisit déjà, en juillet 1920, le bulletin de la Centrale, donna de précieuses indications pour la reconstitution de cette partie de la célèbre cité mosane.

Il fut délégué à cet effet, auprès du haut-commissariat royal dinantais, par M. le ministre Renkin, qui présidait alors, avec autorité, au relèvement de nos régions ruinées, suivant un i déal d'art et de beauté.

On y admit, fort heureusement, ses grandes directives en matière architecturale et la note fameuse qu'il adressa aux confrères chargés de la reconstruction les aida puissamment par sa documentation archéologique.

Notre confrère, dont nous saluons ici l'immense talent, peut être fier de sa participation directrice dans l'œuvre réalisée.

***

Le très sympathique confrère G. Jamin expose la façade de la maison bourgeoise qu'il édifia, avenue Brugman, il y a une vingtaine d'années.

Elle se fait remarquer au premier abord par le choix des matériaux, briques blanches, format de Boom, et pierre d'Euville, dont la mise en œuvre concourt à lui donner cette harmonie de tonalité que les beaux graffitti du maître Ad. Crépin complètent de la façon la plus heureuse.

A observer également, au point de vue architectural, les proportions bien équilibrées de cette façade dont certaine fantaisie d'interprétation ne saurait en altérer le caractère essentiellement classique.

***

Que dire du projet du confrère F.-J. Langeraert, de Gand, au concours des maisons ouvrières de Seraing, sinon que l'on se trouve en présence d'une

Croquis, P. Jaspar, architecte, à Liége.

Vue du quai de Meuse, à Dinant.

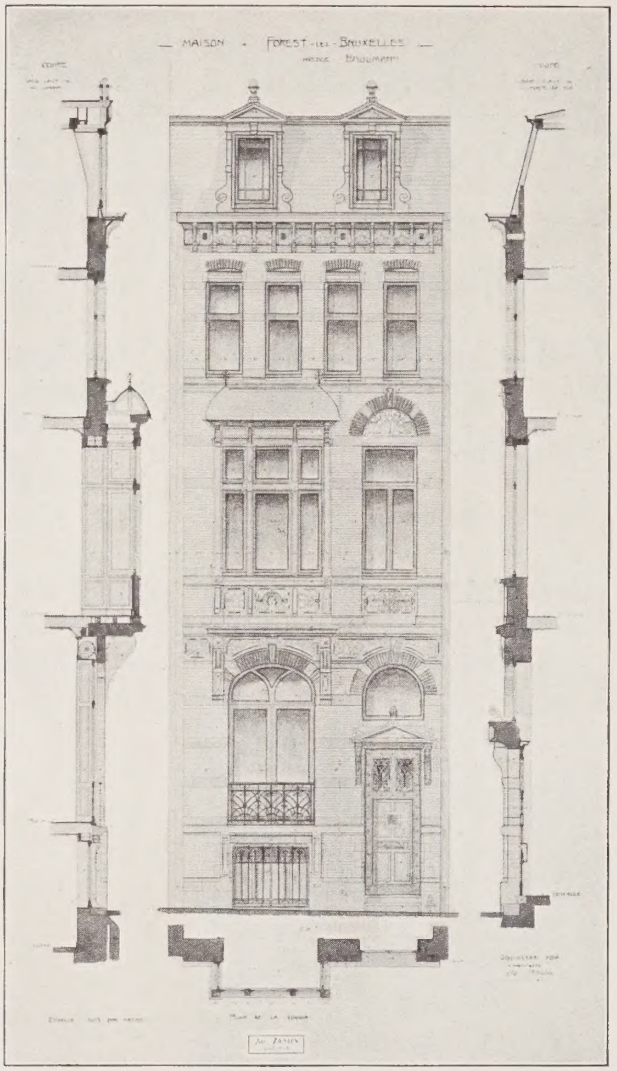

J. Jamin, arch.

Maison bourgeoise, avenue Brugmann, à Bruxelles.

conception de cité-jardin apparentée, de plans et d'aspect, à certaines petites villes pittoresques des temps passés.

C'est tellement gai, intime et accueillant, à la vue, que l'on souhaiterait y vivre en toute sérénité.

Une réalisation du genre semblerait, aux parias de l'usine et de la mine, comme l'oasis rêvé au cours décevant de leur vie de labeur.

***

Comme plusieurs des concurrents, l'architecte namurois A. Ledoux, dans son « Projet pour le nouvel hôtel de ville de Dinant », conserva le principe d'une grosse tour, à clocheton bulbeux, mais en lui donnant, ainsi qu'à l'ensemble de l'édifice, un caractère nettement renaissance qu'il ne possédait pas.

En dehors de la partie « donjon », l'ancien et modeste hôtel de ville de Dinant, par son élégante et pittoresque loggia et sa toiture « à la Mansard » avait cet aspect gracieux, aimable, sans prétentions, qui faisait tout le charme des styles du XVIII[e] siècle.

Le projet, pourtant remarquable, du confrère Ledoux, mais d'une architecture trop riche et déjà monumentale, ne s'apparentant guère au mode régional du pays mosan, allait à l'encontre des directives indiquées pour la reconstruction de cette malheureuse ville.

***

Le château « Les Pénitents », à Vernon (France), fut construit par notre très estimé confrère G. Maukels, sur l'emplacement de l'ancien couvent de ce nom, que ruinèrent les déprédations des révolutionnaires de 1793.

Il serait intéressant d'en donner tout l'historique si le cadre restreint d'un modeste compte rendu n'obligeait à rester fort concret.

Disons que l'œuvre nouvelle, terminée la veille

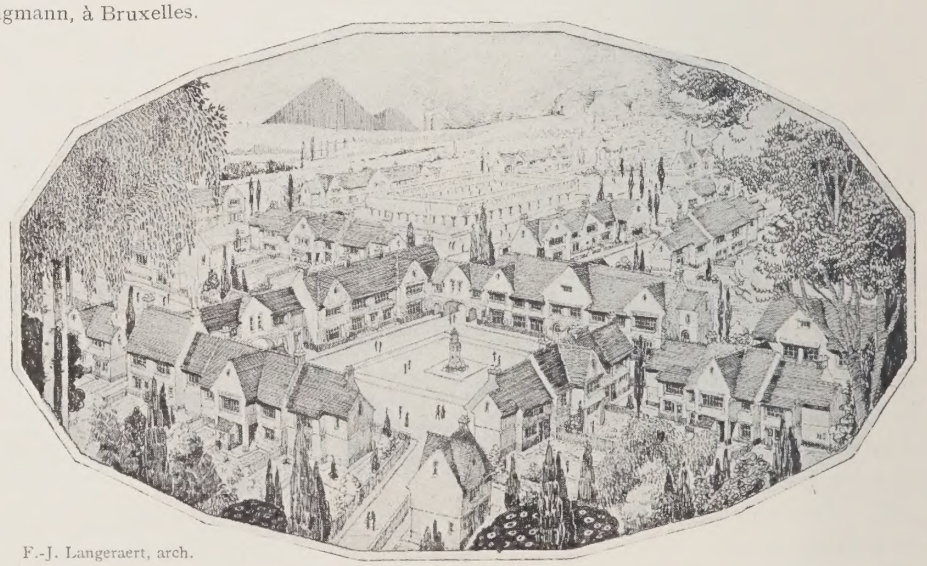

F.-J. Langeraert, arch.

Concours pour les maisons ouvrières de Seraing.

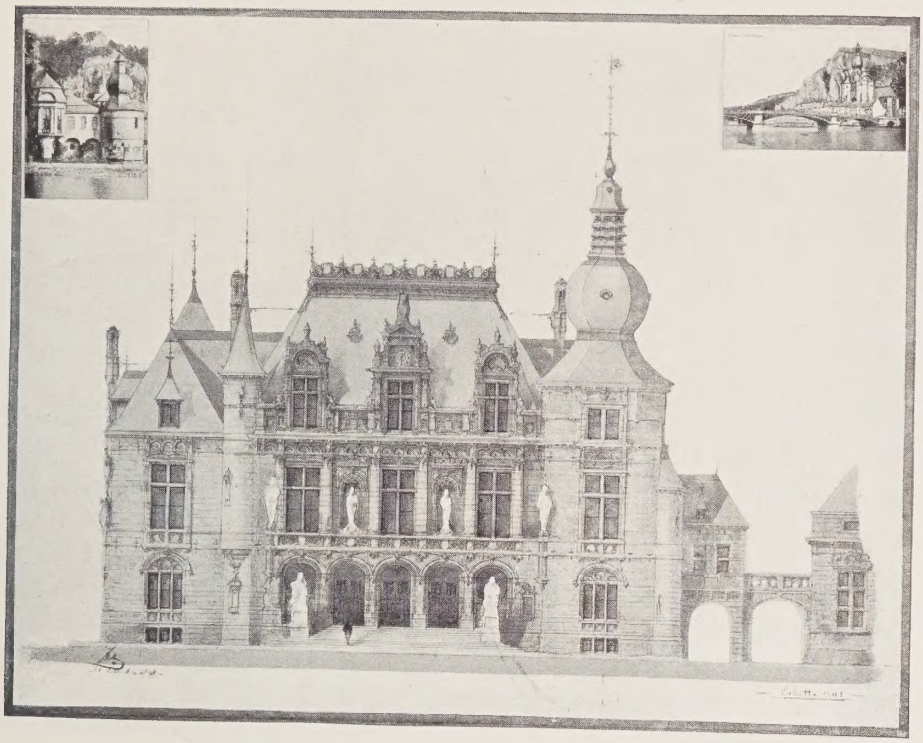

A. Ledoux, arch. Projet pour le nouvel Hôtel de Ville de Dinant.

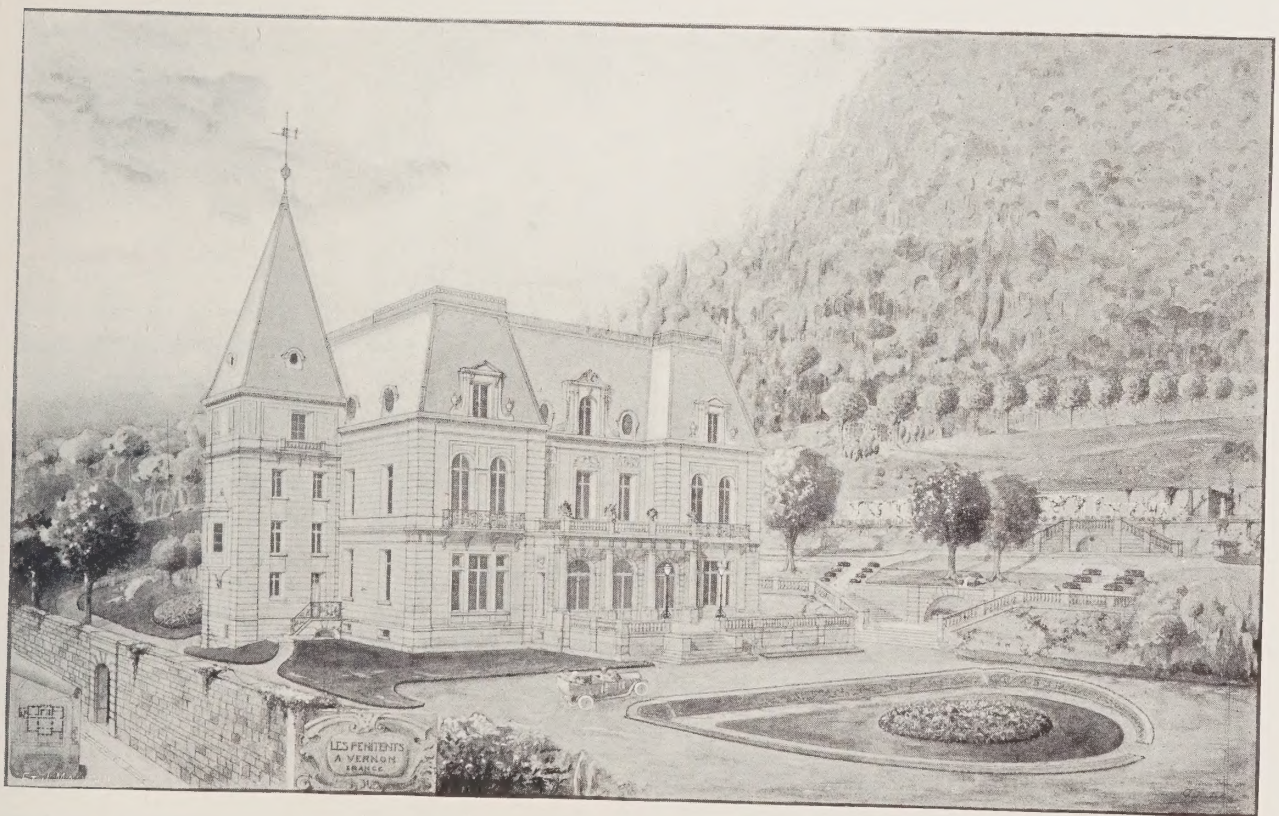

G. Maukels, arch. Château « Les Pénitents », à Vernon (France).

*

de la déclaration de guerre, fut édifiée au goût d'une certaine époque de l'interprétation, pourtant française, des styles du XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, tel le Louis XIV, très sobre, de la première période. L'auteur a su marquer, par les dispositions architecturales des façades, la destination des locaux qu'ils limitent.

A remarquer, flanquée au milieu de la tour, une gracieuse bretèche permettant aisément d'interroger la route.

Celle-ci, en contre-bas des premières assises du château, motive le grand mur de soutènement retenant les terres du plan inférieur des jardins disposés en terrasses.

Tout concourt à donner grande allure à ce fort beau domaine où, loin du tumulte des villes, on sent pouvoir jouir, dans la paix reconquise, des conforts de la vie au sein de la nature.

***

Il est agréable à voir ce groupe de deux petites maisons de la rue de l'Abbaye, à Bruxelles, que l'architecte S. Mayné, ancien prix de Rome, a dû édifier (c'était avant la guerre) avec certain plaisir et non sans bonheur. Ces jolies façades, sensiblement différentes l'une de l'autre, accouplées en un tout harmonieux, s'inspirent visiblement de l'art italien de l'époque de la Renaissance avec, en plus, une interprétation très personnelle, suivant un mode nouveau.

La diversité et la recherche dans le choix et les couleurs des matériaux mis en œuvre, comme les briques jaunes flammées de Zandvoorde, les pierres blanches en Euville et Savonnière et le petit granit bleu des Écaussines ne font qu'ajouter au charme et à l'éclat de ces deux ravissantes façades.

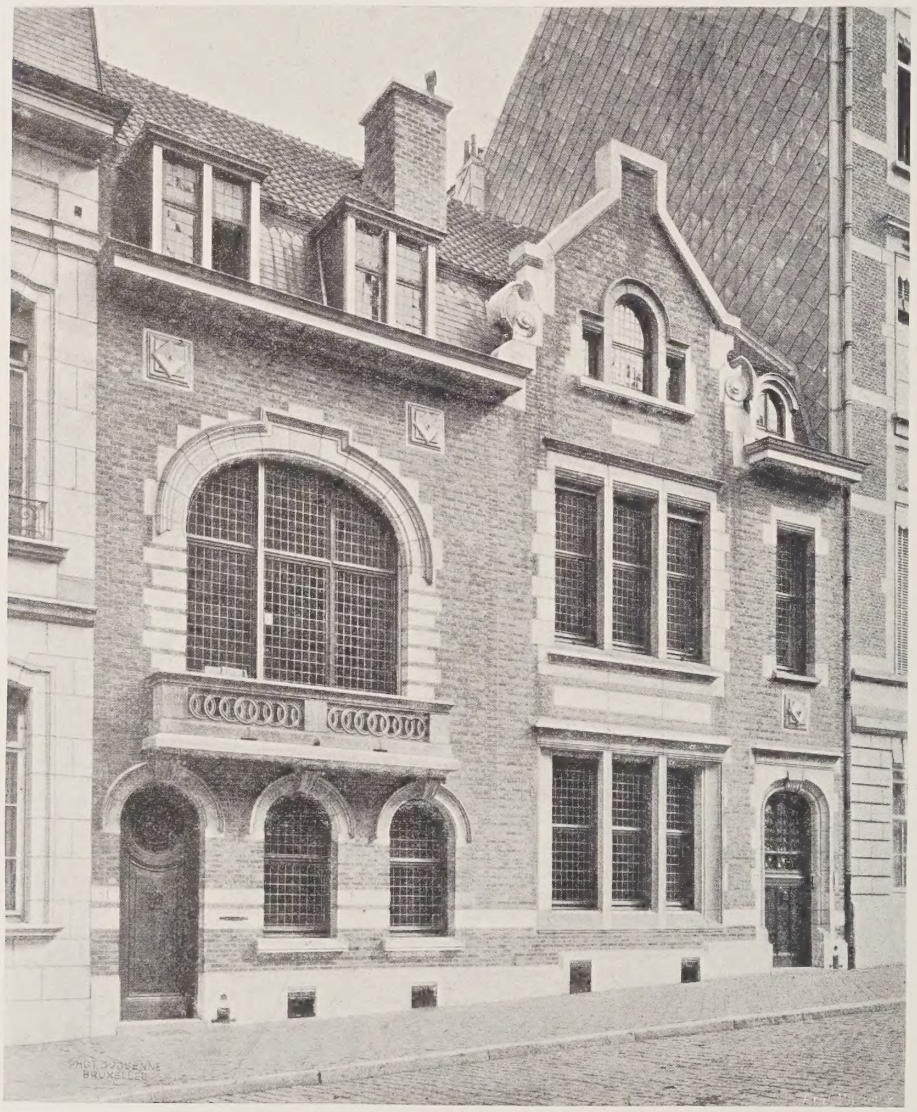

Maisons à Bruxelles. S. Mayné, arch.

***

Parler de l'architecture des « Reconstructions en région dévastée » de notre confrère A. Minner, serait, pour l'auteur de ce compte rendu, un plaisir infini s'il ne craignait d'afficher trop ouvertement des préférences qui lui sont personnelles.

Bien que le devoir d'un critique, fût-il improvisé, commande de ne juger qu'en dehors de toute influence d'école, de style ou de genre, qu'il lui soit

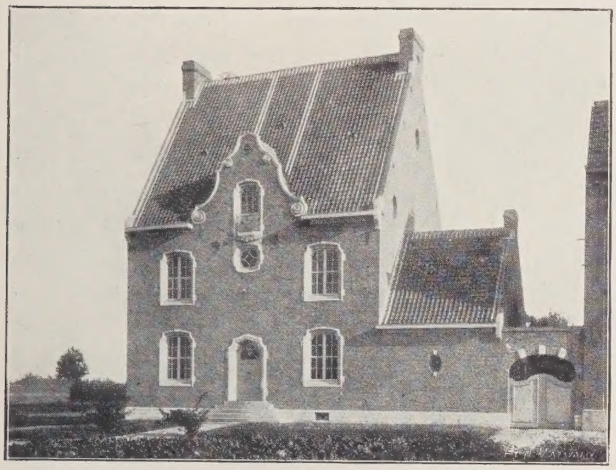

Reconstruction des régions dévastées. A. Minner, arch.

permis pourtant d'exprimer ici un peu de son sentiment intime.

Minner dans cette construction plutôt modeste, à en juger par la façade que nous en donnons, est parvenu à ajouter, en le modernisant, un charme absolument nouveau « au plus pimpant, au plus inventif, au plus galant de tous les styles ».

Et cette ravissante porte d'entrée, si parfaite de goût, de proportions et de joliesse dans le détail, n'excluant pas une amusante originalité, est tout simplement exquise; c'est véritablement, pour employer une expression d'un pittoresque efféminé : « Un amour de petite porte. »

***

Trés réussi le type d'hôtel communal pour petite ville flamande que nous présente, avec beaucoup d'habileté et de « chic » notre aimable confrère Hubert Marcq.

Conçu dans cette sorte de néo-Renaissance spéciale au pays, encore si en honneur il y a quelques années et qui fit la réputation de plusieurs de nos grands architectes de cette époque, l'édifice projeté, avec ses pignons à redents, ses hautes toitures à lucarnes bien ramassées autour d'un beffroi élancé et gracieusement silhouetté, a bien le caractère, le pittoresque et l'envolée qui en font un modèle du genre.

***

Parmi les œuvres constituant l'envoi de l'architecte F. Petit, il nous faut remarquer sa « Maison de campagne, à Louvain ».

C'est encore, mais dans une note plus moderne, la bonne grosse maison campagnarde d'autrefois, fort simple de plan et de ligne et dont l'unique étage, très bas, se trouve heureusement casqué d'un toit immense que retrousse, en façade, un modeste pignon.

Elle apparaît toute blanche dans son cadre de verdure; c'est frais, riant et fort distingué.

***

Le rendu que nous présente l'architecte Ed. Pelsener, pour le hall de la Légation de Pologne, à Bruxelles, nous donne une idée de la disposition ingénieuse du grand escalier de réception évoluant fort élégamment dans un cadre architectural de fort belle allure.

C'est toujours une réelle difficulté à vaincre que celle de desservir avec facilité et grâce, au moyen de rampants et paliers, des appartements étagés et

A. Minner, arch. Reconstruction des régions dévastées.

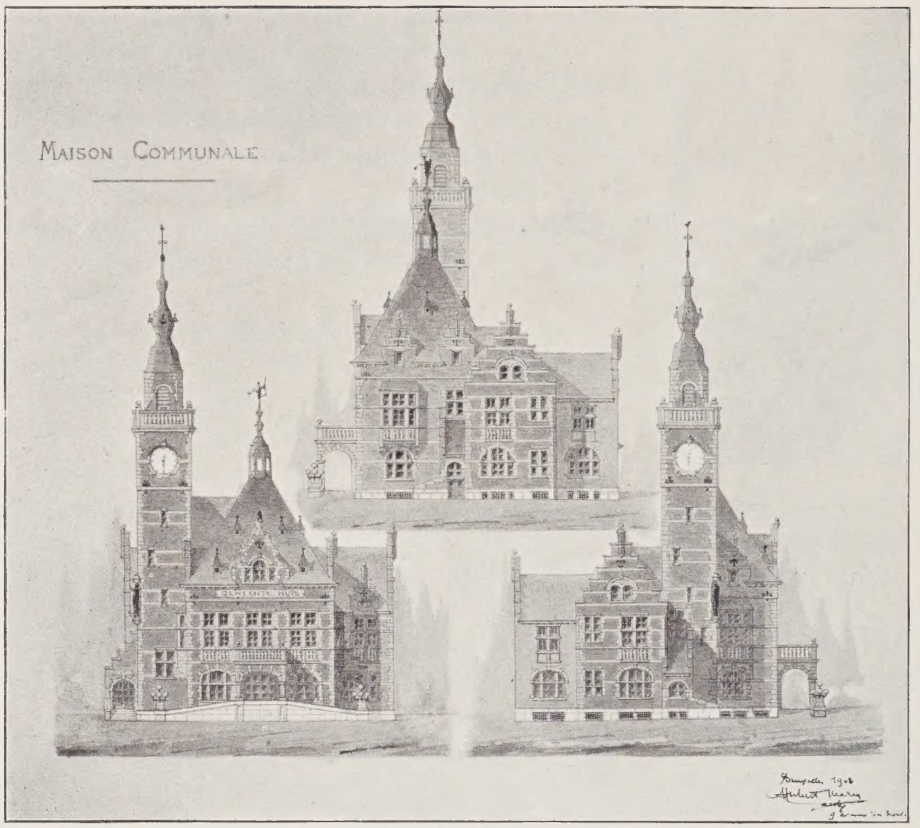

Maison Communale. H. Marcq, arch.

de plans différents, tout en diffusant, par toutes les ouvertures de la cage et du hall, la lumière tamisée du jour. Ce problème délicat, semble avoir été solutionné avec un rare bonheur, par notre distingué confrère,

***

L'*Émulation*, dans son numéro de juin 1922, a consacré déjà une étude fort intéressante à l'œuvre remarquable de notre dévoué confrère, Adolphe Puissant, vice-président de la Centrale, concernant le château de la Hooghe à Zillebeek, près d'Ypres.

Pour ceux qui connurent l'ancienne demeure patricienne, très dix-huitième siècle, de M. le baron de Vinck, il n'y a pas d'illusions à se faire; si même ce bâtiment nouveau devait, par destination future, servir de communs au château proprement dit, la rupture avec tout rappel du passé semble consommée à jamais.

L'habitation semi-définitive actuelle est une savante juxtaposition de bâtiments divers, tout de plain-pied, formant un ensemble amusant et d'apparente symétrie.

C'est traité, fort agréablement, dans ce genre « cottage » que nous vaut aujourd'hui un certain regain d'anglomanie.

***

C'est bien une synthèse de ce que pouvait être

F. Petit, arch. Maison de campagne à Louvain.

l'architecture du palais de nos princes et l'hôtel de Nassau que nous donne, en partie, ce fragment photographié du pavillon que la ville de Bruxelles fit édifier à l'exposition internationale de 1897.

Ce fut au maître archéologue, l'architecte Paul Saintenoy, que notre regretté bourgmestre d'alors, Charles Buls, ancien président d'honneur de la Société centrale d'architecture de Belgique, confia le soin de réaliser temporairement son rêve d'une restitution, à Bruxelles, des merveilleux monuments que la barbarie des hommes et le goût ondoyant de la mode devaient sacrifier à jamais. C'est une œuvre remarquable, de très belle ordonnance et d'une architecture savante tout à fait savoureuse.

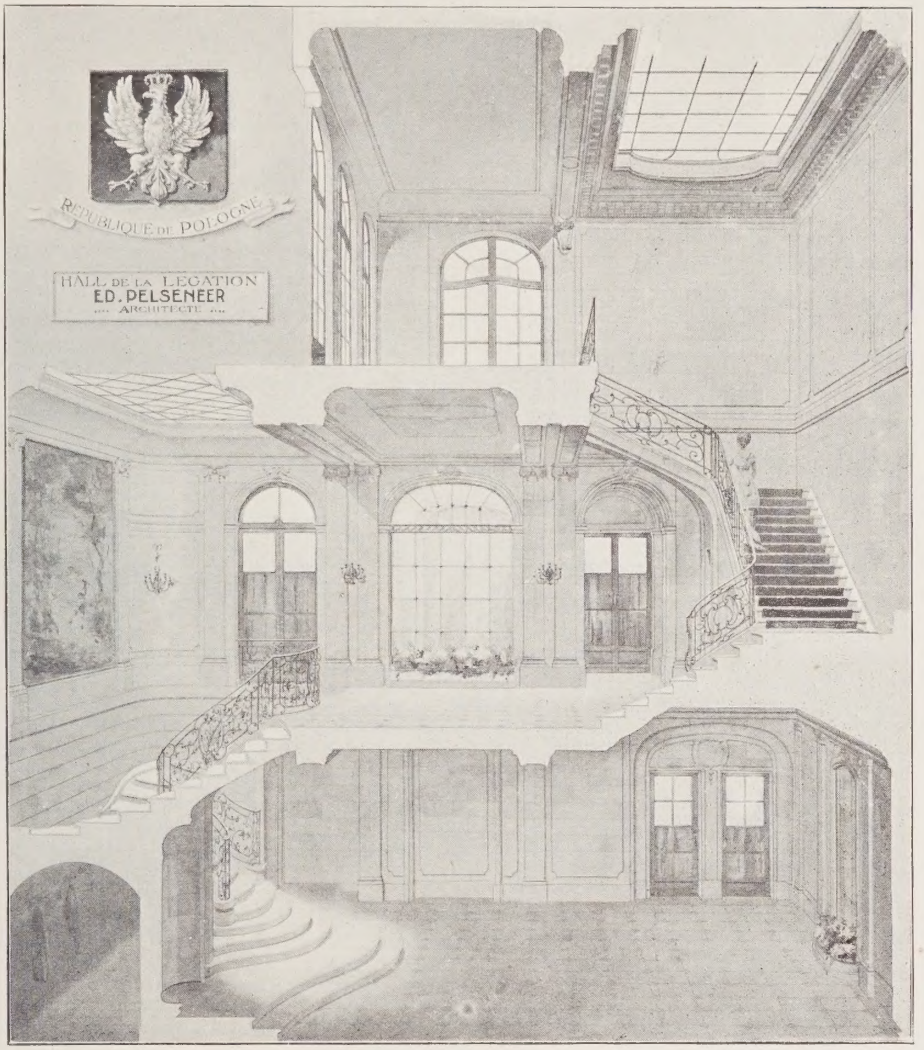

E. Pelseneer, arch. Hall de la Légation de Pologne à Bruxelles.

***

Notre éminent confrère, l'architecte Stordiau, d'Anvers, ayant été chargé, en 1907, par M. le Ministre des Travaux Publics, de présenter un avant-projet pour la construction du nouveau palais du gouverneur de la province du Hainaut, ce sont les façades principales de cette étude importante que nous avons le plaisir de reproduire ici.

Nous regrettons ne pouvoir donner également les plans du rez-de-chaussée et du premier étage pour une meilleure justification de ceux en élévation, cela nous eût permis de donner en même temps toute la mesure du talent dépensé par l'auteur pour grouper pratiquement, avec splendeur et harmonie, tant d'appartements d'apparat et divers sur un terrain si peu avantageux.

La façade vers la cour d'honneur, particulièrement bien établie, conçue en un style classique impeccable, sans sévérité, mais sans joliesse, a bien le caractère officiel convenant à un aussi important édifice gouvernemental.

***

Les façades exposées par l'architecte-expert H. Van Massenhove font partie d'un ensemble d'immeubles édifiés, place Collignon, à Schaerbeek, autour de l'admirable hôtel communal en style « Renaissance flamande » de feu l'architecte Van Ysendyck. Ces façades furent l'objet d'un concours, dans lequel se distingua particulièrement notre heureux confrère, qui obtint, en plus de nombreux premiers prix, celui d'excellence pour la façade dont le pignon est surmonté d'un aigle et que nous avons le plaisir de représenter ici.

Photo Duquenne.

Château de la Hooghe à Zillebeke.

A. Puissant, arch.

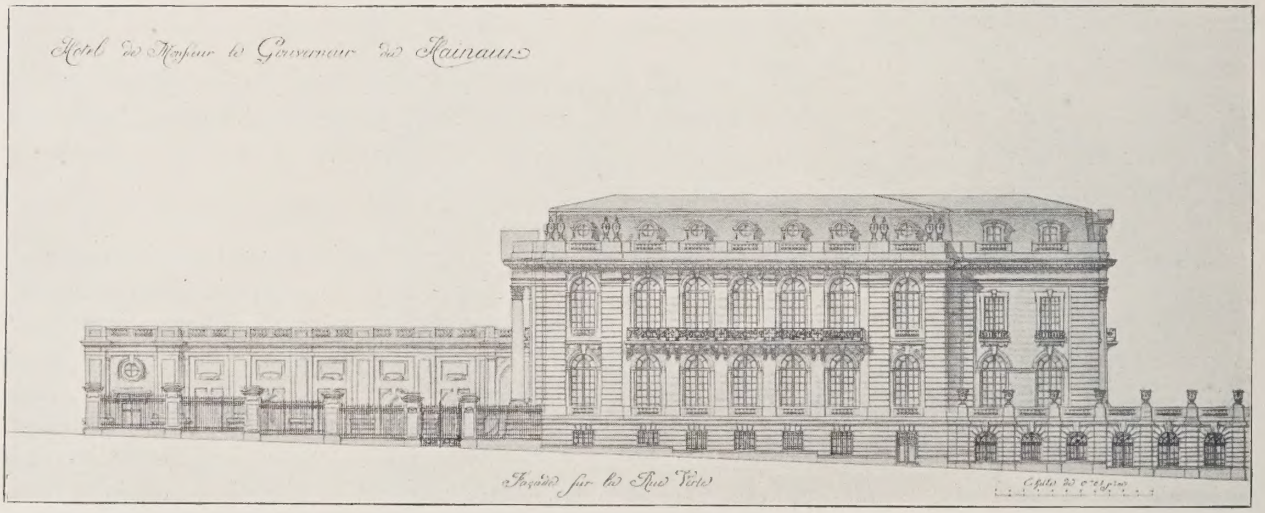

Hôtel de M. le Gouverneur du Hainaut.

Stordiau (Anvers), arch.

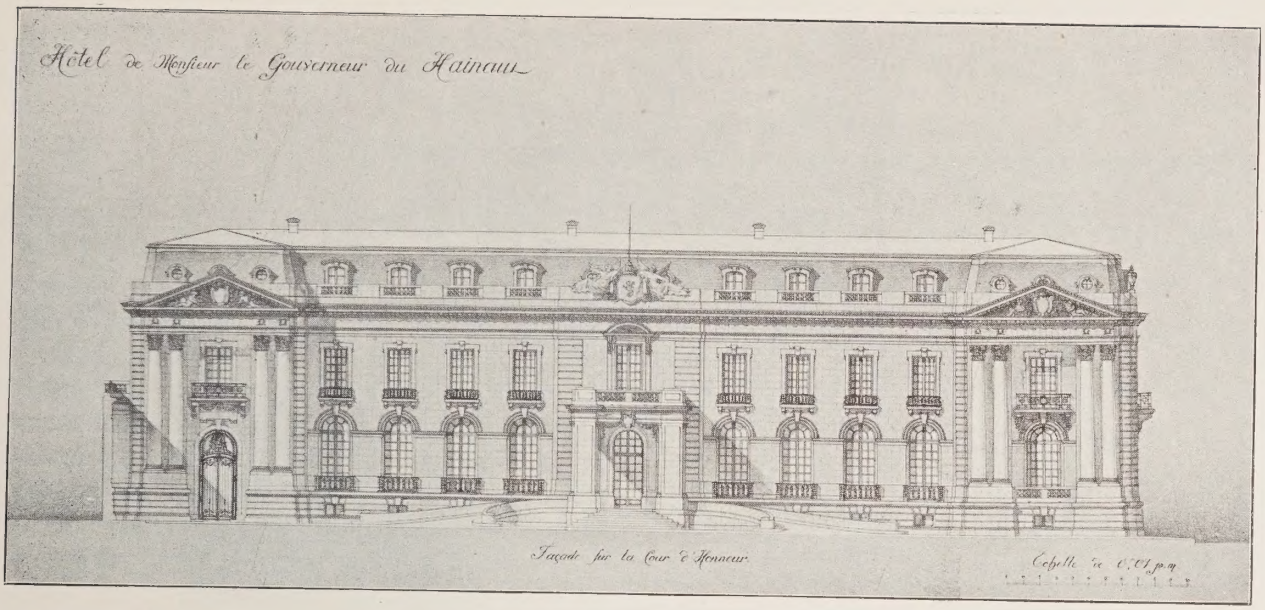

Stordiau (Anvers), arch.

Hôtel de M. le Gouverneur du Hainaut.

P. Saintenoy, arch.

Fragment du Pavillon de la Ville de Bruxelles,
à l'exposition de 1897, au Cinquantenaire.

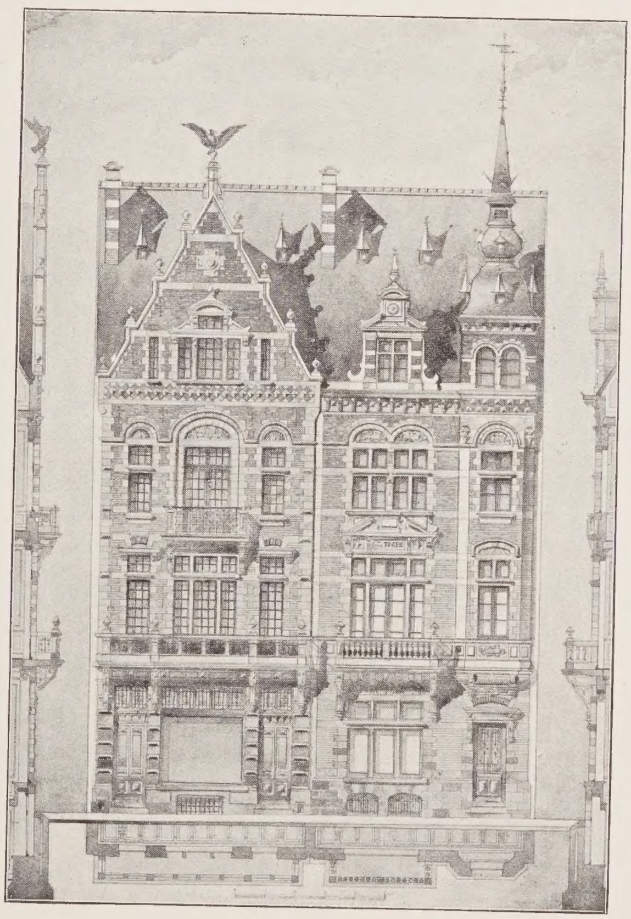

Van Massenhove, arch.

Maisons, place Colignon, à Bruxelles.
Premier prix du Concours de façade de Schaerbeek.

L'œuvre projetée par un autre confrère anversois, l'architecte F. Van Averbeke, pour abriter les bureaux du service du port ne manque pas de grandeur et de caractère.

Bureaux des services du port. F. Van Averbeke, arch.

Traité dans un style roman modernisé, l'édifice, avec sa grande tour carrée de 72 mètres de hauteur, verrait sa silhouette encore améliorée si l'auteur avait pu amortir, suivant certains dispositifs, la disproportion d'échelle, trop flagrante, entre la masse formidable du bâtiment nouveau et les maisons, apparemment minuscules, bien qu'à deux étages, immédiatement adjacentes.

Si le projet doit être remanié, espérons qu'il le soit dans le sens indiqué.

***

Ceux qui visitèrent, dans la cité de Jacques Van Artevelde, l'exposition universelle et internationale de 1913, se rappelleront avec plaisir la part brillante et prépondérante qu'y prit, au point de vue architectural, notre très estimé confrère Van de Voorde, de Gand.

Il fut notamment l'auteur de ce « Pavillon de la section anglaise » qui formait l'aile gauche de l'ensemble de la cour d'honneur, et que nous reproduisons en illustration. Ce pavillon, aux formes simples et logiques, que soulignaient, en bonne place, une mouluration bien profilée et une certaine richesse d'ornementation, présentait admirablement et avait beaucoup de caractère.

Cette expression d'un effort sincère fut d'ailleurs hautement appréciée par tous les artistes que passionnent le plaisir des recherches et la joie de créer.

***

L'envoi du jeune confrère Van Hall, « Concours d'habitations à bon marché, de Schaerbeek, » est une étude très sincère, très fouillée, de types de maisons ouvrières construites uniquement d'éléments standardisés.

Ce souci de stricte économie n'est pas incompatible avec celui d'assurer du confort à ces

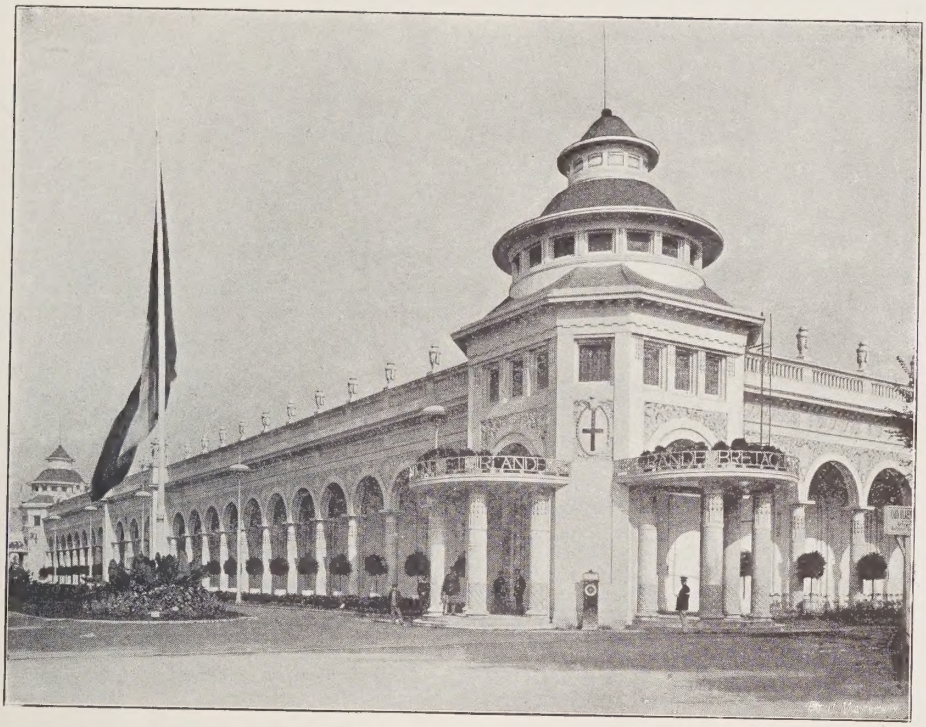

Van de Voorde, arch. Le Pavillon de la Section anglaise à l'exposition de Gand 1913.

Van Hall, arch. Concours d'habitations à bon marché à Schaerbeek.

modestes demeures dont les formes simples et variées, amusantes de coloration, en font valoir le séduisant aspect.

***

Ce sont encore des habitations ouvrières que nous donne la cité « Ligy » à Ypres, de notre confrère Van Huffel.

Les membres du Congrès international d'Architecture qui visitèrent, en septembre 1922, les régions dévastées de la Flandre, se rappelleront, avec bonheur, la vue de cette riante agglomération de cités-jardin qui nous apparut, tout à coup, au cours de cette randonnée, comme un doux oasis au milieu du désert.

Mais si, au Sahara, d'étranges illusions d'optiques peuvent abuser la caravane égarée, nos voyageurs durent se convaincre de la réalité du prétendu mirage et du puissant effort rudement accompli; c'était bien, émergeant des ruines accumulées, un tout nouveau village reconstruit en beauté.

Van Huffel, arch. Cité « Ligy » à Ypres.

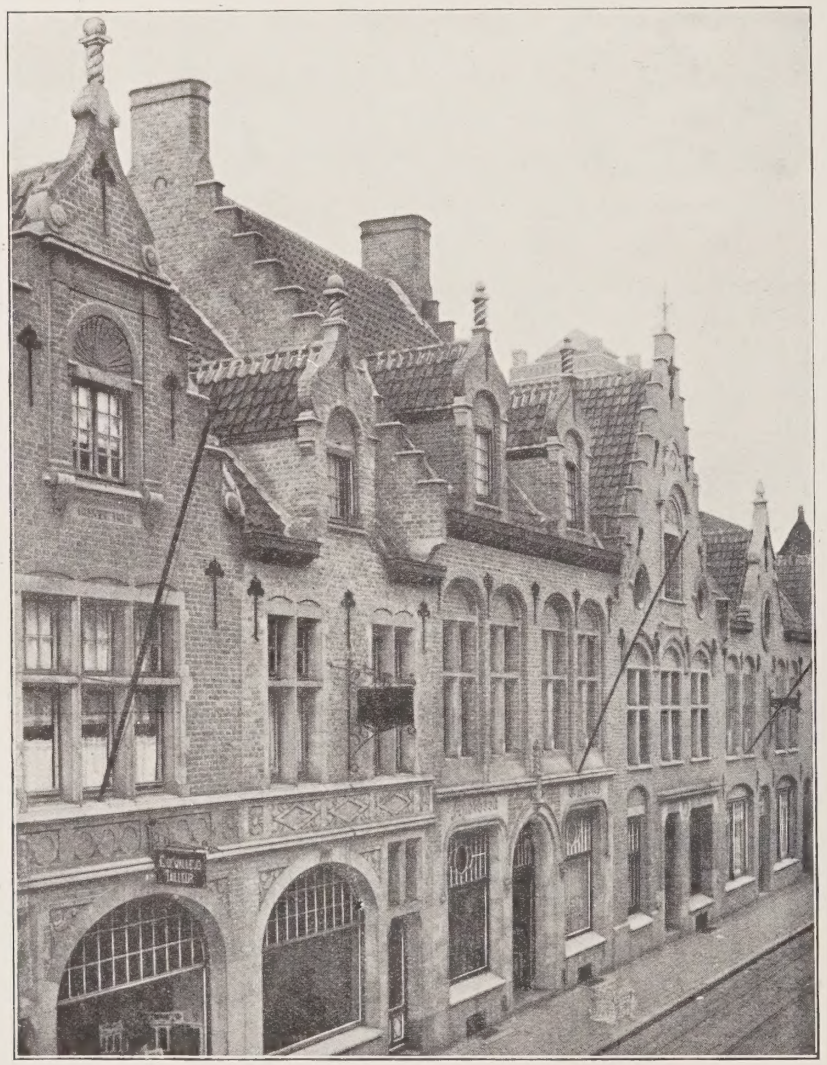

Maisons, rue de l'Est, à Furnes. Van Elslande, arch.

***

Il y a beaucoup de charme à considérer les façades reconstruites d'un groupe de maisons, rue de l'Est, à Furnes, par notre excellent confrère Van Eslande.

Il ne s'agissait pas d'une reconstitution, les maisons détruites n'offrant aucun intérêt architectural, mais simplement d'un nouveau projet d'ensemble pour des propriétaires différents.

Si l'ordonnance des façades est bien d'expression locale par l'emprunt fait aux éléments traditionnels du style régional, il fallut bien moderniser quelque peu, pour l'aménagement de vitrines de magasins, dont la rue de l'Est est uniquement composée.

Cela nécessita un usage plus fréquent de la pierre de taille, contrairement, aux traditions qu'enseignent encore les vieilles façades de la cité; par contre la sculpture de la brique ayant été remise

M. Van Montfort, arch. Monument à Camille Lemonnier. M. Theunis, statuaire.

en honneur, ce sera celui de notre talentueux confrère de l'avoir si bien ressuscitée.

***

En 1914, un concours fut institué pour désigner l'artiste qui exécuterait le monument à Camille Lemonnier.

Le monument devait s'ériger rue des Quatre-Bras, sur le terre-plein longeant les pignons des propriétés situées rue aux Laines et boulevard de Waterloo.

Nombreux furent les concurrents qui envoyèrent des projets.

Celui présenté par M. Van Montfort, architecte, en collaboration avec M. Theunis, statuaire, était composé spécialement pour l'emplacement désigné par le concours.

Les membres du jury de ce concours : MM. A. Derudder du *Soir*, le sculpteur Vict. Rousseau, l'architecte Horta, désignèrent l'œuvre de Braecke comme étant celle qui réalisait leurs desiderata.

Il est assez piquant de remarquer que la décision du jury a amené la collaboration du statuaire Braecke avec l'architecte Horta; que la composition n'étant pas adéquate à l'emplacement imposé par le concours, cet emplacement a été changé; que le monument exécuté au rond-point de l'ave-

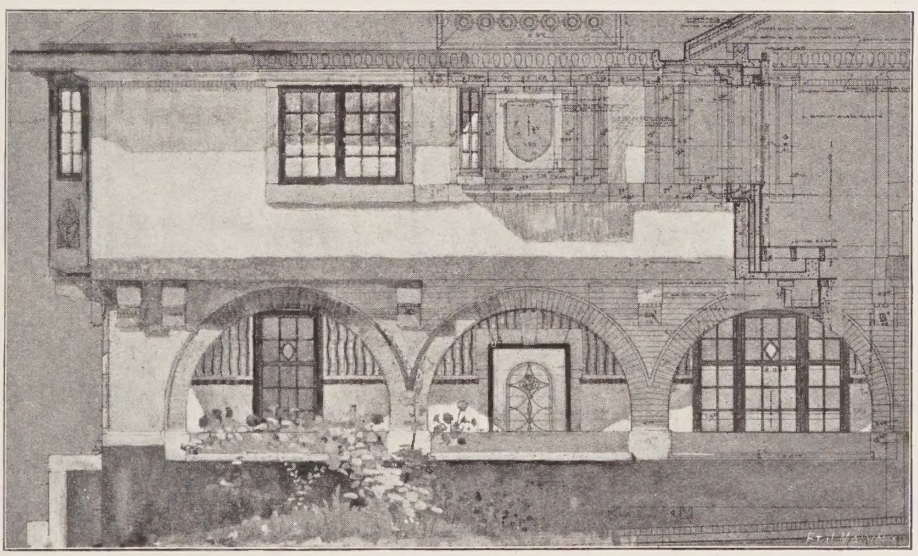

G. Vivenoy, arch. Projet de sous-station électrique pour Rhodes-Saint-Genèse.

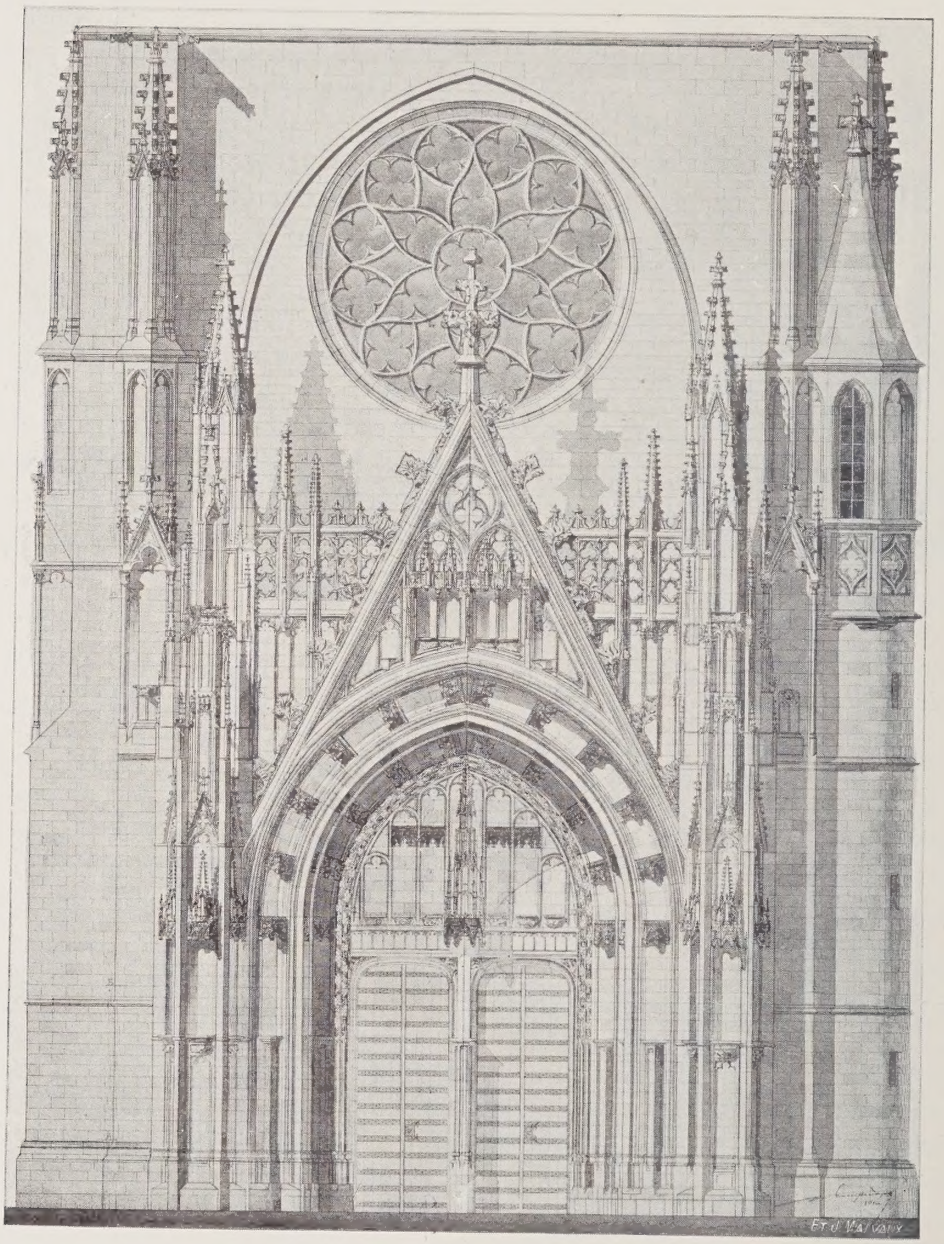

M. Van Ysendyck, arch.

RESTAURATION DE L'ÉGLISE DU GRAND-SABLON, A BRUXELLES, 1910
PORTAIL MÉRIDIONAL.

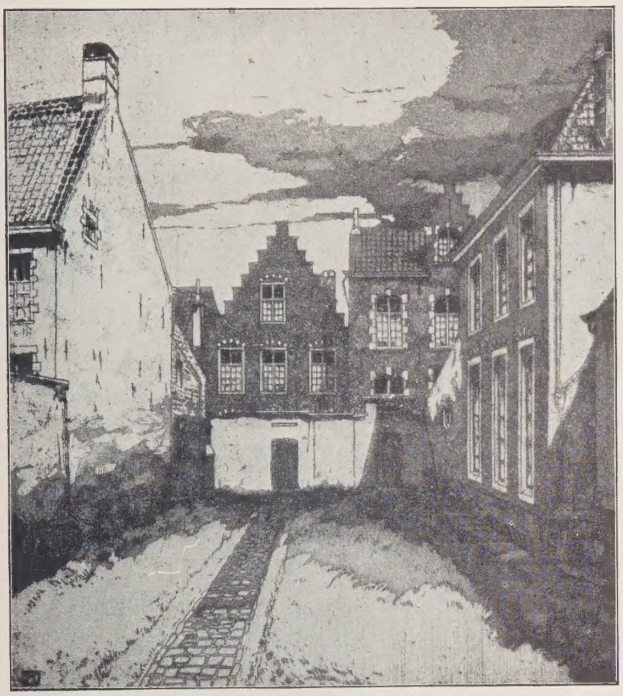

Cour en Flandre. (Eau-forte.) C' Huart.

Aquarelle C. Gryson.

nue Louise est complètement différent de l'idée première du projet primé.

De plus, à l'emplacement primitivement choisi pour édifier le mémorial à Camille Lemonnier, on érigea le monument de la reconnaissance de l'Angleterre à la Belgique. L'artiste anglais chargé par son gouvernement de rendre ce souvenir perpétuel, a choisi le même parti que celui adopté par MM. Van Montfort et Theunis. Il y a là une étrange similitude de forme et de pensée pour l'érection d'un monument à un endroit bien déterminé.

L. Martin. Le Marché-aux-Souliers, à Anvers. (Dessin à la plume.)

Si notre journal *L'Émulation* reproduisit, en 1912, plusieurs clichés racontant toute l'histoire de la restauration de l'église du Grand-Sablon, à Bruxelles, par les architectes Van Ysendyck, père et fils, nous avons le plaisir de donner ici le dessin du beau portail du transept méridional, qui fut l'œuvre la plus remarquable de notre talentueux confrère Maurice Van Ysendyck, dans sa participation à la restauration commencée par son père. Rappelons que c'est un ensemble admirable, dont les éléments anciens ont été scrupuleusement conservés; seule la partie supérieure, au-dessus de la rosace, en terminaison du portail, que ne reproduit

pas le dessin, est de composition personnelle; elle se raccorde parfaitement à la partie ancienne et la complète fort heureusement.

***

Très moderne et très amusant le projet de l'architecte G. Vivenoy, pour une sous-station électrique à Rhodes-Saint-Genèse. Il existe donc une formule intéressante, nullement rébarbative, pour la construction et l'aménagement de bâtiments industriels où l'utile peut ne pas le disputer à l'agréable.

C'est une conception nouvelle, fort appréciable, dont l'esthétique gaie et pimpante ne saurait détonner dans un site, fût-il pittoresque, et qui, ainsi comprise, nous réconcilie quelque peu avec le genre usinier.

***

Il ne nous reste plus, pour achever notre mission, qu'à pénétrer un instant au salon réservé de cette exposition, où quelques-uns de nos confrères s'essayèrent, en des œuvrettes charmantes, à prouver, non sans succès, qu'en dehors du grand art architectural, ils peuvent cultiver celui de la peinture, à titre d'agrément.

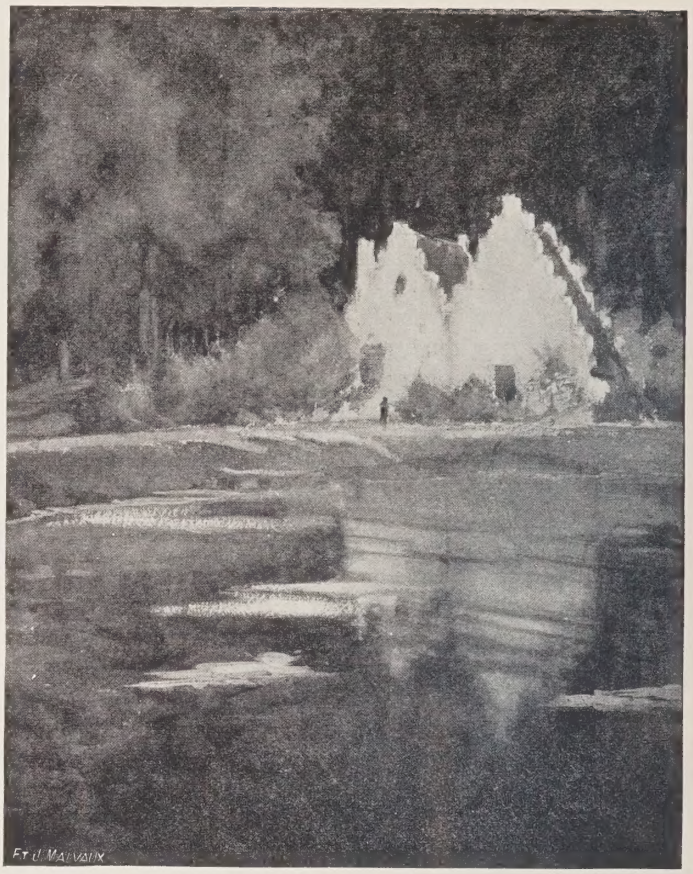

R. Moenaert. « Les Maisons espagnoles ». Aquarelle.

Il y a là des aquarelles des confrères C. Gryson, H. Van Montfort et R. Moenaert; une eau-forte de l'architecte C. Huart et un dessin de la plume du confrère Martin, qui témoignent d'un très beau sentiment artistique et d'un réel talent d'exécution. Ce sont comme autant de petites fleurs bleues, écloses au jardin mystérieux de leurs aspirations, dans ce besoin d'expression nouvelle qu'éprouve forcément tout artiste pour l'extériorisation de son idéal de beauté.

Albert ROOSENBOOM.

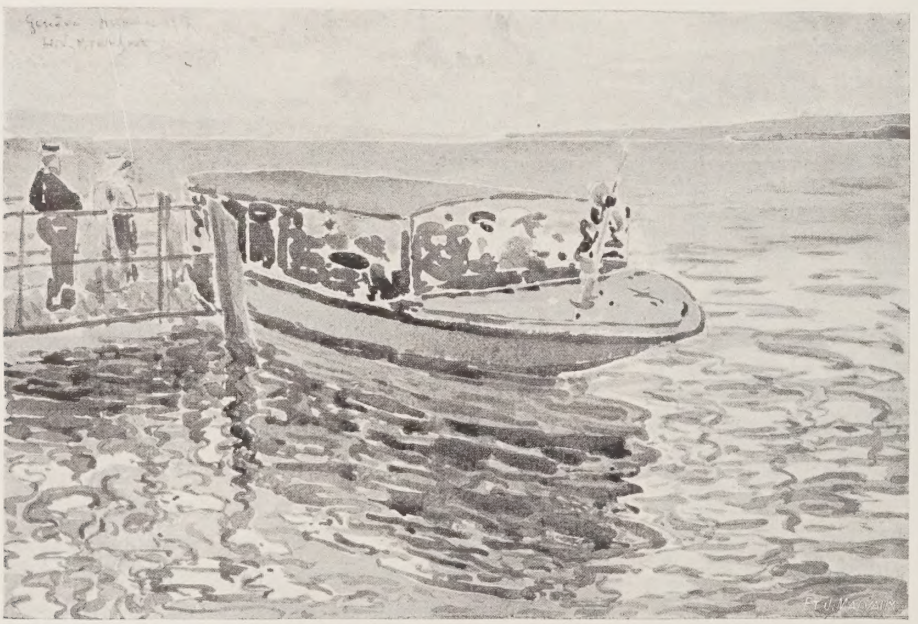

Genève-Arriana. (Aquarelle.) H. Van Montfort.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

TABLE DES ARTICLES

Pages

Inauguration du Mémorial Baucq-Baekelmans, au local de la Soc. centrale d'Architecture de Belgique. — Discours du Président, M. PAUL BONDUELLE 1

L'Art architectural sous Albert et Isabelle et les règles du Concile de Trente. — PAUL SAINTENOY 3

A propos du Congrès international d'Histoire de l'Art. — EUG. DHUICQUE 17

Discours inaugural de M. PAUL LÉON, Directeur des Beaux-Arts de France 20

La Question du Diplôme. — G. MAUKELS . . 23

X^e^ Congrès international des Architectes. — Programme-Sommaire 28

La Place Royale à Bruxelles. — G. HEBBELYNCK 33

La Jonction Nord-Midi. — P. BONDUELLE . . 49

Un Palais du Peuple à Charleroi. — P. BONDUELLE 55

Une Vieille Maison à Furnes. — L'Hôtellerie de la Noble Rose. — EUG. DHUICQUE 65

La Reconstitution des Monuments disparus. — J. CALUWAERS. 81

Architectes et Antiquaires. — A. ROOSENBOOM 84

La Ferme du Domaine du Pachy à Bellecourt — EUG. DHUICQUE 86

Cinquante années d'activité. — PAUL BONDUELLE 98

L'Exposition Internationale de l'Art architectural, au Palais d'Egmont à Bruxelles . . 196

Section rétrospective belge. — EUG. DHUICQUE. 107

Section française. — EUG. DHUICQUE 113

La Restitution de la Colonie romaine d'Arles par M. FORMIGÉ 115

Les Œuvres modernes 129

Sections italienne et japonaise. — EUG. DHUICQUE 141

Section américaine. — A. PUISSANT 145

Section belge contemporaine. — A. ROOSENBOOM 161

Informations.

Le nouveau Comité de la S. C. A. B. 9

Les Sites de Guerre. — EUG. DHUICQUE . . 90

A propos du projet Paul Jaspar, pour un monument commémoratif de la Défense Nationale à Liége : *Vœu de la Soc. centrale d'Architecture de Belgique* 91

Une Avenue vers Gaesbeek 123

Le « Vieux Bruxelles » 123

Jurisprudence. — PIERRE DEVOS.

Architectes : Honoraires en matière d'immeubles sinistrés. 21-61

Code Civil : articles 1792 et 2270. — Application en ce qui concerne la fin de la garantie après réception 8

Entrepreneurs : Fin de la garantie après réception 8

Garantie de l'entrepreneur après réception (Fin de la) 8

Honoraires des Architectes : Reconstruction d'immeubles sinistrés 21-61

Bibliographie.

Les Portes des Maisons privées et des Édifices publics de Mons de 1400 à 1830 environ — M^lle^ JUSTA BOURLARD 123

Concours.

Soc. royale des Architectes d'Anvers : Une bibliothèque publique 10

Soc. centrale d'Architecture de Belgique : Concours d'esquisses 1921 : Un passage souterrain reliant deux blocs d'un grand magasin 10

Charleroi : Un palais du peuple. Procès-verbal des délibérations du jury 59

Ixelles : Construction au cimetière communal, d'un monument commémoratif et d'une nouvelle entrée 11

Mont - sur - Marchienne. Concours pour une école pavillonnaire de bienfaisance 48

Académie royale de Belgique : Concours de la Classe des Beaux-Arts 48

Revue de la Presse. — E. DH. — G. HEBB. — E. DR. — H. D.

La Construction moderne. . 25, 44, 63, 92, 124, 126.

L'Architecture. 26, 45, 80, 92, 124, 127

La Cité. 27, 46, 126, 128

L'Habitation à Bon Marché. 27, 45, 126

TABLE PAR NOMS D'AUTEURS

	Fasc.	Pages
Bonduelle, Paul.		
Discours prononcé au local de la S. C. A. B. à l'occasion de l'inauguration du Mémorial Baucq-Baekelmans. .	janv.	1
La Jonction Nord-Midi	avril	49
Un Palais du Peuple à Charleroi . .	avril	55
Cinquante années d'activité	juill.	98
Caluwaers, J.		
La Reconstitution des Monuments disparus	juin	81

Devos, Pierre.
Jurisprudence . . . . . janv. 8
Honoraires des Architectes . . . . . fév. 21
Honoraires des Architectes . . . . . avril 61
Dhuicque, Eugène.
A propos du Congrès international d'Histoire de l'Art à Paris . . . . fév. 17
Une Vieille Maison à Furnes : L'Hôtellerie de la Noble Rose . . . . . mai 65
La Ferme du Domaine du Pachy à Bellecourt . . . . . juin 86
Les Sites de Guerre . . . . . juin 90
L'Exposition internationale de l'Art architectural, au Palais d'Egmont à Bruxelles . . . . . juill. 106
Section rétrospective belge . . . . juill. 107
Section française : Avant-propos . août 113
Section française : Œuvres modernes sept. 129
Sections italiennes et japonaises. . sept. 141
Formigé, M.
La Restitution de la Colonie romaine d'Arles . . . . . août 115
Hebbelynck, G.
La Place Royale à Bruxelles . . . . mars 33
Léon, Paul.
Discours inaugural au Congrès international d'Histoire de l'Art à Paris fév. 20
Maukels, Gustave.
La question du Diplôme . . . . . fév. 23
Puissant, A.
L'Exposition internationale de l'Art architectural, au Palais d'Egmont à Bruxelles :
Section américaine. . . . . oct. 145
Roosenboom, A.
Architectes et Antiquaires . . . . . juin 84
L'Exposition internationale de l'Art architectural, au Palais d'Egmont à Bruxelles :
Section belge contemporaine . . . nov. 161
Section belge contemporaine (suite). déc. 177
Saintenoy, Paul.
L'Art architectural sous Albert et Isabelle et les règles du Concile de Trente . . . . . janv. 3
Soc. Centrale d'Architecture de Belgique.
Le nouveau Comité de la S. C. A. B. janv. 9
Concours d'Esquisses 1921 : Un passage souterrain reliant deux blocs d'un grand magasin . . . . . janv. 10
Un Monument de la défense Nationale à Liége : Vœu de la S. C. A. B. . . 91
Titre de « Société Royale ». Autorisation de S. M. le Roi 97
Cinquante années d'activité. — Paul Bonduelle . . . . . juill. 98

TABLE DES PLANCHES

Planches.
Porte d'un Hôtel particulier, 26, avenue de la Toison d'Or, à Bruxelles. S. Mayné, arch. . . I
Balcon d'un Hôtel particulier, 26, avenue de la Toison d'Or, à Bruxelles. S. Mayné, arch. . . II
Hôtel particulier, 26, avenue de la Toison d'Or, à Bruxelles. S. Mayné, arch. Dépendances . III
Concours pour le monument aux Morts de la Guerre, au cimetière d'Ixelles. Henri Derée, arch. Projet primé. IV
Habitation particulière, 41, rue Edm. Picard, à Brux. Fernand Petit, arch. Façade principale V
Habitation particulière, 41, rue Edm. Picard, à Brux. Fernand Petit, arch. Faç. vers jardin VI
Habitation particulière, 41, rue Edm. Picard, à Bruxelles. Fernand Petit, arch. Entrée et hall VII
Habitation particulière, 41, rue Edm. Picard, à Bruxelles. Fernand Petit, arch. Départ de l'escalier. VIII
Place Royale, à Bruxelles (1777-1780). Barnabé Guimard, arch. Angle vers le Borgendael . . IX
Place Royale, à Bruxelles (1777-1780). Barnabé Guimard, arch. Portique du Borgendael . . . X
Maison « In de Pekton » à Malines. Relevé et projet de reconstruction. Alfred Minner, arch. XI-XII
Concours pour le Palais du Peuple, à Charleroi. Paul Dubail, arch. Projet primé . . . XIII-XIV
Vieux Moulins sur la Marne à Meaux, avant l'incendie de 1921. XV
Pavillon de la Belgique à l'Exposition de Rio de Janeiro en 1922. Arthur Verhelle, arch. . XVI
Hôtellerie de la Noble Rose, à Furnes. Façade après le bombardement du 16 février 1915. Dessin de Eugène Dhuicque, arch. XVII
Hôtellerie de la Noble Rose, à Furnes. Eugène Dhuicque, arch. Façade restaurée. XVIII
Hôtellerie de la Noble Rose, à Furnes. Eugène Dhuicque, arch. Gr. Salle, Face vers l'entrée XIX
Hôtellerie de la Noble Rose, à Furnes. Eugène Dhuicque, arch. Grande Salle. Détail XX
Ferme du Domaine de M. Guinotte, à Bellecourt. Paul Dubail, arch. Vue d'ensemble XXI
Coupes transversale et longitudinale XXII
La Cour XXIII
Détails des façades sur la cour. XXIV
Château de la Hooghe, à Zillebeke près d'Ypres. A. Puissant, arch. Façade principale XXV
— — Façade postérieure . . XXVI
Château de Beusdael. Emile Janlet, architecte Restaurations et Adjonctions XXVII
Hôtel de Ville de Schaerbeek. J.-J. Van Ysendyck, arch. Façade principale XXVIII
Théatre antique d'Arles. Reconstitution par Jules Formigé, arch. Façade méridionale. XXIX
Coupe parallèle à la scène XXX
Coupe perpendiculaire à la scène XXXI
Façade du postscenium XXXII

Collège de France à Paris. A. GUILBERT, arch. Grand Amphithéâtre XXXIII
Grand Amphithéâtre (coupes). XXXIV
Projet d'aménagement et d'extension de Lille. L.-S. CORDONNIER et J. GREBER, arch. Les abords de la Bourse XXXV
Palais du Gouvern. de l'État Rio Grande do Sul (Brésil). MAUR. GRAS, arch. Vue d'ensemble XXXVI
Municipal Office Building, New-York. MAC KIM, MEAD and WHITE (New-Yord City), arch. XXXVII
Hôtel Traymore, Atlantic City (New-Jersey). MAC LANAHAN and BENCKER, arch. à Philadelphie (Panama).. XXXVIII
Memorial Tower, Wellesley College (Massassuchets).DAY and KLANDER,arch. à Philadeph.XXXIX
Residence of Peconic Bay, Southampton, L. I. CROSS and CROSS, arch., à New-York City . . XL
Le Mont des Arts, à Bruxelles. Projet de JOS. CALUWAERS, arch. Essai persp. de l'ensemble. XLI
Ensemble des façades vers la rue de l'Empereur XLII
Œuvre de la protection de l'enfance contre la tuberculose. Home à Breedene s/Mer. J.-B. DE WIN, arch. Plan XLIII
Villas au Littoral. R. MOENAERT, arch. . . . XLIV
Cimetière militaire en Flandre. ALEXIS DUMONT, arch. Dessin de G. Baltus. XLV
Villa à Elewyt. EUG. NEUTENS, arch. . . . XLVI
Monument aux Morts à Forest. J. VAN NECK, arch. V. ROUSSEAU, statuaire XLVII
Habitat. à Louvain. J. GHOBERT, arch. Intér.. XLVIII

TABLE DES ILLUSTRATIONS DANS LE TEXTE

Belgique. Pages.

Divers. Diplôme de la Soc. centrale d'Architecture de Belgique. JEAN BAES 105
Projet de Palais de Justice. MAURICE CHARLE . 112
Étude d'une Maison de campagne. DUESBERG . 171
Monument aux Morts Glorieux. Projet de JEAN HENDERICKX 175
Type de Maison communale. HUBERT MARCQ . 182
Monument à Camille Lemonnier. VAN MONTFORT H. (Statuaire : P. THEUNIS) 189
Cour en Flandre (eau-forte). C. HUART 191
Aquarelle. C. GRYSON 191
Genève Arriana (aquarelle). H. VAN MONTFORT. 192
«Les Maisons Espagnoles» (aquar.). R. MOENAERT 192
Régions dévastées. Reconstruction par A. MINNER Façade et détails de la porte d'entrée d'une maison d'habitation. 181
Concours. de la Soc. centrale d'Architecture de Belgique. Esquisse de M. COLASSIN (1er prix) . 10
Esquisse de M. ROBERT PUTTEMANS (2e prix). 11
Esquisse de M. VITAL COPPE (3e prix) . . . 11
Concours d'Ixelles. Entrée du Cimetière et Monument funéraire. 13, 14
Concours d'Habitations à bon marché. VAN HALL 187
Concours pour les maisons ouvrières de Seraing. F.-J. LANGERAERT 178
Bruxelles. Mémorial Baucq et Baekelmans. . . 2
Hôtel avenue de la Toison d'Or, 26. H. MAYNÉ. Plan du rez-de-chaussée et dépendances . . . 15
Habitation particulière, rue Edmond Picard. FERNAND PETIT. Plans, intérieurs et jardin. . 29-32
La Place Royale. Vues perspectives anciennes. Face vers la Montagne de la Cour : état actuel et projet de transformation par G. HEBBELYNCK 36-41
Exposition de 1910. E. ACKER. Fragment . . . 108
Projet primé pour le Commissariat de police à Uccle. GABRIEL CHARLE 110
Hôtel communal de Laeken. P. BONDUELLE. . . 164
Projet de décoration pour l'emplacement de la vieille Boucherie. P. BONDUELLE et J. ALLARD 163
Habitation à Uccle. R. BRAGARD 166
Groupe de maisons à Ixelles. L. DAVID 168
Paroisse de l'Annonciation. Projet de DAMMAN 167
Projet de DE RIDDER 170-171
Home des Infirmières. A. DELALIEUX 169
Habitation à bon marché de la Cité « Vogelsang » F. DELBRASSINE 169
Maison avenue Brunard à Uccle. MAX GÉNARD. 174
Monument Prosper Devos. G. HEBBELYNCK,arch. et E. VALERIOLA, sculpteur 176
Maison bourgeoise, avenue Brugman. J. JAMIN . 178
Exposition internationale de 1897. Fragment du Pavillon de la ville de Brux. PAUL SAINTENOY 185
Hall de la légation de Pologne. ED. PELSENEER. 183
Maison par S. MAYNÉ 180
Maisons place Collignon. (1er prix du concours de façades de Schaerbeek.) VAN MASSENHOVE . 185
Restauration de l'Église du Grand-Sablon. M.VAN YSENDYCK. Portail méridional 190
Anvers. Reconstitution de la Maison de Rubens. H. BLOMME 165
Maison de Maître. M. DE BRAEY 169
Bureaux du Service du Port. F. VAN AVERBEKE 186
Le Marché aux Souliers (dessin à la plume) L. MARTIN. 191
Bellecourt. Ferme du Domaine du Pachy. PAUL DUBAIL. Plan et vues intérieures 86-89
Borgerhout. Hôtel de ville. L. BLOMME. 111
Breedene-sur-Mer. Home de la préservation de l'Enfance. J.-B. DE WIN 172
Bruges. Bazar. OSCAR DUMON 173
Charleroi. Palais du Peuple. Projet de PAUL DUBAIL 55-57
Projet de A. CALLEWAERT 58-59
Dinant. Projet pour le nouvel hôtel de ville. A. LEDOUX 179
Vue du Quai de Meuse. Croquis de P. JASPAR. . 177

Furnes. L'hôtellerie de la Noble Rose. Reconstitution par EUGÈNE DHUICQUE. Plans, croquis, de détails, façades et fragments. Vues intérieures 66-78
Maisons rue de l'Est à Furnes. VAN ELSLANDE, C. 188
Gand. Le Pavillon de la Section Anglaise à l'Exposition de 1913 187
Houthem. Projet de presbytère. A. CALLEWAERT. 168
Liége. Maison Curtius. Restauration : façade principale 107
Projet de Monument de la Défense Nationale. BERNIMOLIN 165
Louvain. Façade de l'habitation de M. Missoul. J. GHOBERT 174
Maison de campagne. F. PETIT 182
Maesyck. Projet de restauration de la maison « De Gapers ». GESSLER K. 175
Mons. Hôtel de M. le Gouverneur du Hainaut. Projet de E. STORDIAU 184
Rhodes-Saint-Genèse. Projet de sous-station électrique. G. VIVENOY 189
Seraing. Concours pour les maisons ouvrières. F.-J. LANGERAERT 178
Tombes. Église. H. BEYAERT 109
Tournai. Entrepôt. H. BEYAERT 109
Ypres. Cité « Ligy ». VAN HUFFEL. 188
Zeebrugge. Projet pour le Mémorial. H. DERÉE . 170
Zillebeke. Château de la Hooghe. A. PUISSANT . 94-96
Château de la Hooghe. A. PUISSANT 184

Étranger.

BRÉSIL.
Porto-Allegre. Palais de l'État Rio Grande do Sul. MAURICE GRAS. Plans et coupe dans le grand salon de réception. 130-132
ÉTAT-UNIS.
Boston. L'Institut de technologie. WELLES BOSWORTH, N.-Y. 158
Chesnut-Hill. Résidence. ROBERT R. Mc. GOODWIN à Philadelphie 149
Elberon, N.-J. Murry Guggenheim Residence. CARRERE et HASTINGS, N.-Y. 150
Glen Cove L. I. Une résidence. TROWBRIDGE & ACKERMANN, N.-Y. 147-148
Hunting-Hill. Farm. EYRE, WILSON & Mc. ILVAINE, Philadelphie 145
Lake-Forest. Residence of J. Ogden Armour, Illinois. ARTHUR HEUN, Chicago 149
Michigan. Auditorium de l'Université. A. KAHN, Détroit 157
New-York. West Street Building. Cass. GILBERT. 152
Metropolitan Bank Building. HEWITT & BROWN Minneapolis 153
Maisons à appartements. C.-A. PLATT 154
Bush Terminal Building. HELMLE & CORBETT, Brooklyn 154
Ligget-Winchester-Ley Building. CARRERE HASTINGS & R.-H.SCHREVE. N.-Y. 155
The Century Club 1891. KIM MEAD & WHITE, N.-Y. 156
Le Théâtre Schubert. HERTS & ROBERTSON . . 157
Owatouna. National Farmers Bank. LOUIS H. SULLIVAN, Chicago 157
Oyster Bay, L. I. Planting Fields. WALKER & GILLET, New-York. 146
Riverside. Avery Coonley Residence. FRANK LLOYD WRIGHT, Chicago 149
Saint-Louis. Le Séminaire Keurick. SCHMIDT, GARDEN & MARTIN, Chicago 158
Washington. Scottish Rite Temple. JOHN RUSSEL, N.-Y. 159
Yale Univers. Field Club House. DAY & KLAUDER 156
Divers. Memorial Perry, au Lac Eric, Ohio. Jos. H. FRIEDLANDER, N.-Y. 159
Vestibule. HOWARD SHAW, Chicago. 151
Great Hall. BERTRAM GROSVENOR GOODHUE, N.-Y. 152
Farmer Trust Building. WOOD, DOUN & DEMING, Washington 158
Restitution archéologique de l'ancienne architecture indienne. GEORGES OAKLEY TOTTEN . . 160
ITALIE.
Crespi Sull'Ado. Mausolée pour le nouveau cimetière. GAETANO MORETTI 141
Milan. Palais des Sports. PAUL VIETTI-VIOLI. . 141
Crocetta Trevisiana. Église. PAOLO MEZZANETTI & GRIFFINI 143
Mont San-Michele. Concours pour le Monument « Al Fante » PAOLO MEZZANETTI & GRIFFINI . 143
JAPON.
Portique d'entrée d'une maison de l'époque «Edo» (1600-1780). 144
FRANCE.
Arles. Restitution par J. FORMIGÉ. Ensemble de la ville. Théatre romain : plan. Amphithéâtre : perspective du déambulatoire et détails . . 115-118
Amphithéâtre : vues actuelles 119-121
Théâtre romain : vues actuelles 120-122
Lille. Plan d'aménagement et d'extension par S. CORDONNIER & J. GREBER. La Place de la République 129
Paris. Place Vendôme : Face vers la rue de la Paix (état actuel). Dispositif ancien des arcades et détails des vitrines à l'état actuel . . . 38-44
Collège de France. Projet d'agrandissement, par A. GUILBERT. Plans 134-135
Suresnes. Projet de groupe scolaire. M. PAYRET-DORTAIL. Plan et vue d'ensemble . . . 137-138
Vernon. Le Château « Les Pénitents ». G. MAUKELS 179
Divers. Paquebot « Paris » Hall central. BOUWENS DE BOIJEN 136
Projet de Monument aux morts de la guerre de 1870. J.-R. JARDEL 139

République Argentine.

Buenos-Ayres. Monument de la révolution de Mai (Projet primé). GAETANO MORETTI . . . 142

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00693 3564